

Margaret Maruani et Monique Meron

Un siècle de travail des femmes en France

1901-2011



La Découverte
2012

Présentation

Compter le nombre de femmes au travail dans la France du XX^e siècle et conter l'histoire de ces chiffres, telle est l'ambition de ce livre. Au prix d'une recherche de grande ampleur, les auteures ont rassemblé - pour la première fois - les statistiques du travail, de l'emploi et du chômage des femmes de 1901 à 2011, ces chiffres basiques que l'on peine à retrouver dans le labyrinthe des publications statistiques. À rebours des idées reçues, cet ouvrage met en évidence le poids indiscutable de l'activité laborieuse féminine dans le fonctionnement économique, sa remarquable constance, en dépit des crises et des récessions, par-delà les périodes de guerre et d'après-guerre. Jamais moins du tiers - et désormais près de la moitié - de la population active : telle est la part des femmes dans le monde professionnel au XX^e siècle en France. Telle est la portée de leur force de travail. Au fil des recensements de la population, les auteures analysent les fluctuations de la division sexuelle du travail, des métiers d'antan aux professions d'aujourd'hui, et décryptent, d'un début de siècle à l'autre, les illusions d'optique statistique. Un livre original et accessible, qui intéressera, au-delà des spécialistes, toutes celles et ceux qui sont attachés à comprendre comment se construisent les stéréotypes sur la place des femmes dans la société.

Table des matières

Remerciements

Introduction

La mesure et le regard : questions de méthode

Le travail et l'activité : questions de définition

Paysages et contours de l'activité

Planter le décor

Les variations de la première moitié du XX^e siècle

Après guerre, un nouvel arrangement des statistiques

Le temps de la visibilité et du salariat

Scolarisation et croissance de l'activité

Âges de la vie et sexe de l'emploi

Relire les courbes d'activité

Classes d'âge et logiques de genre

Les zones d'incertitudes des débuts du XXI^e siècle

Les pénuries d'emploi : chômage, sous-emploi et travail à temps partiel

La fabrication des chômeurs : l'impossible série longue

Travail à temps partiel : histoire longue et séries courtes

Métiers d'antan, professions d'aujourd'hui

Du déclin de l'agriculture à l'explosion du tertiaire

Les métiers des femmes, d'un début de siècle à l'autre

Classes, groupes et catégories sociales

Conclusion. Ce que compter veut dire...

Bibliographie

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux et celles qui, de près ou de loin, régulièrement ou plus ponctuellement, nous ont aidées à aller jusqu'au bout de ces années de recherche.

Notre gratitude va tout d'abord à Anne Forsell, pour sa présence et ses compétences irremplaçables.

Un grand merci à François et Frédérique Clanché, Laura Lee Downs, Sylvie Lagarde, Jean-François Lochet, Thérèse Locoh, Henri Rey, Chantal Rogerat et Rebecca Rogers pour leurs lectures attentives et leurs conseils pertinents.

Les discussions menées à différentes phases de ce travail avec Michel Gollac et les autres membres du Laboratoire de sociologie quantitative du CREST (Centre de recherche en économie et statistique), notamment lors de plusieurs séances de leur séminaire interne, nous ont été très utiles.

C'est pour l'essentiel à l'université Paris-Descartes que la rédaction de ce livre s'est achevée, dans le cadre stimulant du CERLIS (Centre de recherche sur les liens sociaux) et avec le soutien amical de François de Singly.

Nous sommes également redevables aux collègues qui ont témoigné de l'intérêt pour ce travail et qui nous ont parfois aidées d'un conseil, d'un tableau, d'une référence bibliographique, tout particulièrement au département de la démographie, à la division Emploi, et à la bibliothèque de l'Insee, à la bibliothèque de l'Ined, au Mage et à la revue *Travail, genre et sociétés*.

Nous sommes reconnaissantes à Fanny Le Mancq et Lise Meron-Lochet qui ont participé à la mise en forme technique de ce livre

Grand merci enfin à tous nos proches, qui nous ont supportées, dans les deux sens du terme, lorsque nous étions absorbées, préoccupées – parfois même découragées – par ce travail au long cours.

Introduction

Compter et conter : ces deux mots ont la même étymologie – du latin : *computare*, calculer. Or il se trouve que c'est exactement ce que nous allons faire : compter le nombre de femmes au travail de 1901 à 2011 et conter l'histoire de ces chiffres. Qu'est-il arrivé au cours du XX^e siècle au travail féminin ? Les femmes travaillent-elles beaucoup plus en 2010 qu'en 1950, 1920 ou 1901 ? Les questions paraissent élémentaires et les réponses pourraient tenir en quelques chiffres à portée de main. Or il n'en est rien.

Répondre à cette interrogation en apparence triviale, mais au fond très complexe et surtout éminemment politique, n'est pas chose facile. Car l'histoire du travail féminin est une histoire économique et sociale, mais aussi culturelle et idéologique. Chaque société, chaque époque, chaque culture produit ses formes de travail féminin et secrète ses images et ses représentations. L'activité professionnelle des femmes est à la fois une réalité économique et une construction sociale. Or les chiffres participent très activement à cette fabrication et c'est pourquoi nous avons voulu les décortiquer minutieusement. Avec un double objectif : recompter le travail des femmes au XX^e siècle et, en même temps, décrypter la façon de compter. Chiffrer et déchiffrer, ausculter l'art et la manière de fabriquer les statistiques.

Ce livre présente les résultats d'une recherche au long cours sur les comptes de l'activité féminine en France depuis 1901. Notre volonté est tout d'abord de rassembler, de présenter et de mettre à disposition les statistiques du travail, de l'emploi et du chômage des femmes en France au XX^e siècle – ces chiffres basiques et lisibles que l'on peine à trouver dans le labyrinthe des publications statistiques ^[1].

C'est donc une vue d'ensemble sur le vingtième siècle que nous avons tentée. Avec la claire conscience qu'on n'y trouvera pas de réponses à un certain nombre des grandes questions qui se posent à l'histoire des femmes et du travail. Sur le poids exact des guerres dans la mise au travail des femmes, sur le sort réservé à l'emploi féminin durant la période vichyste, les chiffres nous manquent. Il n'y a pas eu de recensement de la population durant les conflits mondiaux et nos tableaux auront des cases vides. Quant à la crise de 1929, on sait bien que les statistiques du chômage de l'époque ne nous disent pas grand-chose sur la façon dont la pénurie d'emploi a affecté l'un et l'autre sexe ^[2]. Notre volonté d'offrir un panorama global a donc été limitée, les données font parfois défaut et ne disent jamais tout.

Indissociable de la précédente, notre seconde ambition est de reconstituer l'histoire des comptes de l'activité professionnelle des femmes au cours du XX^e siècle, sans regarder le monde d'hier en l'ajustant aux lunettes d'aujourd'hui – c'est-à-dire avec une ferme volonté d'historicité. Ce qui nous intéresse, c'est la sociologie des chiffres officiels de l'activité féminine : relire comment, au fil des ans et des recensements, on a compté, décompté ou mécompté le travail, l'emploi et le chômage des femmes. Ce livre est une tentative de retrouver les logiques qui présidaient aux chiffres de chaque époque, de comprendre, à travers les statistiques et les définitions de l'activité, les contes et codes sociaux qui délimitent les frontières de ce que l'on nomme le travail des femmes.

Car, en dépit des chiffres, il y a des mythes vivaces : celui de la modernité (« maintenant que les femmes travaillent »), celui de la contingence (« et si elles s'arrêtaient de travailler ? »), celui de la dépendance (« la famille et les enfants d'abord »). Ce sont ces légendes que nous avons voulu démonter, chiffres à l'appui.

Ce livre se veut une réponse sociologique et statistique au brouillage idéologique qui, de façon récurrente, occulte l'importance du travail professionnel des femmes, minimise le poids de leur contribution à l'activité économique du pays – et dévalorise par là même leur statut dans la société. Dans le monde du travail, les femmes sont tout sauf une « minorité ». L'apport de leur force de travail a toujours été massif et indispensable. Leur travail n'a jamais constitué un accessoire pour la société, tout comme leur salaire n'est pas un appoint pour leurs familles.

Notre propos se nourrit de trois domaines d'investigation :

- l'histoire des femmes et du genre qui, à travers d'innombrables ouvrages et articles, a fait émerger de l'ombre le travail et les métiers des femmes – sans préciser pour autant, sur l'ensemble de la population en France, les chiffres de l'activité, de l'emploi et du chômage¹ [\[3\]](#) ;
- les travaux proprement statistiques qui ont eu le mérite de reconstituer des séries longues aussi plausibles que possible sur le travail en France aux XIX^e et XX^e siècles sans toujours parvenir à lever le voile sur les incertitudes liées au comptage de l'activité du *deuxième sexe*² ;
- les recherches axées sur une lecture critique des catégories statistiques³ qui ont ouvert la voie à une réflexion sociologique et épistémologique sur les concepts et définitions statistiques, mais qui ne se sont que rarement posés les questions en termes de genre [\[4\]](#) .

Nous avons donc entrepris un travail au microscope sur les comptes de l'activité des femmes tels qu'ils apparaissent dans les recensements de la population depuis 1901.

Dès le début du siècle, les statistiques des recensements sont sexuées. Non par volontarisme féministe, mais en raison de la perplexité récurrente des statisticiens qui, déjà en 1901, constatent qu'« il est préférable de distinguer le sexe à cause des interprétations divergentes auxquelles donne lieu le classement des femmes occupées à des travaux domestiques⁴ ». En effet, « on ne dispose pas d'un critérium précis pour le classement des femmes, soit parmi les personnes actives, soit parmi les personnes sans profession, en sorte que ce classement est souvent un peu arbitraire⁵ ». Et l'on retrouve ces doutes, exprimés de façon plus ou moins élégante, dans tous les recensements suivants. Autrement dit, si les statistiques sexuées sur l'activité existent depuis des lustres⁶, c'est justement parce qu'il est plus compliqué de compter le travail des femmes que celui des hommes [\[5\]](#) .

Aux problèmes de lisibilité des chiffres de l'activité s'ajoutent les interrogations sur la visibilité du travail des femmes. Quelles formes d'emploi n'ont pas été mesurées, et quand, et pourquoi ? Où passent les frontières entre l'emploi repérable et le travail informel ? Entre la femme d'agriculteur et l'agricultrice, quelle différence ? Entre la bonne à tout faire et l'employée de maison⁷ ? Entre la femme de médecin et la secrétaire médicale ? Comment ont-elles été, au fil des ans, recensées, omises ou recalculées, effacées ou reconnues ?

Car sur les femmes pèse toujours le soupçon rampant de l'inactivité – est-ce bien du travail ce qu'elles font là ? Une paysanne dans un champ, travaille-t-elle ou regarde-t-elle le paysage ? Une ouvrière licenciée, est-ce une chômeuse ou une femme qui rentre au foyer ? Ces questions récurrentes et navrantes, que l'on réserve aux femmes, nous les retrouverons tout au long de ce livre. Et elles sont loin d'être anecdotiques : elles nous disent le contraste entre l'évidence du travail masculin et la contingence du travail féminin⁸.

Comme le dit déjà joliment le commentaire du recensement de 1896, « le classement des femmes est souvent affaire d'interprétation⁹ ». C'est justement l'objet de ce livre : repérer précisément l'évolution des « interprétations ». Et tenter de les comprendre¹⁰.

La mesure et le regard : questions de méthode

On le sait mais on l'oublie trop souvent : l'observation est indissociable de la façon d'observer, la mesure, inséparable de l'instrument de mesure. Or le regard dépend du contexte, des valeurs et des représentations du moment ; les définitions et les classements utilisés vont opérer comme autant de filtres pour mettre en lumière certains aspects de la réalité et en laisser d'autres dans l'ombre.

Pour évaluer l'emploi, le chômage et l'activité en France, il existe depuis longtemps différents thermomètres, qui cohabitent ou se succèdent dans le temps (encadré 1). Ces outils diffèrent par leur méthode, leur couverture, leur angle d'approche, et modifient, au fil du temps, les classements qu'ils opèrent et les définitions qu'ils appliquent. D'un recensement de la population à l'autre, d'une enquête sur l'emploi à sa révision quelques années plus tard, le regard change, s'aiguise sur des réalités nouvelles, renonce à compter des situations réputées démodées. La mesure reflète l'intérêt du moment et l'emploi n'échappe pas à la règle.

En matière d'activité, les femmes ont souvent été les championnes de l'ombre, du flou, du non-dit. Les commentaires répétés l'affirment, à chaque recensement : les évolutions de l'emploi des femmes sont incertaines, problématiques, douteuses. Elles doivent peut-être autant à des différences d'instruments de mesure qu'à des changements sensibles de la réalité. Les mêmes phrases disent le renoncement à comprendre comment les femmes occupent leur journée, à établir une frontière claire entre les tâches ménagères du domaine du privé et le travail de collaboration à l'exploitation familiale, à distinguer le service au domicile du travail à domicile pour le compte d'autrui^[6]... Les femmes « faisant exclusivement leur ménage » ne sont pas comptées dans la « population active » ; elles ne sont pas pour autant nommées « inactives » dans les premiers recensements du XX^e siècle. Annie Fouquet situe ce terme, apparu bien plus tard, dans la lignée du concept d'« oisifs » qui, dans les recensements, n'incluait pas ces « femmes faisant exclusivement leur ménage ». Celles-ci étaient comptées en tant que telles, rangées dans la rubrique des « personnes sans profession rémunérée », ce qui, en un sens, était une dénomination plus précise et moins désobligeante que l'appellation « inactive ». Dans ce cas, on n'exclut pas qu'il y ait un travail, même si on ne le compte pas, alors qu'on semble nier tout labeur dans le terme « inactive¹¹ » toujours en cours au XXI^e siècle. Dans le vocabulaire de l'époque déjà, est « active » toute personne exerçant une profession rémunérée.

Face aux fluctuations des sources, les reconstitutions de séries longues ont essayé de rendre comparable ce qui ne l'est pas, de raconter une histoire qui se tient, plus plausible, en recalculant tous les résultats sur la définition d'une même année, en bâtissant les murs qui n'existaient pas, en déplaçant les frontières après coup. Cette démarche est légitime bien sûr, elle apporte une vision du passé reconstruite avec les critères d'aujourd'hui, tente de décrire l'évolution sans changement de définition perturbante pour l'interprétation. C'est ainsi qu'Olivier Marchand et Claude Thélot ont procédé à une « reconstitution de la population active » sur deux siècles en se donnant pour principe de « retenir les concepts d'activité des recensements actuels¹² ». C'est ce que l'on appelle « rétopoler ». Plus récemment, les « séries longues » produites par l'Insee sur l'emploi et le chômage adaptent les données du passé aux définitions et processus de l'enquête Emploi d'aujourd'hui^[7]. Cette démarche a le mérite de lisser les aspérités dues aux différentes focales utilisées, mais la réalité rebâtie n'est pas plus juste que celle décrite au moment de l'enquête. C'est là tout le débat sur les « ordres de grandeur » : « Les mesures de certains objets

dépendent totalement des conventions de définition et de codage et ne sont pas de simples fluctuations autour d'une "valeur vraie" », dit Alain Desrosières ^[8] que nous suivons totalement sur ce point.

Nous ne cherchons donc pas à recomposer des séries homogènes au plus près d'une réalité qui correspondrait aux définitions d'aujourd'hui, nous voulons tenter de comprendre les chiffres et leurs évolutions apparentes à partir des métamorphoses de définitions et des changements de points de vue sur l'activité laborieuse. En ce sens, ce sont les rugosités et les fissures qui nous intéressent dans les visions successives que les statistiques reflètent ^[9]. Quitte à décrire une réalité approximative – et parfois lacunaire – nous allons tenter de nous fonder sur le regard du moment, puis chercher à retrouver les éléments d'explication, les ajouts, les manques et les changements de vision au cours du temps ^[10]. Nous n'oublions pas bien sûr, que notre lecture est, elle aussi, singulière, influencée par notre époque et notre propre histoire. Ce qui va de soi aujourd'hui pour nous, nos interrogations et les investigations que nous menons, est daté ; nous ne pouvons pas retrouver parfaitement le regard des statisticiens de chaque époque. Mais s'interroger sur ces points de vue successifs nous renvoie à notre vision d'aujourd'hui, à ses attentions spécifiques et à ses manques, comme un voyage à l'étranger permet de prendre conscience des particularités de notre quotidien culturel ^[11]. La traversée à laquelle nous convions dans ce livre n'est pas moins dépayssante.

Nous partirons des mêmes mots – activité, emploi, chômage – du même champ – les résidents en France métropolitaine – et, autant que faire se peut, des mêmes définitions afin de pouvoir rapprocher les constats et en commenter les fluctuations. Nous avons choisi de travailler essentiellement à partir des recensements de la population, en laissant de côté, sauf exception, l'enquête Emploi, sondage né dans les années 1950 qui ne permet pas d'embrasser le siècle (encadré 1).

Le travail et l'activité : questions de définition

Le fait de déclarer ou non une activité rémunérée ou une profession, de nommer travail un labeur nécessaire à l'entretien du ménage, qu'il soit fait à domicile ou ailleurs, de distinguer la fonction sociale de travailler, d'avoir un emploi, un métier, des autres fonctions plus domestiques ou strictement familiales, c'est s'affirmer comme membre d'une société économique. Or, au fil du temps, les femmes ne se reconnaissent pas ou ne sont pas toujours reconnues comme professionnellement « actives ». Accepter de compter une personne comme ayant un emploi alors qu'elle fait de la couture pour le compte d'autrui parmi les travaux qu'elle exécute pour son ménage, qu'elle élève ses propres bêtes ou cultive les champs de la ferme qu'elle habite, ou qu'elle garde les enfants d'une autre famille, cette acceptation, revendication ou, au contraire, dénégation, reniement, confusion, sont des actes symptomatiques des représentations de l'époque sur le travail et, plus largement, sur le rôle des femmes dans la société. C'est exactement ce que disaient déjà, en 1901, les statisticiens dans le commentaire du premier recensement du XX^e siècle, justifiant l'existence de statistiques sexuées par la difficulté à cerner la vraie nature du travail des femmes. Cette interrogation n'est pas seulement une question du passé ; elle se déplace avec les déformations du marché du travail défini selon des contours encore et toujours discutables et discutés.

La « population active » est constituée de l'ensemble des personnes en emploi ou au chômage ; on dit aussi « sur le marché du travail ». Ces notions ont varié de façon importante au fil du temps, même une fois fixées par le BIT ^[12] (encadré 1), « mais elles sont toujours le produit de qualifications sociales¹³ ».

L'un des problèmes récurrents dans les statistiques du XX^e siècle, c'est justement l'activité féminine : quand une femme « travaille »-t-elle ? Quand cette activité compte-t-elle dans l'économie du pays ? Qu'est-ce donc que le « travail » d'une femme ? Et en filigrane : quand les femmes ont-elles été (ou se sont-elles) retirées du marché du travail ? Qu'ont-elles fait alors ? Quand, pourquoi et dans quelle mesure leurs activités ont-elles été considérées comme purement « domestiques », différentes des activités valorisées comme « économiques » et rémunérées comme telles ?

En dépit des apparences, ces questions ne sont ni purement techniques ni essentiellement « comptables ». Elles sont fondamentalement sociologiques : « Il se joue dans ces décisions statistiques d'apparence technique un conflit entre des représentations de la société, et plus particulièrement du rapport des hommes et des femmes à la famille et au travail¹⁴ ».

À toute époque, la position des femmes par rapport à l'activité a fait débat. À tel point que l'on peut considérer une question aussi simple et factuelle que : « avez-vous un emploi ? » ou « travaillez-vous ? » comme une question d'opinion. *A fortiori*, la réponse à la question « êtes-vous au chômage ? » dépend notamment du statut social accordé ou dénié aux chômeurs. En effet, l'appréciation d'une personne sur sa propre position, la façon dont elle va se classer elle-même dans la palette des différents statuts sociaux, varie, dans une même situation, en fonction des caractéristiques de l'individu (âge, sexe, degré d'instruction, origine culturelle etc.), de son contexte (époque, environnement...) et des normes sociales qui l'entourent. Ainsi, quand il était dans l'air du temps d'être « femme au foyer », et dans les milieux où il était valorisé de montrer qu'un mari avait bien de quoi nourrir femme et enfants, il ne serait pas venu à l'idée d'une mère de famille faisant quelques heures de couture maigrement payées de se déclarer « en emploi ». De même, quelqu'un qui n'avait pas fini ses études initiales se définissait le plus souvent comme « étudiant », même s'il faisait quelques heures de baby-sitting par semaine ou participait aux

travaux de la ferme pendant les vacances scolaires. Aujourd'hui, de plus en plus, on compte ces activités comme des emplois. Par ailleurs, au moment de la montée du chômage de masse, les femmes qui se déclaraient « chômeuses » ont parfois été soupçonnées d'être en fait des « femmes au foyer » – des « fausses chômeuses » disait-on – influencées par le contexte de banalisation du chômage (se déclarer « au chômage » devenant plus dicible que de s'afficher « au foyer »). Mais on sait désormais que cette idée a été largement battue en brèche par de nombreuses études montrant que les femmes se déclarant « au foyer » et celles se classant comme « chômeuses » n'ont pas les mêmes comportements ni les mêmes projets¹⁵. Les statisticiens, et on les comprend, n'ont eu de cesse de gommer les différences individuelles de déclaration face à une même position et de les rectifier, en tranchant sur les situations les plus courantes et en édictant des définitions de plus en plus précises pour décider si une personne doit être comptée dans l'emploi, au chômage ou économiquement « inactive ».

Cette recherche n'a pas pour vocation d'étudier précisément comment les personnes ressentent et déclarent leur propre position individuelle selon l'époque et le contexte. C'est bien aux décisions statistiques et donc aux choix politiques et sociaux des définitions du travail, de l'emploi et du chômage que l'on s'intéresse ici.

Tel est le pari de ce livre : en regardant comment se construisent au fil des ans les statistiques de l'activité professionnelle des femmes, on peut raconter quelque chose de l'histoire de leur statut. Car le travail féminin est un fil rouge pour lire la place des femmes dans la société, dans toutes les sociétés contemporaines.

Reconnaître telle activité comme du travail professionnel ou au contraire la reléguer dans l'ombre de l'inactivité, c'est une décision politique, idéologique même, au-delà de l'option statistique. Dire ou ne pas dire le poids du travail des femmes dans le fonctionnement de la société, c'est un choix lourd de sens et de conséquences.

La première partie, *Paysages et contours de l'activité*, présente un panorama de la place des femmes dans le monde du travail au XX^e siècle : quelles inflexions scandent l'histoire de l'activité professionnelle des femmes ? Peut-on repérer de vraies périodes d'émancipation, des ruptures particulièrement significatives, des reculs effectifs ?

La deuxième, *Âges de la vie et sexe de l'emploi*, traite des métamorphoses des cycles de vie professionnels des femmes et des hommes en s'intéressant tout particulièrement aux évolutions des comportements d'activité féminins.

La troisième balaie les différentes formes de *pénuries d'emploi* qui, sous diverses appellations et définitions, ont marqué le XX^e siècle : *Chômage, sous-emploi et travail à temps partiel*.

La quatrième et dernière partie, *Métiers d'antan, professions d'aujourd'hui*, présente une cartographie du sexe des métiers et de leur évolution durant la période considérée.

Encadré 1 : Données et concepts

Sources et contours

Cette étude se fonde sur les recensements français depuis 1901. Pour limiter les différences de contexte territorial et les problèmes liés aux données disponibles, tout au long de la période, elle se borne à la population comptée en France métropolitaine^[13] – y compris l'armée – et se penche en particulier sur ce qu'il est convenu d'appeler la « population active^[14] ». Toutes ces conventions ne

sont ni permanentes ni inéluctables, il faut donc les préciser.

Le territoire et la population de référence

Notre champ géographique d'observation est donc la France métropolitaine. Il ne subit, sur la période étudiée, qu'un changement majeur de contours : en 1918, la France passe de 87 à 90 départements qui correspondent à l'ajout de trois départements d'Alsace et de Moselle.

L'âge et les taux d'activité

Au début du XX^e siècle, on rapportait la population active à l'ensemble de la population, sans limite d'âge. Parfois les « moins de 15 ans » sont regroupés, mais ce n'est pas toujours le cas : dans les recensements de 1901 et 1906, les « moins de 18 ans » sont ensemble. Les comparaisons rigoureuses de taux d'activité par tranche d'âge ne sont donc pas toujours directement possibles. Exclure les plus jeunes des analyses de la population active donnerait cependant une version déformée de la réalité tant ils constituaient, au début du XX^e siècle, une main-d'œuvre importante.

Depuis les années 1950, il était convenu de mesurer l'activité parmi les personnes « adultes », c'est-à-dire ayant au moins 15 ans au cours de l'année d'enquête.

Pour des raisons d'harmonisation européenne, la France s'est récemment alignée pour les recensements du XXI^e siècle sur la définition de l'âge révolu, c'est-à-dire atteint à la date de référence de l'enquête, soit le troisième jeudi de janvier. Les tranches d'âge ont donc été réajustées, et décalées d'un an pour les comparaisons avec les recensements antérieurs ; par exemple, les personnes ayant 20 ans au cours de l'année n (et en général 19 ans en janvier, date du recensement) doivent quitter la classe d'âge quinquennale 15-19 ans et être reclassées dans la tranche 20-24 ans lors des comparaisons avec les recensements antérieurs.

Les recensements depuis 1901

De 1901 à 1946, les recensements ont lieu en principe tous les cinq ans, sauf pendant les guerres (il n'y a pas de recensement en 1916 ni en 1941). Leurs procédures sont proches, plus centralisées et plus rigoureuses qu'aux siècles précédents, et permettent de repérer les catégories d'actifs par « profession et industrie ». En gros, les notions et les nomenclatures restent à peu près les mêmes et on relève à chaque recensement le même souci d'exactitude dans le repérage des évolutions.

À partir de 1901, l'exploitation des recensements est en effet centralisée à Paris (environ 40 millions de bulletins sont ainsi regroupés et non plus dépouillés par les communes). Ce travail titanesque est fait par les « dames de la statistique » qui saisissent les données grâce au classificateur-imprimeur inventé par Lucien March, qui leur permet de dépouiller plus de 8 000 bulletins par jour. Ces machines additionnent automatiquement les données et effectuent quelques tris croisés. Ce système, en usage jusqu'en 1940, explique l'homogénéité des recensements du début du XX^e siècle ^[15]. Ensuite, René Carmille met en place les machines à cartes perforées et les ateliers de mécanographie, ancêtres de l'informatique ^[16].

À partir de 1954, chaque recensement ou presque apporte son lot d'innovations et de concepts revus et corrigés. Les contours des notions de « ménage » et d'« activité » varient, les frontières du chômage se précisent, les nomenclatures de professions et d'activités sont remises à plat et changées. À la suite de la mécanographie, les techniques informatiques révolutionnent la saisie, l'archivage, les possibilités de comparaisons. 1962, 1968, 1975, 1982, 1990, 1999 : piliers des dénombremens, bases de toutes les enquêtes par sondage ^[17], les recensements sont les pierres angulaires de la

statistique. Pour suivre les évolutions de la population active et du chômage sur les trois dernières décennies, l'enquête Emploi est devenue la référence principale étant donné la sensibilité accrue sur ces concepts et les améliorations spécifiques de cette enquête.

Mais les changements de procédure et de questionnement sont tellement importants depuis 1999 qu'il est légitime de les examiner plus en détail. Alors qu'aux recensements précédents toute la France était comptée en une seule fois, les recensements du XXI^e siècle sont menés sous forme d'enquêtes annuelles complémentaires, regroupées sur cinq ans et pondérées de façon à « vieillir » les premières collectes et à « rajeunir » les plus récentes.

Ainsi, la grande opération nationale du recensement de la population, menée auparavant avec tambours et trompettes tous les cinq à neuf ans, s'est transformée au profit d'« enquêtes annuelles de recensement ». Autrement dit, le recensement n'est plus une construction instantanée, photographie chiffrée, espérée exhaustive, de la société française, mais une estimation quinquennale, réajustée chaque année, qui comble scientifiquement les manques, les non-dits, les non-réponses et les décalages de constats étalés dans le temps ^[18]. Ainsi, le recensement daté de 2008 est en fait une compilation d'enquêtes menées en 2006, 2007 (aux résultats extrapolés), 2008, et 2009, 2010 (aux résultats réropolés). Le bilan, plus robuste que celui d'une collecte exhaustive, bénéficie, du fait de l'annualisation, d'un meilleur suivi du parc des logements, de techniques sophistiquées et précises de contrôles, de remplacement des non-réponses. Techniquement compliquée mais plus rigoureuse, cette nouvelle procédure présente aussi des avantages de gestion et de régularité ^[19]. La vision moyenne sur cinq ans qui en résulte n'est cependant pas tout à fait comparable avec les instantanés précédents. Cette technique a pour conséquence de lisser l'évolution de certains phénomènes, notamment générationnels ou conjoncturels. Cependant, ces différences de procédure ne suffisent pas à expliquer les divergences observées entre les recensements.

En fait, à chaque recensement sont souvent apportés des ajustements destinés à corriger l'analyse de la dynamique de la démographie entre deux recensements. Les procédures mais aussi les points de vue changent et les chiffres basés sur un même recensement peuvent varier d'une publication à l'autre. Ces adaptations n'ont, en principe, pas d'incidence sur la description de la structure de la population ou de la répartition de la population active.

En effet, l'évolution apparente de la population entre deux recensements se révèle parfois notablement différente de ce que l'on peut observer à partir d'autres sources, le plus souvent administratives, comme l'état civil par exemple. De plus, les imprécisions des estimations intercensitaires du solde migratoire de la France sont très importantes. C'est vrai, en particulier, entre 1999 et les recensements des années 2000. Pour expliquer ces écarts, plusieurs facteurs se combinent, sans que l'on sache ni mesurer exactement la part de chacun ni comment corriger rigoureusement ^[20]. Sont en cause les changements de procédure de collecte d'un recensement à l'autre, l'élimination plus ou moins draconienne des doubles comptes (par exemple, pour éviter de compter deux fois les étudiants recensés chez leurs parents et dans leur propre logement), ou encore les efforts variables pour éviter d'oublier des logements ou pour estimer le nombre de personnes qui n'ont pas répondu ou pas pu être jointes.

Le recensement de 1999 est réputé sous-estimer la population par rapport à ceux qui l'ont précédé et suivi. Les statisticiens ont donc calculé, au mieux, un « ajustement » pour rectifier ce qui paraît le

plus vraisemblable de ces erreurs. On évoque ainsi une sous-estimation de la population totale d'environ 661 000 personnes en 1999 (soit 1,1 %). Cette différence est impossible à répartir précisément par sous-population (et notamment par sexe, âge et activité), même si une estimation fait état d'un partage global entre environ 200 000 hommes et 460 000 femmes, sur la base des imprécisions et méconnaissances différenciées du solde migratoire selon le sexe ^[21].

Recensements et enquêtes Emploi : des sources complémentaires mais différentes

On se limite ici, la plupart du temps, au seul recensement de la population et à ses différentes évolutions, en général bien décrites dans les pages de méthodologie des résultats publiés. Ces chiffres sont cependant parfois complétés à l'aide de ceux fournis par l'enquête Emploi, qui, née dans les années 1950, puis modifiée aussi à plusieurs reprises, a sa propre histoire statistique et procède selon d'autres logiques et parfois d'autres concepts.

En effet, d'une source à l'autre, on ne s'appuie pas toujours sur la même population de référence, même à contours géographiques déterminés. Alors que l'enquête Emploi n'aborde que les logements « ordinaires » du territoire, à l'exclusion des collectivités, le recensement inclut actuellement toutes ces populations. Jusqu'à tout récemment, le recensement ne comprenait pas les personnes temporairement absentes (alors que, depuis longtemps, dans l'enquête Emploi, une personne présente peut répondre pour les absents vivant habituellement sous son toit).

Activité, emploi, chômage : flous et précisions

La population « active » est la somme de la population comptée « en emploi » (dite aussi « active occupée ») et de celle considérée comme étant « au chômage ». Ces deux notions, et c'est fondamental dans notre propos, ont notablement changé au fil du temps. On sait à quelles âpres discussions donne lieu la définition du chômage. Mais les notions de travail, d'emploi sont tout aussi compliquées, difficiles à préciser, et donc à reconstituer dans le passé.

L'emploi et ses limites

Dans la définition de l'emploi, par exemple, les militaires du contingent sont intégrés ou exclus selon les époques. On considère ici, dans toute la mesure du possible, que les personnes du contingent sont « actives occupées ». Cette précision est importante car elle induit des modifications loin d'être négligeables dans les séries de chiffres. Par convention, les effectifs du contingent sont tous affectés aux effectifs masculins d'emploi dans les séries longues de l'Insee. Mais cette convention n'est pas neutre : par exemple, en 1954, « réintroduire le contingent dans l'activité a donc pour conséquence des doubles comptes du côté des hommes » (note 1, p. 16 du Recensement population de 1954) ^[22].

Du côté des femmes, le flou est signalé de façon répétée dans les pages méthodologiques des recensements successifs. Les grands classiques de cette imprécision portent d'une part sur les « domestiques » hébergées dans la famille et, d'autre part, sur ce qu'on appelle depuis les années 1950 les « aides familiales » : agricultrices ou commerçantes non directement rémunérées (et affectées par convention à la profession de la personne aidée, le plus souvent leur mari). Très nombreuses au début du siècle (on les disait alors « chefs d'établissement » au même titre que leur mari, en référence à la direction partagée de l'entreprise familiale) elles sont devenues rares avec le déclin de l'agriculture et l'extension du salariat, et ce d'autant plus que leur affectation a changé. En effet, selon les époques, elles ont été plus ou moins automatiquement comptées ou oubliées ^[23]. En principe, d'après les consignes du recensement, les femmes d'agriculteurs ne déclarant pas d'autre

profession sont automatiquement comptées comme agricultrices de 1906 à 1946^[24]. À partir de 1954, seules celles qui déclarent explicitement avoir une profession sont comptées dans l'activité. On verra que ce changement de concept aura des conséquences importantes sur le décompte de l'activité des femmes.

Avoir un emploi, c'est travailler en contrepartie d'une rémunération, d'un statut social. Les choses sont claires pour un salarié : même en congé ou temporairement malade, il est bien considéré comme « actif occupé », et compté dans les personnes qui travaillent. Hors du salariat, les heures de travail sont plus difficilement comptabilisées, notamment lorsqu'elles se font à domicile, ou lorsqu'elles donnent lieu à échange ou contrepartie en nature, si la « rémunération » se fait sous forme, par exemple, d'un hébergement en échange de travaux ménagers. C'est tout le problème des domestiques d'autrefois, mais aussi de certains centres d'insertion qui proposent de tels échanges : doit-on ou non compter ces personnes dans l'emploi ?

Outre les problèmes de frontières entre travail domestique pour soi ou pour les autres, compté ou non, se pose le problème de l'emploi minimum. Aujourd'hui, pour être compté dans la population au travail, il suffit d'avoir travaillé « ne serait-ce qu'une heure » au cours de la semaine de référence de l'enquête (définition du Bureau international du travail de 1982, appliquée, de plus en plus strictement, dans l'enquête Emploi et approchée, autant que possible, dans le recensement actuel). Le questionnement du recensement a récemment changé, pour tenter d'approcher cette notion d'emploi dans le cas d'un travail restreint. Autrement dit, des personnes qui ne se déclarent pas spontanément comme « travaillant » doivent répondre à une nouvelle question sur un éventuel « emploi occasionnel ou de très courte durée... » ou encore, si elles sont « en apprentissage ou en stage rémunéré. » elles sont amenées à décrire cette activité et sont intégrées dans la population ayant un emploi. Il peut s'agir, par exemple, d'une étudiante qui fait un peu de baby-sitting, d'un retraité qui arrondit ses fins de mois en donnant quelques cours ou quelques heures de jardinage, d'une mère au foyer qui gère un site Internet pour louer une partie de son appartement ou qui donne occasionnellement quelques heures de ménage chez une voisine. Compter ou non ces personnes dans l'emploi, leur accorder une attention particulière est, on le verra, lourd de conséquences sur les chiffres et donc sur la description globale qui en découle.

Les publications qui avancent quelques comparaisons avertissent dans un encadré laconique qu'« il est plus difficile de comparer l'emploi selon le recensement de 2008 avec celui des recensements antérieurs : le nouveau recensement de la population a introduit un concept d'emploi qui emprunte à la fois à la perception spontanée des personnes interrogées lors des précédents recensements, et au concept *a priori* plus extensif recommandé par le Bureau international du travail (BIT)^[25] ».

Le chômage et son halo

Les discussions qui entourent la notion de chômage sont plus connues^[26]. Le chômage a d'abord été peu ou pas mesuré, puis seulement, en lien avec le versement de certaines indemnités de secours, et, au début du XX^e siècle, parmi les seuls ouvriers et employés salariés qui se retrouvaient sans emploi (ce qui excluait du comptage nombre de chômeurs isolés, saisonniers et autres, travaillant au gré des commandes). Le chômage a été peu à peu précisé, selon des notions dont les subtilités sont loin d'être négligeables. Les concepts affichés de « population sans emploi à la recherche d'un emploi (PSERE) » et, depuis 1982, de « chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) », n'ont

rien d'évident.

Pour prendre l'exemple le plus récent, la France vient, en 2006, d'adapter sa définition officielle, appliquée aux résultats de l'enquête Emploi, à l'interprétation européenne de cette notion de chômage « au sens du BIT ». Pour être comptée « au chômage », la personne doit « ne pas avoir travaillé ne serait-ce qu'une heure pendant la semaine de référence (et ne pas avoir d'emploi bien sûr) », « être disponible *dans les quinze jours* pour prendre un emploi » (ce qui exclut désormais les personnes même temporairement malades, qui étaient, jusqu'alors, comptées en France parmi les chômeurs), « avoir trouvé un emploi pour plus tard » (« plus tard » étant désormais limité à *trois mois*) ou « avoir fait des démarches effectives pour trouver un emploi ». La liste des « démarches » qui comptent pour être admis dans la catégorie statistique des chômeurs exclut maintenant les actions nécessaires pour rester inscrit à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE devenue Pôle emploi). Ce dernier ajustement est le principal motif de divergence entre la nouvelle série mise en place à partir des données 2006 et la série précédente : en 2006, ces simples interprétations différentes du même concept « chômage au sens du BIT » diminuent le taux de chômage officiel français de 0,7 point ^[27] ! Cependant, tout est relatif. D'abord une définition aussi précise de l'emploi et du chômage ne peut pas être appliquée au recensement dont les questions sont loin d'être aussi complètes que dans l'enquête Emploi et où les personnes remplissent elles-mêmes un bulletin alors que l'enquête Emploi est collectée par des enquêteurs professionnels, spécialement formés à ces notions. De plus, des révisions comme celle qui vient d'être décrite n'ont pas le même sens à la lumière du long terme : portées sur les courbes séculaires de la mesure de la population active, ces différences sont à peine visibles et les variations des chiffres du chômage ne revêtent pas la même importance que dans un contexte conjoncturel (voir les courbes de la partie I).

Le flou sur les contours de l'emploi d'une part, du chômage d'autre part rejaillit nécessairement sur la vision globale de l'activité. C'est avec raison que l'on parle de « halo » du chômage ^[a]. Et ces limites ne touchent pas de la même façon les femmes et les hommes. Souvent, ce sont les femmes qui, tout en recherchant un emploi, ne sont pas « disponibles » (parce qu'elles gardent un enfant, par exemple, et qu'il leur faudra s'organiser pour prendre un emploi plus tard) ; au contraire, ce sont plutôt des hommes qui, privés d'emploi et âgés, vont se « décourager » et cesser leur recherche active et visible d'emploi (ou se contenter d'aller pointer à Pôle emploi, ce qui ne compte plus comme « démarche active de recherche d'emploi ») ; ces personnes se retrouvent donc toutes comptées comme « inactives ^[b] ».

Les procédures de collecte (le fait que le questionnaire soit auto-administré par l'enquêté ou posé en face à face ou encore au téléphone par un enquêteur formé, l'ordre des questions posées, le vocabulaire employé, etc.) et les processus de traitement des données (centralisés, mécanisés, informatisés, redressés ou non...) ont aussi beaucoup d'importance et peuvent notablement faire bouger les frontières et les chiffres de l'emploi et du chômage. Selon la source (recensement ou enquête Emploi) et selon l'époque, les données fournies seront parfois bien différentes et les comparaisons difficiles.

Notes du chapitre

[1] ↑ Pour autant, nous n'avons pas l'ambition de l'exhaustivité. Nos investigations sont centrées sur l'activité, le travail, l'emploi, le chômage et les métiers des femmes. Elles ne traitent pas – ou peu – des salaires, des conditions de travail, du temps de travail qui posent d'autres problèmes d'appréhension statistique sur le long terme. Elles sont, comme l'indique le titre de cet ouvrage, centrées sur la France, mais avec quelques éléments de comparaison internationale qui n'ont rien de systématique et qui portent généralement sur la période récente.

[2] ↑ Seuls les travaux des historien(ne)s portant sur des bassins d'emploi précis ou des professions particulières peuvent renseigner sur les mouvements de l'emploi durant ces périodes.

[3] ↑ Toutes les notes de référence sont classées par chapitre, en fin d'ouvrage, p. 213.

[4] ↑ Les activités classées comme domestiques ont toutefois ponctuellement fait l'objet de chiffreages, posant ainsi le problème des limites mêmes du monde économiquement visible et, en filigrane, de la participation des femmes (Ann CHADEAU et Annie FOUQUET, « Peut-on mesurer le travail domestique ? », *Économie et statistique*, n° 136, p. 29-42, 1981). Plus récemment, l'une des recommandations de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi (« Élargir les indicateurs de revenus aux activités non marchandes », recommandation n° 5 du *Rapport sur la mesure de la performance et du progrès social*, <www.stiglitz-sen-fitoussi.fr>, commission Stiglitz, 2009, p. 15) a donné lieu à un nouveau chiffreage de la production domestique : « Au niveau national, le nombre d'heures annuelles consacrées au travail domestique est égal à une à deux fois le temps de travail rémunéré : entre trente-huit et soixante-dix-huit milliards d'heures, en 1998. Valorisé au SMIC et mesuré avec la définition la plus restreinte, il apporterait une contribution à la production nationale équivalente à 17,5 % du PIB, comparable à la valeur ajoutée de l'ensemble de l'industrie française. En retenant une définition intermédiaire du travail domestique, sa valeur atteint 27 % du PIB, plus de la moitié de la valeur ajoutée de tous les services marchands. »... Une toute récente étude de l'Insee montre par ailleurs que « plus on restreint l'analyse aux tâches ménagères et parentales les plus éloignées du loisir, et plus la part réalisée par les femmes apparaît importante : elles réalisent 75 % du "cœur" du travail domestique, contre 60 % avec la définition la plus extensive » (Delphine ROY, « La contribution du travail domestique non marchand au bien-être matériel des ménages : une quantification à partir de l'enquête Emploi du temps », *Documents de travail*, Insee, n° F1104, mars 2011, p. 3). Florence JANY-CATRICE et Dominique MÉDA retracent cet « oubli » ou cette « exclusion » des activités domestiques dans les conventions des comptes nationaux et proposent, dans la dynamique des suites du rapport Stiglitz, de nouveaux indicateurs de richesse prenant en compte la question du genre (Florence JANY-CATRICE et Dominique MÉDA « Femmes et richesse : au-delà du PIB », *Travail, genre et sociétés*, n° 26, 2011, p. 147-172).

[5] ↑ On voit ainsi des tableaux sur l'évolution de l'activité où ne figurent que les hommes.

[6] ↑ « Ainsi l'activité des femmes d'agriculteurs est un cas extrême de travail non "professionnalisé", particulièrement difficile à saisir par le statisticien qui doit tracer les limites de la catégorie dans une zone floue et mouvante, et les disjonctions logiques qu'il impose (aide familial doit s'opposer à exploitant agricole comme à salarié agricole) ne sont pas conformes à la pratique des enquêtées. [...] Leurs réponses ne dépendent pas tant de la durée du travail sur l'exploitation (variable qui constitue en principe le meilleur critère de partage pour le statisticien) que du type de l'exploitation et de la configuration du ménage. [...] L'accroissement des exploitants agricoles et la diminution des aides familiales expriment donc moins une augmentation du temps consacré au travail agricole qu'ils ne traduisent une transformation du statut de la femme dans l'exploitation », écrit Laurent Thévenot en étudiant les réponses au recensement de 1975 et à des tests de questionnaires pour le recensement 1982. Laurent THÉVENOT, « Un emploi à quel titre ; l'identité professionnelle dans les questionnaires statistiques », in *Les Catégories socioprofessionnelles et leur repérage dans les enquêtes*, coll. « Archives et documents », n° 38, Insee, 1981, p. 9-40.

[7] ↑ Par exemple, on reconstitue des chiffres plausibles de moyenne annuelle pour les années où l'on ne disposait que de photographies du marché du travail à une date donnée (mars en général, avant 2003, date depuis laquelle l'enquête Emploi s'est étalée sur toute l'année).

[8] ↑ Alain DESROSIÈRES, « Séries longues et conventions d'équivalences », *loc. cit.* Optant pour une posture toute différente, Olivier Marchand et Claude Thélot estiment que « comprendre la statistique mathématique ne requiert pas de connaître les conditions et les circonstances historiques et sociales de son émergence ». Voir Olivier MARCHAND et Claude THÉLOT, « Pour une statistique historique », *Genèses*, n° 9, 1992, p. 99.

[9] ↑ Rejoignant ainsi Christian Topalov lorsqu'il affirme : « Dans cette perspective, la variabilité des conventions statistiques cesse d'être seulement un obstacle à l'établissement de séries longues ou de tableaux comparatifs : elle devient un indice. Les représentations statistiques nous renseignent en effet à la fois sur les réalités sociales qu'elles s'efforcent de mesurer et sur les constructions qui organisent cette mesure, bref, sur les interactions entre sciences, administration et société », in Christian TOPALOV, « Une révolution dans les représentations du travail. L'émergence de la catégorie "population active" au XIX^e siècle en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis », *Revue française de sociologie*, n° 3, p. 445-476, 1999, p. 446.

[10] ↑ Bien plus facile techniquement – puisqu'il ne s'agit que de reprendre des statistiques descriptives –, cette méthode exige toutefois rigueur et imagination. Rigueur pour retrouver les meilleurs chiffres bruts (seulement calés pour circonscrire un même champ chaque fois que c'est possible) et leur définition exacte, ce qu'ils recouvrent et décomptent, ce qui est dit ou tu. Imagination car il faut se situer dans le contexte, se demander, avec notre recul historique et ce qu'il comporte d'apports et d'oublis, comment l'observation a mis en valeur ou préféré oublier de décrire telle ou telle activité, ce qui a pu se passer, étant donné les témoignages qualitatifs recueillis par ailleurs. Cette méthode pose parfois plus de questions qu'elle n'en résout, mais elle a le mérite d'essayer d'interroger le regard d'aujourd'hui au vu de celui d'hier autant que de remettre en cause l'observation historique au su des connaissances contemporaines.

[11] ↑ Ainsi, se poser la question du temps partiel ou des « formes particulières d'emploi » d'il y a un siècle a quelque chose de décalé, d'incongru ; comparer les métiers et les professions sur une aussi longue période peut même paraître une mission impossible. On verra que,

pour autant, cela ne manque pas d'intérêt et permet de découvrir des catégories d'alors, parfois oubliées aujourd'hui.

[12] ↑ Bureau international du travail.

[13] ↑ Non compris les résidents qui travaillent à l'étranger ou absents au moment de l'enquête sauf pour les recensements les plus récents.

[14] ↑ Au recensement de 1901, sont classées dans la population active toutes les personnes qui exercent une profession rémunérée à la date du recensement, ou sont « ouvriers et employés momentanément sans emploi » (p. 14). Au recensement de 2008 (2006-2010), « la population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi ». « Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes :– exercer une profession (salarisée ou non), même à temps partiel ;– aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;– être apprenti, stagiaire rémunéré ;– être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;– être étudiant ou retraité tout en occupant un emploi. »

[15] ↑ *Cinquante ans d'Insee... ou la conquête du chiffre*, Insee, Paris, 1996, p. 20.

[16] ↑ *Ibid.*, p. 30-31.

[17] ↑ Sauf de l'enquête Emploi qui, étant donné sa grande ampleur, repose sur un sondage spécifique de groupes de logements.

[18] ↑ Au cours de chaque année d'enquête, un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants sont enquêtées exhaustivement (donc elles le sont toutes au bout de cinq ans) et environ 8 % des logements dans les communes plus importantes (donc environ 40 % des logements des grandes villes sont enquêtés en cinq ans) Dans les recensements du XXI^e siècle, les personnes non répondantes, en particulier si elles sont temporairement absentes, sont « redressées » c'est-à-dire que, dans toute la mesure du possible, leur réponse est reconstituée à partir des variables connues (sexe et âge par exemple) et des renseignements collectés autour d'elles (voisins ayant les mêmes caractéristiques de logement ou familiales...).

[19] ↑ Partenariat avec les communes, budgétisation et rapidité de mise à disposition des résultats.

[20] ↑ La présence d'un tel ajustement nous incite à être prudent(e)s dans la comparaison des chiffres et dans l'analyse des évolutions sur longue période. Tous les effectifs sont plus ou moins concernés par les limites de la comparabilité d'une époque à l'autre. Sur bien des sujets, les spécialistes du recensement conseillent de raisonner en structure et en positionnement relatif plutôt qu'en chiffres absolus. Voir « conseils d'utilisation-synthèse » note méthodologique du recensement de la population, 16 juillet 2009.

[21] ↑ Voir « l'ajustement », note méthodologique du recensement de la population, <www.insee.fr>, 1^{er} juillet 2009, et François HÉRAN et Laurent TOULEMON, « Que faire quand la population recensée ne correspond pas à la population attendue », *Population et sociétés*, n° 411, avril 2005. Voir aussi Guy DESPLANQUES, « Avantages et incertitudes des enquêtes annuelles de recensement en France », *Population-F*, n° 63, vol. 3, 2008, p. 477-502.

[22] ↑ En effet, les hommes du contingent ayant déclaré une profession antérieure sont aussi comptés dans cette profession.

[23] ↑ Jusqu'en 1946, les membres des familles d'agriculteurs qui, de 14 à 70 ans, ne sont ni à l'école, ni dans un autre emploi déclaré, sont comptés comme aides familiaux (ou chef d'établissement) dans l'agriculture. À partir de 1954, seuls comptent celles et ceux qui déclarent explicitement exercer cette activité comme une profession, ce qui a notablement diminué leur nombre. Les aides familiales et aides familiaux des commerçants ont toujours dû déclarer travailler pour être comptés comme tels.

[24] ↑ C'est à partir de 1906 que les femmes d'agriculteurs ne déclarant pas une autre profession sont systématiquement comptées comme agricultrices. Le classement était moins inconditionnel auparavant. La croissance de l'activité féminine entre 1901 et 1906 s'expliquerait donc, en partie, par un changement d'appréhension statistique. On verra cependant qu'il y a eu une augmentation de l'activité des femmes dans tous les secteurs et pas seulement dans l'agriculture.

[25] ↑ Olivier MARCHAND, « 50 ans de mutations de l'emploi », *Insee Première*, n° 1312, septembre 2010, p. 2.

[26] ↑ Pour l'histoire de la notion de chômage, voir Robert SALAIS, Nicolas BAVEREZ et Bénédicte REYNAUD, *L'Invention du chômage*, PUF, Paris, 1986 ; ainsi que Christian TOPALOV, *Naissance du chômeur 1880-1950*, Albin Michel, Paris, 1994 ; Edmond MALINVAUD, *Sur les statistiques de l'emploi et du chômage*, rapport au Premier ministre, 1986.

[27] ↑ Voir notamment les débats organisés par l'association Autres chiffres du chômage (ACDC) ; IGF-IGAS, *Rapport sur les méthodes statistiques d'estimation du chômage*, La Documentation française, Paris, 2007 ; Sébastien DURIER, Lucie GONZALEZ, Isabelle MACARIO-RAT et Hélène THÉLOT, « Résultats de l'enquête Emploi. Le chômage baisse depuis début 2006 », *Insee Première*, n° 1164, novembre 2007 ; Anne-Juliette BESSONE, Claude MINNI, Amandine SCHREIBER et Claude THÉVENOT (Dares), Patrick AUBERT, Élise COUDIN et Hélène THÉLOT (Insee), « Emploi, chômage, population active : un bilan des évolutions 2005-2007 », *Premières synthèses*, Dares, n° 26/1, juin 2008 ; « Emploi, chômage, précarité. Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir », Rapport du Cnis n° 108 (sept. 2008) ; Étienne DEBAUCHE, Thomas DERUYON et Fanny MIKOL, « Retour sur l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en 2005 et 2006 », *Documents d'études*, Dares, n° 142, décembre 2008.

[a] ↑ On pourrait d'ailleurs employer ce terme pour traiter du travail et de l'emploi.

[b] ↑ Voir Michel CÉZARD, « Le chômage et son halo », *Économie et statistique*, n° 193-194, p. 77-82, 1986 ; Élise COUDIN et Hélène THÉLOT, « Le "halo" du chômage : entre chômage BIT et inactivité », *Insee Première*, n° 1260, octobre 2009 ; Hélène THÉLOT, « Aux frontières de l'emploi, du chômage et de l'inactivité », *Insee Première*, n° 1207, août 2008.

Première partie

Paysages et contours de l'activité

En un siècle, le nombre de femmes recensées comme « actives » en France a doublé, carrément : 6,8 millions en 1901, 13,9 en 2008. Celui des hommes a augmenté, mollement : de 12,9 à 15,3 millions. Que s'est-il donc passé ? Assembler et regarder les chiffres est une chose, les comprendre en est une autre. Car il y a là une vraie énigme sociologique : l'histoire habituellement contée du travail des femmes au XX^e siècle ^[1] nous dit une baisse continue de leur activité professionnelle de la fin de la Seconde Guerre mondiale aux années 1960. Mais cette histoire, mille fois entendue, de la chute de l'activité féminine durant la première moitié du XX^e siècle résiste-t-elle à l'examen des statistiques et de leurs définitions ? La croissance ininterrompue de l'activité féminine à partir des années 1960 est-elle si spectaculaire ? Le développement de l'emploi salarié, on le sait, a profité au travail féminin. Mais la question demeure : le salariat a-t-il révélé l'emploi féminin ou l'a-t-il dopé ?

Les chiffres que nous avons relevés sur les livres des recensements de la population depuis 1901 montrent des fluctuations durant toute la première moitié du siècle, mais pas de décroissance. La part des femmes dans l'activité reste donc bien mystérieuse. Compter les femmes « actives » a, de tout temps, suscité des débats et posé des problèmes. Or, derrière ces hésitations récurrentes, se pose la question de la part réelle des femmes sur le marché du travail, de leur contribution à l'activité économique, et aussi du regard porté sur cette activité par la société de l'époque. Qu'est-ce qui a varié et comment ? L'activité des femmes ou la façon de la mesurer ? Et de ces deux types de variations, quel est le plus important ? Comment faire la part des choses ?

Planter le décor

Une première lecture à plat des statistiques montre que les femmes ont toujours été très présentes dans la population dite « active ». Mais leur poids a semble-t-il bien varié au cours du siècle : du tiers de cette population comptée au début du XX^e siècle, il est passé à quasiment la moitié à l'aube du XXI^e. Bien sûr, ce constat mérite des nuances. En un siècle, tout a changé : les activités, les secteurs et les métiers et la façon de compter. Les conditions de travail et la législation (encadré 2) qui les entourent ont connu de vrais bouleversements. Les caractéristiques sociodémographiques des femmes et des hommes présents sur le marché du travail ne sont plus les mêmes. L'éventail des âges, la répartition des diplômes et des qualifications, et, d'une façon plus générale, les conditions de vie rendent souvent illégitime toute comparaison terme à terme entre des populations aussi différentes d'une époque à l'autre. Les fluctuations dans la manière de recenser l'emploi et le chômage et, notamment du côté des femmes, de compter le travail à temps partiel compliquent encore la volonté d'y voir clair dans les chiffres.

Cela étant dit, le tableau (1.1) brossé à partir des chiffres bruts des recensements du XX^e siècle ^[2] fixe quelques certitudes et soulève de nombreuses interrogations.

Au long du siècle, les femmes ont toujours compté pour plus de 33 % de la population active. À l'évidence, l'activité des femmes bouge plus que celle des hommes : d'un recensement à l'autre, les chiffres fluctuent. Mais pas de façon extravagante. Et pas toujours dans le même sens : on ne voit nulle trace dans ce tableau d'une quelconque décroissance continue de l'activité des femmes durant la première moitié du siècle. L'effet des guerres, souvent cité comme un des principaux moteurs de la mise au travail des femmes, apparaît ici bien éphémère. Passées les périodes de reconstruction, les conséquences s'effacent assez vite, et la part de l'activité féminine revient – presque – à son niveau de départ : « Tout se passe comme si cette pénétration des femmes dans l'activité productive pendant la guerre s'avérait sans conséquence par la suite et parfaitement temporaire¹. »

Le désordre cesse avec les années 1960. La seconde moitié du XX^e siècle nous a amené au moins une certitude : la permanence de la croissance de l'activité féminine. Commencée au temps des « trente glorieuses », cette lame de fond a traversé toutes les turbulences économiques sans marquer le moindre cran d'arrêt : ni la chute de la croissance, ni la montée du chômage, ni la succession des crises économiques n'ont enrayé la spectaculaire féminisation de la population active (figures 1.1 et 1.2).

Tableau 1.1 La population active en France de 1901 à 2008 (effectifs en millions, relevés directement dans les recensements de la population)

	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes dans la population active (en %)
1901	12,91	6,80	19,71	34,5
1906	13,03	7,69	20,72	37,1
1911	13,21	7,72	20,93	36,9
1921 (87 départements)	12,53	8,31	20,84	39,9
1921 (90 départements)	13,11	8,61	21,72	39,6
1926	13,56	7,84	21,39	36,7
1931	13,71	7,90	21,61	36,6
1936	12,94	7,32	20,26	36,1
1946	12,67	7,85	20,52	38,3
1954 (concept 1946)	12,74	7,61	20,35	37,4
1954 (concept 1954)	12,71*	6,64	19,35	34,3
1962	13,17	6,59	19,76	33,4
1968	13,55	7,14	20,69	34,5
1975	13,97	8,25	22,22	37,1
1982	14,25	9,63	23,88	40,3
1990	14,23	11,04	25,28	43,7
1999	14,38	12,18	26,55	45,9
2008**	15,25	13,92	29,16	47,6

Champ : population active occupée + population au chômage, y compris le contingent, en métropole.

* Recalculé en ajoutant le contingent (ce qui induit quelques doubles comptes, les personnels du contingent ayant déjà travaillé étant parfois déjà comptés dans leur ancienne profession).

** Les recensements du XXI^e siècle résultent de cinq années d'enquêtes, ainsi le recensement dit « 2008 » est une compilation pondérée des années 2006 à 2010.

Sources : recensements de la population 1901 à 2008.

Lorsqu'on s'en tient aux chiffres bruts, la part des femmes dans la population active suit, tout au long de la première moitié du XX^e siècle, une courbe chaotique et non une pente descendante : du début du siècle à 1954, si l'on ne change pas de définition, la tendance est globalement stable. Au contraire, si l'on intègre sans précaution le changement de définition de 1954, on a l'illusion d'une baisse de la part des femmes dans la population active entre 1906 et 1962. Cette courbe a donc l'avantage de montrer l'impact des événements importants et des changements de définitions sur la représentation, donnée par ces chiffres, de la participation des femmes à l'activité.

Figure 1.1 Part des femmes dans la population active de 1901 à 2008 (en %)

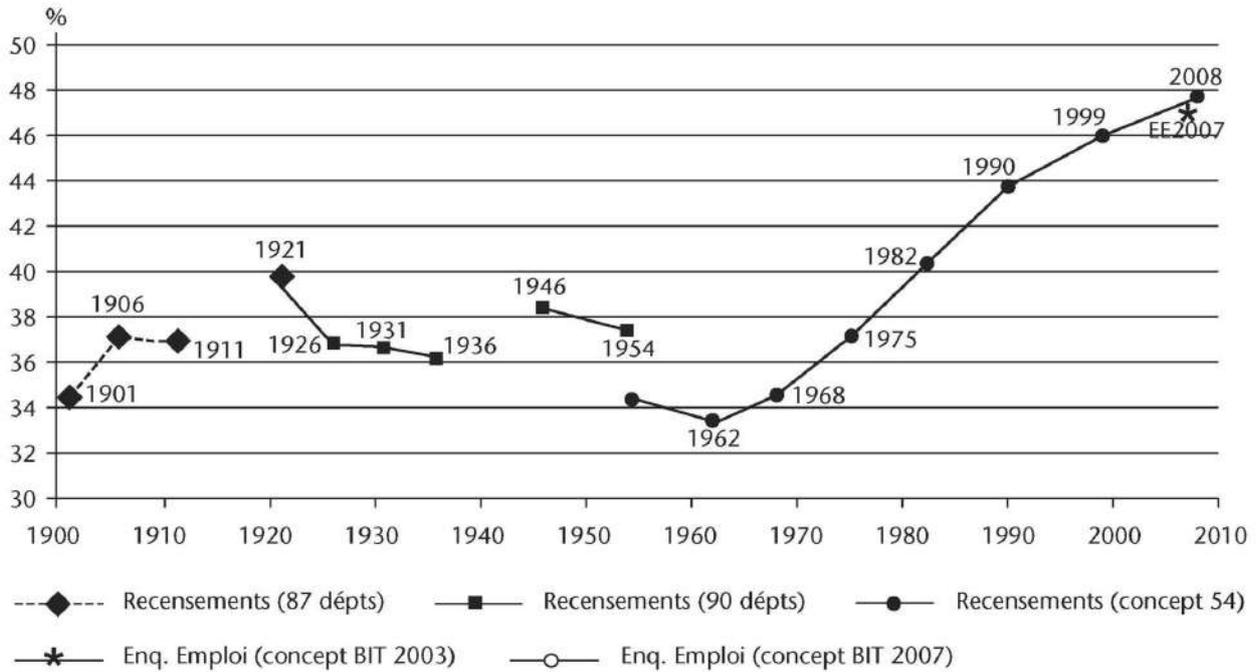
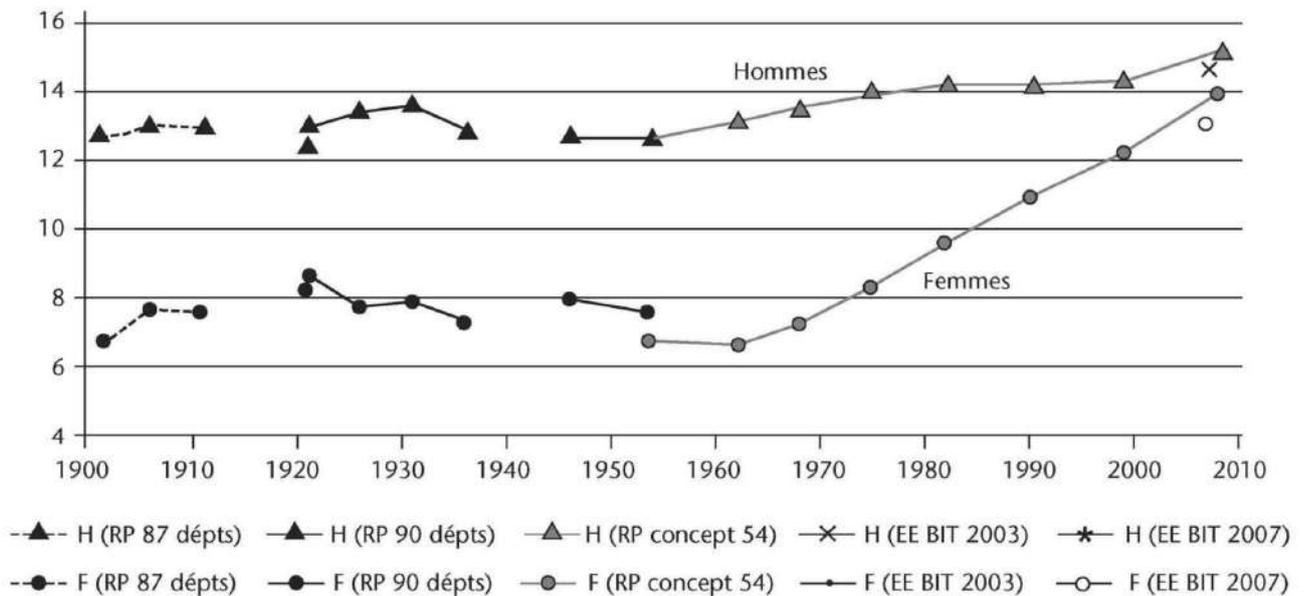


Figure 1.2 Nombre de femmes et d'hommes dans la population active (en millions)



H = hommes F = femmes RP = recensements EE = enquête Emploi BIT = Bureau international du travail.

Sources : recensements de la population (RP) 1901 à 2008, enquête Emploi (EE) en 2007.

Champ : France métropolitaine. Hommes (H) et Femmes (F).

Recensement : ensemble de la population active (en emploi ou au chômage).

Enquête Emploi : activité au sens du Bureau international du travail (BIT), mesurée selon le concept de 2003 et selon celui de 2007, en 2007, champ des ménages.

Notes de lecture :

- De 1901 à 1911, l'activité est mesurée sur les 87 départements métropolitains.
- En 1916 et 1941, pas de recensement, on ne sait pas où seraient les points manquants.
- En 1921 : à l'échelle de cette courbe, la part de l'activité féminine ne diffère pas selon le territoire (90 départements au lieu de 87) (sauf bien sûr sur les chiffres absolus).
- En 1954 : la part de l'activité féminine apparaît très différente selon que l'on applique l'ancien concept d'activité (relié au point de

1946) ou le nouveau (relié aux points suivants jusqu'en 2008).

– En 2007 : à l'échelle de cette courbe, la part de l'activité féminine, (autour de 47 %), diffère très peu selon les sources et les concepts (BIT de 2003 ou de 2007). Les chiffres absolus reflètent cependant les différences de champ et d'interrogation entre le recensement et l'enquête Emploi.

Ainsi, l'absence de recensements pendant les deux guerres mondiales renforce les zones d'ombre sur l'ampleur de la mobilisation de la main-d'œuvre féminine en temps de guerre : après, les femmes sont nettement plus présentes qu'avant dans la population active. Où se situent les points qui manquent, en 1916 et 1941, périodes où les hommes étaient massivement absents, puisque mobilisés et, surtout lors du premier conflit mondial, décimés par la guerre ?

Le changement de périmètre du territoire métropolitain, avec l'intégration de trois départements d'Alsace et de Lorraine après la Première Guerre mondiale, ne bouscule pas la part des femmes dans la population active au recensement de 1921 (figures 1.1 et 1.2) ^[3].

En revanche, le changement de point de vue des statisticiens qui, en 1954, décident de modifier la définition de la population active agricole a un impact considérable : la même année, de l'ancienne définition à la nouvelle, la part des femmes dans la population active chute de trois points (de 37,4 % à 34,3 %) (encadré 1 et tableau 1.1) – nous y reviendrons plus loin.

La définition qui avait cours jusqu'en 1946 n'est pas appliquée dans les recensements d'après 1954, mais on peut penser que si elle avait été gardée, la phase d'expansion de l'activité féminine à partir des années 1960 aurait une allure très différente, avec une pente beaucoup plus douce, les aides familiales de l'agriculture se convertissant progressivement en salariées, sans disparaître d'abord brutalement des comptes de la population active.

Les variations de la première moitié du XX^e siècle

Si l'on considère l'ensemble de la période, ce qui frappe en ce début de XX^e siècle, c'est la constance de la participation des femmes à l'activité. Comme le dit le statisticien Jean Daric dans son étude sur l'activité féminine parue en 1947, « depuis 1906, le taux d'activité n'a varié que dans des limites étroites, à l'exception toutefois de l'année 1936 pour laquelle le taux d'activité est un peu plus bas, en liaison avec la crise économique² ».

La définition statistique de la population active se fixe en 1896 et sera stable pendant la première moitié du XX^e siècle, en distinguant, au sein de la sphère domestique, le travail marchand du non marchand. L'éclatement de la sphère domestique « par la séparation des femmes au foyer (non rémunérées) et des domestiques (rémunérés) signalera l'avènement de la définition moderne de l'activité. La classification des femmes a ainsi été au centre de la construction des catégories des recensements professionnels autour d'une conception strictement marchande du travail³ ».

En 1901, plus de la moitié (51 %) de la population totale, et sept personnes sur dix entre 18 et 64 ans résident et exercent une profession en France (armée comprise)^[4]. Ainsi, les statisticiens comptent 68 % de la population masculine et 35 % de la population féminine dans la population active (tous âges confondus).

L'accroissement de la population active constaté en ce début de siècle est essentiellement attribué aux lacunes de la transmission des bulletins des actifs lors du recensement précédent (fait en 1896) et à un dépouillement meilleur car centralisé du recensement de 1901. Ce dépouillement centralisé et méthodique va se poursuivre dans tous les recensements suivants et explique que les résultats de la période étudiée dans ce livre portent moins à confusion que ceux du XIX^e siècle (encadré 1). Le recensement de 1906 est reconnu comme la référence statistique la plus solide au début du XX^e siècle⁴.

Pourtant, une incertitude est d'emblée attribuée à l'appréhension de l'activité des femmes : « L'écart peut tenir à la manière d'interpréter la situation des femmes occupées aux travaux domestiques » et les résultats sont donc immédiatement examinés par sexe. Mais quels sont donc ces « travaux domestiques » auxquels s'occupent les femmes et qu'on ne sait pas comment classer ? De toute évidence, faire « des travaux », ce n'est pas forcément avoir un travail. Cela étant dit, dans la mesure où les accroissements de population active sont à peu près parallèles (de 66 à 68 % pour les hommes et de 33 à 35 % pour les femmes), c'est bien l'hypothèse d'une augmentation artificielle de la population active, imputable aux traitements défectueux de 1896, qui semble la plus fondée.

Autre question d'époque : que font les enfants qui ne vont pas à l'école ? À l'aube du XX^e siècle, beaucoup de jeunes travaillent : 16 % des moins de 18 ans sont recensés comme actifs (13 % des filles et près de 20 % des garçons). Pourquoi moins les filles que les garçons ? On peut aussi supposer que, traditionnellement, les filles fréquentent moins souvent l'école que les garçons : à cette date, une Française adulte sur cinq ne sait pas lire ; 21 % des femmes et 14 % des hommes français de plus de 15 ans sont comptés comme illettrés. On peut donc imaginer que les « travaux domestiques » non recensés occupent sans doute plus les filles que leurs frères.

De 1901 à 1906, la population active a crû bien plus du côté des femmes (+ 800 000) que du côté des hommes (+ 116 000). En conséquence, si la part de la population active dans la population totale augmente, de 51 à 53 % en cinq ans, le taux d'activité des femmes passe de 35 à 39 % pendant que celui

des hommes stagne autour de 68 %.

Et, nous dit-on, cette augmentation de l'activité des femmes « paraît tenir, pour une bonne part, à la manière d'interpréter la situation des femmes occupées aux travaux domestiques ^[5] ». Le trouble, à nouveau, vient de cette maudite question des travaux domestiques. Pourtant, au recensement de 1906, les instructions envoyées aux administrations locales étaient exactement les mêmes que celles de 1901 : les bulletins individuels sont centralisés, puis ceux des personnes travaillant dans un même établissement sont regroupés. Mais si les procédures de collecte n'ont pas changé, un élément semble assez déterminant : c'est à partir de 1906 que l'on a compté systématiquement les femmes d'agriculteurs ne déclarant pas d'autre profession comme travaillant dans l'agriculture. Le nombre d'agricultrices aurait donc augmenté en raison de cette systématisation ^[6].

Au-delà des problèmes d'interprétation de l'activité des femmes, il semble cependant qu'il y a bien eu une augmentation de l'activité féminine entre 1901 et 1906 : dans la plupart des secteurs d'activité, même là où les effectifs diminuent, les femmes sont plus nombreuses à travailler qu'auparavant. Les précautions qui entourent le décompte des domestiques ou des femmes d'agriculteurs n'ont pas de raison de s'appliquer aux secteurs de l'industrie ou du commerce, dans lesquels l'activité des femmes progresse aussi très sensiblement ^[7]. À tous les âges, les taux d'activité féminins, calculés d'après les chiffres du recensement, augmentent davantage que ceux des hommes. Entre 18 et 64 ans, 54 % des femmes déclarent une activité en 1906 au lieu de 48 % en 1901 (c'est le cas de 74 % des hommes du même âge contre 71 % en 1901). Parmi les plus jeunes (moins de 18 ans et 18-20 ans), l'activité masculine accuse un léger recul tandis que l'activité féminine s'accroît.

L'hypothèse d'une surestimation de femmes recensées comme actives en 1906 alors qu'elles n'auraient pas eu des activités différentes de celles exercées – et non comptées – cinq ans auparavant ne semble pas expliquer à elle seule l'ampleur de la progression de l'activité féminine de 1901 à 1906. De façon étonnante, cette croissance n'attire pas l'attention des statisticiens de l'époque qui préfèrent la nier en évoquant seulement une surdéclaration des femmes « occupées aux travaux domestiques ».

En 1911, la part de la population totale qui a une activité en France est globalement la même qu'en 1906 (53 %, armée comprise) ^[8]. Mais cette fois, c'est la population active masculine qui progresse (+ 185 000, soit 69 % des hommes au lieu de 68 % en 1906), alors que la population active féminine stagne (+ 26 000, soit 39 % des femmes en 1911 comme en 1906).

Dans l'après-guerre, changement de paysage, la France comprend 90 départements au lieu de 87 ; les comparaisons doivent donc s'y adapter. En 1921, dans les 87 anciens départements, on compte un petit peu moins de personnes qui exercent une activité en France que dix ans auparavant ^[9]. Leur proportion est cependant plus élevée (56 %) ^[10], le recul des chiffres absolus reflétant les pertes de la guerre. Le taux d'activité des hommes a continué d'augmenter (71 %, contre 69 % dix ans plus tôt) mais à un rythme légèrement plus lent que celui des femmes (42 % ^[11], contre 39 % en 1911).

Outre l'impact des changements démographiques liés aux importantes pertes en vies humaines, qui perturbent la pyramide des âges surtout du côté des hommes, peut-on dire que cette augmentation de la part des femmes dans la population active est une conséquence de la guerre ? Les guerres ont été perçues comme des moments particuliers de la « mise au travail » des femmes, les périodes de crise, comme des moments de « retour au foyer ». L'examen de l'historiographie récente nous montre que les choses ne se sont pas exactement passées de la sorte. Il est vrai que, s'agissant de la guerre de 1914-1918, « la

mémoire collective a retenu de ces années un afflux des femmes dans les usines⁵ ». Plutôt que d'un simple afflux, il semble qu'il faille aussi parler de déplacements, de mobilité intersectorielle sur le marché du travail⁶, de visibilité du travail des femmes en des endroits imprévus : « En réalité, la guerre avait tiré des milliers de femmes de l'univers obscur du travail peu réglementé et mal payé, où elles étaient domestiques, tisseuses et couturières, pour leur permettre de rapidement rejoindre l'industrie de l'armement, qui se trouvait sous les feux de la rampe⁷. » Les « munitionnettes », ces ouvrières embauchées par centaines de milliers dans les usines de guerre et de munitions en sont un exemple emblématique et marquant⁸. Pour autant, elles ne sortent pas toutes des tréfonds de l'inactivité. Un certain nombre d'entre elles étaient ouvrières, mais dans d'autres secteurs d'activité ; d'autres encore étaient aides familiales, souvent dans l'agriculture. Ainsi, des métiers réservés aux hommes s'ouvrent aux femmes en fonction des besoins, les femmes circulent d'un secteur d'activité à un autre, et apparaissent brusquement en des lieux de travail inaccoutumés ^[12] : « Elles deviennent maréchales-ferrantes, boulangères, bouchères, gardes champêtres, prennent en charge les classes de garçons dans le primaire et le secondaire⁹. » La « visibilité » des femmes au travail augmente, subitement et fortement.

Malgré l'absence de recensement en cette période de guerre, tout porte à croire que les femmes ont été appelées à remplacer les hommes absents dans certains secteurs clés du marché du travail, soit en quittant leur foyer pour rejoindre l'usine, l'atelier ou le bureau, soit en changeant de métier ou de secteur d'activité. Se sont-elles incrustées dans ces nouvelles aires professionnelles ? C'est bien difficile à affirmer à partir de nos données. Cependant, au lendemain de la Première Guerre mondiale, le déficit d'hommes de 20 à 40 ans (on trouve six femmes pour cinq hommes dans cette tranche d'âge en 1921) « cause un important déséquilibre des sexes des jeunes adultes, qui n'est que partiellement atténué par l'arrivée des immigrants, plus masculins que féminins¹⁰ ». En conséquence, un nombre important de jeunes femmes, veuves de guerre ou célibataires, restent solitaires et gagnent leur vie.

En 1926, la part des actifs dans la population est moins élevée qu'en 1921 mais similaire à celle des recensements d'avant guerre (53 % de la population recensée). De 1921 à 1926, elle a légèrement baissé pour les hommes ^[13] (de 71 à 70 %) et fermement pour les femmes (de 42 % à 38 %). En fait, si l'on regarde les tableaux récapitulatifs, la population active masculine a crû de 440 000 personnes tandis que la population active féminine en a perdu 770 000.

L'accroissement de la population masculine est également à mettre en relation avec l'arrivée d'immigrants venus sur le marché du travail français. Du côté des femmes, cette diminution de près de 9 % tranche avec l'évolution entre les recensements précédents (de 1901 à 1921) qui enregistraient plutôt une augmentation de leur activité.

L'explication ne semble pas venir principalement de la méthodologie : on note peu de changements en 1926, sinon un léger durcissement, tout de même, des concepts sur lesquels le recensement s'appuie, et qui vise justement les femmes. On cherche en effet à « éviter toute ambiguïté sur le terme “ménagère”, pris suivant les localités, dans les deux acceptions de femme mariée s'occupant exclusivement de son ménage ou bien, au contraire, de femme de ménage, domestique ». À la question : « Quelle est votre profession principale ? » on ajoute donc : « la femme qui n'exerce aucune profession et ne fait que son propre ménage répondra néant¹¹. » À part ça, nous dit-on, « les opérations locales du recensement effectuées par les agents recenseurs et contrôleurs, par les maires et enfin par les préfets ont été exactement les mêmes que lors des derniers recensements¹² ».

Faut-il donc entériner un retour des femmes dans leurs foyers ou dans les secteurs où elles sont « économiquement invisibles », pendant que les hommes reviennent à leurs postes antérieurs, notamment dans les usines métallurgiques ? Ce n'est pas l'explication suggérée par les chiffres : la part des femmes dans le secteur métallurgique se maintient. En revanche, les secteurs du textile et de l'habillement, où elles sont si nombreuses, régressent (voir quatrième partie).

En 1931, la proportion de résidents en France qui ont une activité (52 %) est inférieure à celles de tous les recensements précédents depuis 1906. De surcroît, on note que « l'abaissement est beaucoup plus considérable pour le sexe féminin que pour le sexe masculin¹³ ».

L'évolution significative du nombre et de la proportion de chômeurs parmi les salariés reflète la crise économique : le nombre de chômeuses, en particulier, a pratiquement doublé par rapport à 1926. Après la crise de 1929, les hommes sont, globalement, plus souvent comptés comme chômeurs, mais on recense aussi moins de femmes dans l'emploi. Il est bien possible qu'un certain nombre de femmes ayant perdu leur emploi durant la grande crise aient été classées parmi les inactives plutôt que parmi les chômeuses ^[14].

En 1936, on observe encore nettement moins de personnes exerçant une activité qu'en 1931. Ce déficit est attribué au recul de la natalité pendant la guerre de 1914-1918. La part de la population active chute (49 % de la population présente totale), et ce recul est conséquent pour les femmes (de 37 à 34 %) comme pour les hommes (de 69 à 65 %). Pour la première fois depuis le début du siècle, moins de la moitié de la population est économiquement « active ». On trouve notamment moins de très jeunes et de très âgés dans la population active. Le déficit de naissances pendant la Première Guerre mondiale explique en partie le creux dans les jeunes générations. En raison de la crise économique et, peut-être aussi, d'un dénombrement plus systématique des personnes involontairement privées d'emploi, on compte en 1936 beaucoup plus de chômeurs : par rapport à 1931, quasiment le double de chômeurs parmi les ouvriers et employés, et près du quadruple par rapport à 1926 ^[15].

Les résultats de la recherche du statisticien Jean Daric sur l'activité féminine parue en 1947 mettent en évidence une constance de la participation des femmes à l'activité sur cette période, et tranchent nettement avec les études statistiques ultérieures qui, comme on le verra, font l'hypothèse d'une décroissance de l'activité féminine dans ces années-là (tableau 1.2).

Tableau 1.2 Taux d'activité par sexe selon les recensements de 1901 à 1946

Année	Taux d'activité (en %)*		
	Deux sexes réunis	Hommes	Femmes
1901	50,6	68,3	34,8
1906	53,3	68,2	38,9
1911	53,4	68,6	38,7
1921 (1)	55,9	71,1 (71,2)	42,3 (42,6)
1926	53,2	70,2	37,5
1931	52,4	68,8	37,1
1936	49,2	65,3	34,2
1946**	51,5	67,1	37,5

* En % de la population totale.

** Ligne ajoutée par nos soins.

(1) Les chiffres entre parenthèses sont calculés sur le champ des années précédentes (87 départements au lieu de 90 désormais).

Sources : recensements de la population, repris par Daric, 1947, p. 16. Tableau complété par les auteurs pour les données de 1921 calculées sur le champ des années précédentes, et pour l'année 1946.

Si l'on s'intéresse à la part des femmes et des hommes dans l'activité, c'est en effet plutôt la stabilité qui prédomine : environ une femme pour deux hommes hors agriculture ^[16]. On oscille tout de même entre 34 % et 37 % de femmes selon les années, en retrouvant une bonne partie des variations constatées sur la courbe d'activité présentée au début de ce chapitre, et qui inclut le secteur agricole.

Autre élément tout à fait remarquable relevé par Jean Daric : en cette première moitié de XX^e siècle, aux alentours des années 1930 ^[17], et toujours en s'en tenant aux professions non agricoles ^[18], « la France se situait parmi les tout premiers pays du monde en ce qui concerne l'activité professionnelle féminine¹⁴ ». Ce résultat, qui ressort d'une recherche effectuée sur dix-sept pays, montre que la part des femmes dans la population active non agricole est de 34 % en France, pays qui arrive en tête juste après la Suisse, la Suède et le Danemark.

Ces points de comparaison sont bien évidemment fragiles et fragmentaires, mais ils donnent une épaisseur historique à ce que nous savons des comparaisons internationales actuelles : la France est et a été un des pays où les femmes travaillent le plus. Ou bien un de ceux où l'on a le plus su enregistrer leur travail comme de l'activité professionnelle. Ce que l'on observe dans les années 2010 était déjà vrai au début du siècle précédent.

Après guerre, un nouvel arrangement des statistiques

Après la Seconde Guerre mondiale, on retrouve, comme en 1921 mais de façon atténuée, un pic d'activité des femmes. Cependant, la méthodologie et les définitions du recensement sont revues et modifiées. L'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) remplace la SGF (Statistique générale de la France). Le recensement de 1946 introduit de nouveaux outils de comptage systématique dans sa procédure¹⁵. Cette mécanisation induit une plus grande rigidité dans le dépouillement des bulletins, et des problèmes de comparabilité avec les recensements antérieurs, surtout au niveau local.

On ne demande plus aux personnes si elles exercent une activité secondaire (variable uniquement dépouillée au recensement de 1901 mais qui aidait parfois à la détermination de la profession principale, par exemple pour les saisonniers et travailleurs à emploi irrégulier). Et on ne les interroge plus sur leur lieu de travail^[19]. Mais cela entraîne une « baisse de qualité des dépouillements relatifs à l'activité collective » : ce classement par profession sera donc plus imprécis^[20].

Est établie, pour la première fois, la double répartition de la population active : l'une suivant la profession individuelle, l'autre selon l'activité collective de l'établissement où s'exerce ce métier. Les nouvelles nomenclatures distinguent donc clairement ces deux modalités de classement et intègrent les activités nouvelles. Une correspondance est cependant établie pour permettre des comparaisons, même approximatives.

En France, la définition de la population active a été, jusqu'aux années 1950, plus large que celle qui prévaut depuis. La définition de l'activité des femmes, des cohabitants adultes et des grands enfants non scolarisés dépendait de l'activité du chef de ménage et ne s'appliquait pas de la même façon dans l'agriculture, dans le commerce ou l'artisanat^[21]. Cependant, la part des actifs dans la population totale (52 %) est encore calculable et comparable au recensement de 1936. Bien sûr, comme pendant la Première Guerre mondiale, un recensement nous manque. À quelle hauteur se situait l'activité en 1941 ? Quelles sont les conséquences de la guerre sur la répartition des emplois entre hommes et femmes ? On ne peut donc pas mesurer précisément, sur l'ensemble du territoire français, les effets du remplacement, par des femmes, des hommes partis au front ou faits prisonniers. On ne sait pas non plus comment évaluer l'impact des mesures prises sous l'Occupation (interdiction du travail des femmes mariées dans certains secteurs, STO^[22], expropriations et empêchements d'exercer dans le commerce, déportations de populations, etc.)¹⁶. En 1946, on constate comme en 1921, qu'en dix ans la population active masculine a diminué (- 270 000) et la population active féminine a augmenté (+ 530 000). Les taux d'activité (67 % des hommes et 38 % des femmes) restent cependant très loin des records de 1921.

L'évolution notable de la population active totale de 1936 à 1946 est attribuée à plusieurs phénomènes. Elle serait due tout d'abord à des facteurs démographiques : l'« arrivée des générations pleines de l'après-guerre 1914-1918 » et l'« élimination partielle, par le jeu de l'avance en âge, des générations les plus éprouvées par la guerre de 1914 »¹⁷. Elle serait également liée, toujours selon le commentaire des statisticiens de l'époque, à une surestimation partielle des effectifs d'aides familiaux essentiellement dans l'agriculture (en grande majorité des femmes et des personnes âgées). De plus, les chômeurs, réputés sous-estimés avant guerre, réapparaissent dans la population active avec le plein-emploi d'après guerre,

en 1946.

C'est au recensement de 1954 que se produit une sorte d'« événement statistique » majeur qui va modifier sensiblement le récit de l'histoire du travail des femmes en France. Cette année-là, l'Insee modifie la mesure de l'activité féminine dans l'agriculture. La définition de l'activité est désormais posée dans des termes proches de ceux d'aujourd'hui : « Est considérée comme active à ce recensement toute personne ayant déclaré, sur son bulletin individuel, exercer une profession, ainsi que toute personne sans profession au moment du recensement, mais cherchant un emploi¹⁸. » Alors qu'il était supposé que toute personne adulte vivant avec un agriculteur et n'ayant pas d'autre activité déclarée travaillait nécessairement dans l'agriculture, désormais, toutes celles qui ne déclarent pas explicitement exercer la profession sont considérées comme inactives : qui ne dit mot consent à disparaître des tableaux de la population active.

Les statisticiens ajoutent que « cette disposition explique, dans une très large mesure, la baisse en 1954 des effectifs féminins employés dans l'agriculture par rapport à ceux observés lors des recensements précédents ». Et en effet, ce changement de définition est tout sauf un détail.

L'annexe I du recensement de la population de 1954 présente un tableau récapitulant les modifications de définitions de la population active agricole ainsi qu'une explication détaillée des modifications¹⁹ :

« Si l'on appliquait la définition de 1946 à la population active agricole de 1954, cette dernière devrait être corrigée de manière relativement importante et les éléments suivants devraient être incorporés :

- les épouses d'exploitants agricoles n'ayant pas déclaré une profession non agricole (y compris d'une part celles ayant déclaré n'exercer aucune profession, d'autre part celles n'ayant pas répondu aux questions sur l'activité professionnelle) ;
- les autres parents d'agriculteurs âgés de 14 à 70 ans, sous la double réserve qu'ils ne poursuivent pas leurs études et qu'ils n'aient pas déclaré une profession non agricole ;
- une partie des anciens agriculteurs qui, bien qu'ayant cessé leur activité, auraient été, dans le cadre du recensement de 1946, considérés comme actifs. Ces derniers ont pu être distingués, grâce à une question supplémentaire posée en 1954.

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus et dont l'effectif évalué est d'environ 1 200 000 (dont 230 000 hommes et 970 000 femmes), la série suivante peut être reconstituée concernant l'évolution de la population active agricole » (tableau 1.3).

Tableau 1.3 La population active agricole de 1921 à 1954 (en milliers)

	1921	1926	1931	1936	1946	1954 rectifiés*	1954 bruts**	Différence Sur 1954
Hommes	4 995	4 740	4 445	4 220	4 150	3 568	3 338	– 230
Femmes	3 960	3 390	3 190	2 920	3 250	2 790	1 820	– 970
Totaux	8 955	8 130	7 635	7 140	7 400	6 358	5 158	–1 200

* Définition des recensements précédents.

** Nouvelle définition.

Sources : recensements de la population, France métropolitaine (tableau publié avec les résultats du recensement de 1954).

Du côté des femmes, la baisse, on le voit dans ce tableau issu de la publication des résultats du recensement de 1954, est considérable : dans l'agriculture, près d'un million d'actives disparaissent. Hier encore agricultrices, aujourd'hui inactives : la métamorphose est brutale. Or ce grand coup de balai sur les comptes du travail féminin dans l'agriculture repose, de fait, sur une hypothèse forte mais jamais énoncée : le soupçon de l'inactivité qui pèse sur les femmes, ici celles d'agriculteurs.

La « chute » se répercute évidemment sur l'ensemble de l'activité féminine – et de l'activité tout court. Et elle change le sens même de l'analyse que l'on peut faire de la courbe retraçant l'évolution de l'activité des femmes sur le siècle. Car si l'on revenait au tableau de l'activité féminine au XX^e siècle (tableau 1.1) en faisant l'impasse sur ce changement de définition, deux résultats apparaîtraient :

- en chiffres absolus, il y aurait moins de femmes actives en 1954 (6,6 millions) qu'en 1901 (6,8 millions), alors qu'à définition égale on en trouve bien plus en 1954 (7,6 millions). Rappelons que pour les hommes (fils d'agriculteurs travaillant avec leur père par exemple) l'ampleur est bien moindre ;
- en pourcentage, la part des femmes dans la population active serait à peu près identique (34,5 % en 1901, 34,3 % en 1954), alors qu'à définition égale elle est sensiblement plus élevée en 1954 (37,4 %).

Le tableau reconstitué de l'activité féminine de 1901 à 1954 produit, de fait, une illusion d'optique. Il n'y a pas eu, comme il est dit parfois, de baisse continue de l'activité féminine au cours de la première moitié du XX^e siècle. On le voit, il y a eu, durant cette période, des variations – relativement limitées – de l'activité féminine : des hauts et des bas, en fonction des guerres et des crises, mais pas de pente linéaire. Et le changement de définition de 1954 va durablement affecter la lecture que l'on peut faire des courbes d'activité puisqu'il va en quelque sorte se prolonger dans les recensements suivants jusqu'à sa dilution dans la baisse généralisée et drastique de la population agricole durant la seconde moitié du XX^e siècle, ainsi que dans la reconversion des femmes de l'agriculture vers le salariat.

Le recul de l'agriculture va se poursuivre, voire s'accroître, dans les décennies suivantes, pour les hommes comme pour les femmes. Le fait que les femmes de ce secteur soient brutalement retirées des comptes, alors qu'elles se tournent peu à peu vers d'autres emplois, le plus souvent salariés, caricature la courbe d'accès des femmes à l'activité visible. En partant du point de 1954 avec les anciens concepts, la pente de la courbe marquant la transition des femmes vers le salariat aurait donc été moins forte. Olivier Marchand et Claude Thélot, en reconstituant des séries longues de population active qui s'appuient, pour la population agricole, sur la définition de 1954, ont gommé l'incident. Bien sûr, ils ont raison d'inviter à se méfier des chiffres bruts, notamment ceux des recensements, tant ils sont tributaires des procédures et de la mesure. Leur volonté de reconstituer des « séries homogènes de la population active et de la structure sociale sur cent cinquante ou deux cents ans²⁰ » est un pari courageux mais qui s'appuie nécessairement aussi sur des choix. Leur reconstitution est fondée sur une option : celle de « retenir les concepts d'activité des recensements actuels²¹ ». « Ces concepts reposent essentiellement sur la déclaration spontanée des personnes » (être actif ou non, profession principale en cas de multiactivité). « La population active sera donc estimée en projetant en arrière, en quelque sorte, nos concepts [acquis en 1954] sur les années 1800 à 1950. Il ne s'agit pas de faire s'exprimer des personnes décédées, mais d'essayer de se mettre à leur place²². » Tout est dit. Une femme d'agriculteur du début du XX^e siècle, parfois illettrée, ne se déclarant pas (ou n'étant pas déclarée) comme ayant une « profession » était alors comptée dans les résultats du recensement comme agricultrice. Comment aurait-elle réagi à la question du recensement de 1990 qui oriente celles et ceux qui travaillent vers la description de leur profession ?

Comment peut-on imaginer ce qu'elle aurait répondu, en 1901, à la question de 1990 ? Olivier Marchand et Claude Thélot supposent implicitement qu'elle se serait déclarée « femme au foyer » et donc économiquement « inactive ». Pas si sûr ^[23] ...

Ce gommage les amène à conclure à une diminution relative de la population active féminine : « Pendant ce siècle, l'importance relative des femmes dans la population active a commencé par reculer (36 % en 1911, 34 % en 1962), puis elle a véritablement décollé, atteignant 45 % en 1996²³. » La question de méthode est ici cruciale : recalculer à la baisse l'activité des femmes dans l'agriculture durant toute la première moitié du XX^e siècle repose sur l'hypothèse de l'inactivité des femmes d'agriculteurs. La proposition mérite discussion, pour le moins.

L'analyse des données des recensements à partir des définitions de l'époque et de leurs modifications montre tout autre chose : ce n'est pas la population active féminine qui a diminué au cours de la première moitié du XX^e siècle, c'est l'appréhension statistique de l'activité agricole qui a changé ^[24].

Olivier Marchand et Claude Thélot ne sont ni les premiers ni les seuls à recalculer ainsi à la baisse l'activité des femmes dans l'agriculture. En 1972, dans un livre marquant, *La Croissance française*, Jean-Claude Carré, Paul Dubois et Edmond Malinvaud²⁴ analysent l'évolution des « ressources humaines » de la France de 1901 à 1968. Dans ce cadre, ils sont évidemment amenés à regarder de près les pérégrinations du travail des femmes en cette première moitié de siècle.

Un premier constat établit que « les modifications survenues depuis le début du siècle dans les taux d'activité ont concerné les jeunes, les personnes âgées et les femmes²⁵ ». Mais, ajoutent-ils, « en raison des incertitudes afférentes à la connaissance de l'activité féminine, nous étudierons les deux premières catégories de modifications à partir de la population active masculine avant d'analyser les changements de l'activité féminine²⁶ ». Tout comme dans les commentaires des recensements de la première moitié du siècle, on retrouve ici cette déploration des incertitudes des contours de l'activité féminine – assortie de cette décision méthodologique malheureusement pas inédite ^[25] d'évacuer les femmes pour regarder la situation générale à l'aune de celle des hommes. En d'autres termes : pour voir les grandes tendances de l'activité, on regarde du côté des hommes, transformant ainsi le masculin en neutre, et ensuite on regarde dans une case à part les « spécificités féminines » dont on calque les évolutions sur celles des hommes. C'est une erreur, les marchés du travail des hommes et des femmes sont loin d'évoluer en parallèle, car ils ne sont pas organisés autour des mêmes emplois, métiers et secteurs.

Dans un deuxième temps, reprenant la délicate question de l'activité féminine, Jean-Claude Carré, Paul Dubois et Edmond Malinvaud « redressent » donc les effectifs de la population active agricole féminine et recalculent les taux d'activité féminins ^[26]. Et, sur cette base, ils affirment constater « une décroissance tendancielle de l'activité féminine entre 1901 et 1962²⁷ ». Selon leurs calculs, en effet, le taux global d'activité des femmes serait passé de 36 % en 1901 à 30 % en 1954 et 28 % en 1962²⁸.

Ensuite, dans un troisième temps, revenant sur les hésitations quant à la manière de compter le travail des femmes dans l'agriculture, ils tentent d'« apprécier de façon quantitative dans quelle mesure la diminution du taux global d'activité féminin constatée entre 1901 et 1962 peut être imputée à la diminution de la part relative de la population agricole dans la population totale²⁹ ». Et, tout compte fait, on en arrive à cette conclusion : « Compte tenu de l'imprécision qui affecte la connaissance de l'évolution de la population active féminine [...], l'évolution de l'activité féminine a été probablement assez semblable à celle de l'activité masculine : réduction aux âges jeunes et élevés et stabilité relative des taux globaux d'activité

entre 25 et 54 ans, une fois éliminé l'effet spécifique pour les femmes de la diminution de la population agricole³⁰. »

« Décroissance tendancielle », mais en même temps « stabilité relative » : que faut-il retenir ? Dans les faits, plutôt que cette relative stabilité, c'est l'image d'une décroissance continue de l'activité féminine du début du siècle (ou au moins des années 1920) aux années 1960 qui s'est imprimée durablement dans l'histoire statistique du travail des femmes – et plus largement dans l'histoire des femmes au XX^e siècle. Or on voit bien ici comment cette idée repose sur une hypothèse forte qui n'est nulle part démontrée – l'activité des femmes dans l'agriculture n'est pas du vrai travail – et qui est datée. C'est dans les années 1950, à une époque où triomphe l'idéologie de la femme au foyer, que se forge cette croyance de la baisse tendancielle de l'activité féminine. Une croyance durable et bien trop systématiquement reprise.

Mais revenons à notre lecture de la rupture de 1954. La différence de concept appliquée en 1954 produit une des plus fortes discontinuités de la courbe de la part des femmes dans l'activité : autant que les perturbations liées aux périodes de guerres, mais en sens inverse. Avec la décision de ne plus compter automatiquement dans l'activité les adultes disponibles des familles d'agriculteurs, la part des femmes recensées dans l'activité perd plus de trois points : en 1954, on dénombrerait 37 % de femmes dans la population active si on mesurait de la même façon qu'en 1946 (chiffre comparable donc, aux 38 % de 1946), contre seulement 34 % à l'aide du nouveau concept (tableau 1.1). Soudain un million de femmes, le plus souvent mariées à un agriculteur, se retrouvent « femmes au foyer », « ménagères » ; « inactives », dira-t-on plus tard, faute d'avoir explicitement déclaré qu'elles avaient un « travail », une « profession », une « activité », ce qui leur aurait valu d'être comptées comme « aides familiales ».

Au-delà de cet effet sur les comptes de l'activité féminine, nous sommes là au cœur du sujet : à partir de quelles représentations, de quelles prescriptions sociales construit-on ce que l'on reconnaît aux femmes comme du travail ? Le cas des agricultrices/femmes d'agriculteurs est emblématique et caricatural : comment, d'un recensement à l'autre, une paysanne travaillant aux champs ou à la ferme peut-elle se transformer en une femme inactive qui regarde passer les vaches en faisant la vaisselle ?

C'est pourtant bien cette métamorphose que les définitions statistiques ont fabriquée de toutes pièces. On n'en trouvera pas d'autre aussi « énorme », aussi troublante, aussi inquiétante dans les décennies suivantes. Pour comprendre, il faut bien sûr essayer de se replonger dans le contexte de l'époque ^[27]. Mais nous manquons d'explication directe sur les raisons de ce changement brutal dans le décompte des emplois ^[28].

En 1962, officiellement, la définition ne bouge plus. Mais la modification de 1954 laisse des traces et l'activité des femmes stagne alors que le nombre d'hommes actifs augmente (+ 460 000). La part officielle des femmes dans l'activité n'aura jamais été aussi basse durant tout le XX^e siècle : 33 % de femmes sur le marché du travail, un tiers seulement des actifs sont des femmes. La suite est plus connue.

Le temps de la visibilité et du salariat

À partir du recensement de 1962, les définitions se stabilisent pour quelques décennies et l'activité des femmes devient à la fois plus visible, plus salariée, plus continue – et surtout beaucoup plus imposante. Car relativiser la faiblesse de l'activité féminine autrefois ne doit pas faire oublier que la seconde moitié du XX^e siècle a connu une croissance sans précédent du travail et de l'emploi des femmes. Quel que soit l'indicateur retenu, il s'agit bel et bien d'une lame de fond qui a démarré au temps des « trente glorieuses » et qui se poursuit aujourd'hui encore en pleine crise économique et financière. Contre vents et marée.

En l'espace de cinq décennies, les femmes sont devenues près de la moitié de la population active (48 %), quand elles en constituaient, d'après les chiffres officiels, le tiers en 1962 (33 %). Au début des années 1960, 13,2 millions d'hommes et 6,6 millions de femmes étaient répertoriés comme actifs. Une différence du simple au double les séparait. En 2008, la différence existe toujours, mais elle s'est considérablement réduite : 15,3 millions d'hommes et 13,9 millions de femmes sont comptés sur le marché du travail. Entre 1962 et 2008, le nombre d'hommes au travail a augmenté de deux millions, celui des femmes s'est accru de sept millions.

Au-delà du saut quantitatif, les chiffres nous disent le rééquilibrage de la répartition des sexes sur le marché du travail sur un fond de généralisation du salariat. Ils nous suggèrent également le poids de l'activité féminine dans les recompositions du monde du travail : depuis près d'un demi-siècle, les femmes constituent l'essentiel de l'extension des forces de travail de ce pays ^[29].

Cette croissance est sous-tendue par deux évolutions majeures : la salarisation de la main-d'œuvre et la continuité des trajectoires professionnelles des femmes, que l'on verra en détail dans la deuxième partie.

Le mouvement de salarisation, qui affecte l'ensemble des actifs, a été plus rapide et plus important pour les femmes que pour les hommes. L'hypothèse selon laquelle la croissance de l'activité féminine est liée à l'extension du salariat plutôt qu'à la croissance de l'emploi global semble se vérifier³¹. En fait, le processus de salarisation se fait par deux mouvements bien différents :

- un mouvement d'entrée dans le monde du travail par le salariat. Ici, ce sont des femmes qui passent de l'inactivité au salariat ;
- un mouvement de transfert du travail non salarié vers le salariat. Là il s'agit d'agricultrices, d'artisans ou de commerçantes qui changent d'emploi et deviennent salariées, le plus souvent dans d'autres secteurs d'activité plus prometteurs en termes d'offre d'emploi et de statut.

Or, pour les femmes, au tournant des années 1960, la salarisation se produit, dans neuf cas sur dix, par des entrées directes dans le salariat. La croissance de l'activité féminine se fait donc, pour l'essentiel, *via* le développement du salariat (tableau 1.4a).

Tableau 1.4a Mouvements de salarisation des femmes de 1959 à 1970

	1959-1964	1965-1970
Transferts nets dans le salariat	+ 26 400 (5,4 %)	+ 56 100 (8,7 %)
Entrées nettes dans le salariat	+ 459 000 (94,6 %)	+ 588 300 (91,3 %)
Total	+ 485 800	+ 644 400

Sources : enquêtes FQP-Insee, in Patricia BOUILLAGUET-BERNARD, Annie GAUVIN-AYEL et Jean-Luc OUTIN, *Femmes au travail, prospérité et crise*, op. cit., p. 137.

L'accélération de ce processus de salarisation date du début des années 1960 ^[30]. Petit à petit, les femmes rattrapent les hommes et, à partir de 1975, elles sont désormais, et pour la première fois dans l'histoire du travail, en proportion, plus salariées que les hommes : entre 1968 et 1975, la part des salariés parmi les hommes actifs passe de 77 % à 82 % pendant que la proportion des salariées parmi les actives s'élève de 75 % à 84 %³² (tableau 1.4b).

Le salariat devient majoritaire puis dominant à la fin du XX^e siècle. Au-delà des statistiques, cette donnée contribue à transformer le statut de

Tableau 1.4b Répartition de la population active ayant un emploi selon le statut (en milliers) et taux de salarisation (en %) de 1954 à 2008

	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Ensemble								
Population active ayant un emploi	18 824	19 055	19 962	20 944	21 472	22 270	23 051	25 929
salariés du secteur privé (a)	9 335	10 555	11 622	12 740	12 105	12 603	14 219	
salariés de l'État et des collectivités locales (b)	2 864	2 229	2 670	3 488	4 470	4 986	5 271	
salariés des entreprises publiques* (c)		978	1 016	1 055	1 263	1 463	868	
indépendants sans salariés	6 625	2 693	2 353	2 174	2 040	1 790	1 344	
employeurs		863	848	748	819	831	1 134	
aides familiaux		1 737	1 453	739	774	596	214	
Ensemble des salariés (a+b+c)	12 199	13 762	15 308	17 283	17 838	19 052	20 358	23 149
Taux de salarisation	64,8	72,2	76,7	82,5	83,1	85,6	88,3	89,3
Hommes								
Population active ayant un emploi	12 318	12 478	13 032	13 268	12 998	12 835	12 702	13 707
salariés du secteur privé	6 261	7 036	7 783	8 311	7 718	7 547	8 093	
salariés de l'État et des collectivités locales	2 078	1 349	1 508	1 792	2 056	2 163	2 201	
salariés des entreprises publiques*		792	774	727	859	1 002	543	
indépendants sans salariés	3 978	2 098	1 879	1 654	1 572	1 284	923	
employeurs		737	730	622	677	666	879	
aides familiaux		466	358	161	116	172	63	

Ensemble des salariés	8 339	9 177	10 065	10 830	10 633	10 712	10 837	11 801
Taux de salarisation	67,7	73,5	77,2	81,6	81,8	83,5	85,3	86,1
Femmes								
Population active ayant un emploi								
salariées du secteur privé	6 506	6 577	6 929	7 676	8 473	9 436	10 349	12 222
salariées de l'État et des collectivités locales	3 074	3 519	3 839	4 428	4 387	5 056	6 126	
salariées des entreprises publiques*	786	880	1 162	1 696	2 415	2 823	3 070	
indépendantes sans salariés		186	241	328	404	462	325	
employeurs	2 647	595	474	520	468	506	421	
aides familiales		126	118	126	142	165	255	
		1 271	1 095	578	658	424	151	
Ensemble des salariées	3 860	4 585	5 242	6 452	7 206	8 341	9 521	11 348
Taux de salarisation	59,3	69,7	75,7	84,1	85,0	88,4	92,0	92,8

* Salariées des entreprises publiques ou nationales et Sécurité sociale.

La notion de « salarié » n'a pas toujours été bien claire (encadré 5). À partir de 1954, pour compléter le code des catégories socioprofessionnelles tout juste créé, un code du statut a été établi.

Le recensement de la population de 2008 est une compilation pondérée de cinq années d'enquêtes (2006-2010).

Sources : recensements de la population, calculs des auteures ; champ : France métropolitaine.

l'emploi féminin dans la société. Car le mouvement de salarisation n'a pas le même sens pour les hommes que pour les femmes. La salarisation a, pour les femmes, des implications qui vont bien au-delà de l'univers professionnel : pour les femmes salariées, le statut professionnel ne dépend plus du statut d'épouse. Professionnellement, les femmes salariées ne sont plus « femmes de » (commerçant, artisan, agriculteur). Pour les hommes, il s'agit d'abord d'un changement de statut professionnel : passer du statut de travailleur indépendant à celui de travailleur salarié. Pour les femmes, c'est surtout une modification du statut social : le salariat, pour elles, est synonyme d'autonomie professionnelle et familiale. Entre 1954 et 2008, la part du salariat passe de 68 % à 86 % de l'emploi pour les hommes et de 59 % à 93 % pour les femmes.

Dans l'histoire de l'activité féminine, la nouveauté n'est donc pas tant le travail qui, sous des formes diverses, a toujours existé, mais plutôt l'emploi salarié, c'est-à-dire une forme de travail instituée et reconnue, autonome, clairement identifiable et extérieure à l'univers domestique ^[31].

On verra aussi que la montée de l'activité féminine va de pair, ces dernières décennies, avec la tertiarisation de l'économie. De 1954 à 2008, la grande majorité des créations nettes d'emplois sont des emplois féminins : le nombre d'emplois s'accroît de 38 % sur 54 ans ; les emplois occupés par les femmes ont presque doublé (+ 88 %) pendant que ceux occupés par les hommes ont augmenté de 11 %. La montée du salariat, la tertiarisation de l'économie et l'élévation du niveau de qualification des emplois ont surtout bénéficié à (et de) l'emploi féminin. Bien sûr, parmi ces emplois, beaucoup sont à temps partiel et on sait que, selon les sources, les définitions, et les périodes considérées, ces chiffres peuvent sensiblement varier. Mais quelle que soit sa mesure, le phénomène demeure : depuis plusieurs décennies,

les créations nettes d'emplois sont, pour l'essentiel, pourvues par des femmes³³.

Scolarisation et croissance de l'activité

La féminisation du marché du travail est aussi très étroitement liée à ce qui s'est passé dans le système scolaire. La « percée des filles³⁴ » à l'école puis à l'université, leur réussite scolaire constituent, en elles-mêmes, un événement marquant du XX^e siècle : « Pour l'instruction des femmes, le grand siècle, c'est le XX^e³⁵. » Mais c'est également un des éléments déterminants, un de ceux qui expliquent le plus certainement

Tableau 1.5a Taux d'activité par sexe et niveau de diplôme des 25 ans et plus, de 1962 à 2008 (en %).

Sexe	Niveau de diplôme						Ensemble
	Aucun diplôme	CEP	BEPC seul	CAP ou BEP ou équivalent	Diplôme de niveau bac*	Diplôme de niveau supérieur au bac	
Hommes							
1962	77	85	86	96	89	88	82
1968	70	80	81	94	89	89	78
1975	65	74	80	94	86	86	75
1982	61	67	78	92	84	86	73
1990	45	52	75	88	80	85	70
1999	53	36	71	81	77	83	68
2008	52	22	62	72	75	82	66
Femmes							
1962	29	36	44	57	57	64	34
1968	26	35	41	55	58	68	34
1975	25	37	45	61	63	71	37
1982	27	41	52	68	66	75	43
1990	28	36	55	72	70	79	49
1999	31	27	52	68	70	79	53
2008	34	18	46	65	68	80	55
Différences							
Hommes-Femmes**							
1962	48	49	42	39	32	24	48
1968	44	45	40	39	31	21	44
1975	40	37	35	33	23	15	38
1982	34	26	26	24	18	11	30
1990	17	16	20	16	10	6	21
1999	22	9	19	13	7	4	15
2008	18	4	16	7	9	3	11

Champ : France métropolitaine, personnes de 25 ans et plus au 31 décembre.

* Y compris brevet professionnel.

** En différence de pourcentages.

Sources : Insee, recensements de la population, in « Marché du travail, séries longues », édition 2004 *Insee-résultats*, série emploi-revenus, pour les données 1962-1999 et calculs des auteures pour 2008.

la percée des femmes sur le marché du travail. Partout en Europe, le niveau de formation des femmes augmente au point de dépasser souvent celui des hommes. Même si la comparaison, sur ce point, est bien difficile à manier, les faits sont là : on constate, pays par pays, l'existence d'une même tendance et d'une

même corrélation entre les taux d'activité des femmes et leur niveau d'instruction (tableau 1.5b pour la France).

En France, les bachelières deviennent plus nombreuses que les bacheliers à partir de 1971, et, depuis 1975, le nombre d'étudiantes égale puis dépasse celui des étudiants. L'évolution des taux d'activité selon le niveau de diplôme entre les années 1960 et 2008 montre bien que la croissance globale de l'activité des femmes est allée de pair avec l'augmentation constante et soutenue de leur scolarisation. Sur le long terme, l'activité des femmes augmente quel que soit leur niveau de diplôme, mais la croissance est d'autant plus forte que le niveau de diplôme est élevé.

En 2008, au-dessus de 25 ans, un quart des hommes et des femmes (25 %) ont un diplôme supérieur au bac, un quart aussi environ (24 %) ont un diplôme de niveau baccalauréat. Avoir un CAP ou un BEP est plus fréquent chez les hommes (19 %) que chez les femmes (11 %) et débouche plus souvent sur une activité pour eux que pour elles. Celles et ceux qui n'ont qu'un certificat d'études primaires (10 % des hommes et 14 % des femmes) ou le seul BEPC (5 % des hommes et 7 % des femmes) se font de plus en plus rares dans l'activité, beaucoup étant désormais à la retraite. On compte cependant 18 % des hommes et 19 % des femmes de 25 ans et plus qui n'ont aucun diplôme. Or le diplôme reste plus que jamais le meilleur garant contre l'inactivité et le chômage (tableaux 1.5a et 1.5b).

Chez les bachelier(e)s comme chez les diplômé(e)s du supérieur, les taux d'activité masculins et féminins se rapprochent de façon spectaculaire : en 1962, l'écart entre taux d'activité masculins et féminins était de – 32 points chez les titulaires du baccalauréat et de – 24 points chez les diplômés du supérieur. Près de cinquante ans plus tard, cet écart s'est réduit à – 9 points pour les premiers et – 2 points pour les seconds. Les taux d'activité des diplômé(e)s de l'enseignement supérieur s'élèvent à 80 % chez les femmes et à 82 % chez les hommes. Là, cela ressemble à de l'égalité. Les différences se sont aussi réduites entre hommes et femmes moins diplômés, sans toutefois atteindre cette proximité (tableau 1.5a).

Ce sont les mêmes décennies qui ont vu se dérouler ces deux mutations fondamentales que sont la féminisation du salariat et l'accélération de la progression des scolarités féminines : le rattrapage, dès lors, est « irréversible » et les femmes n'ont plus, vis-à-vis des hommes, le « handicap scolaire »³⁶ d'autrefois sur le marché du travail. Au contraire.

Tableau 1.5b Répartition des hommes et femmes de 25 ans ou plus par niveau de diplôme selon l'activité et taux de chômage comparés, en 2008.

Répartition (%) des :		Aucun diplôme	CEP	BEPC seul	CAP ou BEP ou équivalent	Bac ou équivalent*	supérieur au bac	Ensemble (25 ans et plus)
Actif(ve)s occupé(e)s	Hommes	12,7	3,1	4,6	19,6	28,5	31,5	100,0
	Femmes	10,4	4,7	6,0	11,0	30,1	37,9	100,0
Chômeur(se)s	Hommes	25,7	3,6	5,6	18,9	26,1	20,0	100,0
	Femmes	22,7	4,7	6,8	12,8	30,5	22,4	100,0
Inactif(ve)s	Hommes	25,1	21,8	5,8	19,3	15,0	12,9	100,0
	Femmes	28,2	25,8	8,7	9,9	16,1	11,5	100,0
Ensemble	Hommes	17,6	9,5	5,1	19,4	23,8	24,6	100,0
	Femmes	19,1	14,1	7,2	10,6	23,8	25,1	100,0
Taux de chômage	Hommes	16,1	9,9	10,4	8,4	8,0	5,7	8,7
	Femmes	21,1	10,9	12,3	12,5	11,0	6,8	10,9

Sources : Sources : recensement de 2008 (compilation pondérée des enquêtes de recensement de 2006 à 2010), calculs des auteures.

Ce travail à la loupe sur les concepts et définitions statistiques de l'activité, du travail et de l'emploi tout au long du XX^e siècle livre quelques résultats inattendus. Les chiffres relevés au fil des ans et des recensements montrent la constance du poids de l'activité féminine en France : jamais moins d'un tiers de la population active, près de la moitié aujourd'hui. Et si l'on tient compte des changements de définition de l'activité agricole, il semble bien qu'il n'y a pas eu durant la première moitié du siècle de tendance générale à la diminution de l'activité féminine. Certes, il y a eu des fluctuations, qui s'expliquent au cas par cas, notamment par les guerres et les crises économiques, mais la « chute » mille fois racontée ne s'est pas produite.

Car la fameuse baisse tendancielle de l'activité féminine de 1901 à 1962 est, tout simplement, le produit d'une illusion d'optique statistique qui mérite attention et discussion. De fait, on a recalculé l'activité féminine à partir d'une hypothèse forte mais non explicitée : celle que, dans l'agriculture, les femmes qui ne se déclarent pas agricultrices étaient des inactives alors qu'on trouvait jusque-là que l'hypothèse inverse allait de soi. C'est le nouveau parti pris par l'Insee en 1954, à un moment où le déclin de l'agriculture est fortement engagé – et à une époque où l'idéologie de la femme au foyer s'épanouit. Mais au nom de quoi calquer ce regard sur toute la première moitié du XX^e siècle ? Y a-t-il des raisons de reconsidérer toutes ces filles et femmes d'agriculteurs comme des inactives ? Et comment peut-on parler d'une tendance à la baisse quand il s'agit d'un recalcul ? Car la redéfinition de l'activité féminine dans l'agriculture déforme la vue d'ensemble de l'activité féminine et avalise l'idée que toute l'activité féminine a décliné durant la première moitié du XX^e siècle.

Les travaux de Jean-Claude Carré, Paul Dubois et Edmond Malinvaud³⁷ et, après eux, ceux d'Oliver

Marchand et Claude Thélot³⁸ ont de fait alimenté cette thèse qui n'a pas été véritablement discutée. Et qui autorise une sous-estimation de l'activité féminine.

Mais cette option n'a pas été retenue par d'autres statisticiens à d'autres époques. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, Jean Daric³⁹ porte un tout autre regard sur cette première moitié de siècle. Son parti – certes discutable lui aussi – de raisonner « hors population agricole » l'amène à des conclusions bien différentes : « N'est-il pas remarquable de constater, entre 1866 et 1946, des variations aussi faibles dans les proportions d'hommes et de femmes dans la population active non agricole ? [...] La proportion se retrouve toujours identique à elle-même de deux hommes pour une femme dans l'ensemble des activités professionnelles non agricoles. [...] À l'encontre de ce que l'on croit habituellement, le "volume" de la population féminine active non agricole est resté sensiblement constant⁴⁰. »

Dans ce contexte, le flou créé par les changements statistiques interroge. Pouvoir ainsi recalculer à la baisse le travail féminin sur plusieurs décennies en dit long sur le statut de l'activité professionnelle de l'un et l'autre sexe : évidente pour les hommes, contingente pour les femmes.

Encadré 2 : Droits du travail, droit à l'emploi des femmes : quelques repères

Tout le XX^e siècle est jalonné de lois qui définissent les droits des femmes au travail. À l'idée de *protection*, qui domine dans la législation de la fin du XIX^e siècle, se sont petit à petit substituées la notion d'*autonomie*, puis celle d'*égalité* ^[32].

En 1907, les femmes mariées obtiennent le droit de disposer librement de leur salaire et en 1920 celui d'adhérer à un syndicat sans autorisation maritale.

La période vichyste impose aux femmes une régression de taille : en octobre 1940, le gouvernement introduit des mesures de restriction – qui vont parfois jusqu'à l'interdiction – du travail des femmes, et notamment des femmes mariées. Le droit à l'emploi des femmes est touché en plein cœur, légalement ^[33].

L'idée d'*égalité* et de *non-discrimination* entre les hommes et les femmes intervient relativement tardivement. Le préambule de la Constitution de 1946 pose le principe selon lequel « la loi garantit à la femme dans tous les domaines des droits égaux à ceux de l'homme ». Mais il leur faudra attendre 1965 pour qu'elles aient le droit d'exercer une activité professionnelle sans le consentement du mari. Vingt-six ans après la Constitution, la loi du 22 décembre 1972 établira le principe d'égalité de rémunération « pour un même travail ou un travail de valeur égale ». En 1975, la loi du 4 juillet interdit à l'employeur de rédiger une offre d'emploi sexiste, de refuser une embauche ou de licencier en raison du sexe, « sauf motif légitime ».

La loi du 13 juillet 1983 vient compléter et élargir ce dispositif. Du principe négatif de non-discrimination, on passe à un principe positif d'égalité. À la notion d'égalité des droits s'ajoute celle d'*égalité des chances*. La loi Roudy introduit également de nouvelles dispositions : les plans d'égalité professionnelle, les rapports sur la situation comparée des hommes et des femmes, la possibilité pour les syndicats d'agir en justice au nom d'un ou plusieurs salariés victimes de discriminations ^[34].

Pour améliorer le dispositif, la loi du 9 mai 2001, dite « loi Génisson » ^[35] relative à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes prévoit : l'obligation de négocier sur l'égalité professionnelle dans les branches et les entreprises ; le renforcement des indicateurs requis dans les

rapports sur la situation comparée des hommes et des femmes dans l'entreprise ; l'aménagement des contrats d'égalité ; l'introduction du principe d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les élections prud'homales ainsi que dans celles des instances représentatives du personnel.

Jugées insuffisantes, ces dispositions ont été renforcées par la loi du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Cette loi se donne pour objectif la *suppression des écarts de salaire* dans un délai de cinq ans. Pour ce faire, elle prévoit le recours à la négociation dans les branches professionnelles et les entreprises.

Tout récemment, l'article 99 de la loi du 6 novembre 2010 portant réforme des retraites renforce l'obligation pour les entreprises d'au moins cinquante salarié(e)s d'établir un rapport de situation comparée qui inclut un plan de résorption des inégalités professionnelles. Elle prévoit également une sanction financière (au maximum 1 % de la masse salariale brute) en cas d'absence d'accord professionnel ou de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle. Ces dispositions sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2012 (décret du 7 juillet 2011).

L'ensemble de ce dispositif légal est tout à fait impressionnant... mais très peu appliqué. De fait, si l'autonomie semble bel et bien entrée dans les mœurs, l'égalité professionnelle et salariale demeure un horizon lointain et incertain.

Notes du chapitre

- [1] ↑ Par les historiennes (voir note n° 1 de l'introduction), mais aussi par les économistes et les sociologues du travail – y compris nous-mêmes... Ainsi, par exemple, dans Margaret MARUANI, *Mais qui a peur du travail des femmes ?*, Syros, Paris, 1985 : « Durant toute la première moitié de ce siècle [...], on a assisté à une baisse constante de l'activité féminine » (p. 15).
- [2] ↑ Nous avons travaillé, à partir de 1901, sur les documents d'époque (les livres des recensements de la population édités par la Statistique générale de la France (SGF) puis par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).
- [3] ↑ Le rattachement, après la Première Guerre mondiale, de trois départements d'Alsace et de Lorraine (Haut et Bas-Rhin, Moselle) augmente la population active de 580 000 hommes et 300 000 femmes en 1921.
- [4] ↑ Au recensement de 1901, sont classées dans la population active toutes les personnes qui exercent une profession rémunérée à la date du recensement (p. 14). 10 400 personnes présentes en France ce jour-là travaillent à l'étranger, quant aux personnes qui exercent une profession en France mais ne sont pas présentes ce jour-là (momentanément ou parce qu'elles résident à l'étranger), leur nombre ne peut être déterminé, les recensements étrangers ne distinguant pas, parmi les Français actifs recensés, ceux qui travaillent en France de ceux qui travaillent à l'étranger.
- [5] ↑ Recensement général de la population de 1906, p. 56. En effet, les femmes « faisant exclusivement leur ménage » sont, en principe, comptées avec les propriétaires et rentiers, élèves des écoles, détenus ou hospitalisés, nomades sans profession.
- [6] ↑ Dans le Bulletin individuel du recensement de 1901 (et des suivants), on demande : « Quelle est votre profession ? » en ajoutant « Indiquez la profession, l'industrie, le commerce, sous une forme précise et détaillée ; si vous exercez plusieurs professions rémunérées, inscrire en tête la principale ; si vous n'exercez aucune profession, répondre néant et ne pas répondre aux questions suivantes ». Puis les « Renseignements sur la profession ou l'industrie principale à la date du recensement » sont scindés en deux (pour ceux qui ont indiqué une profession) « Si vous êtes patron, chef d'établissement, dans une profession agricole, industrielle, commerciale, libérale, ou ouvrier à façon travaillant chez vous... », les questions portent sur la « raison sociale, nom, adresse de l'établissement ou de l'entreprise que vous dirigez » ; puis sur « combien de personnes occupez-vous actuellement, au total, dans cet établissement ? », en précisant « ne pas comprendre les patrons, ni ouvriers à domicile, ni les domestiques exclusivement attachés à la personne » ; et enfin : « Si vous êtes ouvrier à façon travaillant chez vous, combien, parmi les auxiliaires indiqués » – à la question précédente – « sont des membres de votre famille ? » Au contraire, « Si vous travaillez sous la direction ou au service d'autrui, comme ingénieur, employé, ouvrier, journalier, garçon, apprenti, domestique, etc. » (il est précisé que les ouvriers à façon doivent s'inscrire dans l'autre partie), alors on demande : « Nom et adresse du patron, de l'entreprise, de l'administration qui vous emploie » ; « Nature de la profession, de l'industrie, du commerce de votre patron ou de l'administration qui vous emploie » ; puis : « Si vous êtes sans place ou sans emploi : depuis combien de jours êtes-vous sans place ou sans emploi ? » Cette dernière question explique que le chômage ne soit comptabilisé que parmi les ouvriers ou employés (au sens large du terme, à l'époque) travaillant au service d'autrui, à l'exclusion des ouvriers à façon à domicile et des patrons ou « chefs d'établissement ». Dans la « Feuille de ménage », la liste des membres du ménage était dressée, ainsi que leur lien de parenté avec le chef de ménage. Cette disposition et la formulation des questions restent les mêmes jusqu'en 1936.
- [7] ↑ Les femmes de commerçants ne sont comptées comme travaillant dans le commerce que si elles se déclarent comme telles, et non automatiquement comme les agricultrices. Voir quatrième partie.
- [8] ↑ Même restrictions qu'aux recensements précédents ; 16 871 personnes de passage en France ce jour-là mais exerçant une profession à l'étranger ne sont pas non plus comptées dans la population active de la France.
- [9] ↑ Sans compter les personnes se trouvant momentanément à l'étranger et les personnes résidant à l'étranger et travaillant en France ; de plus, 3 357 personnes habitant en France travaillaient à l'étranger et 13 140 personnes travaillant à l'étranger étaient de passage en France, mais ne font pas partie de la population active française.
- [10] ↑ Armée comprise, sur le nouveau territoire métropolitain.
- [11] ↑ 43 % à territoire égal.
- [12] ↑ Dans sa recherche sur les ouvrières parisiennes, Catherine OMNÈS montre que, « dans le seul département de la Seine, 100 000 femmes travaillent dans la métallurgie contre 8 000 à 9 000 avant-guerre » (*Ouvrières parisiennes. Marchés du travail et trajectoires professionnelles au XX^e siècle*, Éditions de l'EHESS, Paris, 1998, p. 98).
- [13] ↑ Cette évolution ne touche pas toutes les tranches d'âge ; c'est surtout les plus âgés qui sont moins nombreux qu'auparavant sur le marché du travail.
- [14] ↑ On verra plus loin comment rassembler et expliquer les chiffres anciens sur le chômage. Signalons simplement ici que c'est à cette époque que ces chiffres, pourtant très partiels, commencent à servir aux statisticiens pour observer les crises économiques. En 1926, les chômeurs recensés sont beaucoup moins nombreux qu'en 1921.
- [15] ↑ Ces chiffres doivent être lus avec précaution et distance : le chômage, tel qu'il était comptabilisé à l'époque, est bien différent de celui que nous recensons aujourd'hui. Voir encadré 1 et troisième partie.
- [16] ↑ « Pour l'ensemble des activités professionnelles autres que l'agriculture, la répartition entre les deux sexes n'a pratiquement pas varié de 1866 à 1936. Elle correspond à environ une femme pour deux hommes », Jean DARIC, « L'activité professionnelle des femmes en France », *Travaux et Documents*, Ined et PUF, cahier n° 5, Paris, 1947, p. 22.

- [17] ↑ L'année de référence choisie pour chacun des dix-sept pays retenus est celle du recensement le plus proche du recensement français de 1931.
- [18] ↑ La recherche a porté sur la seule population active non agricole pour une raison purement statistique : la façon de compter l'activité agricole des femmes était trop variable d'un pays à l'autre.
- [19] ↑ Conséquence de la mécanisation du recensement « qui ne s'accommode pas de classements manuels trop importants », Recensement général de la population de 1946, p. 5.
- [20] ↑ Les questions additionnelles ont permis une meilleure précision pour le chiffrage des autres caractéristiques professionnelles, mais n'ont pas fait l'objet d'un dépouillement total. L'exploitation mécanographique permet une exploitation à des niveaux géographiques plus fins. Publiés avec retard, les résultats détaillés complètent les premiers résultats publiés en 1949.
- [21] ↑ Les femmes d'agriculteurs n'exerçant pas d'autre profession étaient considérées comme actives, même si elles ne déclaraient pas exercer une profession. C'était aussi le cas des ascendants ou collatéraux de moins de 70 ans et des enfants de plus de 14 ans ne fréquentant pas d'établissement scolaire et n'exerçant pas d'autre profession. Les femmes de commerçants ou d'artisans et leurs enfants ayant dépassé l'âge scolaire étaient eux aussi considérés comme actifs, mais seulement s'ils déclaraient participer à l'activité du chef de famille (encadré 1).
- [22] ↑ Service du travail obligatoire.
- [23] ↑ À propos d'un test mené en 1979 et d'une analyse du questionnaire du recensement de 1975, Maryse Huet constate, à propos des femmes d'agriculteurs : « Les femmes qui travaillent sur l'exploitation sont très nombreuses à ne pas déclarer d'activité professionnelle. La réponse reflète alors une plus ou moins grande pratique des réponses aux questionnaires administratifs et, dans certains cas, correspond à la situation des femmes doublement actives : actives sur l'exploitation et actives dans leur foyer. Les termes "activité professionnelle" et "profession principale" font se détourner les femmes d'exploitant de la suite des questions et font qu'elles omettent de déclarer une activité. » Maryse HUET, « Les catégories statistiques utilisées pour classer les épouses et enfants d'agriculteurs ; des principes à l'usage effectif », in *Les catégories socio-professionnelles et leur repérage dans les enquêtes*, Archives et documents, *op. cit.*, p. 41-81.
- [24] ↑ Les fluctuations des concepts ne concernent cependant pas uniquement les femmes. Outre les enfants et ascendants des agriculteurs exclus du nouveau concept, les appelés du contingent sont eux aussi, comme les aides familiales, tantôt comptés dans l'activité, tantôt considérés comme n'en faisant pas partie ; faire son service militaire n'est pas considéré, en 1954, comme avoir un emploi. Cependant, ces appelés sont toujours comptés précisément et il est donc facile de les réintroduire sans faire d'hypothèses hasardeuses. À la nuance près que ceux qui ont une profession civile antérieure sont, en 1954, comptés dans cette profession antérieure. Réintroduire le contingent dans l'activité a donc pour conséquence des doubles comptes du côté des hommes « Pour la première fois en 1954, les militaires du contingent, bien que compris dans la population non active, ont été classés suivant leur profession civile antérieure », *Recensement général de la population de 1954*, p. 16, note 1.
- [25] ↑ Autre exemple de ce genre, la célèbre recherche franco-allemande menée par une équipe de Munich, l'ISF (Institut für Sozialforschung) et un laboratoire d'Aix-en-Provence, le LEST (Laboratoire d'économie et de sociologie du travail) proposant une approche « sociétale » des problèmes de hiérarchies salariales et professionnelles en France et en Allemagne (Marc MAURICE, François SELLIER et Jean-Jacques SYLVESTRE, *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne*, PUF, Paris, 1982) est, de ce point de vue, tout à fait significative. Après avoir constaté que les écarts de salaire entre hommes et femmes étaient notablement plus accentués en Allemagne qu'en France, les chercheurs éliminent ce résultat de leur analyse – rayant la « variable sexe » du raisonnement – pour traiter des « effets sociétaux » à partir de la seule population masculine. Les publications issues de cette grande enquête ne portent que sur les différences franco-allemandes masculines. Sans le dire. Le genre masculin est neutre. (Voir Catherine MARRY, Annick KIEFFER, Hildegard BRAUNS et Susanne STEINMANN, « France-Allemagne : inégales avancées des femmes. Évolutions comparées de l'éducation et de l'activité des femmes de 1971 à 1991 », *Revue française de sociologie*, n° 39-2, avril-juin 1998, p. 353-389).
- [26] ↑ « Nous avons donc reconstitué une série pour la population active agricole en prenant pour référence le nombre d'hommes âgés de 25 à 64 ans et recensés comme actifs dans l'agriculture. Nous avons admis que le nombre des autres actifs aurait dû rester dans un rapport sensiblement constant au nombre des hommes en question si ce n'est pour deux causes que nous avons essayé de prendre en compte du mieux possible : allongement de la scolarité et déformation de la structure démographique occasionnée par la Première Guerre mondiale », écrivent Jean-Jacques CARRÉ, Paul DUBOIS et Edmond MALINVAUD (*La Croissance française*, Le Seuil, Paris, 1972, p. 123-124). Or ces hypothèses fortes peuvent être critiquées : s'il est vrai que la part de femmes dans l'activité n'est pas constante sur toute la période, il est à peu près le même aux recensements de 1926, 1931 et 1936 (41 %), pourquoi ne pas en tenir compte ? Par ailleurs, le taux de scolarisation des filles n'a pas à toutes les époques été le même que celui des garçons. Et, surtout, la déformation de la structure démographique due à la Première Guerre mondiale n'a pas été égale pour les hommes et pour les femmes. Avant de toucher les naissances des générations suivantes, les pertes et invalidités ont concerné les hommes bien plus que les femmes. Est-il dès lors si étonnant de trouver, en 1921, un taux de féminisation dans l'agriculture (44 %) plus élevé que les années suivantes ? Quant au taux inférieur de 1954 (35 %), il est directement lié au changement de définition des aides familiales.
- [27] ↑ D'une part, les économistes aimeraient mesurer plus précisément le poids de l'agriculture dans l'emploi, car, avec la reconstruction d'après guerre, l'industrialisation de certains secteurs se développe et la concentration du secteur agricole s'accélère. D'autre part, la place des femmes dans la société fait débat : doivent-elles contribuer au développement de l'économie du pays en tant que main-d'œuvre ou doivent-elles se consacrer entièrement à leur famille, élever les enfants et se limiter essentiellement à la sphère domestique ? C'est la période, ne l'oublions pas, où s'affrontent natalistes et partisans de la participation des femmes à l'économie du pays, notamment en tant que main-d'œuvre de réserve en période d'expansion et de croissance (voir les propos d'Alfred Sauvy en deuxième partie).
- [28] ↑ D'autres considérations ont-elles été prises en compte ? S'agit-il de mieux mettre en valeur les emplois industriels, étant donné le recul

séculaire de l'agriculture et la concurrence avec d'autres pays plus avancés ? De limiter certaines prestations de retraite ?

[29] ↑ Et de bien d'autres : la plupart des pays de l'Union européenne ont connu, à des degrés divers, le même phénomène à la même époque. Sur ce sujet, voir les statistiques européennes en annexe de cette partie et notamment le tableau A 1-3 (liste des annexes, p. 225).

[30] ↑ Il est périlleux de comptabiliser de façon homogène le salariat avant 1954 (encadré 5).

[31] ↑ Même si, jusqu'en 1965, les femmes mariées devaient obtenir l'autorisation de leur mari pour pouvoir travailler (encadré 2).

[32] ↑ Jacqueline LAUFER, « Égalité professionnelle, principes et pratiques », *Droit social*, n° 12, p. 736-746, 1984.

[33] ↑ Francine MUEL-DREYFUS, *Vichy et l'éternel féminin*, Le Seuil, Paris, 1996.

[34] ↑ Marie-Thérèse LANQUETIN, « L'égalité professionnelle : le droit à l'épreuve des faits », in Margaret MARUANI (dir.), *Les Nouvelles Frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*, La Découverte-Mage, coll. « Recherches », Paris, 1998.

[35] ↑ Catherine GENISSON, *Davantage de mixité professionnelle pour plus d'égalité entre hommes et femmes*, rapport au Premier ministre, Paris, 1999.

Deuxième partie

Âges de la vie et sexe de l'emploi

La deuxième interrogation sociologique touche aux comportements d'activité des femmes. En la matière, les choses ont fondamentalement changé. Mais depuis quand et jusqu'où ? Traditionnellement, les modalités de l'activité des femmes divergent de celles des hommes de deux points de vue : le niveau est plus élevé pour les hommes et leurs comportements sont différents. Les femmes se distinguent notamment par leurs interruptions : s'arrêter de travailler quelques années ou plus lorsque l'enfant paraît est une particularité de l'activité féminine qui la différencie du « modèle » masculin, la rend « spécifique » et par là même perméable aux discriminations. Or cette discontinuité, visible sur les courbes statistiques, a commencé à s'estomper dans les années 1970 pour être aujourd'hui tout à fait résiduelle¹. Sur ce thème, on connaît donc la fin (probablement provisoire) de l'histoire, mais pas le début^{III}. Plus précisément, on ne sait pas de quand date cette « tradition » de la discontinuité. C'est notamment à cette question que nous allons tenter de répondre ici, en regardant l'évolution des courbes et des taux d'activité par âge tout au long de la période considérée. Au-delà des constats sur les interruptions totales ou partielles du travail des femmes quand vient le temps des enfants, il s'agit d'une question très fondamentale : l'activité féminine est-elle vraiment dépendante de leur vie familiale ?

L'examen des courbes d'activité par âge depuis 1901 permet une lecture très spectaculaire de l'histoire du travail des hommes et des femmes au XX^e siècle – et de leurs places respectives sur le marché du travail durant cette période.

Nous avons choisi, dans cette partie, de mettre en regard les courbes d'activité féminines et masculines. Pour une raison simple : comparer hommes et femmes permet de mieux comprendre ce qui est propre à l'histoire des femmes, offre la possibilité de distinguer ce qui relève de l'évolution des comportements d'activité féminins de ce qui a trait aux mutations globales du monde du travail – et notamment d'isoler les évolutions de l'âge au travail propres aux femmes de celles qui concernent l'ensemble de la population (comme la tendance séculaire à la diminution de l'activité des jeunes et des anciens).

Dans un premier temps, ce sont des photographies des courbes d'activité par époque qui seront comparées. Ensuite, on suivra les classes d'âge, du tout début du XX^e siècle à l'an 2011. Dans un troisième temps, on se penchera sur les redéfinitions contemporaines de l'activité professionnelle des jeunes et des seniors.

Dans tous les cas, il s'agira de délimiter les contours de la « spécificité » de l'activité féminine, de la dater, de la situer dans le temps, de repérer les âges où elle se construit et ceux où elle se défait. Nous tenterons également de saisir les périodes où la présence des femmes sur le marché du travail s'accroît et celles où elle se dilue.

Relire les courbes d'activité

Nous commençons cette histoire des courbes masculines et féminines d'activité selon l'âge par ce qui interroge d'emblée la relation entre activité et famille : discontinuité ou pas, du côté des femmes, telle est la question qui se pose tout au long du XX^e siècle.

Les courbes transversales par âge permettent de visualiser sur plusieurs décennies l'évolution des comportements des femmes sur le marché du travail. Bien sûr, il ne faut pas oublier qu'une même courbe décrit, au même moment, l'activité de différentes générations et qu'il ne s'agit pas du parcours longitudinal d'une même cohorte de femmes. Cependant, depuis un demi-siècle, on assiste en France, comme dans de nombreux pays, à une même tendance : les creux observés à certaines époques aux âges de la maternité se comblerent ; les femmes dans la force de l'âge sont maintenant plus nombreuses à travailler que les plus jeunes et les plus âgées ; la maternité ne chasse plus systématiquement les femmes de l'activité. Là est la métamorphose, mais de quand date-t-elle au juste ?

De quand date la « tradition » des interruptions d'activité ?

Dans la France du XX^e siècle, après la Seconde Guerre mondiale, la répartition de l'activité féminine selon l'âge se caractérise par une courbe bimodale (encadré 3). Quand cette discontinuité a-t-elle commencé à caractériser les comportements d'activité des femmes ? La « tradition » de cesser provisoirement de travailler a-t-elle imprégné toute la première moitié du XX^e siècle jusqu'aux années 1960 comme on l'a bien souvent présumé ?

Au début des années 1960, les taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans se situaient autour de 40 % ; à l'âge d'élever leurs enfants, quatre femmes sur dix seulement étaient comptées sur le marché du travail. En 2010, ces taux dépassent 85 %. Autrement dit, l'écrasante majorité des femmes cumulent ^[2] activité professionnelle et vie familiale. Après le temps de l'alternance, voici celui de la concomitance. Cette évolution est le signe d'une transformation radicale du rapport des femmes à l'emploi et, au-delà, à l'agencement des projets familiaux et professionnels. La majorité des femmes, aujourd'hui, ne s'arrêtent pas de travailler lorsqu'elles ont des enfants. Il s'agit cependant d'une moyenne, les courbes d'activité détaillées selon le niveau de diplôme montrent que les femmes les moins qualifiées ^[3], plus sensibles à certaines mesures de politique publique, se retirent parfois temporairement du marché du travail lorsque leurs enfants sont petits ^[4]. Le fait que, ces dernières décennies, la discontinuité des trajectoires professionnelles des femmes soit devenue minoritaire – pour ne pas dire résiduelle – marque une véritable rupture par rapport aux normes sociales antérieures.

Les courbes retraçant l'activité, par âge, des femmes et des hommes permettent de visualiser les grandes tendances (figures 2.1).

Vu sur le long terme, ce constat prend une autre résonance. Les courbes d'activité par âge des femmes sont beaucoup plus plates dans la première moitié du XX^e siècle que dans les années 1950 à 1975.

Figure 2.1a L'activité par sexe et âge selon les recensements de 1901 à 2008 Taux d'activité par tranches d'âge des femmes...

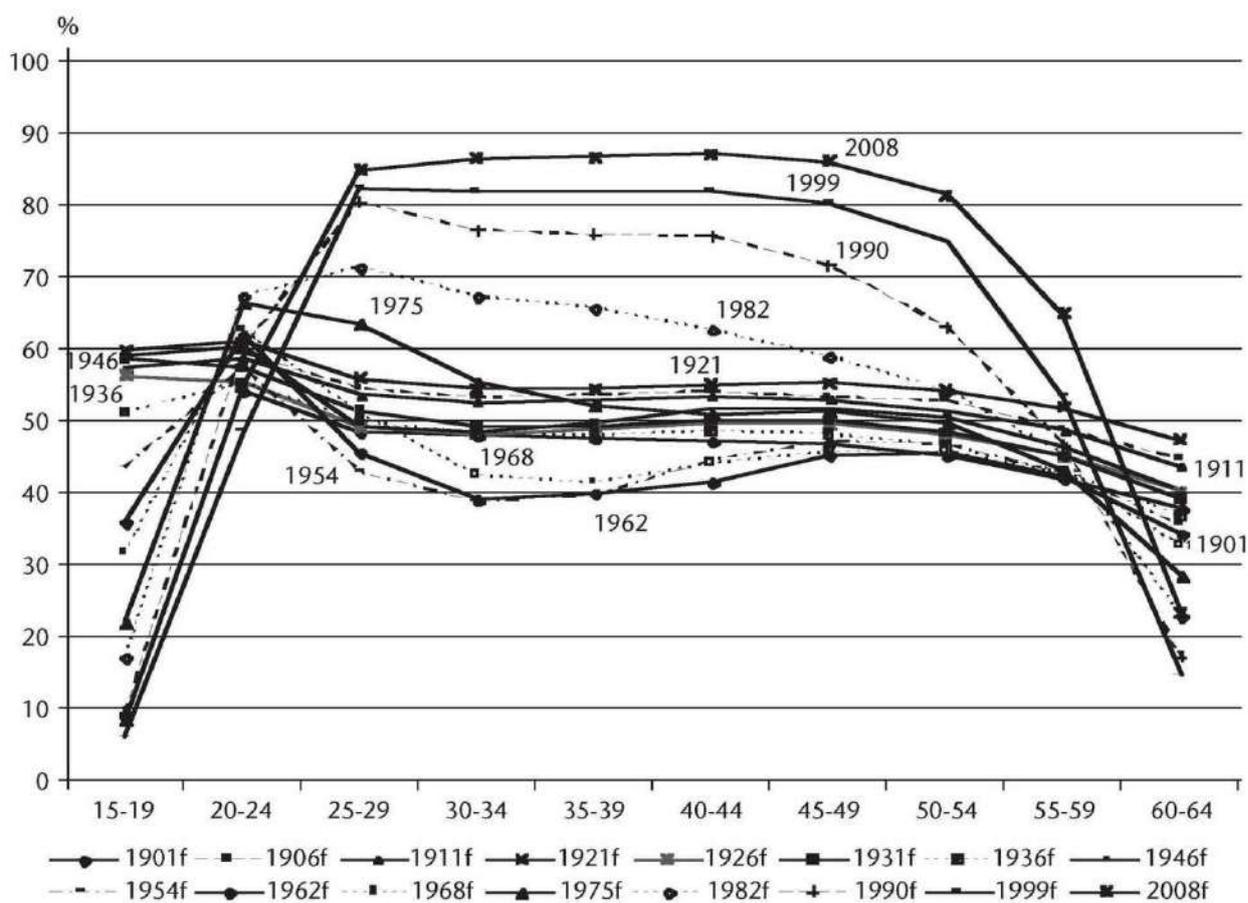
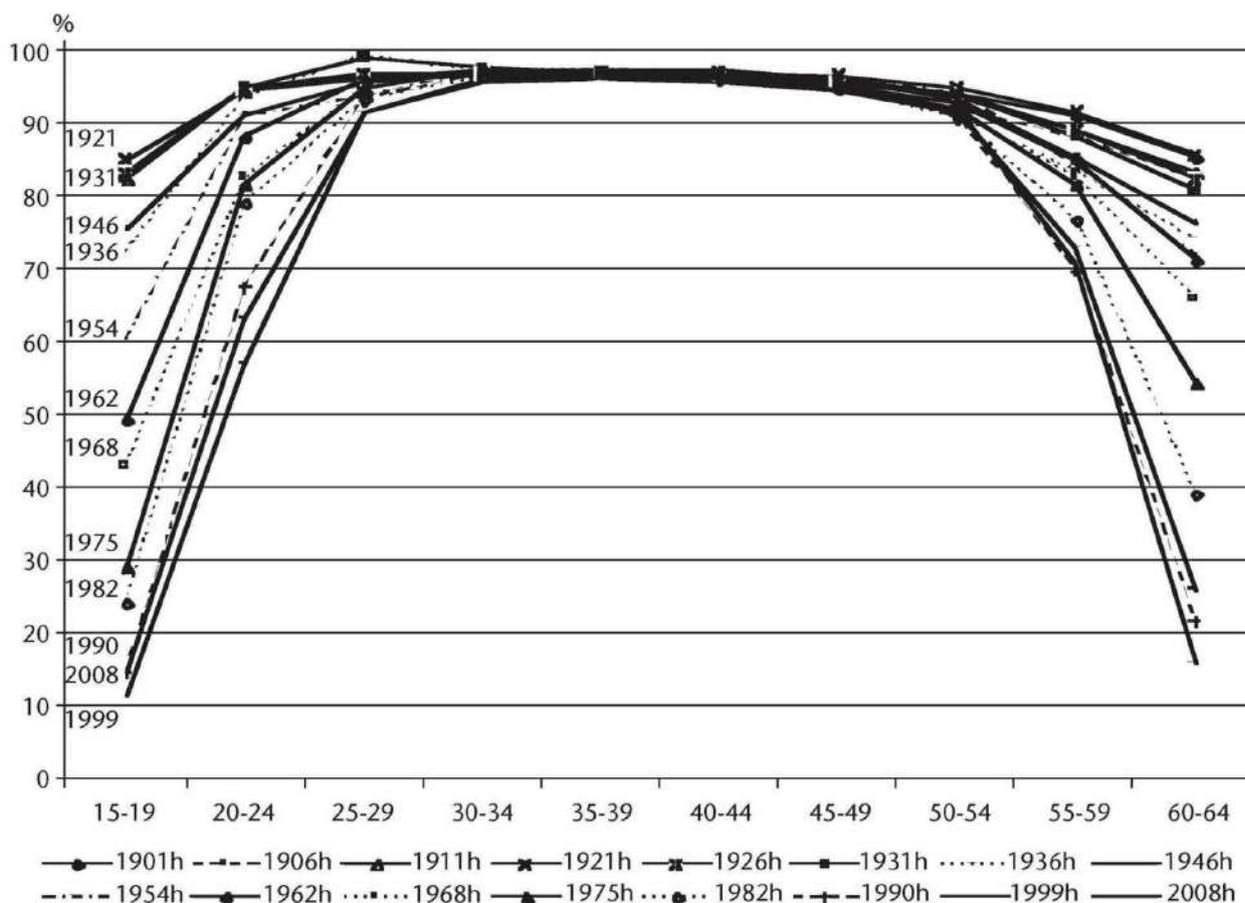


Figure 2.1b ... et des hommes, de 1901 à 2008.



Sources : recensements de la population, calculs des auteurs.

Autrement dit, au début du siècle, le même pourcentage de femmes travaille à chaque âge (ou à peu près). Cependant, ne perdons pas de vue que nos observations sont instantanées et transversales, comme des séries de photos prises, à l'occasion des recensements, aux différents âges de la vie.

Ainsi, lorsque l'activité est la même (ou à peu près) dans chaque tranche d'âge, peut-on dire que, parmi les femmes, celles qui travaillent ne s'arrêtent pratiquement pas au cours de leur vie ? Ou s'agit-il au contraire de femmes qui se relaient dans l'activité selon l'âge et la profession ? Par exemple, on sait qu'en moyenne, au début du XX^e siècle, les ouvrières sont très jeunes et le plus souvent célibataires, et qu'au contraire les femmes recensées comme agricultrices, commerçantes, employées, chefs d'établissement... sont nettement plus âgées et fréquemment mariées. On peut supposer que les jeunes ouvrières quittent leur travail au moment où elles se marient et deviennent femmes au foyer, et qu'au contraire les agricultrices apparaissent dans la population active quand elles sont clairement à la tête d'une entreprise familiale, donc mariées le plus souvent. À moins que ce ne soit les ouvrières qui, lorsqu'elles se marient, se reconvertissent dans l'agriculture ? Ces courbes ne peuvent pas, à ce stade, répondre à cette question. Nos instantanés ne permettent pas de trancher entre ces deux hypothèses. Il nous manque l'observation longitudinale qui déroulerait le film plus précis de la vie d'une même génération de femmes.

Cette nouvelle incertitude se superpose à la question des comptages statistiques. Que se passe-t-il dans les années 1950 ? Du fait d'un changement de définition, on l'a vu, nombre de femmes disparaissent de l'activité, en particulier les agricultrices, celles qui travaillent dans la force de l'âge. Les femmes éliminées des statistiques de la population active étaient-elles surtout au milieu de leur cycle de vie ?

La montée du salariat féminin a-t-elle d'abord concerné les jeunes femmes et celles qui prenaient (ou reprenaient ?) un emploi après avoir élevé leurs enfants, entraînant la spectaculaire ascension et la visibilité croissante de l'activité féminine ?

Entre 25 et 50 ans, à toutes les époques, quasiment tous les hommes travaillent (plus de neuf sur dix). Du côté des femmes, on en trouve plus ou moins une sur deux jusqu'en 1946 ; ensuite les taux d'activité des femmes de ces tranches d'âge passent en dessous de 40 % pour remonter rapidement et sûrement à partir des années 1960 et dépasser 86 % en 2010.

Chez les plus jeunes comme chez les plus âgés, pour les hommes comme pour les femmes, la tendance séculaire est à la réduction du temps de la vie active : généralisation et allongement de la scolarité d'une part, acquis progressif d'une retraite plus précoce d'autre part.

N'oublions pas qu'au début du XX^e siècle les enfants comme les personnes âgées participaient largement à l'activité. En 1901, 16 % des moins de 18 ans (13 % des filles et 20 % des garçons) sont classés comme actifs. Du côté des plus anciens, 43 % des plus de 65 ans (24 % des femmes et 66 % des hommes) sont sur le marché du travail.

En 1921, 85 % des garçons et 60 % des filles de 15 à 19 ans travaillaient, mais aussi 8 % et 5 % des moins de 15 ans. À la fin du XX^e siècle, ces taux sont respectivement tombés à 11 et 6 % pour les 15-19 ans et on considère que les moins de 15 ans ne font pas partie de la population en âge de travailler. Après l'an 2000, on le verra plus loin, une augmentation de l'activité des jeunes semble se dessiner.

Du début à la fin du XX^e siècle, les taux d'activité des personnes âgées de 60 à 64 ans ont aussi connu une chute libre : ils sont passés de 88 % à 15 % chez les hommes et de 40 % (47 % en 1921) à 14 % chez les femmes. Le passage au XXI^e siècle va inverser brutalement cette tendance.

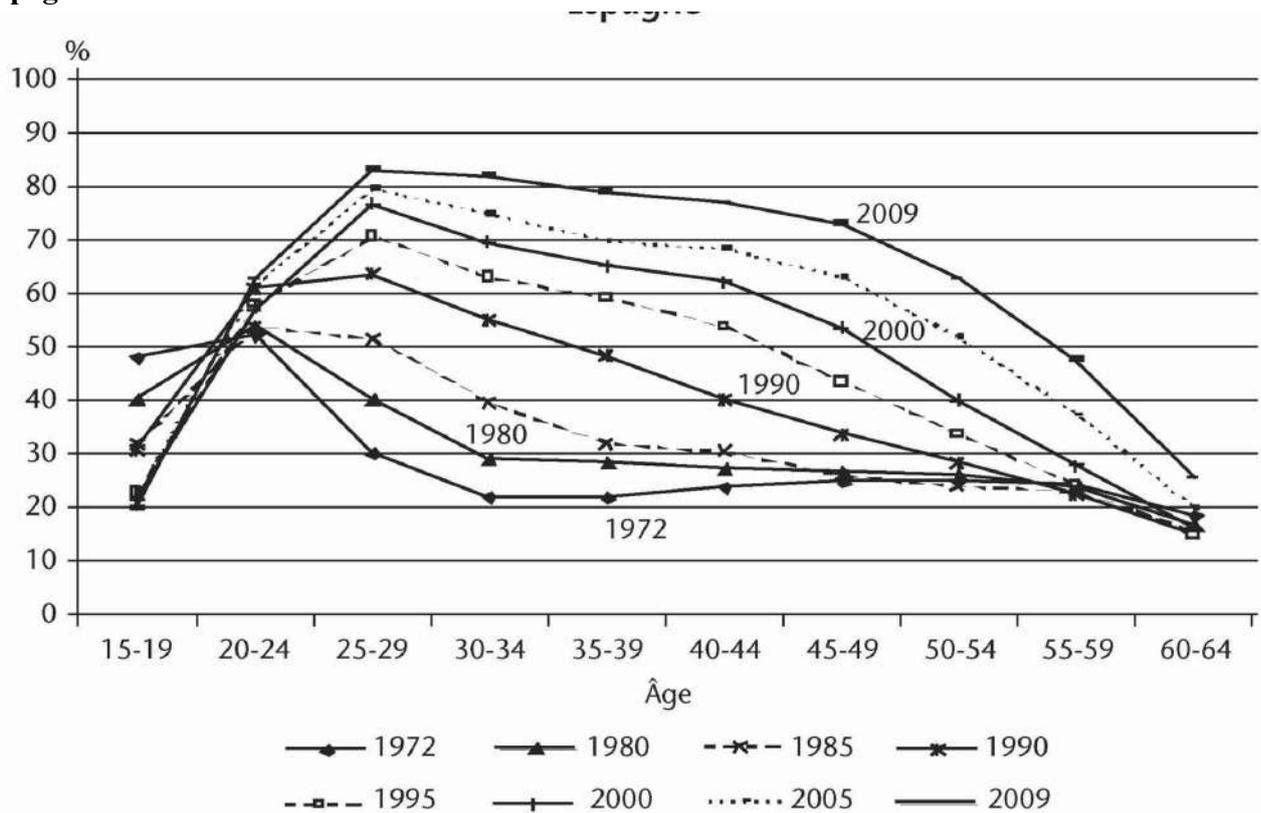
Entre hommes et femmes, les comportements d'activité semblent donc se rapprocher. Distinguer différentes périodes permet d'y voir plus clair.

Encadré 3 : la forme des courbes d'activité des femmes : regard international

Dans tous les pays, les courbes d'activité des femmes ont sensiblement évolué au cours des dernières décennies. Cependant, on distingue habituellement trois types de courbes d'activité ^[5].

Une courbe à une seule crête dessine un modèle d'inactivité dominante : seules les femmes de 20 à 25 ans, célibataires pour la plupart, ont des taux d'activité élevés. C'est ce qui prévalait dans les années 1960-1970 dans les pays du sud de l'Europe, en Italie, Espagne, Portugal et Grèce, où, après le mariage ou la maternité, l'écrasante majorité des femmes cessaient définitivement de travailler. L'activité des femmes est devenue, depuis, plus intense et plus uniforme aux âges adultes, comme dans beaucoup d'autres pays.

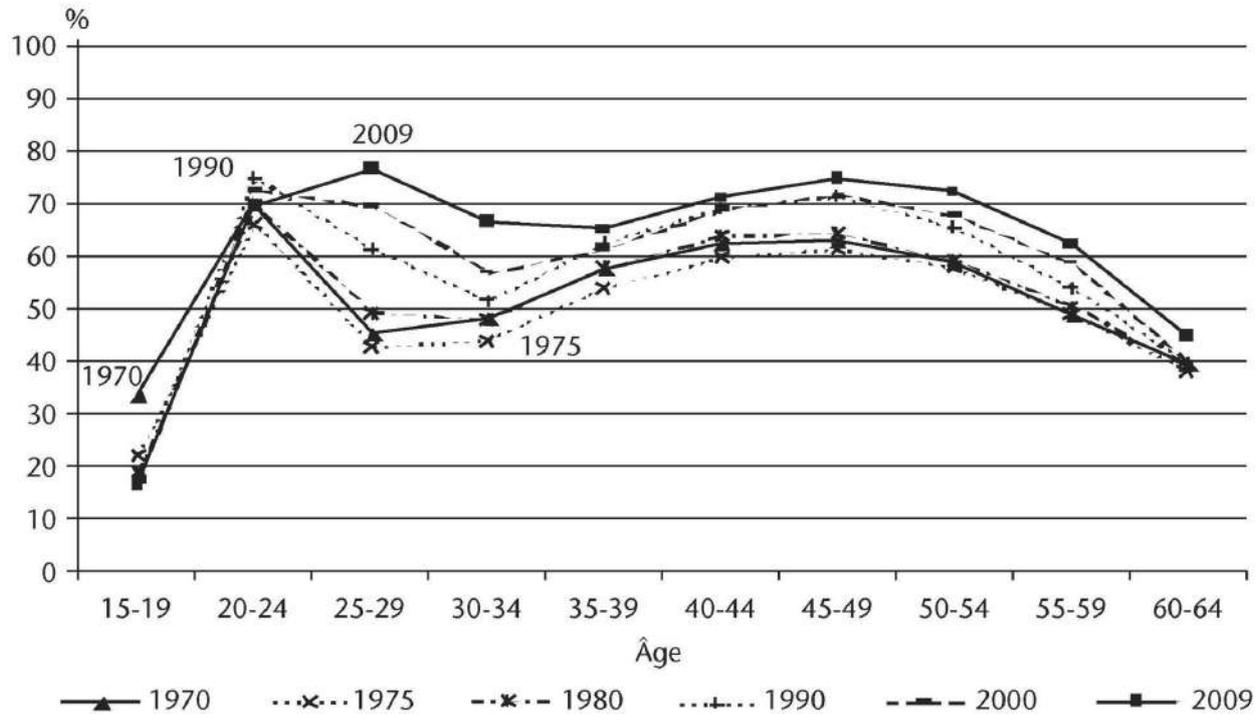
Espagne



Sources : OCDE et calculs des auteurs.

Une courbe « bimodale » (ou en M) dépeint en général un modèle d'activité discontinue où la plupart des femmes s'arrêtent de travailler entre 25 et 40 ans lorsqu'elles ont des enfants puis retravaillent lorsque ceux-ci sont grands. Cette courbe caractérisait la France, mais aussi bien d'autres pays européens (Royaume-Uni, Allemagne, Danemark notamment) ainsi que les États-Unis dans les années 1960. On la trouve encore aujourd'hui dans un certain nombre de pays européens (Royaume-Uni, Pays-Bas notamment) ainsi que, de façon encore plus marquée, au Japon.

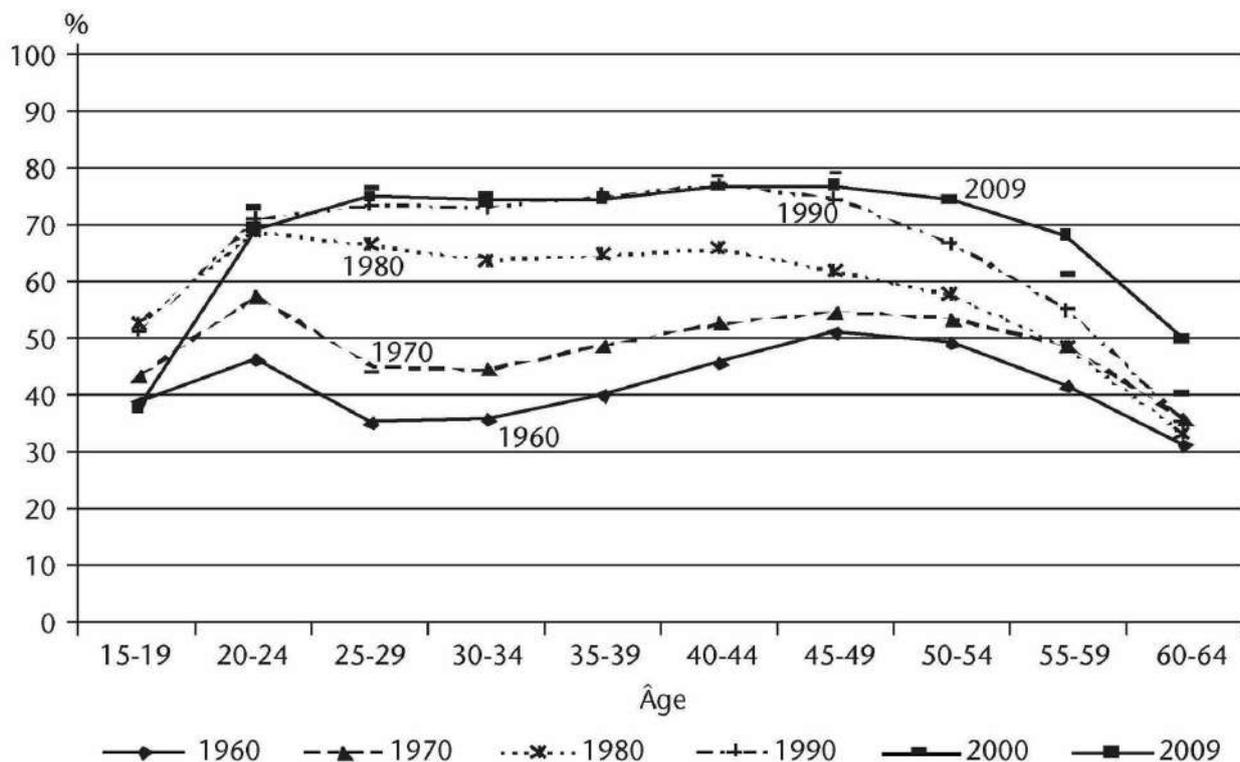
Japon



Sources : OCDE et calculs des auteurs.

Une courbe en U renversé caractérise un modèle où l'activité continue domine : dans ce cas de figure, les femmes cumulent activité professionnelle et vie familiale et quittent rarement le marché du travail, même si elles sont ou se mettent à temps partiel. La majorité d'entre elles ne s'arrête pas de travailler lorsqu'elles ont des enfants. Cette courbe est la plus proche de celle de l'activité masculine. Elle traduit une certaine homogénéisation des comportements d'activité féminins et masculins. C'est la courbe que l'on voit aujourd'hui en France, dans les pays scandinaves, au Portugal, aux États-Unis.

États-Unis



Sources : OCDE et calculs des auteures.

Montrer les graphiques de ces différents pays est l'occasion de rappeler que l'augmentation de l'activité des femmes à la fin du XX^e siècle est un phénomène qui touche l'ensemble des pays occidentaux. Les courbes d'activité des femmes des années 2000 sont partout nettement au-dessus de celles des années 1960 ou 1970. Cependant cette évolution ne se fait pas au même rythme ni de la même façon dans tous les pays.

En fait, l'histoire récente des modalités de l'activité féminine réserve bien des surprises. La première concerne les clivages géographiques traditionnels : il n'y a pas, il n'y a plus de coupure géographique stricte entre le nord et le sud de l'Europe. Dans les années 1960, l'Italie, l'Espagne, la Grèce et le Portugal présentaient de grandes similitudes. Cinquante ans plus tard, le Portugal évolue vers une situation proche de celle qui prévaut dans les pays scandinaves et en France pendant que l'Italie, l'Espagne et la Grèce rattrapent les autres pays d'Europe mais à des rythmes différents.

La seconde surprise a trait aux évolutions différentes du Danemark, de la France et du Royaume-Uni. Ces pays étaient, en 1960, dans la même situation. Cinq décennies plus tard, le Danemark et la France présentent un modèle d'activité féminine continue, pendant qu'au Royaume-Uni c'est la discontinuité qui prévaut.

Si l'on quitte le continent européen pour regarder ce qui se passe dans des aires géographiques éloignées par la distance, la culture et l'histoire, on peut observer des situations tout à fait contrastées.

Aux États-Unis, on remarque une très forte augmentation de l'activité féminine, proche de l'évolution qu'ont connue la France et la Suède avec une disparition progressive de la discontinuité des trajectoires professionnelles.

Au Japon, en revanche, la situation est tout autre : certes, l'activité féminine croît, mais elle demeure très « spécifique », toujours très fortement marquée par les cessations d'activité aux âges de la

parentalité : entre 25 et 40 ans, les taux d'activité des femmes japonaises accusent une chute avant de repartir à la hausse après 40 ans. De ce point de vue, le Japon apparaît bien « traditionnel ».

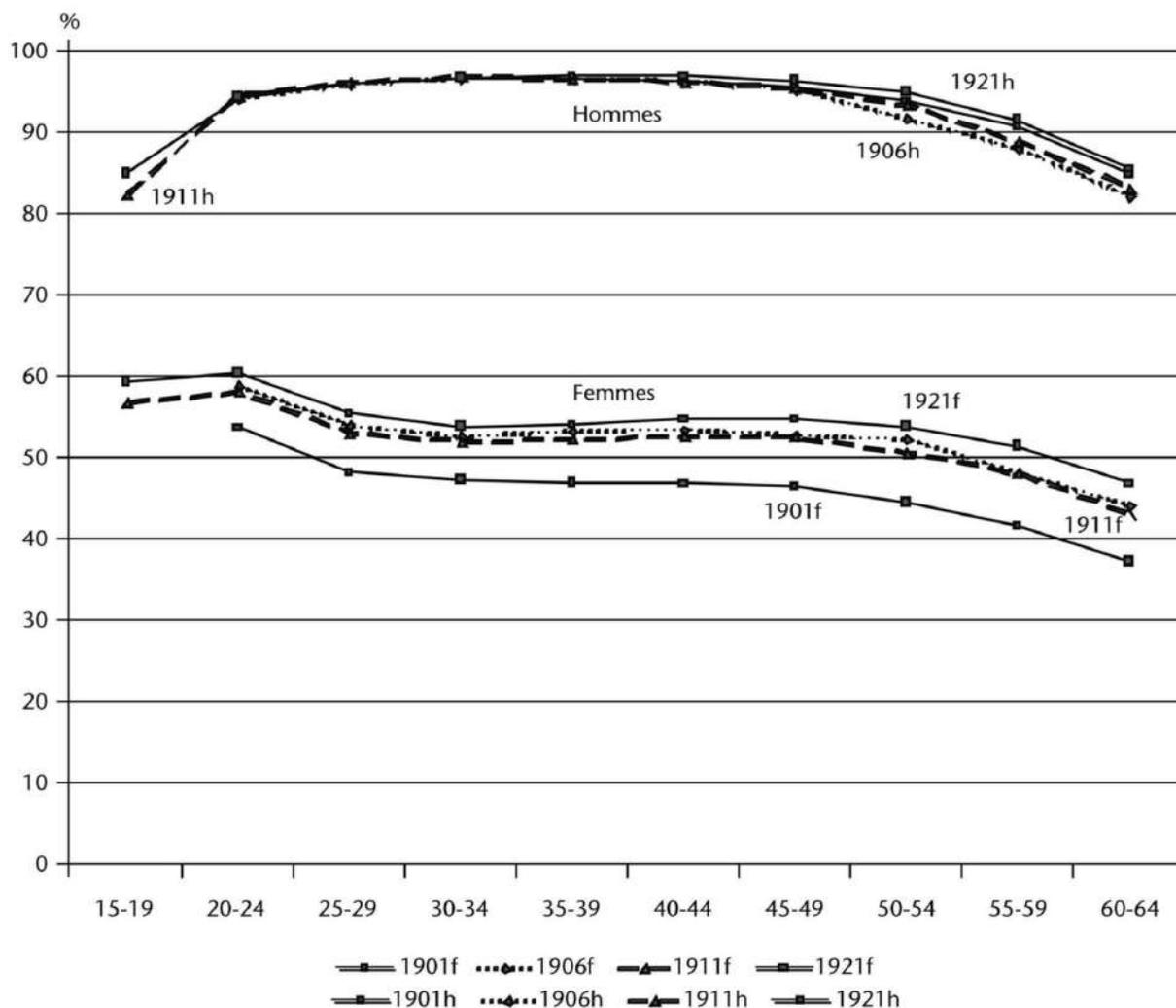
1901-1946 : une présence constante

L'allure des courbes d'activité du début du siècle va, dans un premier temps, nous amener à relativiser, voire remettre en cause la vision communément admise : les parcours d'activité des femmes n'ont peut-être pas toujours été discontinus (figure 2.2a)

Au début du XX^e siècle les courbes d'activité des hommes et des femmes sont distinctes et l'écart est important à tous les âges : globalement, la proportion de femmes actives est environ la moitié de celle des hommes.

Si l'activité des hommes varie très peu sur cette période, celle des femmes semble identique en 1906 et 1911, avec des taux à tout âge légèrement plus élevés qu'en 1901. Mais ce qui frappe, c'est bien la forme très étale des courbes d'activité féminines selon l'âge : des lignes droites, à peine incurvées aux deux extrémités. Les taux d'activité semblent compris entre 40 % et 60 % tout au long de la vie. De légères fluctuations apparaissent : chez les très jeunes femmes (15-24 ans) qui sont les plus actives (autour de 60 %) et chez les plus âgées dont l'activité laborieuse décline à partir de 55 ans. Mais entre les deux, à l'âge de la parentalité, le fléchissement est faible. On ne trouve là que peu de trace de cette discontinuité censée caractériser la « tradition » des comportements d'activité féminins. La surprise commence donc dès 1901 ^[6].

Figure 2.2a Taux d'activité par sexe et âge de 1901 à 1921



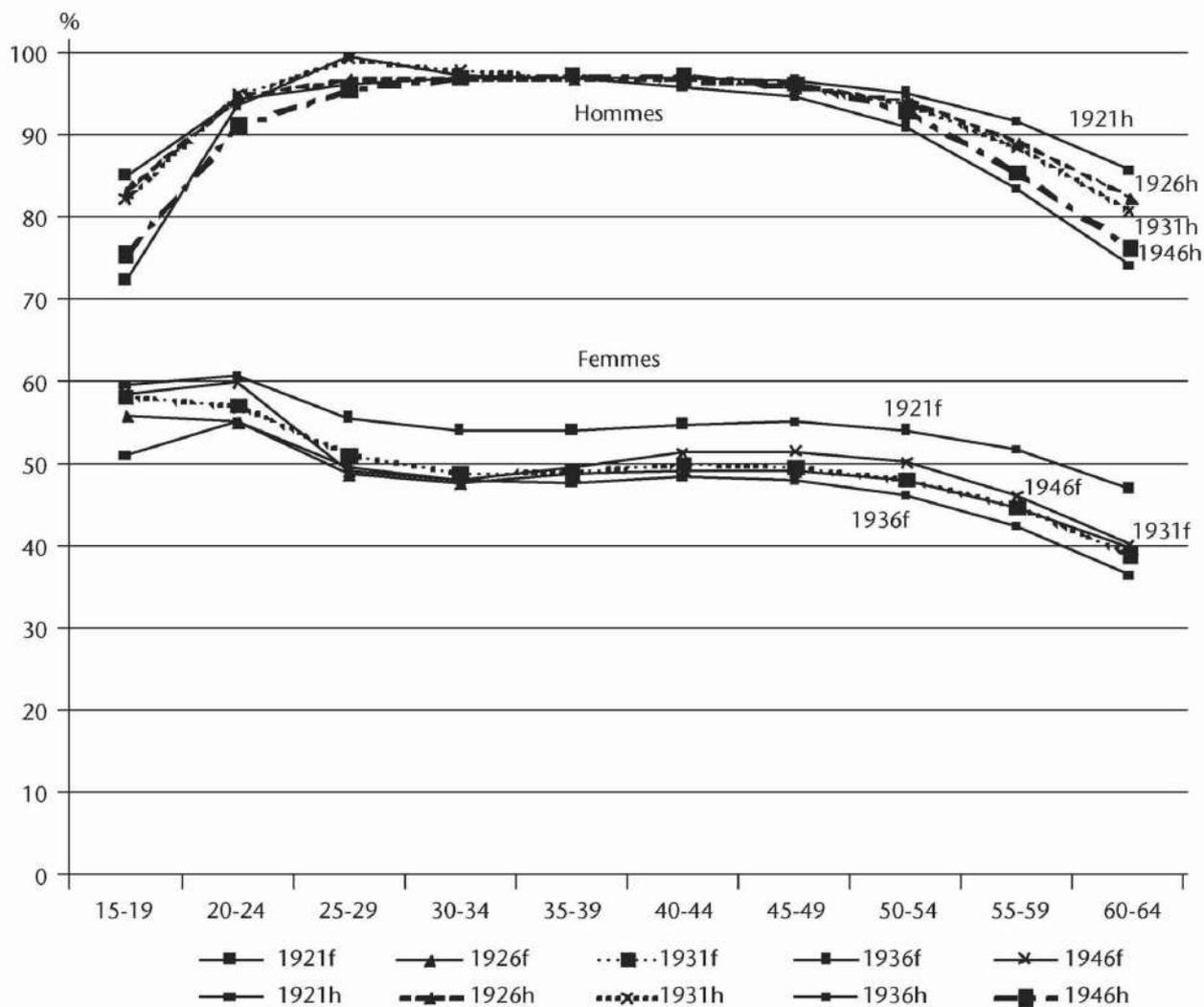
Sources : recensements de la population, calculs des auteures.

Après guerre, la démographie prend la mesure des pertes en vies humaines : en 1921, les effectifs des hommes (et donc des actifs) de 20 à 40 ans ont fortement diminué par rapport au recensement de 1911 (de 8 à 19 % selon la tranche d'âge, les 25-29 ans étant les plus touchés). Les afflux d'immigrés n'ont pas encore partiellement comblé ce déficit qui restera, avec les naissances manquantes durant cette période de guerre, la principale entaille dans la pyramide des âges française.

Toujours est-il qu'en cette période de reconstruction les taux d'activité sont plus élevés qu'avant guerre, dans toutes les tranches d'âge, surtout pour les femmes.

Dans l'entre-deux-guerres, l'activité des femmes commence par diminuer à tous les âges en 1926 puis est remarquablement stable, sauf pour les plus jeunes. La baisse observée en 1936 parmi les plus jeunes et les plus âgées s'explique par des avantages sociaux nouveaux^[7] en même temps que par les crises économiques. Mais il est bien difficile de cerner l'ampleur de la pénurie d'emploi : à cette époque, seul le chômage des ouvriers et employés des entreprises industrielles est comptabilisé. Il est donc tout à fait probable qu'une partie des personnes (et des femmes en particulier) privées d'emploi ait été répertoriée comme inactives plutôt que comme chômeuses (figure 2.2b).

Figure 2.2b Taux d'activité par sexe et âge de 1921 à 1946



Sources : Recensements de la population, calculs des auteurs.

Cela étant, tout comme pour la période précédente, ces courbes frappent par leur platitude : de très légers décalages entre les tranches d'âge, mais si peu. Or il semble bien qu'il s'agisse là d'une particularité française.

Les comparaisons internationales effectuées par Jean Daric pour les années 1930 le montrent très clairement. Dans les courbes d'activité (hors agriculture) des femmes publiées en 1947², il est très visible que, par rapport aux Britanniques, aux Danoises, aux Américaines, aux Italiennes ou aux Néerlandaises, les Françaises sont bien plus actives, notamment entre 25 et 45 ans. Chez les très jeunes femmes (moins de 25 ans), on observe des pics d'activité, mais il est clair que c'est au milieu du cycle de vie que se fait la différence avec les autres pays et que se constitue l'originalité française : « On est frappé de voir que la courbe française a une allure bien particulière, avec une proportion de femmes qui ne varie pratiquement pas pour tous les âges compris entre 25 et 60 ans³. » Et l'on reste étonné de le redécouvrir aujourd'hui.

Poursuivant cette mise en perspective internationale par l'analyse comparée des pourcentages de femmes mariées dans la population féminine active non agricole des années 1930, Jean Daric observe que « la France se place à la tête des pays étudiés, avec un chiffre de 39,4 % [...] suivie d'assez près par la Belgique (36,9 %) et le Japon (35,5 %) », la Grande-Bretagne et les Pays-Bas se situant à des niveaux particulièrement faibles (15,2 % et 8,5 %)⁴. Il en conclut qu'« il y a là une caractéristique extrêmement

nette du travail féminin dans notre pays. En France, le taux d'activité des femmes mariées était deux fois supérieur à celui de la Grande-Bretagne et quatre fois supérieur à celui des Pays-Bas⁵ ».

Les courbes de Jean Daric, comparées aux nôtres, signalent autre chose : en 1931, la courbe d'activité des femmes, en France, est encore plus plate lorsqu'on tient compte des agricultrices. Étant donné l'importance de ce secteur, les taux d'activité des femmes, si l'on y inclut l'agriculture, sont nettement plus élevés à tous les âges d'environ vingt points ^[8].

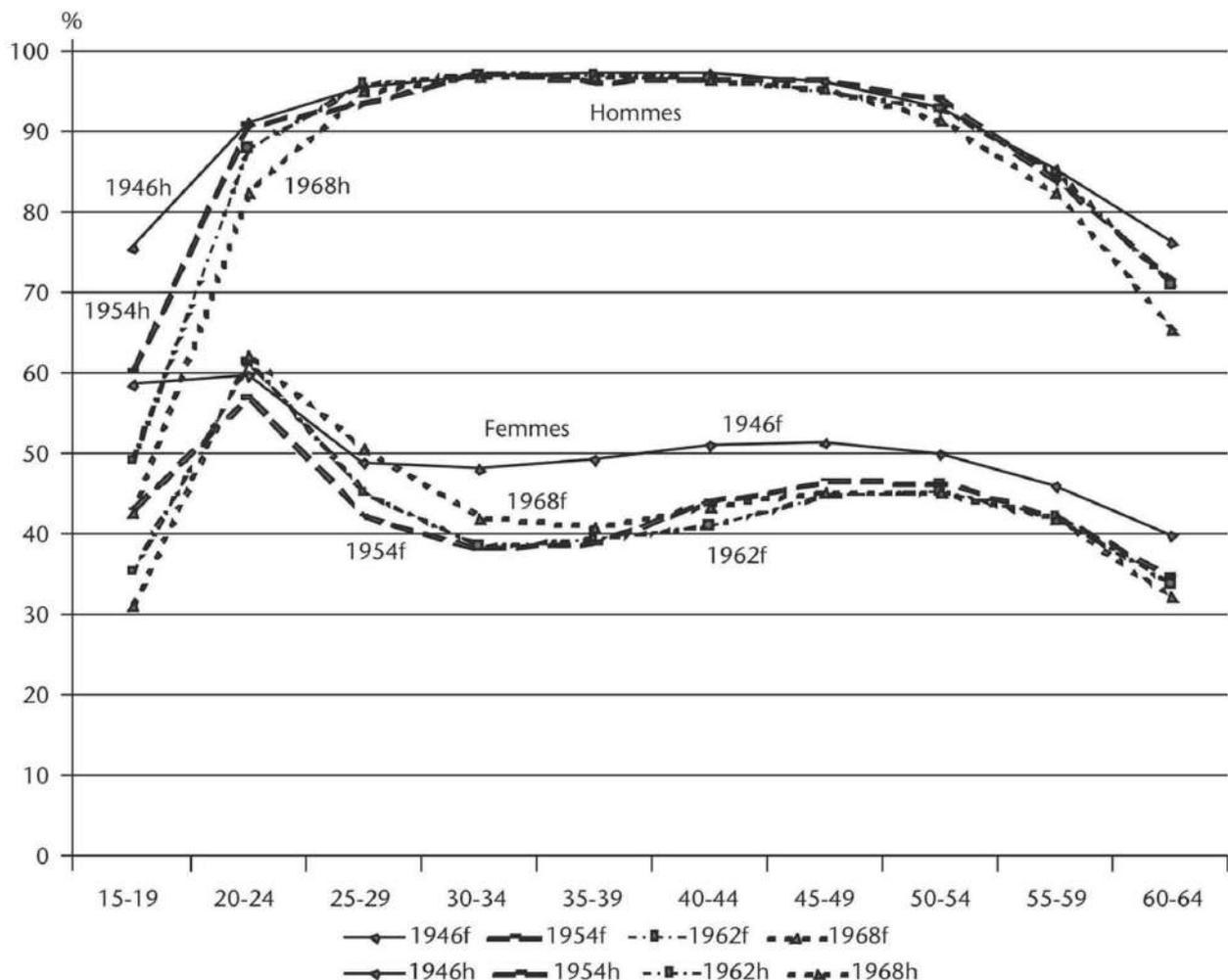
La parenthèse des années 1950-1970

En 1946, nouvelle période de reconstruction, les taux d'activité sont plus élevés mais cette fois, l'augmentation n'est pas homogène : elle concerne les hommes de plus de 40 ans et, parmi les femmes, celles de moins de 25 ans et de plus de 35 ans. La bimodalité de la courbe d'activité des femmes est amorcée (figure 2.2c).

En 1954 l'écart entre la courbe d'activité des hommes et celle des femmes est particulièrement important. C'est à cette époque qu'apparaît la fameuse courbe « bimodale » des femmes, celle où l'on voit la « chute » des taux d'activité des femmes aux âges de la parentalité.

La discontinuité des trajectoires professionnelles des femmes apparaît nettement après guerre, en 1946, et persiste jusqu'en 1968 avant de s'estomper progressivement.

Figure 2.2c Taux d'activité par sexe et âge de 1946 à 1968



Sources : recensements de la population, calculs des auteurs.

C'est durant cette période que les comportements d'activité féminins apparaissent les plus « spécifiques ». Les débats de l'après-guerre reflètent une volonté nettement nataliste et un souhait dominant que les femmes s'occupent avant tout de leur foyer. Ainsi que l'écrit très joliment Alfred Sauvy en 1947, « la question du travail rémunéré de la femme est une source de conflits : conflit intérieur d'abord, pour l'intéressée, également soucieuse de tenir son intérieur familial et de se procurer des ressources suffisantes ; conflit de doctrine ou de politique sociale entre économistes et démographes, préoccupés, les uns de la richesse matérielle du pays, les autres de sa population ; conflit d'idéologies, l'une en faveur de la consistance de la cellule familiale, l'autre entendant libérer la femme du travail domestique et instituer une égalité aussi grande que possible entre les sexes⁶ ».

À cela s'ajoute, il ne faut pas l'oublier, le changement de définition qui, en 1954, soustrait à l'activité visible près d'un million de femmes, essentiellement des femmes d'agriculteurs qui ne déclarent pas explicitement qu'elles « ont une profession ». Ce changement de concept ne touche pas toutes les tranches d'âge de la même façon : les « agricultrices » étaient essentiellement des femmes mariées. Les deux phénomènes (volonté politique de maintien des femmes au foyer et nouveau contour statistique de l'activité des femmes) se cumulent donc certainement pour expliquer ce recul du nombre de femmes comptées comme actives, en milieu de cycle de vie^[9].

De 1954 à 1962 les taux d'activité des femmes de 20 à 30 ans s'élèvent, et cette remontée s'étend à d'autres classes d'âge en 1968, amorçant l'extension de l'activité féminine qui va se généraliser durant la période suivante.

Les taux d'activité des plus jeunes diminuent fortement sous l'influence des politiques prolongeant la scolarité obligatoire^[10].

Ces vingt années qui vont de l'immédiat après-guerre à 1968 constituent ainsi une période très particulière de l'histoire du travail des femmes en France : l'apogée de la discontinuité, c'est-à-dire de la « spécificité » des comportements d'activité féminins. Cette période est aussi celle du *baby-boom* où le taux de fécondité est particulièrement élevé en France.

Vers la fin de la « spécificité féminine » ?

La période suivante, après 1968, est marquée par un effacement progressif de cette discontinuité selon l'âge et par un rapprochement marqué de la forme des courbes d'activité masculine et féminine (figures 2.2d et 2.2e).

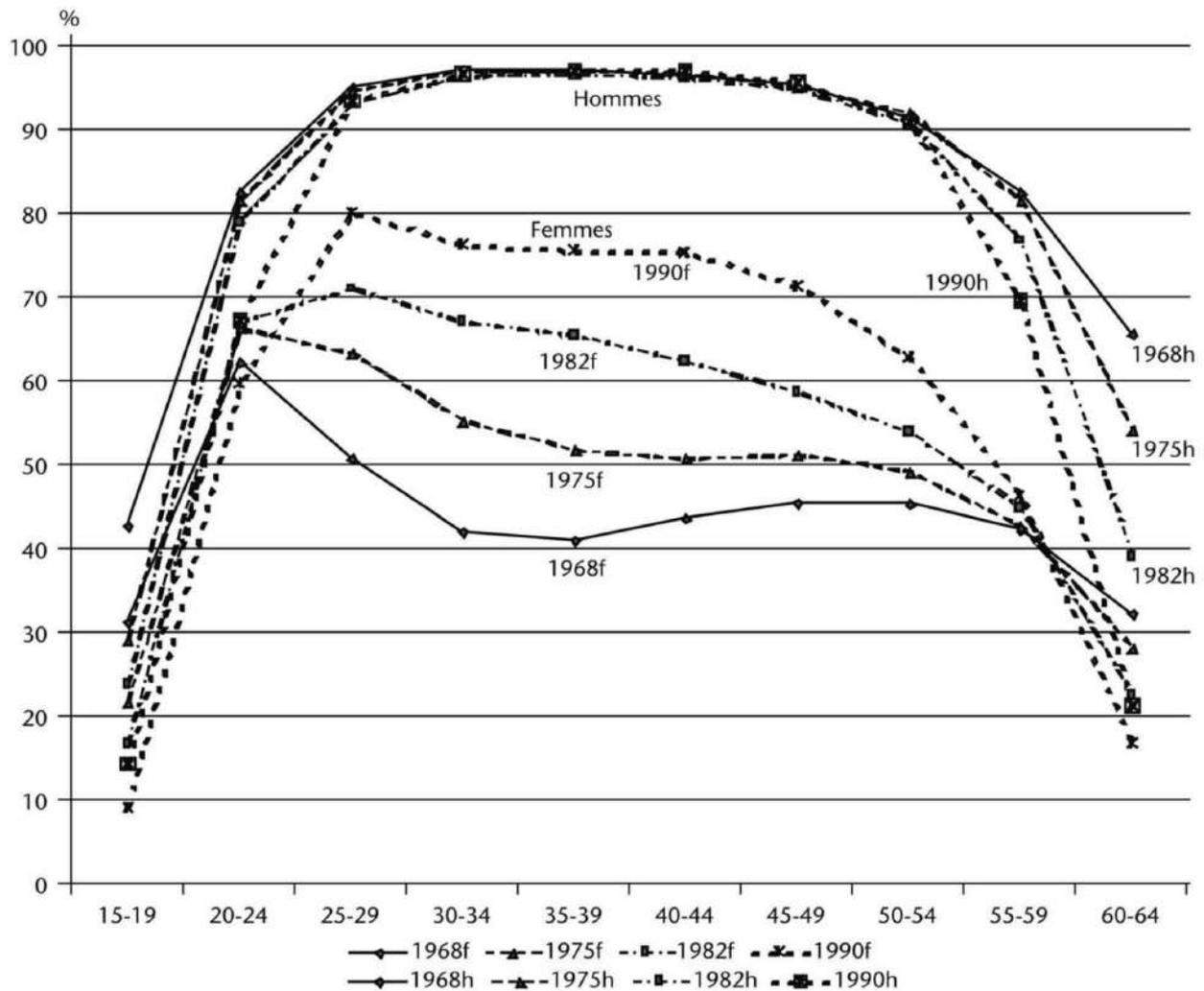
Chez les femmes comme chez les hommes, la diminution de l'activité des jeunes de moins de 25 ans se poursuit. La baisse d'activité est également très marquée chez les plus âgés ; l'avancement de l'âge de la retraite à 60 ans en 1982^[11], l'extension des préretraites et d'un certain nombre de mesures destinées aux plus âgés contribuent à concentrer l'activité sur les âges médians (30 à 55 ans).

Pour les femmes, c'est une spectaculaire remontée de l'activité qui s'opère, bien au-delà du rattrapage du recul de 1954. La bipolarisation de l'activité des femmes selon l'âge s'estompe clairement : les femmes en âge d'être mères s'arrêtent de moins en moins de travailler.

En France, donc, à la différence de ce qui s'est passé dans d'autres pays et contrairement à une idée largement répandue, la discontinuité de l'activité professionnelle des femmes ne constitue pas la norme

traditionnelle. Dans l'histoire du XX^e siècle, elle apparaît comme une parenthèse – trois décennies tout juste. À partir de 1975, les courbes d'activité féminine comblent le creux : entre 25 et 49 ans, de plus en plus de femmes sont actives.

Figure 2.2d Taux d'activité par sexe et âge de 1968 à 1990

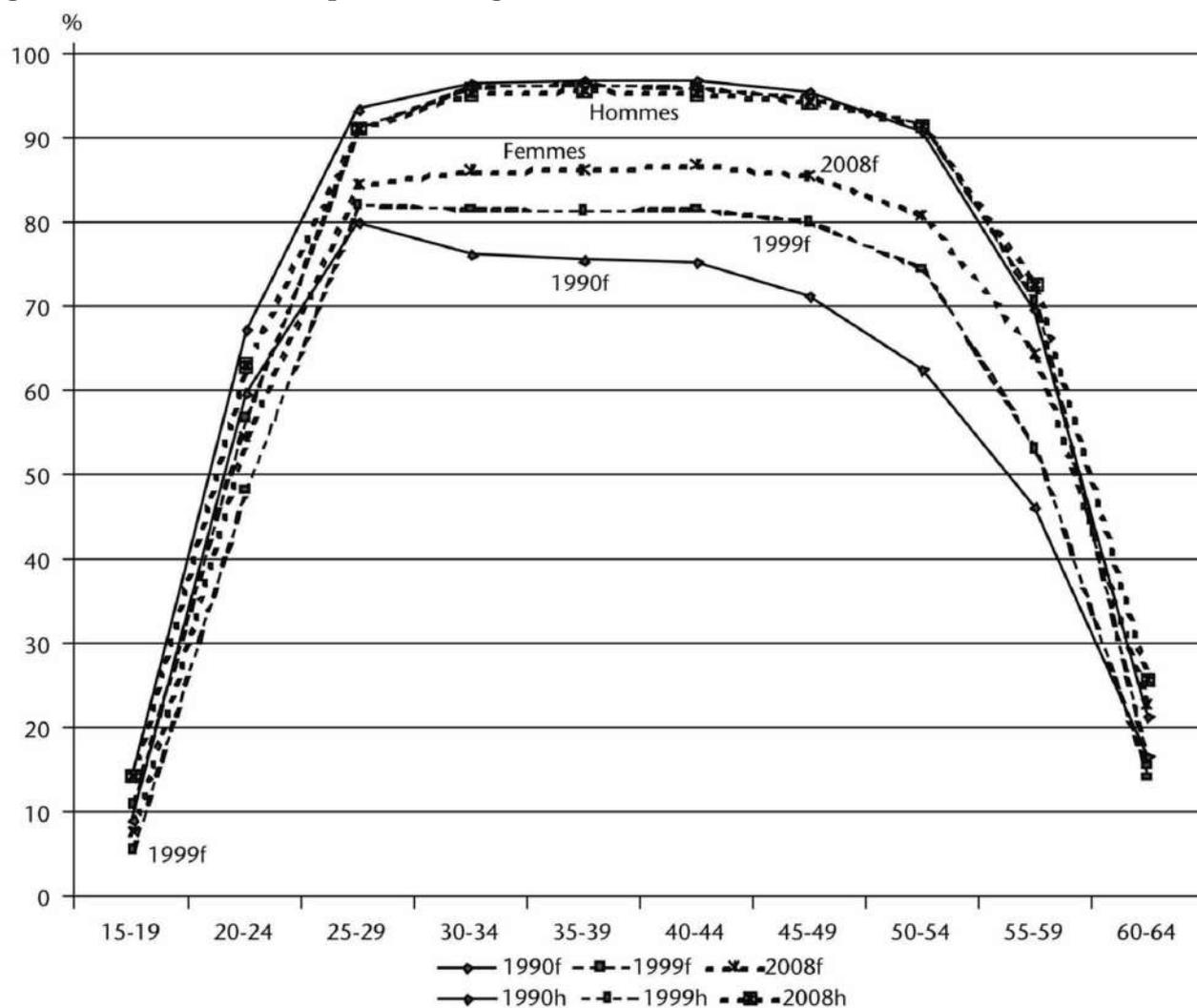


Sources : recensements de la population, calculs des auteurs.

La courbe bimodale se transforme en cloche pour finir, à l'aube du XXI^e siècle, par ressembler à s'y méprendre à celle des hommes. Plus que tout autre commentaire, ces courbes nous le montrent : la fin des trajectoires professionnelles discontinues marque également le début de la croissance spectaculaire et ininterrompue de l'activité féminine. Les taux d'activité des femmes ne cessent de croître et d'embellir pendant que ceux des hommes se maintiennent ou faiblissent légèrement.

Les comportements d'activité des hommes et des femmes se rapprochent très nettement et les courbes dessinent la même forme. La fin de la norme de l'interruption de l'activité féminine au temps de la parentalité témoigne d'une homogénéisation des comportements d'activité masculins et féminins qui n'a fait que s'accroître dans les dernières années : entre 15 et 64 ans, les taux d'activité des hommes et des femmes n'ont jamais été aussi proches ^[12].

Figure 2.2e Taux d'activité par sexe et âge de 1990 à 2008



Sources : recensements de la population, calculs des auteures.

En France, en 1954, l'écart entre les taux d'activité des unes et des autres était du simple au double : 80 % des hommes âgés de plus de 15 ans étaient actifs, contre 40 % des femmes. Un demi-siècle plus tard, dix points seulement séparent les taux d'activité des hommes (60 %) de ceux des femmes (50 %). De la « spécificité » des comportements d'activité des femmes, il ne reste plus grand-chose – à ce niveau d'observation et sur ce plan-là en tout cas. On verra plus loin que cela ne signifie en rien une place égale des femmes et des hommes sur le marché du travail. Ni dans les emplois ni dans les métiers exercés.

Et l'histoire continue : en ce début de XXI^e siècle toujours imprégné de chômage et de pénurie d'emploi, l'activité féminine persiste à croître et à se rapprocher, en volume, de celle des hommes. L'idée d'un plafonnement, ou d'un ralentissement significatif, souvent annoncée dans les prévisions de population active ^[13], n'est pour l'heure qu'une hypothèse que rien ne confirme. Une de plus ^[14].

Classes d'âge et logiques de genre

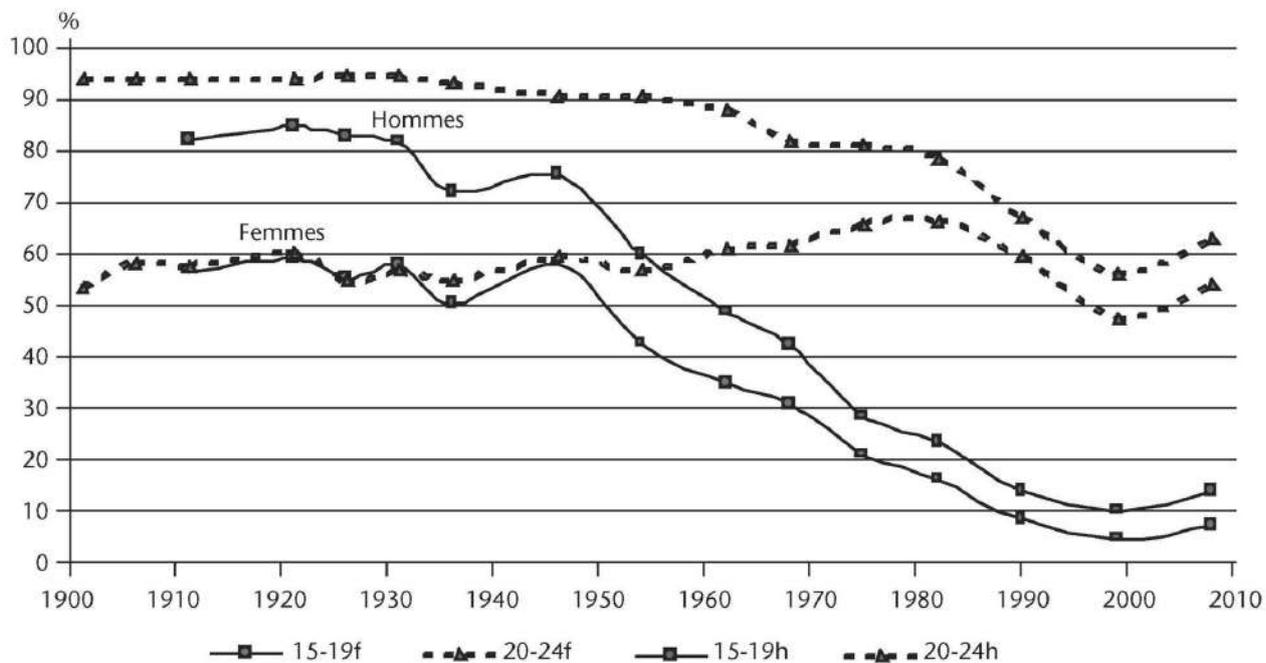
D'autres changements reconfigurent, au fil des décennies, les cycles de vie professionnelle des femmes et des hommes : la diffusion de l'instruction et l'allongement de la scolarité initiale du côté des plus jeunes, la reconnaissance et la généralisation du droit à la retraite pour les plus âgés ont progressivement concentré l'activité des unes et des autres sur les âges intermédiaires. Ces évolutions se sont faites par paliers successifs. Elles sont le fruit de décisions politiques et sociales (seuil de la scolarité obligatoire, mise en place et évolution des régimes de retraites...) et n'ont rien d'irréversible – les réformes des retraites qui se sont succédé depuis le début des années 1990 le montrent avec évidence. Il est également notable que ces grandes étapes n'ont pas eu non plus les mêmes incidences sur l'activité des femmes et sur celle des hommes. Cependant, tout au long du XX^e siècle, les taux d'activité des hommes et des femmes ont tendance à se rapprocher, surtout parmi les plus jeunes et les plus âgés.

Au commencement du XXI^e siècle, l'évolution des taux d'activité par sexe et âge donne à voir un nouveau revirement : une remontée des taux d'activité parmi les plus jeunes comme parmi les plus âgés. Curieusement, cette recrudescence de l'activité en début et fin de vie adulte, s'observe quelle que soit la source : au dernier recensement par rapport à celui de 1999, tout comme selon l'enquête Emploi. Pourtant, officiellement, le concept d'activité n'a pas changé. Que s'est-il donc passé ?

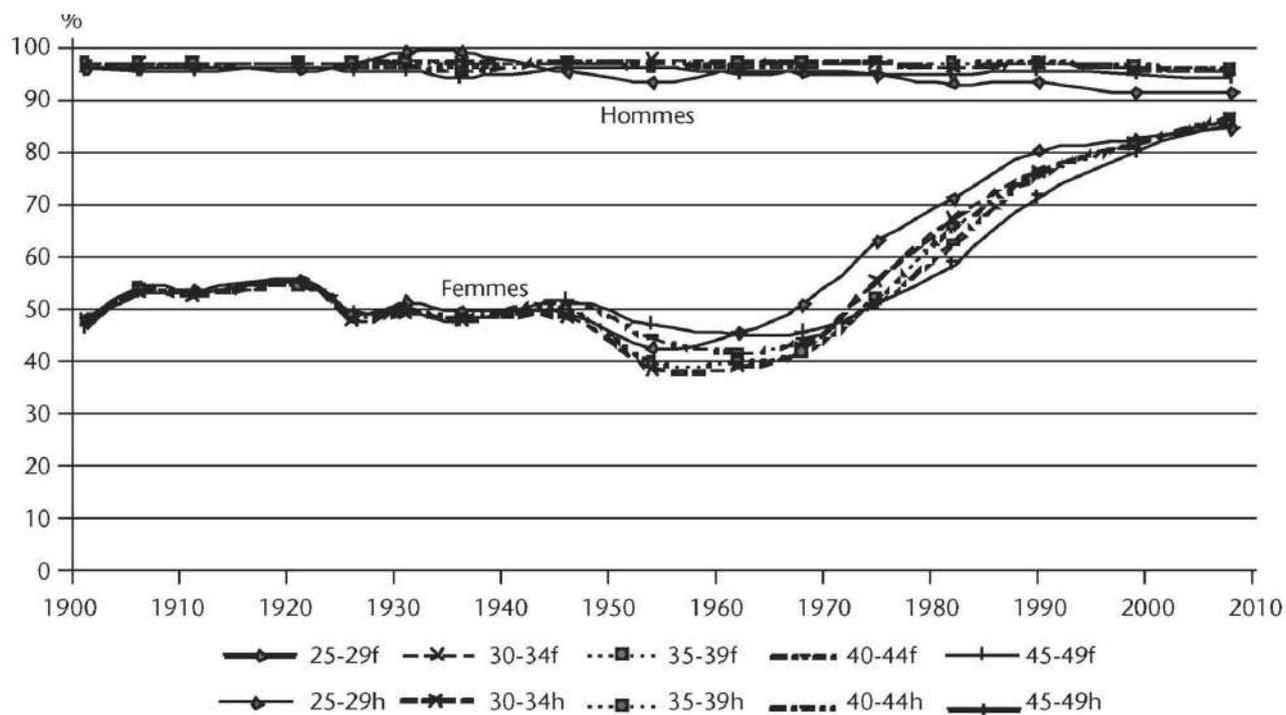
Une fois encore, il faut tenter de décoder ces évolutions apparentes, d'en décrypter les enjeux et les significations probables, mais aussi de voir en quoi et pourquoi elles touchent différemment les femmes et les hommes.

Notre fil conducteur sera, cette fois, de suivre une même tranche d'âge à travers les différentes époques. Avoir 20 ans (ou 40 ou 60...) en 1901, 1936, 1975 ou 2007 n'implique pas les mêmes comportements vis-à-vis de l'activité. Regarder comment se situent les hommes et les femmes d'une tranche d'âge donnée dans chacun des recensements, tout au long du siècle, c'est une autre façon de raconter l'histoire de l'activité et de la façon de la compter.

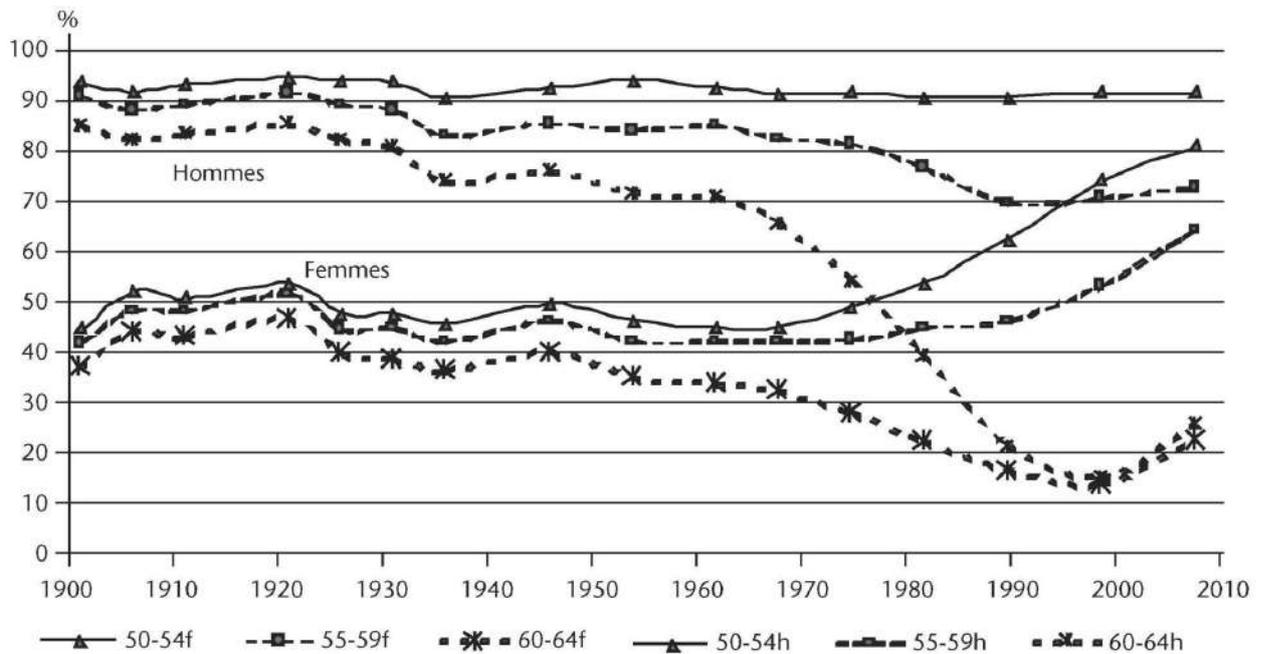
Figure 2.3 Évolution des taux d'activité par sexe et âge de 1901 à 2008 15 à 24 ans



25 à 49 ans



50 à 64 ans



Ainsi, les graphiques suivants donnent à voir les évolutions différenciées par sexe et âge : l'augmentation des taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans à partir des années 1960, la baisse de l'activité des plus jeunes, dès les années 1930 pour les hommes de 15 à 19 ans, depuis les années 1950 pour femmes du même âge, le recul tendanciel des plus de 60 ans sur le marché du travail, et leur retour au début du XXI^e siècle (figures 2.3).

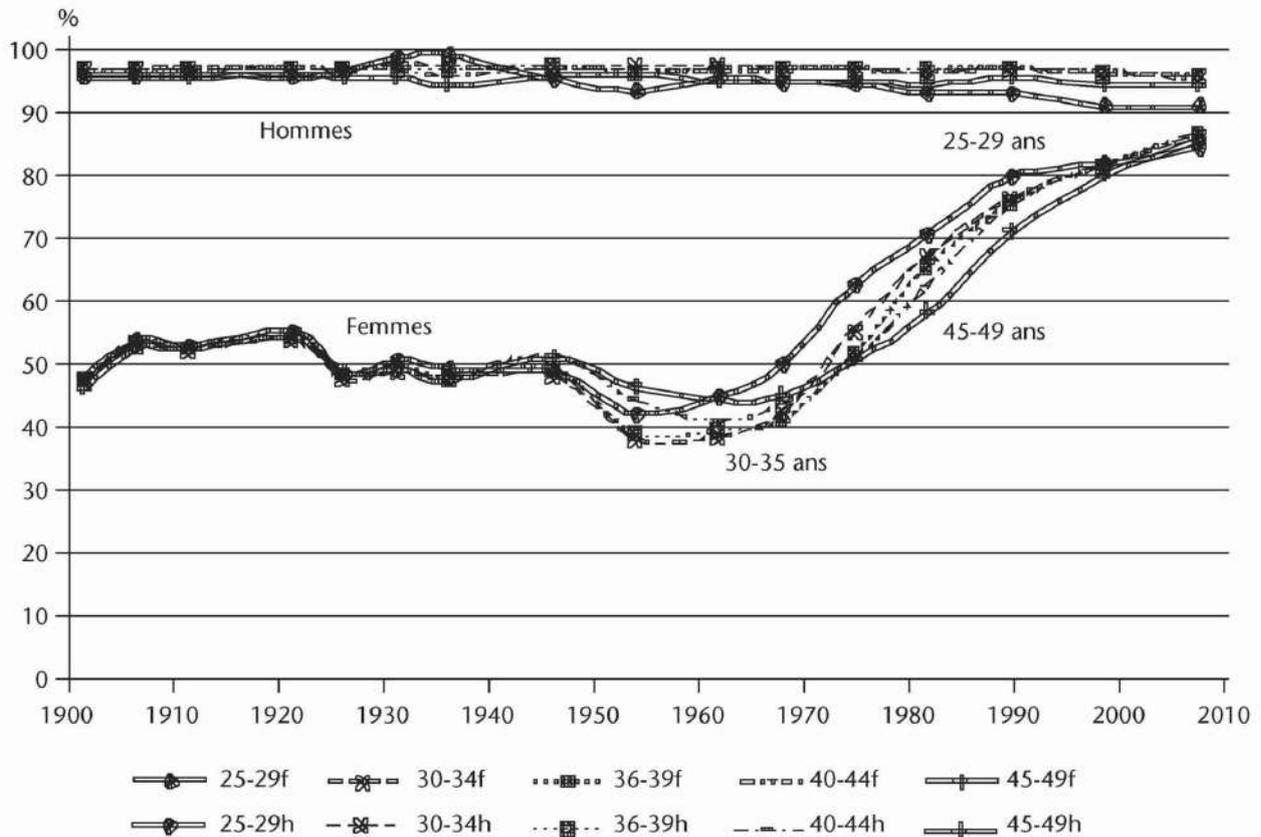
Les 25-49 ans : l'âge capital

On commencera par les 25-49 ans, c'est-à-dire la classe d'âge où les logiques de genre fonctionnent à plein régime. C'est là que les comportements d'activité des hommes et des femmes se distinguent le plus. Et c'est aussi là que se situent les transformations majeures. Pour les femmes, la force de l'âge, c'est de loin la classe d'âge la plus mouvementée. Pour les hommes, en revanche, c'est le calme plat. Entre 25 et 50 ans, les hommes conservent, au long du siècle, une belle constance. Plus de 95 % sont sur le marché du travail, sauf parmi les plus jeunes adultes : un léger fléchissement indique que l'allongement des études touche récemment les hommes de 25 à 29 ans même si, au tournant du siècle, plus de 91 % d'entre eux sont en activité. Sur toute la période, plus de neuf hommes sur dix travaillent ou cherchent un emploi. Dans le même temps les taux d'activité des femmes de ces mêmes âges les rejoignent en fin de période après une ascension spectaculaire qui ne s'effectue pas au même rythme selon les âges. Une mer d'huile du côté des hommes, une lame de fond chez les femmes (figure 2.4a).

Jusqu'en 1946, environ une femme sur deux travaillait quel que soit l'âge entre 25 et 50 ans : les taux d'activité oscillent entre 47 et 55 %, le point le plus haut étant celui de 1921. Le changement de définition de 1954 dissocie les taux d'activité des femmes qui, ensuite, suivent des pentes différentes : les moins actives ont entre 30 et 40 ans ; les jeunes adultes, entre 25 et 29 ans, sont les plus précoces à augmenter leur activité au fil du temps, sans doute parce que ce sont elles qui, les premières, se tournent massivement vers le salariat. La pente des femmes âgées de 45 à 49 ans a une allure plus douce, moins spectaculaire :

en 1975, leur taux d'activité dépasse de douze points ceux des femmes de 25 à 29 ans. Au tournant du siècle les taux d'activité des femmes de toutes ces tranches d'âge se rejoignent autour de 85 % ^[15]. Ainsi, la progression des taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans est très spectaculaire (parfois près de dix points d'un recensement à l'autre) dans les années 1980 et 1990. Ensuite elle se poursuit, à un rythme plus lent, mais sans s'arrêter.

Figure 2.4a Évolution des taux d'activité par sexe et âge de 1901 à 2008 (25-49 ans).



Sources : recensements de la population, calculs des auteurs.

La différence avec les comportements d'activité masculins s'est donc très massivement réduite en un siècle : dans ces tranches d'âge, 86 % des femmes et 96 % des hommes sont actifs alors qu'au début du XX^e siècle la différence était cinq fois plus grande (47 % et 97 %).

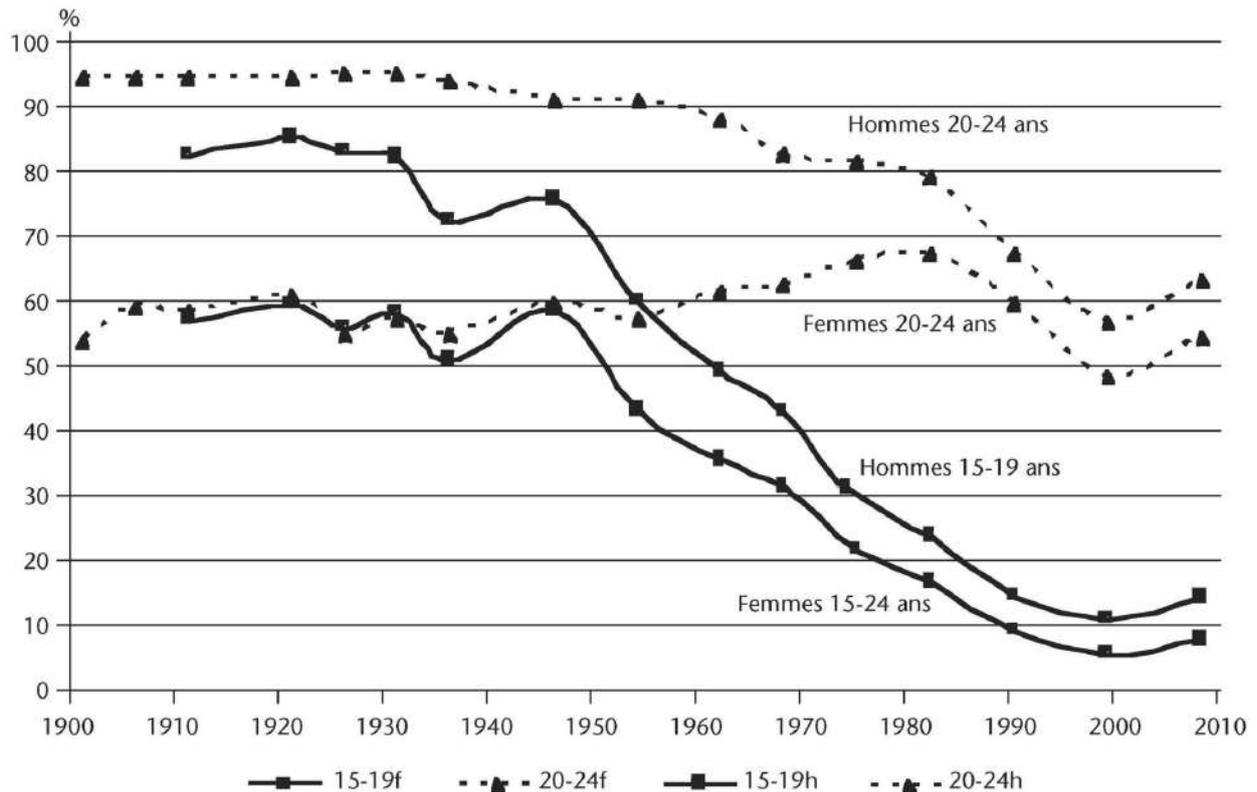
Au-delà des chiffres, ces données nous indiquent une transformation sociale majeure : le rapprochement des taux d'activité masculins et féminins aux âges de la parentalité sonne le glas de la « spécificité » des comportements d'activité féminins. C'est aussi l'un des déterminants essentiels du grand bond en avant de l'activité féminine depuis les années 1960 : si en un demi-siècle (1962-2008) le nombre de femmes actives est passé de 6,7 à 13,9 millions, c'est parce que les comportements d'activité des femmes en âge d'avoir et d'élever des enfants ont changé, radicalement. Là est la brèche.

L'analyse de l'évolution de l'activité des 25-49 ans permet ainsi de cerner très précisément ce qu'il y a de spécifique aux femmes. Chez les plus jeunes comme chez les plus âgés, les logiques de genre se mêlent plus directement aux politiques de l'emploi, de la scolarité obligatoire, de la retraite.

Du travail des enfants aux petits boulots des jeunes

Alors qu'au début du siècle dernier le travail des enfants était une pratique répandue, la montée progressive de la scolarité, devenue obligatoire jusqu'à 16 ans à la fin des années 1950, puis l'allongement généralisé des études ont complètement changé la donne. On ne mesure plus l'activité des moins de 15 ans (comme c'était le cas au début du XX^e siècle) ni même celle des 14 ans (comme au milieu du XX^e siècle). Et on voit diminuer, au fil des recensements, l'activité des 15-30 ans, qui passent de plus en plus de temps à faire des études et sont de moins en moins présents sur le marché du travail (figure 2.4b).

Figure 2.4b Évolution des taux d'activité par sexe et âge de 1901 à 2008 (15-24 ans)



Sources : recensements de la population, calculs des auteurs.

Bien sûr l'évolution la plus spectaculaire est celle des plus jeunes (15 à 19 ans) dont les taux d'activité s'effondrent tout au long du siècle, pour les filles comme pour les garçons. En 1911, 83 % des garçons et 57 % des filles travaillaient dans cette tranche d'âge (85 et 61 % en 1921). Ces dernières décennies, moins d'une fille sur dix est sur le marché du travail à cet âge-là, et à peine plus chez les garçons : 6 et 11 % en 1999, point le plus bas.

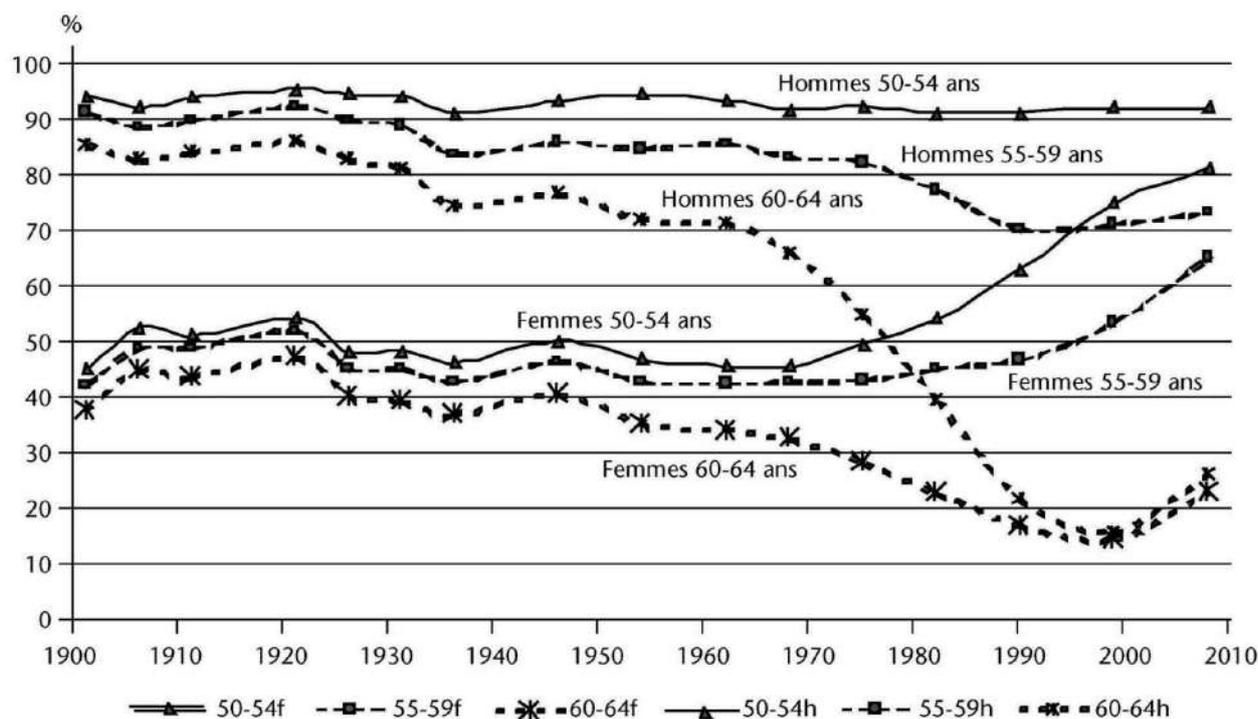
Chez les jeunes de 20 à 24 ans, le mouvement est plus complexe : dans la première moitié du siècle, la quasi-totalité des jeunes hommes (près de 95 %) et plus de la moitié des jeunes femmes (entre 54 et 60 %) travaillent. Ensuite, ils vont évoluer différemment, pour finalement se rapprocher : les taux d'activité des jeunes hommes amorcent très tôt (dès 1946) une baisse quasi continue (de 91 à 57 % en 1999), ceux des femmes augmentent doucement jusqu'aux années 1980 (67 % en 1982) avant de s'effondrer aussi brutalement, à la suite des mesures favorisant l'allongement des études pendant cette décennie. Ainsi, les taux d'activité des femmes de 20 à 24 ans baissent jusqu'à 48 % en 1999, soit moins de dix points en dessous de celui des hommes du même âge.

Après 1999, changement de tendance : brusquement, il se passe des choses inattendues. La remontée, très visible, de l'activité des jeunes de 15 à 24 ans, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, entre le recensement de 1999 et ceux du XXI^e siècle pose question. Que s'est-il donc passé pour que les taux d'activité augmentent de 57 à 63 % chez les garçons de 20 à 24 ans et de 48 à 54 % chez les filles du même âge ? Serait-ce que ces jeunes auraient délaissé les bancs des écoles et des universités pour se rendre sur le marché du travail ? Ou alors s'agit-il d'une comptabilité beaucoup plus ouverte des « petits boulots » ? C'est bien cette hypothèse qui semble l'emporter : dans l'enquête Emploi, quelqu'un qui travaille « ne serait-ce qu'une heure dans la semaine » est désormais répertorié plus systématiquement comme actif^[16]. Dans le questionnaire du recensement, pour se rapprocher de cette définition plus stricte, on pose aux étudiants, chômeurs, retraités et personnes au foyer une nouvelle question pour savoir si elles n'ont pas, quand même, travaillé – même occasionnellement (encadré 1). Pour autant, l'emploi a-t-il réellement augmenté ? Cela nous ramène à une des interrogations fondamentales de ce livre : qu'appelle-t-on avoir un travail, que désigne-t-on comme emploi, ici et maintenant ?

Le labour des « seniors »

Après 50 ans, l'activité des hommes et celle des femmes connaissent des évolutions bien différentes à l'échelle du siècle pour finalement se rejoindre dans la période récente. Depuis bien longtemps, les personnes âgées participent avec assiduité à l'activité. Au début du XX^e siècle, au-delà de 65 ans, deux hommes sur trois et une femme sur quatre sont comptés parmi les actifs. Les taux d'activité des plus âgés sont, des années durant, restés pratiquement stables à ce niveau et n'ont diminué de façon notable qu'à partir de 1946 (figure 2.4c).

Figure 2.4c *Évolution des taux d'activité par sexe et âge de 1901 à 2008 (50-64 ans)*



Sources : recensements de la population, calculs des auteurs.

Les taux d'activité des plus de 55 ans ont toujours été plus bas que ceux des moins âgés. Mais, durant la seconde moitié du XX^e siècle, l'évolution des taux d'activité de 50 à 60 ans diverge selon le sexe : l'activité des femmes augmente nettement tandis que celle des hommes diminue sensiblement.

De 50 à 54 ans, le taux d'activité des hommes se maintient au-dessus de 91 % sur toute la période, tandis que celui des femmes s'élève de 45 à 81 % entre 1962 et 2008. Les hommes de 55 à 59 ans voient leur taux d'activité diminuer légèrement dès 1936, puis s'effondrer à partir de 1962 (de 85 % à 71 % en 1999, 73 % en 2008). À l'inverse, les femmes du même âge sont de plus en plus nombreuses sur le marché du travail (de 42 % en 1962 à 65 % en 2008).

Enfin, pour les plus âgés parmi les seniors (les 60-64 ans), la baisse d'activité est très forte chez les hommes : ils étaient plus de 80 % sur le marché du travail jusqu'aux années 1930, encore 71 % au début des années 1960, et ne sont plus que 15 % en 1999. Dans le même temps, les femmes, à l'issue d'une baisse plus modérée, les rejoignent : plus de 40 % d'actives au début du siècle, 34 % en 1962, et 14 % en 1999, quasiment la même chose que chez les hommes. La remontée forte des taux d'activité de cette tranche d'âge au changement de siècle (de 15 à 26 % pour les hommes et de 14 à 23 % pour les femmes entre 1999 et 2008) renvoie aux questions que l'on a pu se poser à propos des plus jeunes durant la période récente : quel genre de travail permet désormais d'entrer dans la case « emploi » ?

Les zones d'incertitudes des débuts du XXI^e siècle

Ainsi l'activité augmenterait en ce début de XXI^e siècle ! Et tout particulièrement en début et fin de vie active. Voilà une nouvelle à laquelle on ne s'attendait pas en ces temps de crise. Un renversement de tendances radical toucherait donc les plus jeunes et les seniors, hommes et femmes, si l'on en croit les chiffres ^[17] fournis par les deux derniers recensements (tableau 2.1).

Tableau 2.1 *Les taux d'activité (en %) par sexe aux âges extrêmes, selon les recensements de 1999 et de 2008*

Femmes		Âges	Hommes	
1999	2008		1999	2008
5,5	7,8	15-19 ans	10,9	14,3
48,3	54,5	20-24 ans	56,9	63,1
74,6	81,1	50-54 ans	91,9	91,8
53,2	64,6	55-59 ans	70,7	72,8
14,2	22,8	60-64 ans	15,5	25,8

Entre 1999 et 2008, quels changements ont donc bien pu affecter l'activité des plus jeunes et des plus âgés ? Là encore, s'agit-il d'une transformation réelle des comportements ou d'une modification de la façon de compter ?

Si la définition de l'activité (décomposée en emploi et chômage) n'a « officiellement » pas bougé, les changements de procédures, de questionnement ont modifié la façon d'envisager l'activité des étudiant(e)s et des retraité(e)s. On sait bien, par ailleurs, que des mesures de politique publique visant à favoriser l'emploi aux âges extrêmes ont été prises. En reprenant point par point, on tentera ici de démêler l'écheveau des présomptions d'activité.

L'emploi à tout prix

Il faut d'abord évoquer les effets mécaniques de la démographie : les vieux sont plus jeunes, en quelque sorte. Parmi les 55-64 ans, les 55 ans, plus actifs que leurs aînés, sont plus nombreux et donc en proportion plus importants ^[18]. Cet effet de structure démographique explique en partie l'augmentation des taux d'activité des seniors, les plus jeunes et plus actifs pesant plus lourd dans la moyenne de la tranche d'âge. Neutraliser cet effet démographique diminue mais n'élimine pas le constat de la progression d'activité ^[19].

Quelles peuvent donc être les raisons d'une telle progression des chiffres – progression sensiblement plus importante dans les résultats du recensement que dans ceux de l'enquête Emploi ?

Bien sûr, comment ne pas évoquer les réformes des retraites (1993, 2003, 2010) et les politiques publiques qui les accompagnent^[20], dont l'un des principaux objectifs est de reculer l'âge de cessation d'activité et de maintenir plus de seniors dans l'emploi ? Rien d'étonnant, donc, à constater que l'augmentation de l'activité des plus âgés doit beaucoup à l'accroissement de leur chômage, les préretraités et autres dispensés de recherche autrefois versés dans l'inactivité se retrouvant très officiellement dans les chiffres du chômage ou dans ceux des « petits boulots ». Même s'ils ne travaillent pas ou travaillent peu, ils sont, au regard des statistiques, actifs.

Du côté des jeunes, la montée de l'activité ne trouve pas d'explications aussi triviales, l'âge de fin d'études n'ayant pas reculé, et l'insertion des jeunes dans l'emploi n'ayant pas fait, semble-t-il, de progrès spectaculaires. Pour autant les objectifs affichés par l'Europe poussent la France à améliorer le taux d'emploi des jeunes (encadré 4).

Encadré 4 : La pression européenne sur les statistiques de l'emploi

Au Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000, les chefs d'État et de gouvernement adoptent la définition d'une stratégie décennale (à l'horizon 2010) visant à remédier à la faible croissance économique de l'Union européenne, à faire de l'économie de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

Le texte affiche un objectif de plein-emploi qui, contrairement à ce qui se fait habituellement, est exprimé en *taux d'emploi* à augmenter plutôt qu'en *taux de chômage* à diminuer. « L'accroissement du taux d'emploi est retenu comme seul indicateur quantitatif : celui-ci doit passer^[21] de 61 % à un niveau aussi proche que possible de 70 % en 2010, tandis que le taux d'emploi des femmes doit passer de 51 % à un niveau supérieur à 60 % en 2010^[22]. » Le Conseil européen de Stockholm de mars 2001 y ajoute un objectif de 50 % pour le taux d'emploi des « seniors » (55-64 ans), toujours à l'horizon 2010. En 2004-2005, le constat décevant d'un rapport à mi-parcours conclut que la stratégie de Lisbonne doit être renouvelée et axée sur la croissance et l'emploi^[23]. « La Commission propose aux États membres de fixer des objectifs nationaux en matière de taux d'emploi pour 2008 et 2010 dans leurs programmes nationaux sur la stratégie de Lisbonne, et de planifier les mesures politiques qu'ils entendent prendre pour les atteindre^[24]. »

Adoptée le 17 juin 2010 par les États membres, la stratégie « Europe 2020 » ou UE 2020 succède à la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. Cette stratégie veut concilier l'amélioration des indicateurs de développement durable en matière de croissance, d'emploi et de protection de l'environnement tout en augmentant la compétitivité de l'Europe au niveau mondial. Elle identifie des objectifs quantifiés à l'échelle de l'Union européenne et entend créer une nouvelle forme de « gouvernance économique » pour mieux piloter leur réalisation. Ces objectifs sont ensuite articulés avec des objectifs nationaux. En matière de taux d'emploi : il faut « s'employer à porter à 75 % le taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans [au lieu de 69 %], notamment grâce à une plus grande participation des jeunes, des travailleurs âgés et des travailleurs peu qualifiés, ainsi qu'à une meilleure intégration des migrants légaux^[25] ». On le voit, l'injonction est d'atteindre de meilleures statistiques en matière de taux d'emploi, notamment, en France, pour les plus jeunes et les

plus âgés car les taux français dans ces tranches d'âge sont particulièrement faibles.

On peut aussi évoquer, en ces temps difficiles, la baisse du pouvoir d'achat et la montée de la pauvreté dans certaines catégories de la population, notamment du côté des plus jeunes et des plus âgés, et penser que cela incite les étudiants comme les retraités ou préretraités à se (re)mettre en quête d'un emploi ou, plus modestement, de quelques heures de travail.

Tout bien considéré, cette remontée des taux d'activité aux âges extrêmes est si spectaculaire dans les résultats du recensement qu'elle éveille les soupçons et invite à regarder, une fois de plus, la façon de compter.

Les changements de procédures et l'art de la question

Pour comparer ce que nous disent les recensements en 1999 et depuis 2006, on ne peut faire l'économie d'un retour sur les différences de concepts, de procédures et d'interrogation. Car, et c'est tout notre problème, les chiffres de deux recensements successifs ne sont pas toujours strictement comparables, même lorsque les définitions et le champ couvert sont théoriquement les mêmes. Ainsi en est-il du recensement de 1999 qui est réputé sous-estimer la population par rapport à ceux qui l'ont précédé et suivi (encadré 1). Il n'y a cependant aucune raison de penser que cette sous-estimation ait particulièrement porté sur les tranches d'âge extrêmes, dont l'activité remonte dans les recensements plus récents. L'explication ne semble donc pas venir de là ^[26].

L'augmentation de l'activité des plus jeunes et des plus âgés s'observe aussi dans d'autres sources – comme l'enquête Emploi ou les estimations d'emploi faites à partir de données administratives –, mais elle n'y atteint pas la même ampleur que dans les résultats des recensements.

Mais retournons sur le terrain : si le champ et les concepts d'activité sont officiellement les mêmes en 1999 et aux recensements suivants, non seulement les procédures de collecte ont radicalement changé mais le questionnaire a aussi été révisé.

En 1999, on demandait à la personne recensée : « Quelle est votre situation ? » en lui offrant deux possibilités :

1/ « Vous travaillez » et il ou elle s'orientait alors vers les questions sur la profession, l'employeur et le type d'emploi.

ou

2/ « Vous ne travaillez pas », et en ce cas il fallait alors préciser si on était étudiant(e), au chômage, à la retraite, au foyer... mais cette réponse excluait définitivement la personne des chiffres de l'emploi issus du recensement.

Depuis la mise en place des enquêtes annuelles de recensement en 2004, l'ordre des filtres est modifié : la question « Quelle est votre situation principale ? » invite à se classer entre emploi, apprentissage, études, chômage, retraite, au foyer. Les personnes qui se disent « en emploi » ou « en apprentissage » sont alors aiguillées sur les précisions relatives à leur situation « principale » (profession, employeur, type d'emploi...) tandis que les autres bénéficient d'une question de rattrapage (« Travaillez-vous actuellement ? ») qui insiste pour que la personne déclare tout, y compris un « emploi occasionnel ou de courte durée », un « stage rémunéré »... Autrement dit, un étudiant, un chômeur ou un retraité qui répond

qu'il « travaille actuellement » va être amené à décrire son emploi, quelle que soit son importance, et se retrouve ainsi compté parmi les actifs occupés, ce qui n'était pas toujours le cas auparavant^[27]. Le bénéfice est multiforme : s'il s'agit d'un chômeur qui travaille quelques heures par-ci par-là tout en restant fondamentalement à la recherche d'un emploi, cela fait un chômeur en moins et un emploi en plus. S'il est question d'un étudiant qui donne quelques heures de cours ou de baby-sitting, cela contribue également à l'augmentation bienvenue des taux d'emploi inscrits dans les objectifs de Lisbonne. Le champ des « actifs » s'est donc élargi d'un recensement à l'autre. Le fait de privilégier ainsi l'activité dans les doubles situations (étudiant ayant un job, retraité cherchant une nouvelle activité, personne au foyer gardant les enfants d'à côté contre rémunération...) procède de l'intention de rapprocher les résultats du recensement de l'activité « au sens du BIT » (encadré 1) et donc de ceux de l'enquête Emploi, baromètre officiel de l'emploi et du chômage. En effet, les changements de formulations des questions posées vont dans le sens d'un comptage plus systématique des personnes qui travaillent, même très peu. Le questionnaire du recensement insiste donc auprès des personnes ayant déclaré qu'elles n'avaient pas d'emploi comme situation principale, pour savoir si, tout de même, elles ne travaillaient pas actuellement, ne serait-ce que dans un emploi occasionnel ou de très courte durée^[28]... Cela a eu pour effet, dans les résultats du recensement, de gonfler l'activité au-delà même des comptages de l'enquête Emploi^[29].

Ainsi, dans les résultats du recensement de 2007, 1,514 million de personnes déclarent une situation principale autre que l'emploi ou l'apprentissage mais disent travailler tout de même. Les spécialistes situent autour de 550 000 personnes la surévaluation de l'emploi entre les deux recensements et par rapport à d'autres sources^[30]. Ces personnes comptées « en plus » dans l'évolution de l'emploi par rapport aux autres sources sont essentiellement des jeunes (260 000 ont entre 15 et 24 ans) et des seniors (294 000 ont plus de 50 ans). Logiquement, il s'agit pour beaucoup d'emplois à temps partiel et/ou temporaires, ce qui a pour effet de changer la structure de l'emploi par âge, temps de travail et statut. Il semble que ces corrections soient globalement peu différentes selon le sexe. Parmi les retraités qui disent avoir tout de même un travail, on compte un peu plus d'hommes (55 %) que de femmes et, à l'autre extrémité de la pyramide des âges, les étudiantes qui travaillent sont un peu plus nombreuses (61 %) que les étudiants dans le même cas.

Une fois de plus et tout comme en 1954, c'est le point de vue de la société sur l'activité qui change. Les objectifs européens et la volonté politique de développer l'emploi, notamment des plus jeunes et des plus âgés, amènent les statisticiens à focaliser leur observation de façon à regarder, à la loupe, la moindre occasion de rémunération et de la compter comme un « emploi ». Les chèques emploi-service ont fait sortir de l'ombre des activités – pour l'essentiel effectuées par des femmes – qui sont devenues des « gisements d'emplois » dans le domaine des services à la personne notamment. Cela ne veut pas dire que ce type d'emplois ne se développe pas réellement, encouragé par les politiques publiques en leur faveur. Simplement, on y compte par exemple des étudiants qui travaillent quelques heures pour payer leurs études, ce qui ne serait pas nécessairement venu à l'idée du statisticien d'il y a trente ou quarante ans⁷. Même s'il est impossible de comparer directement les déclarations des étudiants qui font du baby-sitting ou donnent quelques cours, même s'il est probable que les étudiants d'aujourd'hui cherchent à s'autofinancer plus souvent qu'autrefois et si les retraités ont, plus qu'avant, besoin d'arrondir leurs fins de mois, il est clair que la façon d'interroger est devenue plus pointilleuse et favorise le nombre d'emplois comptés. En 1954, on voyait le déclin de l'agriculture et la montée du salariat, on voulait

compter plus précisément la part du marché du travail de chaque secteur, quitte à négliger les milliers d'aides familiales qu'on préférerait voir « au foyer ». Au début du XXI^e siècle, on thésaurise les petits boulots comme autant de pépites d'or arrachées aux chiffres du chômage ou de l'inactivité.

L'homogénéisation des comportements d'activité masculins et féminins est le premier fait marquant qui se dessine au fil des courbes d'activité jalonnant ce siècle. Elles témoignent d'un très spectaculaire « rattrapage » de l'activité des femmes de 25 à 50 ans par rapport à celle des hommes, rattrapage qui démarre dans les années 1960 et se poursuit aujourd'hui. Le début du XXI^e siècle nous apporte par ailleurs une étonnante nouvelle : l'augmentation de l'emploi des juniors et des seniors, qui se fait à peu près au même rythme du côté des femmes que chez les hommes. La surprise ici ne réside pas dans l'homogénéité – les taux d'activité des hommes et femmes situés aux deux extrémités de la pyramide des âges sont aujourd'hui très proches – mais dans la croissance de ces précieux taux d'emploi que l'on redéfinit désormais de façon bien curieuse. Certes, les réformes de l'âge de la retraite et l'évolution des modes de vie estudiantins y sont pour quelque chose. Mais la remontée des taux d'activité des juniors et des seniors semble autant liée à l'évolution des façons de compter qu'à celle des manières de se comporter.

Au bout du compte, lorsqu'on revient aux courbes statistiques traçant l'activité des femmes en France tout au long du XX^e siècle, la prudence s'avère plus que nécessaire : la montée de l'activité féminine, partie d'un point artificiellement bas (par rapport à la tendance générale) au milieu du XX^e siècle, arrive en ce début de XXI^e siècle à un niveau artificiellement élevé, où l'on compte dans l'emploi plus de personnes, et donc plus de femmes, que ce n'était le cas autrefois.

L'absence de linéarité qui caractérise l'évolution des courbes d'activité tout au long du XX^e siècle est le second fait saillant. Certes, il y a bien un creux de la vague entre 1946 et 1968, une période où les comportements des femmes étaient particulièrement « spécifiques », mais il ne s'agit pas d'une tendance longue. Ce fut une parenthèse. Contrecoup de la guerre – les hommes rentrent du front, les femmes rentrent au foyer – et/ou survivance de l'idéologie vichyste qui ne supportait guère le travail des femmes et encore moins celui des mères ? Ces années correspondent également au *baby-boom*, période où la fécondité a été particulièrement forte en France. Cause ou effet ? Les statistiques ne peuvent pas trancher, mais elles nous signalent là une vraie question. Et nous révèlent un aspect bien peu connu de l'histoire de l'activité féminine : les trajectoires professionnelles des femmes étaient beaucoup plus discontinues, bien plus « spécifiques » donc, entre 1946 et 1968 qu'au début du XX^e siècle.

Encadré 5 : Statuts et formes d'emploi

Dans les recensements du début du siècle, la population active est répartie entre les « chefs d'établissement », les « employés » et « ouvriers », les « employés et ouvriers sans emploi » et les « isolés ». Dans les données les plus récentes les « salariés » sont distingués des « non-salariés » puis, plus finement répartis selon différentes formes d'emploi, notamment selon le type de contrat de travail. Comment s'y retrouver ? À chaque époque correspondent son contexte et ses classements adaptés. Tous ne sont pas comparables et les mêmes mots prennent parfois un sens différent au fil du temps.

Du difficile classement des « isolés »...

Jusqu'en 1936, les bulletins des personnes travaillant dans le même établissement sont regroupés

puis classés entre « chefs d'établissement » (patrons, gérants, directeurs...) « employés » et « ouvriers ». Les « isolés » sont les personnes qui déclarent un travail mais dont le bulletin ne peut-être relié à aucun établissement (un établissement doit comporter au moins deux personnes dont au moins un « chef d'établissement »). Ils sont « ou bien des artisans, commerçants, agriculteurs etc., travaillant sans aide, des ouvriers à façon ou des ouvriers travaillant à la journée sans patron fixe, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. Distinguer entre ces diverses catégories peut être délicat ^[31] ».

Il peut y avoir plusieurs « chefs » pour un même établissement. Dans le commerce ou l'agriculture par exemple, le mari et la femme – ou encore la femme veuve et son fils aîné de plus de 21 ans – peuvent être tous les deux considérés comme « chefs » de leur établissement ou exploitation familiale. « Les salariés rattachés à chaque établissement sont, autant que possible, distingués en “employés” et “ouvriers”. Cette distinction est assez délicate et les résultats obtenus ne peuvent être considérés que comme approximatifs ^[32]. » Les contremaîtres sont classés parmi les ouvriers, les ingénieurs et ce qu'on appelle aujourd'hui les cadres administratifs ne sont pas distingués des employés.

Pour donner une idée, en 1901, un peu plus de la moitié de la population active est classée parmi les ouvriers et employés (58 % des hommes et 47 % des femmes), un quart sont chefs d'établissement (23 % des hommes et 29 % des femmes), et les travailleurs isolés dépassent le cinquième de la population active (19 % des hommes et 24 % des femmes). La part des isolés diminue au fil du siècle. On compte cependant encore 14 % de la population active dans cette catégorie en 1936 (13 % des hommes et 15 % des femmes) tandis que la proportion de chefs d'établissement a augmenté et la part des ouvriers et employés s'est quasiment maintenue chez les femmes (48 %) et a augmenté chez les hommes (57 %).

Tableau E5-1 Répartition de la population active au recensement de 1901 (en %)

1901	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (%)
Chefs d'établissement	22,8	28,5	24,8	39,7
Employés et ouvriers	57,8	47,4	54,2	30,2
Travailleurs isolés	19,4	24,1	21	39,7
Ensemble	100	100	100	34,6

Tableau E5-2 Répartition de la population active au recensement de 1936 (en %)

1936	Hommes	Femmes	Ensemble	Part des femmes (%)
Chefs d'établissement	24,9	36,9	29,2	45,6
Employés	15	14,1	14,7	41,9
Ouvriers	42,4	30,4	38,1	28,8
Sans emploi (1)	4,9	3,3	4,3	27,3
Isolés	12,8	15,3	13,7	40,2
Ensemble	100	100	100	36,1

(1) Ouvriers et employés sans emploi.

... à l'insaisissable série longue du salariat

Il est difficile de construire, sur le siècle, une série homogène et cohérente de l'évolution du salariat. La définition du salariat dépend de certaines frontières, notamment du partage supposé des « isolés » entre petits patrons et salariés à domicile. En effet, la répartition entre « salariés » et « non-salariés » n'était pas si évidente au début du XX^e siècle. Les explications sont données dans les pages méthodologiques du recensement de 1901 et reprises dans des recensements ultérieurs : « On admettra que les chefs d'établissement rentrent tous dans la catégorie des patrons et les employés et salariés des établissements privés dans la catégorie des salariés. De même on rangera les employés et ouvriers sans emploi parmi les salariés. Mais les travailleurs isolés ne peuvent être classés en bloc, soit parmi les patrons, soit parmi les salariés. »

Petits patrons sans aide, ouvriers irréguliers, façonniers travaillant à domicile pour le compte d'autrui, les travailleurs isolés vont être classés en fonction du métier déclaré, lorsque c'est possible : par exemple, les cultivateurs, petits commerçants, charrons ou maréchaux de village sont regroupés avec les patrons. À l'inverse, les journaliers, déchargeurs de bateaux, cochers, livreurs sont admis parmi les salariés, de même que les ouvriers à domicile comme les tisserands, cordonniers...

Mais souvent la distinction ne peut être faite ; par exemple, les menuisiers, les couturières, et bien d'autres peuvent être soit patron(ne)s, soit salari(é)s. « Pour circonscrire l'arbitraire, nous avons admis qu'à part certaines industries les travailleurs isolés pouvaient être répartis entre patrons et salariés, proportionnellement au nombre des patrons et salariés existant dans les établissements. » S'ensuit une évaluation par « industries et professions », du partage des « travailleurs isolés » en « petits patrons », « salariés à emploi irrégulier », « ouvriers à domicile », par sexe ^[33].

Tableau E5.3 Répartition de la population active selon la situation professionnelle (en milliers) et taux de salarisation (en %) en 1901, 1921, 1936

		1901	1921	1936
Ensemble				
Population active	1	19 715	21 720	20 260
chefs d'établissement	2	4 866	6 411	5 921
ouvriers	3	7 011	8 761	7 720

ouvriers	3	7 011	6 701	7 720
employés	4	3 349	2 274	2 469
ouvriers et employés sans place (chômeurs)	5	315	537	864
isolés, dont :	6	4 174	3 312	2 777
petits patrons	7	2 160	2 322*	1 795
ouvriers à domicile	8	632		351
salariés à emploi irrégulier	9	1 382	989	631
Autres (armée)		597	425	509
« salariés » = 3 + 4 + 5 + 9		12 057	12 561	11 684
Taux de salarisation		63,1	59,0	59,2

Hommes

Population active	12 911	13 114	12 940
chefs d'établissement	2 932	3 436	3 217
ouvriers	5 055	5 934	5 496
employés	2 165	1 418	1 434
ouvriers et employés sans place (chômeurs)	228	324	625
isolés, dont :	2 530	1 577	1 660
petits patrons	1 412	1 157*	1 128
ouvriers à domicile	213		137
salariés à emploi irrégulier	905	419	395
Autres (armée, etc.)	597	425	508
« salariés »	8 353	8 095	7 950
Taux de salariés	67,8	63,8	63,9

Femmes

Population active	6 805	8 606	7 320
chefs d'établissement	1 933	2 975	2 704
ouvrières	1 956	2 827	2 224
employées	1 184	856	1 035
ouvrières et employées sans place (chômeuses)	87	213	236
isolées, dont :	1 644	1 735	1 117
petites patronnes	748	1 165*	667
ouvrières à domicile	419		214
salariées à emploi irrégulier	477	570	236
Autres (armée...)	1	0	1
« salariées »	3 704	4 466	3 731
Taux de salarisation	54,4	51,9	51,0

Champ : France métropolitaine.

* Y compris les ouvriers à domicile.

Sources : recensements, calculs des auteurs.

La frontière entre « salariés » et « patrons » ou « salariés » et « indépendants » n'est pas toujours très claire. Ainsi la place des « ouvriers à domicile » semble varier selon les tableaux : plus proches des « petits patrons » ou des autres « salariés » ?

Les chômeurs (employés et ouvriers sans place ou momentanément sans emploi) sont comptés parmi

les salariés.

En 1954, le code des catégories socioprofessionnelles est créé (9 groupes éclatés en 41 catégories), « dans la détermination de ces différentes catégories, le point de vue de l'homogénéité sociale a le plus souvent prévalu sur le critère juridique (distinction entre patrons et salariés) ou sur les critères professionnels de la hiérarchie d'emploi ou du degré de qualification ^[34] ». Pour compléter, a été établi un code du statut (en dix postes) qui a été utilisé jusqu'en 1999. Les salariés sont divisés en « salariés du secteur privé » et « salariés du secteur public ». Les « aides familiaux » sont partagés entre « personnes à leur compte » (comme lorsqu'ils étaient comptés parmi les chefs d'établissement, donc parmi les patrons) et « salariés du privé » selon leur profession ; ils sont, depuis, considérés plus systématiquement comme indépendants. Les « travailleurs à domicile » sont comptés avec les salariés du secteur privé et les « chômeurs » sont comptés à part. La part des salariés se calcule plutôt sur l'ensemble des personnes ayant un emploi.

Le recensement moderne mesure mal les conditions de travail, mais, traditionnellement, il distingue les salariés des non-salariés, et, parmi ces derniers, repère les indépendants, les employeurs et les aides familiaux (qui étaient souvent comptés parmi les « chefs d'établissement » auparavant) ^[35]. Les aides familiaux se font bien rares, les employeurs et les indépendants sont plus souvent des hommes. 93 % des femmes et 86 % des hommes qui travaillent sont salariés.

... et à la multiplication des « formes particulières d'emploi »

Au mitan du siècle, les normes du droit du travail se précisent : avec des moments forts de structuration comme les lois dites Parodi (permettant la reconnaissance des qualifications dans les industries métallurgiques en premier lieu), ou le statut des fonctionnaires défini en 1946, et sur lequel vont être ensuite calquées les hiérarchies du salariat entre cadres supérieurs, cadres moyens, employés et ouvriers. Les trente glorieuses contribuent à promouvoir le modèle de l'emploi sur contrat à durée indéterminée et que l'on garde tout au long de sa vie active.

Tableau E5-4 Répartition de la population active selon le statut d'emploi au recensement de 2008*

2008	Effectifs (en milliers)			Répartition (en %)			Part des femmes (%)
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
Salariés	11 599	11 231	22 830	86	92,8	89,2	49,2
Non-salariés							
dont :							
indépendants	975	534	1 509	7,2	4,4	5,9	35,4
employeurs	909	295	1 205	6,7	2,4	4,7	24,5
aides familiaux	12	41	53	0,1	0,3	0,2	77,4
Ensemble	13 495	12 101	25 596	100	100	100	47,3

* Compilation pondérée des années 2006 à 2010.

Cette norme est battue en brèche après les crises des années 1970 et les séries de mesures de politique publique qui s'ensuivent. Ces mesures visent, d'une part, à favoriser la flexibilité de l'emploi, d'autre part à lutter contre le chômage en facilitant l'insertion de certains publics ciblés (les jeunes, les chômeurs de longue durée, les plus âgés, etc.).

On assiste donc, depuis le milieu des années 1970, à une recrudescence des emplois précaires et, en parallèle, de différentes « formes particulières » d'emploi. Mais ces « nouvelles formes d'emploi » sont-elles réellement nouvelles ? Jean-François Germe le disait fermement en 1978 : « Dès l'émergence du salariat, on trouve simultanément une tendance à l'homogénéisation des statuts mais aussi une tendance vers la fragmentation du statut^[36]. » En d'autres termes, la différenciation des formes d'emploi est une constante. L'instabilité de l'emploi est « au principe même du travail salarié^[37] ».

Des recherches plus récentes sont venues relayer cette thèse par une analyse juridique de l'évolution du statut des emplois. Selon Bernard Fourcade^[38], qui préfère parler de « situations d'emploi particulières », trois grandes périodes peuvent être distinguées :

- jusqu'en 1945, la « norme d'emploi » n'existe pas. La distinction majeure passe entre le travail indépendant et le travail salarié ;
- les deux décennies suivantes (1950-1970) sont celles de la « construction juridique de l'emploi typique ». Trois éléments le caractérisent : la durée indéterminée du contrat, l'unicité de l'employeur, le temps plein. La stabilité de l'emploi constitue dès lors un élément central du contrat de travail ;
- à partir des années 1970, avec le ralentissement de la croissance économique et l'apparition d'un chômage massif, de « nouvelles » situations d'emploi particulières se développent. Ces années sont celles de la construction juridique des formes « particulières » d'emploi qui, dès lors, apparaissent comme autant de dérogations à la norme de l'emploi typique construit dans les deux décennies précédentes.

Ces analyses débouchent sur le constat d'un fort renouvellement de la diversité des situations d'emploi particulières et proposent une distinction entre les situations d'emploi particulières « anciennes » (ouvriers agricoles, aides familiaux, apprentis, travailleurs à domicile) et les « nouvelles » (contrats à durée déterminée, intérim, temps partiel, contrats aidés et stages divers).

Tout ce foisonnement de types d'emplois fait référence à des contrats de travail soit nouveaux, soit remis au goût du jour, souvent pour des besoins de flexibilité de l'emploi, et qui s'adressent à des publics différents. L'apprentissage s'adresse surtout aux jeunes hommes, le plus souvent dans des métiers techniques ou dans l'industrie ou le commerce alimentaire ; l'intérim est aussi un statut plus souvent masculin, devenu parfois un préalable à l'embauche, par exemple dans certaines industries comme l'automobile. Diverses sortes de contrats aidés s'adressent à des publics ciblés, de jeunes en insertion, de chômeurs de longue durée, de seniors dispensés à certaines époques de retour à l'emploi avant de partir en retraite. Ces contrats éphémères s'adaptent à la conjoncture, changent de nom, insistent sur tel ou tel public. Une chose est sûre, leur part a nettement augmenté dans l'emploi, au détriment des Contrats à durée indéterminée (CDI) et faute de mieux, dans un climat où les jeunes ont du mal à s'insérer, les plus âgés à se maintenir dans l'emploi, les chômeurs à trouver leur place sur le marché du travail. Tous ces statuts ne sont pas nécessairement synonymes de précarité.

Certains contrats à durée déterminée, certaines mesures d'aide à l'emploi débouchent sur des emplois stables. *A contrario*, il existe des contrats officiellement « à durée indéterminée » dont l'horizon est très incertain, notamment quand il s'agit de personnels employés par des particuliers. Par ailleurs, le statut de la fonction publique, créé juste après guerre, a connu une forte expansion avant de devenir un bien rare de plus en plus difficile d'accès.

Les études récentes menées à partir de sources différentes sur les trente dernières années montrent une augmentation de l'instabilité sur le marché du travail, mais concentrée sur certaines catégories de population. Même si leur stabilité a diminué, les cadres et les professions intermédiaires ont des emplois plus stables que les ouvriers et employés ; certains secteurs (comme l'hôtellerie-restauration, les activités récréatives ou associatives, les services personnels et domestiques...) sont plus instables que d'autres. Enfin, la probabilité d'interruption d'une période d'emploi est plus forte pour les moins de 30 ans et les plus de 50 ans et la hausse de l'instabilité se concentre sur les plus jeunes. Quant aux différences entre hommes et femmes, on observe que les taux de survie dans l'emploi demeurent peu différenciés selon les sexes, mais « le taux de stabilité des femmes diminue cependant tout au long de la période de manière plus importante que celui des hommes. Alors qu'il était plus élevé au milieu des années 1970, la hiérarchie s'inverse à la fin des années 1990 ^[39] ». Autrement dit, les femmes sont devenues plus précaires que les hommes dans le secteur privé.

L'évolution, vue sur l'ensemble du marché du travail, paraît duale : on observe bien une hausse de la mobilité (changements d'employeurs et transitions avec le chômage), mais aussi que « la part des travailleurs stables, *i.e.* qui ont passé plus des trois quarts de leur carrière chez le même employeur, a aussi augmenté. Mais cette stabilité s'est concentrée sur les générations nées entre 1944 et 1963 », générations qui partent actuellement à la retraite ^[40] .

En 2008, on compte, d'après l'enquête Emploi, 12 % des emplois en contrat à durée déterminée, contrat saisonnier, apprentissage ou intérim (contre 5 % en 1982 et 8 % en 1990) ^[41] . Les femmes (14 %) sont plus touchées que les hommes (11 %), car plus souvent dans des contrats à durée déterminée, mais moins concernées par l'intérim et l'apprentissage.

Tableau E5-5 Formes particulières d'emploi (FPE) : part dans l'emploi, par sexe en 1982, 1990, 2000, 2008 (en %)

	Hommes				Femmes				Ensemble			
	1982	1990	2000	2008	1982	1990	2000	2008	1982	1990	2000	2008
Contrats à durée déterminée et saisonniers*	3,2	5,1	7,6	6,3	5,8	8,5	11,9	11,2	4,3	6,6	9,5	8,6
Intérimaires	0,4	1,0	2,3	2,8	0,4	0,5	1,1	1,4	0,4	0,8	1,8	2,1
Apprentis	0,9	1,0	1,3	1,7	0,3	0,4	0,6	0,9	0,7	0,8	1,0	1,3
Ensemble FPE	5	7	11	11	7	9	14	14	5	8	12	12

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans et plus.

Note : données de 1982 à 2008, en moyenne annuelle, corrigées pour les ruptures de série.

* Contrats à durée déterminée et contrats saisonniers (public et privé).

Sources : Insee, enquêtes Emploi.

Tableau E5-6 Statut et type de contrat selon le sexe en 2010 (en %)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Non-salariés	15,0	7,6	11,5
Salariés	85,0	92,4	88,5
dont :			
Intérimaires	2,4	1,2	1,8
Apprentis	1,7	1,0	1,4
Contrats à durée déterminée (1)	6,5	10,7	8,5
Contrats à durée indéterminée (2)	74,4	79,5	76,8
Ensemble des emplois	100,0	100,0	100,0
Effectif (en milliers)	13 498	12 194	25 693

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge courant).

Lecture : en moyenne en 2010, 7,6 % des femmes ayant un emploi sont non salariées.

(1) Y compris les emplois aidés.

(2) Y compris les emplois aidés, les salariés sans contrat, ainsi que les fonctionnaires stagiaires et les titulaires du secteur public.

Sources : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2010.

Notes du chapitre

- [1] ↑ On sait aussi que, même si les femmes s'arrêtent moins qu'hier de travailler au moment où elles ont des enfants, nombreuses sont celles qui ont un travail à temps partiel, comme on le verra plus tard.
- [2] ↑ On évitera le terme trop facile et franchement ambigu de « concilient ».
- [3] ↑ La courbe bimodale est toujours d'actualité pour les femmes qui ont peu ou pas de diplômes (niveau inférieur ou égal au brevet).
- [4] ↑ La mise en place de l'allocation parentale d'éducation (APE) créée en 1985 a connu, depuis son ouverture aux familles de deux enfants en 1994, un franc succès. De fait, cette allocation est prise à 98 % par des mères de famille et a contribué à retirer certaines femmes, souvent peu qualifiées, du marché du travail. Voir les travaux de Cédric A FSA, « L'activité féminine à l'épreuve de l'allocation parentale d'éducation », *Recherches et prévisions*, n° 46, 1996 ; ainsi que de Laurence ALLAIN et Béatrice SÉDILLOT, « L'effet de l'APE sur l'activité des femmes », in Béatrice MAGNONI d'INTIGNANO (dir.), *Égalité entre femmes et hommes : aspects économiques*, rapport du Conseil d'analyse économique, n° 16, La Documentation française, Paris, 1999 ; Françoise BATTAGLIOLA, « Les trajectoires d'emploi des jeunes mères de famille », *Recherches et prévisions*, n° 52, 1998, et Jeanne FAGNANI, « Les bénéficiaires de l'allocation parentale d'éducation. Une étude menée dans les Yvelines », *Insee Première*, n° 362, 1995.
- [5] ↑ En supposant que les courbes transversales d'activité par âge reflètent à peu près ce qui se passerait pour une génération donnée observée tout au long de sa vie active.
- [6] ↑ Le pourcentage de femmes actives est peu différent selon l'âge. Cependant, il est probable que, pour la plupart, les femmes n'exercent pas le même métier tout au long de leur vie. Les ouvrières et employées sont jeunes et très souvent célibataires. Elles sont même obligées, dans certains métiers, de quitter leur emploi lorsqu'elles se marient (comme les vendeuses de grands magasins par exemple). Au contraire les exploitantes agricoles sont très souvent mariées et beaucoup plus âgées en moyenne. Par ailleurs, dans d'autres secteurs que l'agriculture, beaucoup de femmes mariées travaillent, à domicile, dans l'atelier familial (voir quatrième partie).
- [7] ↑ On pense notamment à l'élévation de la scolarité obligatoire à 14 ans qui contribue à retirer des jeunes du marché du travail.
- [8] ↑ Sauf pour les plus âgées qui, lorsqu'elles sont actives, sont nettement plus souvent agricultrices.
- [9] ↑ On peut aussi imaginer des préoccupations d'économistes soucieux de montrer une France moins agricole.
- [10] ↑ En 1959, la loi Berthoin prolonge la scolarité obligatoire – portée à 14 ans par la loi Jean Zay de 1936 – jusqu'à 16 ans.
- [11] ↑ Instaurée par une ordonnance en date du 26 mars 1982, la retraite à 60 ans a été une des mesures emblématiques du premier septennat de François Mitterrand.
- [12] ↑ C'est surtout vrai pour celles et ceux qui ont au moins le baccalauréat.
- [13] ↑ Et encore tout récemment, en septembre 2010, dans le n° 1312 d'*Insee Première* un article d'Olivier MARCHAND, « Cinquante ans de mutations de l'emploi », nous explique que « la forte montée de l'emploi féminin, essentiellement salarié, s'est engagée au milieu des années 1960. Ce mouvement s'achève maintenant que les générations nées après 1945 ont totalement remplacé leurs aînées sur le marché du travail » (p. 1).
- [14] ↑ Évidemment, nous parlons ici de simple taux d'activité ; si l'on tient compte du temps de travail en raisonnant en « équivalent temps plein », les femmes étant beaucoup plus concernées que les hommes par les emplois à temps partiel, la vision n'est pas la même, comme on le verra plus loin.
- [15] ↑ De 84,5 à 86,5 % selon la tranche d'âge.
- [16] ↑ En raison du changement de questionnement à partir des années 2000.
- [17] ↑ Chiffres qu'il convient de lire avec prudence : les publications qui avancent quelques comparaisons avertissent dans un encadré qu'« il est plus difficile de comparer l'emploi selon le recensement de 2007 avec celui des recensements antérieurs : le nouveau recensement de la population a introduit un concept d'emploi qui emprunte à la fois à la perception spontanée des personnes interrogées lors des précédents recensements, et au concept *a priori* plus extensif recommandé par le Bureau international du travail (BIT) » (Olivier MARCHAND, « 50 ans de mutations de l'emploi », *Insee Première*, n° 1312, septembre 2010, p. 2).
- [18] ↑ De par l'arrivée dans ces classes d'âge des enfants du *baby-boom*.
- [19] ↑ Pour neutraliser cette déformation de la démographie, on peut calculer des taux d'activité dits « sous-jacents », qui sont de simples moyennes arithmétiques des taux d'activité de chaque année d'âge. Ce calcul a été fait sur l'enquête Emploi par Claude MINNI, « Emploi et chômage des 55-64 ans en 2010 », *Dares Analyses*, n° 75, septembre 2011.
- [20] ↑ Suppression des dispositifs de cessation anticipée d'activité, de possibilités des préretraites et de dispenses de recherche d'emploi pour les chômeurs âgés.
- [21] ↑ « Le Conseil européen estime que l'objectif global de ces mesures devrait consister, sur la base des statistiques disponibles, à porter le taux d'emploi (actuellement de 61 % en moyenne) à un niveau aussi proche que possible de 70 % d'ici à 2010 et à faire en sorte que la proportion de femmes actives (actuellement de 51 % en moyenne) dépasse 60 % d'ici à 2010 ». Compte rendu du Conseil européen de mars 2000, paragraphe 30.
- [22] ↑ Jacques FREYSSINET, « Taux de chômage ou taux d'emploi, retour sur les objectifs européens », *Travail, genre et sociétés*, n° 11, 2004, p. 114.

- [23] ↑ *Relever le défi. La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi*, dit « rapport Kok », novembre 2004.
- [24] ↑ *Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi. Un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne*, Commission européenne, février 2005, p. 28.
- [25] ↑ Conclusions du Conseil européen des 25 et 26 mars 2010, p. 3.
- [26] ↑ L'augmentation de l'emploi des jeunes et des seniors s'observe aussi à procédure équivalente, en comparant les collectes annuelles des « enquêtes de recensement » depuis 2004.
- [27] ↑ De plus, les personnes qui n'ont pas déclaré d'emploi comme situation principale et répondu qu'elles ne travaillaient pas non plus actuellement sont comptées dans l'emploi si elles ont tout de même rempli au moins deux questions parmi celles décrivant l'employeur, les conditions d'emploi, les trajets domicile-travail... La définition de l'activité est donc très extensive dans le nouveau recensement.
- [28] ↑ D'après la définition officielle, il faudrait compter dans l'emploi les personnes qui travaillent « ne serait-ce qu'une heure » dans la semaine de référence ; cette définition ne peut pas être atteinte dans les résultats du recensement, dont le questionnaire est moins précis que celui de l'enquête Emploi.
- [29] ↑ Ce n'est sans doute pas fini car désormais un étudiant déclarant par ailleurs qu'il recherche un emploi sera compté comme chômeur.
- [30] ↑ « Cela signifie que la comparaison avec le recensement de 1999 est particulièrement délicate, notamment en ce qui concerne l'activité et l'emploi des jeunes et des seniors. », voir fiche activité-emploi-chômage de la documentation du recensement et présentations de Louis MEURIC et Yves JACQUIN au séminaire de la Direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee, 9 décembre 2011.
- [31] ↑ *Résultats statistiques du recensement général de la population de 1946*, tome I, 3^e partie, p. 60-61 (retour sur les recensements précédents).
- [32] ↑ « Entre des cas bien tranchés, comme ouvriers mineurs et clercs de notaire, il est très souvent difficile de classer avec sûreté certaines professions dans l'une ou l'autre des catégories, par exemple : garçon boucher, dessinateur sur étoffes, métreur de tissus, distributeur d'outils, essayeuse, réassortisseuse (dans la couture, etc.). Enfin, il y a des cas où la désignation même fournie par l'intéressé est trompeuse : un employé au chemin de fer, à la compagnie du gaz, est souvent en réalité un ouvrier », *ibid.*
- [33] ↑ « Position sociale ; patrons et salariés », *Recensement général de la population de 1901. Population active*, p. 177.
- [34] ↑ *Recensement général de la population de 1954*, exploitation au 1/20, p. 24.
- [35] ↑ « La distinction aide familial/exploitant pour les femmes d'exploitant [agricole] ne traduit pas actuellement des situations différentes sur l'exploitation mais indique tout au plus la nature des rapports de pouvoir au sein du ménage. » (Maryse HUET, « Les catégories statistiques utilisées pour classer les épouses et enfants d'agriculteurs ; des principes à l'usage effectif », in *Les Catégories socioprofessionnelles et leur repérage dans les enquêtes*, Archives et documents, *op. cit.*, p. 41-81).
- [36] ↑ Jean-François GERME, « Les nouvelles formes d'emploi : le travail intérimaire », *Critiques de l'économie*, politique, n° 5, octobre-décembre, 1978.
- [37] ↑ Jean-François GERME, « Instabilité, précarité et transformations de l'emploi », *Critiques de l'économie politique*, n° 15-16, 1981.
- [38] ↑ Bernard FOURCADE, « L'évolution des situations d'emploi particulières de 1945 à 1990 », *Travail et emploi*, n° 52, 1992.
- [39] ↑ Romain AEBERHARDT et Claire MARBOT « Évolution de l'instabilité sur le marché du travail français au cours des trente dernières années », *Courrier des statistiques*, n° 129, juin 2010 (sur le champ des salariés dont toute la carrière s'est déroulée entre 1976 et 2006 dans le secteur privé).
- [40] ↑ Thomas AMOSSÉ et Mohamed-Ali BEN HALIMA « Mobilité et stabilité sur le marché du travail : une dualisation en trompe l'œil », *Connaissance de l'emploi*, Centre d'études de l'emploi, n° 75, 2010.
- [41] ↑ En données harmonisées des ruptures de séries, séries longues de l'enquête Emploi, Insee.

Troisième partie

Les pénuries d'emploi : chômage, sous-emploi et travail à temps partiel

Après l'activité et l'emploi, cette troisième partie traite des diverses formes de privation d'emploi – partielles ou totales, ponctuelles ou durables – nées des périodes de crise économique, de cet « effritement de la société salariale » si bien décrit par Robert Castel¹.

Chômage, sous-emploi et travail à temps partiel existent tout au long du XX^e siècle, mais avec des appellations, des désignations et des définitions très diverses.

Encore plus que pour l'activité et l'emploi, la question du repérage est ici cruciale et la reconstitution statistique n'en est que plus problématique. Sur aucun de ces phénomènes nous ne pourrions dresser le tableau exhaustif du XX^e siècle.

Plus que jamais, c'est l'histoire de la façon de compter que nous contons ici : quand et comment a-t-on pris en compte le chômage et les chômeurs ? Qu'en est-il du travail à temps partiel ? Qu'est-ce que le sous-emploi par rapport au chômage et au travail à temps partiel ?

Au-delà de leur recension se pose toute la question du statut de l'emploi et, plus fondamentalement, celle de l'autonomie économique effective des femmes.

Mais, avec les statistiques, nous entrons dans un champ nécessairement miné : au-delà des chiffres, ce sont des choix politiques que nous voyons à l'œuvre.

La fabrication des chômages : l'impossible série longue

Dans cette reconstitution temporelle des chiffres de l'activité féminine (et masculine) au XX^e siècle, il y a une zone d'ombre immense : l'impossible série longue du chômage. Comme le disent notamment Olivier Marchand et Claude Thélot, « le nombre de chômeurs [...] est sans doute la variable dont il est le plus difficile de fournir, pour la France, des évolutions significatives sur une très longue période² ». Parce que le chômage, dans son acception contemporaine, est indissociable du salariat, resté minoritaire durant tout le début du XX^e siècle.

La genèse de la catégorie « chômage » a été largement explorée par des travaux historiques et sociologiques qui montrent bien la complexité du problème du dénombrement du chômage.

La notion de chômage date du dernier quart du XIX^e siècle. Au tournant des années 1870, le terme se réfère à la situation des ouvriers involontairement privés de travail, c'est-à-dire licenciés. Tel est le point de départ de *L'Invention du chômage*³, ouvrage qui retrace l'histoire de la construction de la catégorie chômage. Il s'agit, pour ses auteurs, de mettre en évidence le travail de formalisation mené par les agents économiques. À la fin du XIX^e siècle, le droit invente ainsi le contrat de travail qui lie le patron au travailleur au sein d'une organisation économique déterminée, l'établissement, et la statistique en tient compte. Le chômage s'apparente alors à une suspension de travail. Durant la crise des années 1930, l'entreprise et les institutions de gestion du chômage deviennent les lieux privilégiés de la construction des catégories : la première définit l'« emploi salarié », la seconde, le « chômeur ». Ensuite, troisième phase, l'immédiat après-guerre voit la mise en place de la « convention keynésienne de plein-emploi » qui fonde l'intervention de l'État dans le maintien du plein-emploi.

L'apport essentiel de ces travaux est de montrer, à travers une réflexion diachronique, que « le chômage, c'est une certaine gestion sociale de l'incertain économique » : « Loin d'être une forme naturelle que seuls les progrès de la science, économique et sociale, auraient permis – tardivement – de découvrir, le chômage est, au contraire, une catégorie historique et sociale, susceptible à ce titre de transformations plus ou moins étendues⁴. »

Prolongeant cette perspective historique, Christian Topalov⁵ a étudié le rôle déterminant des réformateurs sociaux du début du XX^e siècle en Grande-Bretagne, aux États-Unis et en France. Ses recherches montrent comment notre définition « moderne » du chômage est le produit de l'élaboration théorique de réformateurs sociaux qui tentent de mettre en place des dispositifs d'intervention sur les « pauvres ». Dans cette optique, ce sont les politiques sociales qui ont contribué à l'invention du chômage. Ces travaux, extrêmement féconds, permettent de comprendre la genèse d'une catégorie, mais pas de recenser le nombre des chômeurs et des chômeuses tout au long du XX^e siècle.

Début de siècle : le « chômage restreint »

Même s'ils n'ont pas grand-chose à voir avec ceux d'aujourd'hui, des chiffres sur le chômage existent dans les recensements depuis fort longtemps – c'est en 1896 qu'apparaît pour la première fois au plan national la catégorie statistique de chômeur. Durant toute la première moitié du XX^e siècle, on peut

trouver des tentatives de quantification du chômage de certaines catégories restreintes. Ces mesures partielles (en nombres et en proportions de chômeurs et de chômeuses) sont le plus souvent limitées aux ouvrier(e)s et employé(e)s de l'industrie qui se retrouvent involontairement sans emploi.

Ainsi, le recensement de 1901 fournit déjà des indications sur le chômage des ouvrier(e)s, mais « les résultats ne s'appliquent pas à toutes les formes de chômage, notamment on ne s'est occupé ni du manque de travail des personnes qui s'occupent à leur domicile pour leur compte ou au compte d'autrui, ni des interruptions de travail des ouvriers à emploi irrégulier, lesquels ont été classés parmi les travailleurs isolés⁶ ». Dans les commentaires du recensement de 1906, on explique que les chômeurs n'auraient été comptés qu'à partir de 1896, date à laquelle, « il avait semblé, sans aucune certitude d'ailleurs, qu'en 1866 les chômeurs n'avaient pas été compris dans la population active⁷ ». Et on rappelle que « le recensement ne considère le chômage que sous un angle restreint » : on n'y compte que « le chômage des salariés, travaillant ordinairement en commun sous la direction d'un patron, et qui se trouvent momentanément sans place⁸ » à la date du recensement. Très conscients des limites de leur décompte, les statisticiens de l'époque signalent qu'un recensement « ne peut analyser les fluctuations de la durée du travail ou de la quantité d'ouvrage, non plus que les fluctuations du nombre d'ouvriers sans place. Par essence, le recensement est une sorte de photographie instantanée qui ne peut saisir que l'état de fait actuel ». Ainsi, « les chômages caractérisés par une réduction de la durée hebdomadaire du travail journalier ou par une diminution de la quantité du travail à fournir, le chômage des façonniers libres dans leur travail notamment, sont entièrement en dehors des renseignements recueillis lors du recensement⁹ ». On retrouve quasiment à l'identique ces précautions méthodologiques dans les recensements suivants, notamment en 1921 et en 1926, lorsque les statisticiens font remarquer une autre limite à la prise en compte du chômage dans le recensement : « L'observation est limitée aux personnes en chômage à la date du recensement ^[1]. » Toutes ces précautions et restrictions sont reprises en 1931. De ces précisions sur la façon extrêmement restrictive de compter ressort un élément fondamental pour notre propos : beaucoup de travailleurs privés d'emploi n'entrent pas dans le dénombrement des chômeurs du début du siècle. Parmi ces impensés du chômage, il y a celui des travailleurs isolés, dont la privation d'emploi n'est pas – ou est mal – prise en compte. Or les femmes étaient, à l'époque, plus souvent « isolées » que les hommes. De ce fait, leur chômage est très probablement sous-estimé ^[2].

En dépit de ces limites, les chiffres sur le chômage donnés dans les premiers recensements du XX^e siècle s'avèrent extrêmement intéressants – même s'il faut évidemment se garder de les comparer à ceux d'après guerre (tableau 3.1).

Que sont ces chiffres mis en avant et que représentent-ils alors ? En mars 1901, les quelque 315 000 employés et ouvriers recensés comme chômeurs sont, conformément aux choix de l'époque, des personnes pourvues ordinairement d'un emploi régulier, se trouvant momentanément sans emploi, et n'exerçant pas d'autre profession en attendant. Dans la mesure où le chômage est comptabilisé pour les seuls ouvriers et employés « sans place », il paraît très faible quand on le rapporte à l'ensemble des actifs occupés ^[3]. Mais « il est bon de ne pas s'en tenir à ces chiffres d'ensemble qui s'appliquent à un ensemble de catégories socioprofessionnelles où les conditions de chômage sont trop différentes¹⁰ » et, on l'a vu, pas toujours bien comptabilisées. Par exemple, les chiffres relatifs à l'agriculture et à la pêche sont qualifiés de « spécieux », les ouvriers de ces domaines ayant des activités irrégulières et rarement un poste fixe. Les emplois « réguliers » y étant aussi relativement rares à cette époque, on compte peu de

chômeurs parmi les professions libérales et dans les services domestiques (2 %). Le regard se concentre en fait sur l'industrie, où les chiffres sont présentés comme plus crédibles. Ainsi, en 1901, on a recensé 198 500 personnes au chômage dans ce secteur, ce qui correspondrait à un taux de chômage d'environ 5 % des ouvrier(e)s et employé(e)s des établissements industriels ^[4].

Tableau 3.1 Le chômage compté dans les recensements de 1901 à 1936

	1901	1906	1921	1926	1931	1936
Chômage compté (en milliers)						
Ensemble	315	239	537	245	453	864
Hommes	228	173	3 246	169	308	625
Femmes	87	66	213	75	145	239
Taux de chômage parmi les salariés (en %)						
Ensemble	3,5	2,6	5,1	2,2	4,0	8,5
Hommes	3,8	2,8	4,6	2,2	4,0	9,1
Femmes	3,0	2,3	5,9	2,1	4,0	7,4
Nombre de chômeurs dans l'industrie (en milliers)						
Ensemble	199	166	426	168	330	638
Hommes	148	126	266	126	241	495
Femmes	50	41	160	41	89	143
Taux de chômage parmi les salariés de l'industrie (en %)						
Ensemble	4,6	3,8	7,7	2,6	5,0	11,3
Hommes	4,7	3,8	6,2	2,6	4,8	11,5
Femmes	4,4	3,9	11,6	2,7	5,7	10,9
Taux de chômage parmi les journaliers et manœuvres (sans autres indications) (en %)						
Ensemble	10	8	23	17	32	43
Hommes	19	12	36	26	38	50
Femmes	4	3	13	7	18	24
Nombre de chômeurs « isolés » (en milliers)						
Ensemble					70	118
Hommes					57	101
Femmes					12	17

Sources : recensements de la population.

Le nombre d'employé(e)s et d'ouvrier(e)s définis comme « sans emploi » est moins important au recensement de 1906 qu'à celui de 1901. Si on se limite à l'industrie, les taux de chômage sont, cette fois, très peu différents pour les ouvrières et pour les ouvriers ^[5]. Le « chômage régulier » des femmes rejoint donc celui des hommes.

C'est dans l'analyse du recensement de 1926 que le chômage de 1921 amène des commentaires particuliers : *a posteriori*, la simple observation du nombre d'ouvriers et employés sans emploi « montre bien la gravité de la crise économique qui sévissait en 1921¹¹ ». En effet, les proportions de chômeurs ^[6] étaient beaucoup plus importantes en 1921 que cinq ans plus tard (le triple dans l'industrie). L'examen

plus précis de ces chiffres d'après la Première Guerre mondiale selon le sexe indique que les ouvrières et employées de l'industrie sont deux fois plus soumises au risque du chômage que leurs homologues masculins.

Les journaliers et manœuvres sans autre indication ne sont pas classés parmi les ouvriers et employés (on les compte dans les « isolés ») et ne figurent donc pas dans les chiffres officiels du chômage. Pourtant, le jour du recensement de 1921, 36 % des hommes et 13 % femmes de cette catégorie (soit 23 % dans l'ensemble) se déclarent sans emploi. En 1926 ils sont moins nombreux : 26 % parmi les hommes et 7 % parmi les femmes (soit 17 % de l'ensemble) ^[71].

En 1931, le recensement indique que le nombre et la proportion de chômeurs salariés ont considérablement augmenté. Le nombre de chômeuses, en particulier, a pratiquement doublé par rapport à 1926 ; on compte 453 000 chômeurs (308 000 hommes et 145 000 femmes) dont seulement 51 000 sont « secourus » par les fonds de chômage. Durant cette période de crise, le chômage touche beaucoup plus les femmes que les hommes parmi les salariés de l'industrie. La crise se reflète aussi particulièrement parmi les journaliers et manœuvres : la proportion de chômeurs parmi eux atteint 32 % (38 % pour les hommes et 18 % pour les femmes), chiffres très supérieurs à ceux des années précédentes.

En 1931 comme en 1921 et en 1926, ce sont les mêmes industries qui sont moins soumises aux effets des crises et du chômage : les mines, les industries chimiques, la métallurgie. On remarque de semblables exceptions dans les professions commerciales, en général peu touchées, comme dans les banques, les assurances et les agences. L'augmentation du chômage est surtout sensible dans la taille des pierres précieuses et des métaux fins, le travail des étoffes et vêtements, les industries du bois, le travail des cuirs et peaux. Le chômage est également important dans les transports, les soins personnels, les professions libérales, la terrasse et le bâtiment. Tout compte fait, il augmente dans toutes les industries.

Nouvelle hausse des chiffres en 1936 : on dénombre quasiment le double de chômeurs parmi les ouvriers et employés par rapport à 1931 et près du quadruple de ce que l'on recensait en 1926. La crise de 1921 avait provoqué nettement moins de chômage apparent. Bien sûr, même en 1936, rapporté à l'ensemble de la population active, le taux de chômage paraît peu élevé, mais celui des employés et ouvriers des établissements dépasse 8 % ^[81] (tableaux 3.2a et 3.2b). Dans l'industrie, plus de 11 % des ouvriers et employés sont comptés au chômage ^[91]. Sur 864 000 chômeurs décomptés (625 000 hommes et 239 000 femmes), 638 000 le sont dans l'industrie.

Parmi les chômeurs, une part bien plus importante qu'avant est « secourue » (465 000 sur 864 000 en 1936 au lieu de 51 000 sur 453 000 en mars 1931). Le chômage, dès lors, est un peu mieux pris en compte, dans les politiques sociales puis dans les chiffres.

« En dehors des industries de luxe (taille des pierres précieuses, travail des métaux fins, fabrication d'objets en cuir ou peau, fleurs artificielles, travail des crins ou des plumes, fabrication de dentelles, broderies, etc.), l'industrie la plus atteinte par la crise économique est celle du bâtiment et celles qui s'y rattachent¹² » : plomberie, maçonnerie, plâtrerie, construction des charpentes de bois ou métalliques, serrurerie, menuiserie. Ensuite arrivent les industries des étoffes et du vêtement. En dehors des manœuvres des entreprises de manutention, le chômage concerne, cette fois, particulièrement les entreprises de terrassement et de construction en pierre (16 % de chômeurs contre 6 % en 1931), l'industrie du bois (14 % contre 5 %), les transports autres que le chemin de fer, les professions libérales, le travail des étoffes, les soins personnels (tableau 3.2b). Et, effectivement, les taux les plus élevés se

trouvent dans le travail des cuirs et peaux et celui des métaux ordinaires, et dans certaines industries plus rares (elles occupent quelques milliers de personnes) qui concernent la taille des pierres et le moulage, le travail des métaux fins. Dans les commerces divers, certaines professions sont aussi très touchées comme celles des commissionnaires et courtiers (24 % de chômeurs).

Tableau 3.2a Proportion de chômeurs par rapport à l'ensemble des employés et ouvriers des établissements dans chaque groupe professionnel en 1921 et 1926

Industrie ou profession	1921			1926		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
1 pêche	7,0	7,4	0,3	3,3	3,5	0,6
2A forêts	2,0	2,1	0,5	1,6	1,7	0,2
2B culture, élevage	0,8	1,0	0,5	0,7	0,8	0,4
3A mines et minières	1,1	1,1	0,3	0,4	0,4	0,2
3B carrières	1,5	1,5	0,3	1,0	1,0	0,1
4B industries de l'alimentation	2,9	3,3	1,9	1,7	2,0	0,6
4C industries chimiques	0,8	0,4	2,6	0,2	0,1	0,5
4D caoutchouc, papier, carton	5,4	2,0	9,7	0,8	0,4	1,4
4E industrie du livre	4,8	4,8	4,7	2,1	2,3	1,8
4F industries textiles proprement dites	7,5	6,0	8,5	1,1	0,9	1,2
4G travail des étoffes	13,2	8,1	14,0	3,8	2,2	4,1
4H travail des pailles, plumes, crins	9,0	3,7	12,2	3,2	1,1	4,8
4I cuirs et peaux	12,5	10,7	15,5	2,4	2,6	1,9
4J industries du bois	6,9	6,8	7,6	2,7	2,9	0,9
4K métallurgie	1,5	1,4	2,2	0,3	0,3	0,0
4L travail des métaux ordinaires	6,3	6,4	5,5	2,1	2,3	0,8
4M travail des métaux fins	9,6	9,7	9,5	1,7	1,8	1,4
4N taille des pierres précieuses	21,7	22,3	21,0	1,4	1,6	1,1
4P taille et moulage des pierres	11,7	12,0	3,6	4,9	5,1	1,1
4Q terrassement, constructions en pierre	5,9	6,0	1,9	3,5	3,5	0,1
4R travail des pierres et terres au feu	2,1	1,9	3,0	0,5	0,5	0,6
5A manutention	20,1	16,7	14,3	5,8	5,7	9,8
5B transport	2,0	2,2	0,3	1,1	1,2	0,0
6A commerces divers	4,3	4,3	4,3	2,6	2,6	2,5
6B commerce forain, spectacles	2,2	2,5	1,3	1,4	1,6	0,8
6C banque, assurances	0,7	0,8	0,7	0,6	0,7	0,5
7A professions libérales (sans culte)	7,8	7,9	7,6	5,5	6,1	5,1
8A soins personnels	8,0	8,0	8,2	4,0	3,8	4,8
8B services domestiques	2,4	1,7	2,5	1,7	1,4	1,7

Sources : recensements de la population.

Pendant les années 1930, ce sont encore les mêmes industries qu'en 1921 qui s'avèrent moins sensibles aux crises : les industries chimiques, la

Tableau 3.2b Proportion de chômeurs par rapport à l'ensemble des employés et ouvriers des établissements dans chaque groupe professionnel en 1931 et 1936

Industrie ou profession	1931			1936		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
1 pêche	4,5	4,9	0,2	7,6	8,1	0,9
2A forêts	2,2	2,3	1,2	4,2	4,5	0,7
2B culture, élevage	1,1	1,3	0,6	2,3	2,6	1,1
3A mines et minières	0,7	0,8	0,4	1,3	1,3	0,3
3B carrières	1,5	1,5	0,5	3,2	3,2	1,1
4B industries de l'alimentation	2,3	2,7	1,0	4,6	5,5	2,0
4C industries chimiques	0,5	0,2	1,3	0,9	0,5	2,4
4D caoutchouc, papier, carton	2,0	1,1	3,3	3,3	0,9	5,3
4E industrie du livre	3,7	3,9	3,1	7,2	7,9	5,4
4F industries textiles proprement dites	2,7	2,1	3,1	5,5	5,4	5,6
4G travail des étoffes	7,1	4,5	7,8	11,3	7,8	12,1
4H travail des pailles, plumes, crins	3,8	2,3	5,1	7,9	5,5	10,4
4I cuirs et peaux	5,0	5,2	4,6	9,2	9,9	8,1
4J industries du bois	5,4	5,6	3,0	13,9	14,8	6,1
4K métallurgie	0,7	7,0	1,0	1,3	1,3	0,4
4L travail des métaux ordinaires	3,8	4,1	2,2	8,9	9,5	4,3
4M travail des métaux fins	8,2	9,6	5,8	9,8	11,2	7,4
4N taille des pierres précieuses	18,0	18,1	17,8	17,9	16,6	19,7
4P taille et moulage des pierres	7,2	7,5	1,9	15,9	16,3	5,6
4Q terrassement, constructions en pierre	5,8	5,9	2,0	16,4	16,6	3,1
4R travail des pierres et terres au feu	1,2	1,1	2,0	4,3	4,2	4,6
5A manutention	19,0	13,4	73,3	38,5	29,5	83,0
5B transport	1,5	1,6	0,1	3,3	3,6	0,4
6A commerces divers	3,9	4,1	3,6	7,0	7,5	6,3
6B commerce forain, spectacles	2,6	2,7	2,3	5,7	6,2	4,8
6C banque, assurances	1,1	1,3	0,7	1,8	2,3	1,0
7A professions libérales (sans culte)	6,1	5,8	6,4	12,4	16,3	10,1
8A soins personnels	6,6	6,0	8,0	10,0	9,3	11,3
8B services domestiques	2,7	2,4	1,7	5,2	5,3	5,5

Sources : recensements de la population.

métallurgie, les mines et minières, les carrières, les industries du caoutchouc et du papier, le travail des pierres et terres de feu, les industries alimentaires. La crise semble également relativement limitée dans les banques, assurances, agences. Les industries textiles sont moyennement touchées.

Mais, on le voit bien, ces observations ponctuelles nous indiquent qu'on ne peut, avec les statistiques de l'époque, saisir l'ampleur de la crise de l'emploi des années 1930 – et encore moins son impact sur l'emploi des femmes : « Dans ce contexte de flottement des représentations et d'incertitude statistique, il est difficile d'évaluer dans quelle mesure la crise a affecté différemment la main-d'œuvre selon le sexe¹³. » Les travaux historiques portant sur des bassins d'emploi précis permettent d'y voir plus clair sur les mouvements effectifs de l'emploi ^[10]. Les statistiques officielles de l'époque dont nous disposons ne montrent qu'une toute petite partie de ce qu'aujourd'hui nous nommons chômage. On ne saisit pas notamment dans ces chiffres les chômeuses contraintes à l'inactivité ni l'ampleur du chômage partiel des « isolé(e)s ».

Le durcissement des définitions

Après la guerre, le problème se pose dans des termes différents. En 1946, il est bien difficile de trouver des indications sur le chômage : on se pose des questions sur les nomenclatures et les classements, on fait le bilan des concepts précédents réputés inadaptés et de nouvelles catégories apparaissent, hiérarchisant les professions, tandis que d'autres disparaissent (comme les « isolés ») ou sont remises en cause (les « aides familiales » ne sont plus « chefs d'établissement ») (encadré 5). Le chômage n'émerge pas dans les résultats – restreints et tardifs – du recensement de l'époque. Il faut dire aussi que de nouvelles méthodes de dépouillement sont mises en place : la mécanisation introduite au recensement de 1946 ne permet plus la confrontation systématique des bulletins d'employeurs et d'employés par la reconstitution des établissements de travail à l'aide du rapprochement des bulletins individuels. Le classement de la population active ne se fait plus sur le lieu de travail mais sur le lieu de recensement. La comparaison avec les recensements antérieurs est donc affectée par ces différences.

Parmi les explications données par les statisticiens qui analysent l'évolution favorable de la population active de 1936 à 1946, on trouve bien sûr les facteurs démographiques (voir partie I) et le soupçon de surestimation des aides familiales dans l'agriculture, mais aussi le « plein-emploi de la population » en période de reconstruction : les chômeurs auraient été sous-estimés – donc en partie invisibles – dans la population active des recensements précédents en raison du « sens restrictif » qui avait été donné à ce terme. Autrement dit, grâce au plein-emploi, ces personnes sortent de l'ombre et se retrouvent comme travailleurs en 1946.

En 1954, les bases des statistiques modernes et des classifications actuelles sont quasiment posées. Un sondage au 1/20 permet d'exploiter les quelque quinze questions qui portent sur la situation professionnelle. Le chômage est repéré systématiquement, y compris pour les personnes n'ayant jamais travaillé, à partir du moment où elles recherchent un emploi. Ainsi, 140 000 femmes et 187 000 hommes sont recensés comme chômeurs, soit 1,7 % de la population active (2,1 % pour les femmes et 1,5 % pour les hommes). La définition de l'activité est plus restrictive qu'auparavant puisqu'elle n'inclut que les personnes qui déclarent avoir un emploi ou en rechercher un (et ne compte plus systématiquement

l'entourage adulte des agriculteurs) ^[11].

Avec les chocs pétroliers et les crises économiques, le chômage va s'accroître et se différencier : il touche les ouvriers bien plus que les cadres, et les femmes bien plus que les hommes (tableaux 3.3a et 3.3b).

Après guerre, l'intérêt pour les chiffres du chômage, leur définition précise, leur comparaison, d'une année sur l'autre, entre secteurs et professions... ne va cesser de s'amplifier. La mise en place de l'enquête Emploi dans les années 1950 va permettre de suivre chaque année l'évolution du marché du travail, et en particulier celle du chômage. Curieusement, dans un premier temps, les chiffres du chômage ne sont pas sexués – curieusement car les chiffres de l'activité et de l'emploi le sont depuis 1901 (et même avant) dans les recensements. Il faut attendre 1960 pour que les chômeuses apparaissent en tant que telles dans les résultats de l'enquête Emploi. En réalité, le décompte global de l'ensemble des chômeurs ne prend véritablement de sens qu'avec la généralisation du salariat. La crise de l'emploi et l'irruption, au milieu des années 1970, d'un chômage

Tableau 3.3a Taux de chômage par grande catégorie en 1954

Code	Catégorie	Taux de chômage (%)		
		Ensemble	Hommes	Femmes
1	Salariés agricoles	1,3	1,3	0,9
3	Professions libérales et cadres supérieurs	0,7	0,6	1,2
4	Cadres moyens	1,4	1,4	1,3
5	Employés	2,8	1,4	4,0
6	Ouvriers	3,1	2,8	4,2
7	Personnel de service	3,3	3,8	3,2
8	Autres catégories (artistes, clergé, armée, police)	2,7	7,3	1,6
	Total	1,7	1,5	2,1

Source : recensement de 1954, par catégories détaillées : voir tableau en annexes (voir liste des annexes, p. 225).

Tableau 3.3b Taux de chômage par catégorie socioprofessionnelle et sexe aux recensements de 1962, 1975, 1982, 1990, 1999

	1962	1975	1982	1990	1999
Ensemble					
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,6	1,4	2,0	3,3	4,4
Professions intermédiaires	0,7	2,5	4,0	5,3	7,7
Employés	2,0	6,0	12,0	14,7	14,9
Ouvriers	1,5	4,2	9,6	14,1	16,3
Total	1,1	3,8	8,7	10,8	12,3
Hommes					
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,5	1,2	1,8	2,9	4,3
Professions intermédiaires	0,6	2,1	3,5	4,6	7,2
Employés	1,4	4,2	10,5	8,2	10,9
Ouvriers	1,3	3,4	8,2	12,0	15,0
Total	0,9	2,7	6,6	8,0	10,5
Femmes					
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1,0	2,2	2,7	4,3	4,7
Professions intermédiaires	0,7	3,1	4,7	6,2	8,3
Employées	2,2	6,8	12,5	16,5	16,1
Ouvrières	2,3	6,9	14,8	22,1	21,7
Total	1,5	5,6	11,7	14,4	14,5

Sources : chiffres des recensements, repris à partir des séries longues 2004 (T114).

massif et omniprésent font alors émerger de nouveaux problèmes de « comptage ». De fait, la question est double :

- qui sont les chômeurs, combien sont-ils ?
- à partir de quand un petit boulot est-il compté comme un emploi ?

Ces questions de définitions et de frontières deviennent particulièrement sensibles en même temps que le taux de chômage prend des allures d'indicateur économique et politique majeur. À l'heure de l'harmonisation européenne, il faut des outils pour pouvoir comparer et apprécier la « bonne santé » de chaque pays, sa faculté à se relever d'une crise... Ainsi le taux de chômage sert-il à juger de l'état du marché du travail, tout comme l'indice des prix est utilisé pour évaluer l'inflation. Ces chiffres deviennent dès lors des mesures statistiques extrêmement sensibles. Définir ce qu'est le chômage et dire qui sont les chômeurs est une décision politique.

À partir des années 1960, il existe donc des séries annuelles assez cohérentes sur le chômage. À y regarder de plus près, les définitions s'affinent et se précisent, la « population sans emploi à la recherche d'un emploi » (PSERE) cédant la place, dans les années 1980, à la définition du « chômage au sens du Bureau international du travail » qui fige de plus en plus précisément les conditions draconiennes requises pour être compté comme « chômeur » du point de vue statistique (encadré 1).

En fait, l'état de chômeur étant par essence un état provisoire (en principe, avant ou après avoir eu un emploi) et situé relativement à un emploi que la personne occuperait si elle n'était pas au chômage, le

décompte n'est pas évident et doit se baser sur une batterie de questions factuelles et situées dans le temps le plus précisément possible. Ce n'est pas parce qu'une personne va déclarer qu'elle est « au chômage » qu'elle va être comptée comme telle. Ce sont les critères définis par les statisticiens qui décident de son classement.

Le problème est qu'on a beau faire, cette définition ne peut s'appliquer de la même façon dans toutes les sources statistiques : ni dans les fichiers administratifs des organismes de suivi des demandeurs d'emploi, ni au recensement, qui fournit des chiffres différents de ceux « officiels » de l'enquête Emploi. Même les chiffres issus de ce baromètre statistique font l'objet de révisions, *a posteriori*, au fil des polémiques qu'ils suscitent – ce qui rend les comparaisons dans le temps délicates.

Ce n'est donc vraiment pas simple : parmi les personnes involontairement privées d'emploi, qui recense-t-on dans la classe politiquement dangereuse des chômeurs, qui range-t-on dans la case plus neutre de l'inactivité ? L'interrogation n'est évidemment pas purement statistique – plus que tous autres, les chiffres du chômage sont matière à polémiques. Et la question concerne souvent les femmes de façon plus aiguë que les hommes : la porosité des frontières statistiques entre le chômage et l'inactivité les touche tout particulièrement.

Car être chômeur, ce n'est pas seulement être privé involontairement d'emploi. Ce n'est pas uniquement être à la recherche d'un travail rémunéré. C'est être reconnu comme tel et légitimé dans cette quête. Les conditions d'indemnisation et d'inscription au chômage balisent, pour l'individu, les frontières de cette légitimité, mais les définitions statistiques précisent et décident comment compter, indépendamment de l'administration du chômage.

Ce n'est donc pas l'absence d'emploi qui suffit à faire le chômeur, c'est la façon dont le non-emploi est canalisé vers le chômage plutôt que vers l'inactivité. Derrière les catégories administratives et statistiques, il y a toujours un tri social, une option politique. Décider de ce qui, dans le non-emploi, appartient au chômage ou à l'inactivité est un choix lourd de conséquences : le chômage est une catégorie statistique dont les enjeux sont politiques, l'inactivité a des allures de neutralité ^[12]. Or l'inactivité concerne les femmes au premier chef, même si les frontières sont floues aussi du côté des jeunes, entre études et recherche de premiers emplois, et du côté des plus âgés, entre dispense et recherche d'emplois.

Concernant les femmes, l'analyse du chômage oblige à introduire l'inactivité au cœur de la réflexion. Car on ne peut pas se contenter d'opposer l'emploi à son inverse supposé, le chômage. Il y a bien un troisième terme, l'inactivité, qui vient brouiller les cartes et autour duquel se déclinent toutes sortes de situations intermédiaires : chômage découragé ou révélé, sous-emploi, inactivité contrainte, etc. L'inactivité, telle que l'entendent les statistiques, et en dépit de la proximité sémantique, n'a rien à voir avec l'oisiveté. Elle définit une position par rapport au marché du travail : « L'activité mesurée n'est en effet pas celle de l'occupation du temps [...]. C'est celle de la participation, effective ou potentielle, à l'économie nationale¹⁴. » L'inactivité, tout comme le chômage, est donc une convention statistique. Sinon, elle est une aberration sociologique : une mère de famille de cinq enfants, au foyer, est considérée comme « inactive » alors qu'un chômeur sans travail ni emploi est défini comme « actif ».

Prendre la mesure de l'ensemble des situations de non-emploi involontaire implique donc un détour par les différentes appréciations statistiques du chômage et de l'inactivité.

En France comme dans beaucoup de pays, la définition officielle du chômage repose, en principe, sur la norme établie par le Bureau international du travail en 1982¹⁵. C'est le chômage au sens du BIT que

L'Insee calcule à partir de son enquête sur l'emploi et qui est utilisé pour les comparaisons internationales. Si la norme repose toujours sur la même définition officielle, sa mesure précise a fait l'objet de plusieurs ajustements récents, liés notamment à l'évolution des procédures d'enquête et à l'harmonisation européenne (encadré 3).

Cette définition officielle, extrêmement restrictive, inclut les personnes strictement sans travail, n'ayant aucunement travaillé durant la période de référence (en général la semaine précédant l'interrogation), se disant disponibles pour travailler dans les deux semaines à venir et déclarant avoir fait des recherches effectives d'emploi dans le mois précédent ^[13].

Le chômage vu par les recensements

Cependant, selon les sources, d'autres indicateurs du non-emploi cherchent à se rapprocher de cette définition mais donnent des résultats différents. Dans les recensements de la population effectués par l'Insee jusqu'en 1999, le chômage « au sens du recensement » regroupait tous ceux qui se déclaraient spontanément chômeurs ou disaient rechercher un emploi et ne pas en avoir déjà un. C'était donc une définition plus « subjective » en ce qu'elle se basait sur les déclarations des individus sans se fonder sur leur disponibilité pour travailler ou sur leurs démarches de recherche d'emploi. On y trouvait ainsi des catégories qui, selon les définitions du BIT, seraient classées comme inactives : des personnes involontairement privées d'emploi mais qui ne sont pas immédiatement disponibles pour travailler ou qui ne peuvent attester de démarches actives de recherche d'emploi – et parmi elles, bien plus de femmes que d'hommes. Malgré un questionnement qui a évolué tout récemment pour tenter de mieux se caler sur la définition du BIT, les différences d'appréciation du chômage entre les deux sources (recensement et enquête Emploi) demeurent importantes et produisent des chiffres notablement différents. Les chiffres du recensement de la population daté 2008 (2006-2010) illustrent l'ampleur de cette différence d'appréciation.

En effet, si l'on regarde tout d'abord les taux de chômage tels qu'ils sont mesurés par l'enquête Emploi et par le recensement, on voit apparaître des écarts extrêmement importants ^[14] (3 % sur l'ensemble) qui montrent à quel point la définition du chômage au sens du BIT est restrictive et éloignée du sens commun : dès que l'on demande aux personnes privées d'emploi si elles se perçoivent comme chômeurs plutôt que de les interroger sur leur disponibilité et leurs démarches concrètes de recherche d'emploi, le taux de chômage passe de 8 % à 11 % et l'on voit apparaître nombre de personnes qui, comptées comme chômeuses dans le recensement, seraient classées comme inactives (car elles ne font pas de démarches suffisantes pour rechercher un emploi ou ne sont pas immédiatement libres pour en prendre un) ou en emploi (si elles ont fait quelques heures de travail) dans l'enquête Emploi (tableaux 3.4a et 3.4b).

Tableau 3.4a Taux de chômage dans l'enquête Emploi et le recensement en 2008 (en %)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Enquête Emploi (chômage BIT)	6,9	7,9	7,4
Recensement (chômage compté au RP)	10,1	12,1	11,1

Champ : France métropolitaine, population de 15 ans et plus.

Enquête Emploi : population des ménages ordinaires, moyenne sur l'année. Recensement : population totale.

Sources : Insee, enquête Emploi 2008 et recensement 2008 (le recensement 2008 est une compilation pondérée des années 2006 à 2010).

Et l'on s'aperçoit également que l'écart entre ces deux taux de chômage est plus important chez les femmes que chez les hommes. Cela apparaît de façon accentuée lorsqu'on regarde le nombre de chômeurs recensés selon les définitions de l'enquête Emploi et du recensement. La non-disponibilité pour prendre un emploi et l'absence de démarches de recherche transforment ainsi nombre de femmes qui se disent et se pensent chômeuses en autant d'inactives. Entre chômage et inactivité, les différences sont parfois bien ténues. Et, surtout, elles renvoient à des conventions statistiques – et des enjeux politiques – beaucoup plus qu'à des situations sociales ^[15].

Tableau 3.4b Nombre de chômeurs dans l'enquête Emploi et le recensement en 2008 (en milliers)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Enquête Emploi (chômeurs BIT)	1 018	1 052	2 069
Recensement (chômeurs comptés au RP)	1 537	1 690	3 227

Champ : France métropolitaine, population de 15 ans et plus.

Enquête Emploi : population des ménages ordinaires. Recensement : population totale.

Sources : Insee, enquête Emploi 2008 et recensement 2008 (le recensement 2008 est une compilation pondérée des années 2006 à 2010).

Ces données nous suggèrent l'importance de ce que l'on nomme le « halo du chômage¹⁶ », cette nébuleuse qui regroupe des personnes aux statuts fluctuant entre chômage, inactivité et sous-emploi. Elles soulignent également sa féminisation : plus on s'éloigne du chômage « officiel » pour regarder du côté du chômage de l'ombre (les chômeurs découragés, indisponibles ou en sous-emploi), plus on rencontre de femmes¹⁷.

Même si les chiffres n'ont pas le même sens que dans l'enquête Emploi, un coup d'œil au tableau du chômage des hommes et des femmes à partir de la source fondamentale de ce livre – le recensement – permet de constater l'importance et la constance, pendant près d'un demi-siècle, du surchômage féminin (tableau 3.5).

Tableau 3.5 Taux de chômage par sexe selon les recensements de 1962 à 2008 (en %)

	Hommes	Femmes	Écart hommes/femmes
1962	0,9	1,5	0,6
1968	1,8	2,8	1
1975	2,7	5,6	2,9
1982	6,6	11,7	5,1
1990	8,3	14,7	6,4
1999	11,0	15,0	4
2008*	10,1	12,1	2,0

* Le questionnement ayant changé, les chiffres 2008 sont difficilement comparables à ceux des recensements précédents.

Source : recensements de la population de 1962 à 2008 (calcul des auteures pour 2008).

Au-delà des problèmes de définitions et de formulation des questions, les statisticiens du début du XX^e siècle l'avaient déjà dit : le recensement n'est pas le meilleur outil pour observer le chômage. Trop rare, il ne permet pas de suivre les cycles économiques. Sa procédure auto-administrée (l'enquêté répond sans l'aide d'un enquêteur professionnellement formé) est suspecte, notamment dans le cas de questions aussi complexes que celles qui consistent à faire ou non entrer la personne dans la catégorie restreinte du « chômage au sens du BIT ». Mais la comparaison des deux sources (recensement et enquête Emploi) permet de souligner le caractère très restrictif de la définition officielle du chômage.

Questions sur les séries officielles

Depuis plusieurs décennies, rien n'est plus surveillé, trituré, révisé, redéfini et rectifié, recalculé et rétopolé que les chiffres du chômage. Ils font appel à plusieurs sources amenées en principe à se compléter. Parfois, souvent même, les contradictions entre ces sources posent problème. L'enquête Emploi est l'outil principal, controversé et discutable, régulièrement remis en cause, mais qui concentre toutes les attentions, analyses, restructurations et réassortiments (ou « rétopolations ») lorsque les définitions changent ou s'affinent et qu'on tente de reconstruire les séries du passé avec les yeux du présent. Les comparaisons (dans le temps et dans l'espace, entre époques et entre territoires) viennent de ce thermomètre-là : en matière de chômage, c'est bien l'enquête Emploi qui donne le *la* depuis les années 1950. Avec la crise des années 1970, l'importance de ces chiffres n'a cessé de grandir et de poser problème. Jusqu'en 2002, on rectifiait, une fois l'an, par les résultats de l'enquête Emploi, les évaluations mensuelles estimées à l'aide des fluctuations du nombre de demandeurs comptés en fin de mois, dans certaines catégories, à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE, devenue, depuis, Pôle emploi en 2008). On était donc amené à corriger, au bout d'un an, une courbe surestimée ou sous-estimée en fonction, notamment, des politiques de gestion des listes d'inscrits par l'ANPE ou Pôle emploi. Si les critères d'inscription ou de radiation des demandeurs se faisaient brusquement plus laxistes ou soudain plus sévères, le baromètre mensuel était automatiquement faussé. De plus, tous les chômeurs ne s'inscrivent pas à Pôle emploi, et les demandeurs d'emploi qui le font n'ont pas le même profil statistique que les

chômeurs comptés, indépendamment des institutions et « au sens du BIT ». De la sorte, les comportements de certaines catégories de chômeurs (les plus jeunes, les moins indemnisés...) ne sont pas du tout saisis à travers les évolutions des inscriptions à l'Agence pour l'emploi.

Pour remédier à ces différences annuelles toujours gênantes, dans le but aussi de mieux saisir les fluctuations infra-annuelles du marché du travail (et pas seulement du chômage) ^[16], l'enquête Emploi est désormais menée en continu sur toute l'année et non plus sur une période courte (un mois) ^[17]. La « moyenne annuelle », publiée chaque trimestre, a remplacé la photographie annuelle précédente. Mais les ennuis ont continué. Les évolutions du chômage mesurées par l'enquête Emploi ont divergé jusqu'à se révéler contradictoires, en pleine crise économique, avec celles des estimations (mensuelles) provenant de Pôle emploi. Pour atténuer ce « scandale statistique », un certain nombre de décisions ont été prises. Elles visent à augmenter la précision de l'enquête Emploi (extension de l'échantillon, analyse des non-réponses), et à mettre en place une nouvelle interprétation du chômage « au sens du BIT ». Pour se rapprocher de la façon de compter européenne, la liste des démarches admises pour prouver que l'on recherche effectivement un emploi a été revue. Les personnes qui ne font pas d'autres démarches que de se conformer aux règles de l'inscription à Pôle emploi ne sont, tout d'un coup, plus dénombrées parmi les chômeurs. Cette « petite différence », fait baisser d'un point le taux de chômage français. Ce chômage « officiel » est calculé chaque trimestre à partir de l'enquête Emploi, et complété par d'autres sources ^[18]. On passera sur les problèmes liés aux corrections des variations saisonnières et autres redressements pour retenir l'essentiel : au fil des changements et nuances de leurs secrets de fabrication, les chiffres du chômage font donc l'objet de séries successives dont les décalages, *a posteriori*, sont loin d'être négligeables (tableau 3.6).

Les séries officielles rectifient donc les chiffres passés en fonction des nouvelles normes. On présente ici (tableau 3.6) les chiffres dits « bruts » tels qu'ils apparaissaient dans les séries longues mises à disposition par l'Insee en 2004. Ces chiffres, bien qu'harmonisés entre eux par le jeu des pondérations revues et corrigées en fonction des recensements successifs, proviennent directement de l'ancienne enquête Emploi. À partir de 2002, les chiffres publiés tiennent compte du changement de procédure dans l'enquête Emploi et de la nouvelle interprétation de la définition du chômage « au sens du BIT », intervenue plus récemment (encadré 1). Les différences entre les deux séries sautent aux yeux lorsqu'on compare les

Tableau 3.6 Nombre de chômeurs-chômeuses (en milliers) et taux de chômage (%) comptabilisés par l'enquête Emploi de 1955 à 2011

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Nombre de chômeurs	Taux de chômage	Nombre de chômeuses	Taux de chômage	Nombre de chômeurs	Taux de chômage
1955	—	—	—	—	317	1,6
1956	—	—	—	—	218	1,1
1957	—	—	—	—	191	1,0
1958	—	—	—	—	291	1,5
1959	—	—	—	—	358	1,8
1960	—	—	—	—	285	1,4
1961	110	0,8	125	2,0	235	1,2

1961	110	0,0	133	2,0	243	1,2
1962	173	1,3	226	3,3	399	2,0
1963	120	0,9	154	2,2	273	1,4
1964	137	1,0	169	2,4	306	1,5
1965	156	1,2	198	2,8	354	1,7
1966	172	1,3	212	3,0	383	1,9
1967	236	1,7	324	4,5	560	2,7
1968	240	1,8	345	4,7	585	2,8
1969	205	1,5	313	4,1	518	2,4
1970	234	1,7	397	5,1	631	2,9
1971	266	1,9	411	5,2	676	3,1
1972	256	1,8	413	5,1	669	3,1
1973	250	1,8	423	5,1	673	3,0
1974	362	2,6	490	5,9	852	3,8
1975	486	3,5	621	7,3	1 107	4,9
1976	474	3,4	669	7,6	1 143	5,0
1977	531	3,8	703	7,8	1 234	5,3
1978	612	4,3	774	8,5	1 385	5,9
1979	628	4,4	897	9,6	1 525	6,5
1980	702	5,0	976	10,3	1 678	7,1
1981	865	6,1	1 095	11,3	1 961	8,2
1982	925	6,5	1 135	11,5	2 060	8,6
1983	1 041	7,4	1 219	12,1	2 260	9,4
1984	1 239	8,8	1 342	13,2	2 581	10,7
1985	1 249	8,9	1 322	12,9	2 571	10,6
1986	1 246	8,9	1 414	13,5	2 660	10,9
1987	1 203	8,6	1 399	13,3	2 602	10,6
1988	1 099	7,9	1 385	13,0	2 484	10,1
1989	1 014	7,2	1 293	12,1	2 307	9,3
1990	1 002	7,1	1 266	11,7	2 268	9,1
1991	1 133	8,1	1 405	12,7	2 538	10,1
1992	1 306	9,3	1 471	13,2	2 777	11,1
1993	1 542	11,0	1 635	14,5	3 177	12,6
1994	1 445	10,3	1 606	14,1	3 051	12,0
1995	1 439	10,3	1 586	13,8	3 025	11,9
1996	1 565	11,1	1 638	14,1	3 203	12,5
1997	1 507	10,7	1 626	13,8	3 134	12,1

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Nombre de chômeurs	Taux de chômage	Nombre de chômeuses	Taux de chômage	Nombre de chômeurs	Taux de chômage
1998	1 448	10,2	1 582	13,3	3 029	11,6
1999	1 296	9,0	1 463	12,1	2 759	10,4
2000	1 107	7,7	1 336	10,9	2 442	9,2
2001	1 182	8,1	1 282	10,4	2 464	9,1
2002	1 265	8,7	1 335	10,6	2 600	9,6
2002	1 024	7,1	1 113	8,9	2 137	7,9
2003	1 097	7,6	1 198	9,5	2 295	8,5
2004	1 153	8,0	1 255	9,8	2 408	8,9
2005	1 163	8,0	1 266	9,8	2 429	8,9
2006	1 175	8,1	1 257	9,7	2 432	8,8
2007	1 092	7,5	1 129	8,6	2 220	8,0
2008	1 018	6,9	1 052	7,9	2 069	7,4
2009	1 318	8,9	1 259	9,4	2 577	9,1
2010	1 338	9,0	1 315	9,7	2 653	9,4
2011(p)	1 307	8,9	1 320	9,8	2 627	9,3

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

1955-2002 : séries longues 2004, T301 « données brutes » ; âge au 31/12

2002 et suivantes : moyenne annuelle rectifiée selon la nouvelle définition ; âge révolu.

p = provisoire.

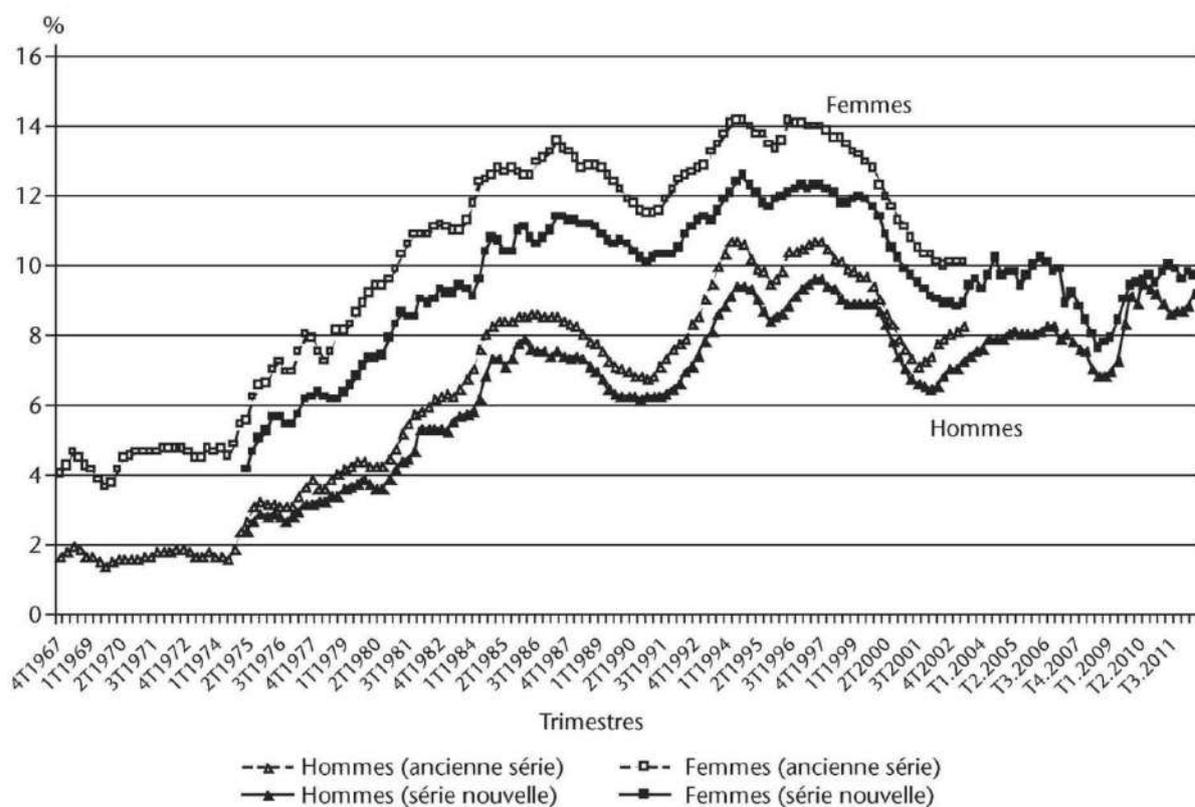
Sources : Insee, enquêtes Emploi, rupture de série en 2002.

chiffres de 2002. Et là, nous ne sommes pas dans de simples détails techniques : entre l'ancienne et la nouvelle définition, le nombre de chômeurs baisse de près de 500 000 personnes (à peu près autant de femmes que d'hommes) et le taux de chômage affiché est raccourci de 1,7 point. Les chiffres les plus récents sont disponibles sous forme de série rétropolée jusqu'en 1967, c'est-à-dire que l'on recalcule les chiffres passés en essayant de leur appliquer les critères d'aujourd'hui.

Le graphique compare les deux séries officielles (fournies en 2004 et 2011) de taux de chômage trimestriels (figure 3.1). Il montre que ces séries évoluent à peu près en parallèle mais que la différence entre elles est plus importante pour les femmes que pour les hommes, notamment en période de crise. Le changement de définition n'est donc pas tout à fait neutre du point de vue du genre.

Ce n'est pas le propos de ce livre d'analyser la courbe du chômage et les cycles économiques, mais rappelons ce que ces chiffres nous apprennent sur le partage entre hommes et femmes du marché du travail ces dernières décennies : depuis que l'on connaît statistiquement le sexe des chômeurs (1961), on voit que les femmes sont systématiquement plus au chômage que les hommes, même si l'écart s'est resserré ces dernières années.

Figure 3.1 Taux de chômage trimestriels par sexe de 1967 à 2011 (séries de 1967 à 2002 et de 1975 à 2011)



Données accessibles sur <www.insee.fr> rubrique : indicateurs clés, Chômage au sens du BIT et indicateurs sur le marché du travail (résultats de l'enquête Emploi), et Marché du travail – Séries longues, chômage (dont séries archives).

Sources : Insee, estimations trimestrielles, graphique des auteurs.

Certaines « causes » du surchômage féminin sont périmées depuis des années : les femmes sont de plus en plus diplômées et qualifiées ; leurs trajectoires professionnelles sont devenues, pour l'essentiel, continues ; le secteur tertiaire, où elles sont le plus nombreuses, est moins immédiatement exposé aux aléas conjoncturels que l'industrie, même s'il leur offre bien souvent des emplois partiels et/ou mal rémunérés.

Mais que s'est-il passé durant la crise des années 2008-2009 ? C'est l'industrie qui, on le sait, a été le plus brutalement touchée par les licenciements, les fermetures d'établissements, les ralentissements d'embauches et la baisse de l'intérim¹⁸. De ce fait, les ouvriers se retrouvent les premiers au chômage et, parmi eux, les hommes sont plus nombreux – même si les ouvrières, des usines textiles notamment, n'ont pas été épargnées. Le secteur tertiaire résiste mieux, en tout cas dans un premier temps. Cela explique que le chômage des femmes soit d'abord moins directement affecté : en 2009, au plus fort de la crise, on voit, pour la première fois depuis cinquante ans, le nombre de chômeuses devenir inférieur à celui des chômeurs ^[19]. Cela n'a pas duré : en 2010, alors que l'emploi des hommes se redresse, celui des femmes se dégrade à son tour, et l'écart entre hommes et femmes se creuse à nouveau. Au premier trimestre 2011, le taux de chômage des hommes est de 8,6 %, celui des femmes de 9,9 %. On revient vers des configurations plus connues : le surchômage des femmes, une vieille habitude.

Zoom sur les derniers avatars du marché du travail

Comment les conséquences de la crise économique et financière de 2008 ont-elles été vécues par les hommes et par les femmes sur le marché du travail ? Qu'en disent les statistiques ?

En 2009 le taux d'activité des hommes de 15 à 64 ans se maintient (autour de 75 %) alors que leur taux d'emploi diminue (de 70 à 68 %) ; du côté des femmes des mêmes générations, le taux d'activité augmente encore (de 65 à 66 %) alors que leur taux d'emploi stagne à 60 %.

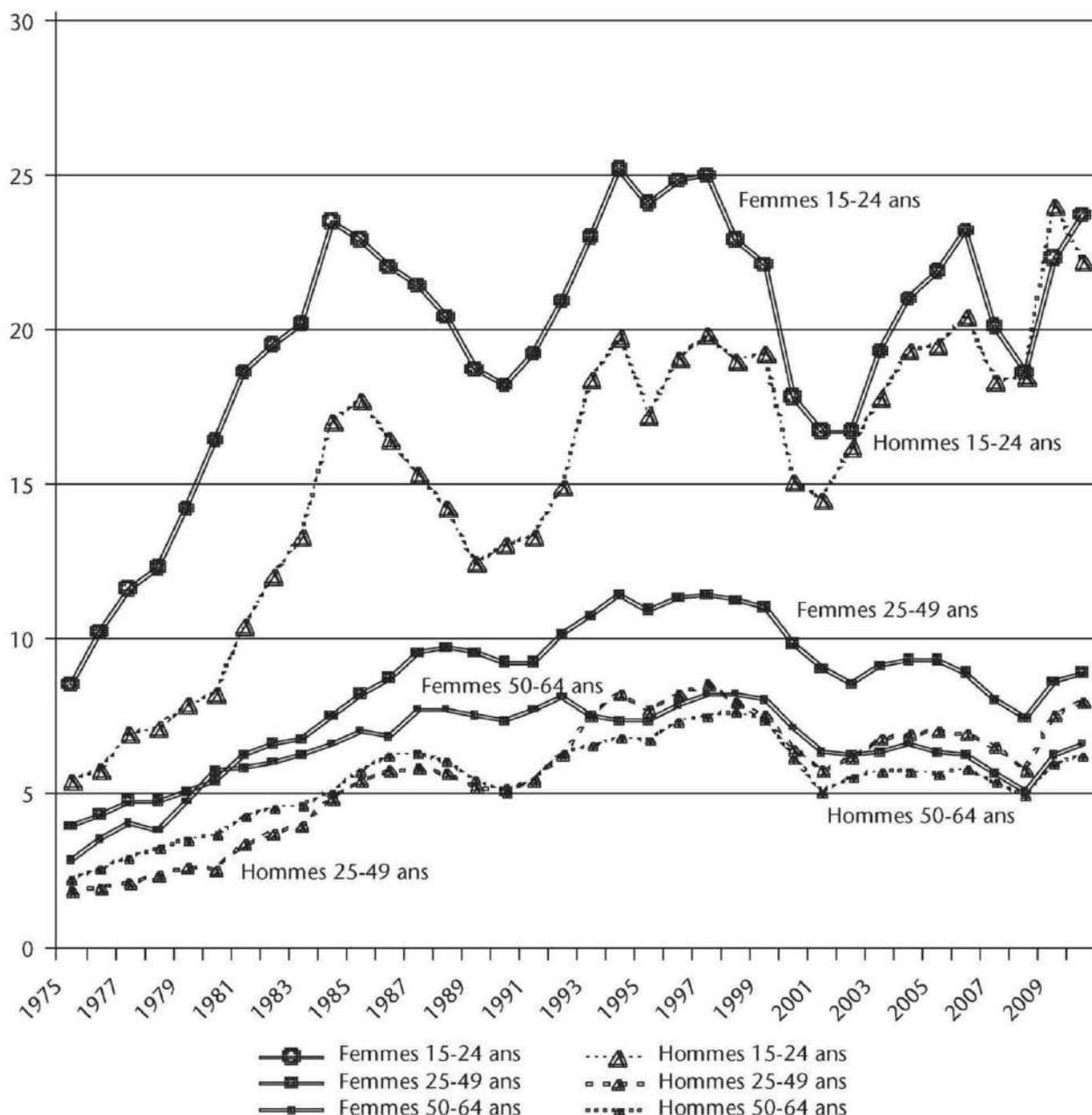
Pour les unes comme pour les autres, c'est le chômage qui augmente, mais pas de la même façon. La pente est plus brutale du côté des hommes (de 7 à 9,5 % en un an et demi) que pour les femmes (de 8 à 9,6 %).

En 2010, le renversement de tendance ne touche que les hommes dont le chômage recule alors que celui des femmes augmente, creusant un nouvel écart. Ces différences entre hommes et femmes sur le marché du travail concernent toutes les générations ; on les retrouve des plus jeunes aux plus âgés.

En 2011, parmi les personnes de 15 ans et plus, 62 % des hommes et 52 % des femmes sont sur le marché du travail, 57 % des hommes et 47 % des femmes ont un emploi. Parmi les actifs, 9 % des hommes et 10 % des femmes sont des chômeurs (tableau 3.6).

C'est chez les jeunes que le chômage est le plus élevé et c'est également eux qui sont le plus touchés par les crises et soubresauts de la conjoncture. Cela est d'autant plus vrai chez les jeunes les moins diplômés et chez ceux qui sont le plus récemment entrés sur le marché du travail. Le surchômage des jeunes filles est resté important jusqu'en 2000. Depuis, les courbes des garçons et des filles se sont rapprochées jusqu'à s'inverser le temps

Figure 3.2 Taux de chômage par sexe et âge de 1975 à 2011



Données accessibles sur <www.insee.fr> rubrique : Thème : Emploi-chômage.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 à 64 ans (âge courant).

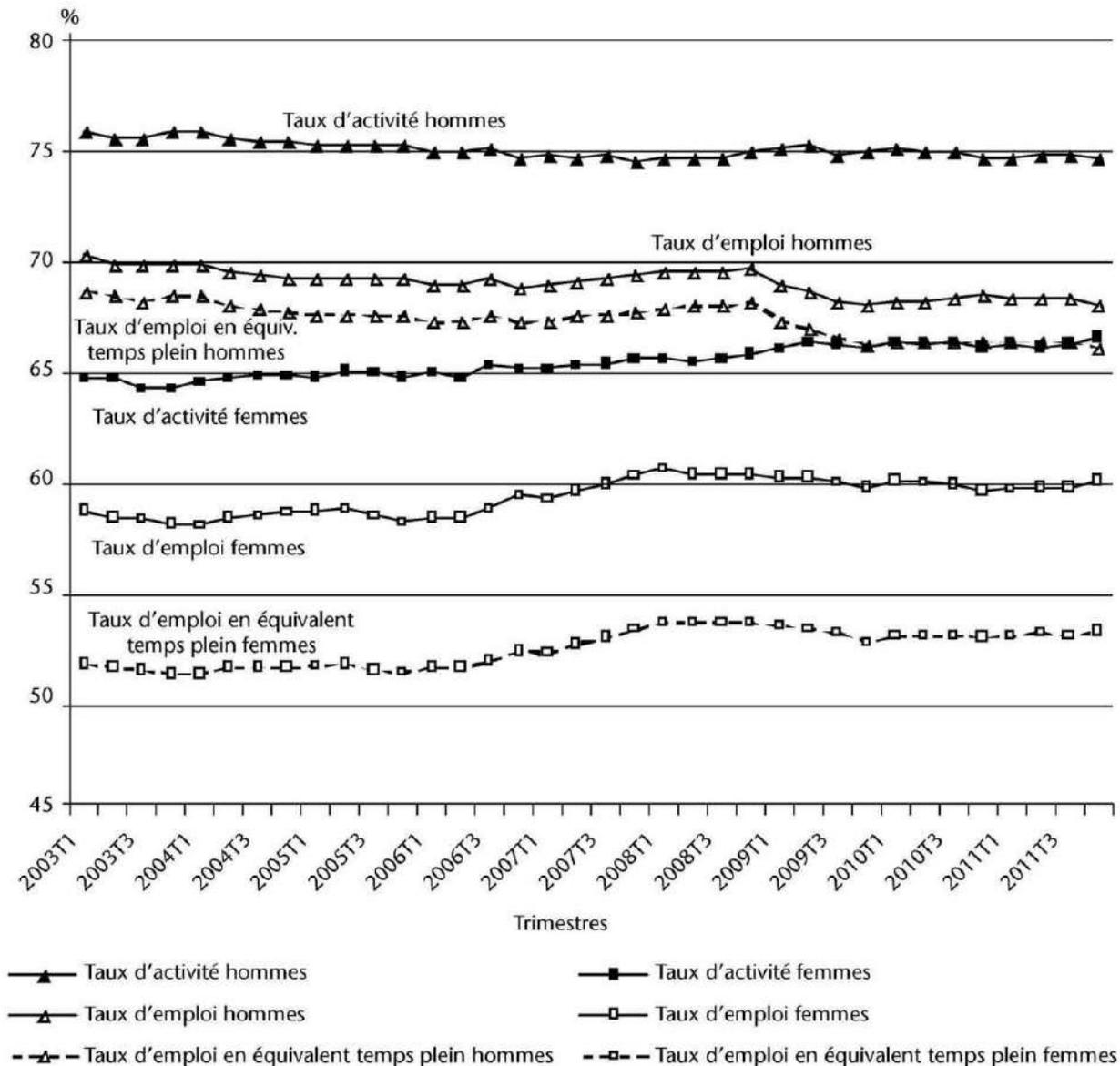
Sources : Insee, enquêtes Emploi, « données corrigées de la rupture de série en 2002 ».

d'une année, en 2009. En revanche, du côté des seniors, les différences entre hommes et femmes sont bien moins importantes (figure 3.2).

Mais le chômage n'est pas le seul indicateur de la dégradation du marché du travail. Pour comprendre comment la pénurie d'emploi affecte les un(e)s et les autres, il faut aussi regarder du côté du travail à temps partiel. Un coup d'œil aux autres indicateurs de l'emploi nous montre que la part des emplois à temps partiel se maintient en 2009 autour de 30 % pour les femmes et de 6 % pour les hommes. Cela étant, on peut aussi se demander si les emplois à temps partiel ne sont pas encore plus réduits en période de crise : une femme de ménage ou une caissière à temps partiel ne perd pas forcément son emploi brutalement en période de crise, mais elle est peut-être obligée de réduire son nombre d'heures

travaillées.

Figure 3.3 Taux d'activité, taux d'emploi, taux d'emploi en équivalent temps plein et taux d'emploi à temps complet des hommes et des femmes de 15 à 64 ans, par trimestre, de 2003 à 2011



Données accessibles sur <www.insee.fr>, rubrique : indicateurs clés, Chômage au sens du BIT et indicateurs sur le marché du travail (résultats de l'enquête Emploi).

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 à 64 ans.

Données accessibles sur <www.insee.fr>, rubrique : indicateurs clés, Chômage au sens du BIT et indicateurs sur le marché du travail (résultats de l'enquête Emploi). *Champ* : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 à 64 ans.

Sources : Insee, enquête Emploi ; données CVS en moyenne trimestrielle, en %.

Pour mesurer l'impact plus ou moins fort du temps partiel sur l'emploi, il faudrait suivre précisément le temps travaillé et le reconvertir en nombre d'emplois en « équivalents emplois à temps plein ». Selon cette nouvelle rubrique statistique, deux emplois à mi-temps comptent en fait, sur le marché du travail, comme un emploi en « équivalent temps plein ». Un tel indicateur existe et est publié trimestriellement depuis le rapport¹⁹ du Conseil national de l'information statistique^[20]. La différence entre taux d'emploi et taux d'emploi « en équivalent temps plein » est donc, logiquement, beaucoup plus importante pour les femmes. Cet indicateur sur le taux d'emploi en équivalent temps plein se révèle cependant décevant. Son

mode de calcul est très restrictif car basé sur la durée hebdomadaire déclarée dans l'enquête Emploi. Il ne reflète donc pas les fluctuations annuelles du temps de travail (figure 3.3).

Cela nous amène à traiter d'un autre sujet statistique tout aussi politique et polémique que le chômage : le travail à temps partiel.

Travail à temps partiel : histoire longue et séries courtes

Recenser le travail à temps partiel tout au long du XX^e siècle est impossible.

Le thème du temps travaillé, sujet complexe s'il en est, n'a pas toujours émergé des statistiques. Si la question existe depuis longtemps dans l'enquête Emploi, en revanche, dans le recensement, c'est seulement depuis 1990 que l'on demande « Occupez-vous votre emploi :

1/ à temps complet ?

2/ à temps partiel ? »

En fait, le temps partiel n'a de sens que par rapport à ce qu'est ou ce que serait un travail dit « à temps plein ». Les choses ne sont – à peu près – claires ou clarifiables que lorsqu'une norme de « temps plein » est définie ou fait l'objet d'un consensus. C'est en général le cas dans les emplois salariés, et d'ailleurs l'histoire juridique et statistique du travail à temps partiel est d'abord liée à celle du salariat.

Au début du XX^e siècle, nombre d'hommes et de femmes étaient, « chefs d'établissement » (notamment dans l'agriculture), petits patrons ou patronnes, isolé(e)s travaillant à la tâche, saisonniers. Les femmes travaillaient souvent à domicile, surtout dans le textile ou l'habillement où elles avaient des tâches parfois très spécialisées. On ne sait rien, du point de vue statistique, sur leur temps de travail, qui devait être très variable et s'adapter aux commandes (encadré 6).

Encadré 6 : le travail à domicile : fragments d'histoire

« Lorsque nous rencontrons dans Paris une femme chargée d'un lourd paquet enveloppé de satinette noire dans lequel se dessinent bien souvent les formes de vêtements soigneusement pliés, beaucoup d'entre nous ignorent que c'est une ouvrière à domicile allant livrer son travail à l'entreprise qui l'emploie ^[21]. »

L'histoire du travail à domicile au XX^e siècle s'écrit résolument au féminin et se confond très largement avec le travail de couture – même s'il connaît dans les années 1980 les « prémices d'un renouveau ^[22] » avec l'irruption du télétravail.

Cela n'a pas été le cas à toutes les époques, notamment au XIX^e siècle où l'on pouvait trouver de véritables « bastions masculins ^[23] », bastions qui vont progressivement régresser puis disparaître. Amorcée dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la décline du travail à domicile s'est accompagnée d'une spécialisation et d'une féminisation : c'est dans la confection, et notamment dans la confection féminine, que s'activent l'essentiel des travailleurs à domicile du XX^e siècle qui, dans leur immense majorité, sont désormais des femmes. Le mouvement a donc été double : déclin des secteurs masculins du travail à domicile et essor des activités féminines de confection à demeure. C'est le développement de la confection qui change la donne, « l'appel massif qu'elle va faire à la main-d'œuvre hors de l'atelier va revêtir une telle ampleur que bientôt les mots de “travail à domicile” seront synonymes de “travail de l'aiguille” ^[24] » – et de travail féminin.

Pour autant, on n'arrivera pas à chiffrer ce mouvement. Les recensements de la première moitié du XX^e siècle ne donnent pas de statistiques sur le travail à domicile, noyé dans l'étrange catégorie des « isolés » qui comprend « les ouvriers à domicile, les artisans travaillant seuls et les ouvriers

n'ayant pas indiqué sur leur bulletin de recensement l'établissement qui les occupe ^[25] ». Le travail à domicile, lui, a une définition bien plus précise : « Pour définir le travailleur à domicile, la loi se fonde essentiellement sur le fait qu'il exécute son travail pour le compte d'un employeur et qu'il en reçoit une rémunération forfaitaire. C'est là évidemment le trait qui le distingue de l'artisan qui vend généralement lui-même à des particuliers les objets qu'il fabrique, en fixe le prix de vente et vit des bénéfices ainsi réalisés. [...] Tandis que l'artisan fournit généralement lui-même la matière première, l'ouvrier à domicile la reçoit de son employeur qui fixe ainsi la quantité et la qualité des objets à fabriquer ^[26] . »

Englué dans la catégorie des « isolés », dilué dans ce que l'on nomme aujourd'hui le « travail au noir », le travail à domicile n'a pas d'existence statistique autonome dans les recensements de la population active. On peut néanmoins tenter de retrouver quelques repères.

En 1936, une inspectrice du travail publie dans la *Revue internationale du travail* ^[27] les résultats d'une enquête sur la main-d'œuvre employée à domicile dans les différentes branches professionnelles. Il en ressort le constat d'une régression du travail à domicile depuis la fin du XIX^e siècle, à l'exception de l'industrie de la confection qui occupe, en 1936, d'après Valentine Paulin, un million de femmes travaillant chez elles. L'année 1936 marque, selon elle, un moment de recrudescence du travail à domicile : pour contourner les lois sociales du Front populaire destinées aux travailleurs en atelier (diminution de la durée hebdomadaire du travail, augmentation des salaires, instauration des congés payés), les employeurs ont volontiers recours au travail à domicile qui permet de s'émanciper de ces nouveaux droits du travail. De la sorte, le travail en chambre devient une forme d'emploi de moins en moins recommandable : « Il s'agit dans tous les cas de travailleurs résignés ou contraints de subir dans toute son étendue l'exploitation que permet le travail à domicile à l'abri de toute réglementation et de toute surveillance efficace. Aussi favorise-t-il dans tous les pays le développement des pires abus ^[28] . »

La machine à coudre

Achetée à tempérament

Qui vous détruit l'tempérament ^[29]

Après guerre, le recensement de 1946 demeure toujours aussi lacunaire sur le travail à domicile et il faut attendre les années 1960 et les chiffres de l'enquête Emploi pour y voir un peu plus clair – mais pas carrément clair : « Parce que le travail à domicile est souvent pratiqué au noir, parce que l'enquête Emploi ignore le travail à domicile comme source de revenu complémentaire à un emploi stable... seule est photographiée la pointe de l'iceberg. » 116 000 travailleurs à domicile recensés par l'enquête Emploi de 1960, 60 000 en 1989 selon Michel Lallement ^[30] ; entre 600 000 et 1 200 000 dénombrés en France en 1986 par l'Organisation internationale du travail ^[31]. Comment s'y retrouver dans ces chiffres ?

Horaires atypiques et travail supplémentaire à domicile

Le fait de travailler à domicile (le plus souvent en dehors et en plus de sa journée de travail) est mesuré dans l'enquête Emploi. En moyenne en 2007, une personne en emploi sur cinq travaille habituellement ou occasionnellement à son domicile. Logiquement il s'agit surtout des indépendants, des agriculteurs (70 % des agriculteurs, 45 % des indépendants). Mais le travail à domicile est aussi caractéristique de certaines professions salariées. Ainsi, 80 % des professeurs, des instituteurs et

des assistantes maternelles travaillent habituellement chez eux. C'est également le cas de 40 % des cadres.

La répartition hebdomadaire du travail, qu'il soit effectué à domicile ou dans l'entreprise, diffère selon les professions. Les cadres sont nombreux à travailler le soir. En moyenne sur l'année, plus d'une personne sur deux travaille le samedi et une sur trois le dimanche. Ces pratiques sont habituelles ou occasionnelles parmi les non-salariés et les cadres. Le travail de nuit reste marginal et concerne principalement les ouvriers et les agriculteurs ^[32].

D'après l'enquête Emploi du temps 1998-1999, 20 % des actifs occupés à temps plein rapportent du travail à faire à la maison : 19 % des hommes et 22 % des femmes ; c'est le cas de 68 % des cadres, 39 % des salariés du public. La part du travail professionnel effectué à domicile pendant une semaine normale est de 7 % (6 % pour les hommes et 9 % pour les femmes). Les indépendants effectuaient en moyenne 15 % de leur travail à domicile ^[33].

Dans les emplois indépendants, où souvent – surtout au début du siècle – les bornes entre sphère domestique et sphère professionnelle sont beaucoup plus floues, décompter strictement le « temps de travail » paraît mission impossible, sauf à se référer à des transfuges du salariat (horaires de bureau, 39 heures par semaine, cinq semaines de congés, etc.).

Il n'est pas rare, encore actuellement, qu'un agriculteur déclare travailler « vingt-quatre heures sur vingt-quatre heures », qu'un indépendant compte dans son temps de travail les heures où il reste joignable sur son téléphone et disponible dans le cadre de sa profession, même s'il peut faire tout autre chose en même temps, ou maximise le temps de présence à son magasin ou à proximité de son cabinet. C'est le cas aussi de certaines professions exercées à domicile, par exemple les assistantes maternelles ou les vendeurs sur Internet : il leur est très difficile, voire impossible, de décompter strictement leur temps travaillé. À l'inverse, un professeur va souvent déclarer ses heures de cours en oubliant le temps de préparation et de correction des devoirs, un salarié va déclarer ses heures passées à l'usine ou au bureau sans penser aux permanences et aux astreintes auxquelles il est soumis et aux interventions qui en découlent, un cadre ne va pas compter les heures passées chez lui à lire ses courriels ou à rédiger un rapport.

Ce qui est vrai pour le temps de travail est particulièrement accentué pour la notion de « travail à temps partiel ». Comment dire si une agricultrice du début du siècle travaille à temps plein ou à temps partiel lorsqu'elle mêle, tout au long de la journée – et de la nuit –, gestion de la ferme et de la famille ? Quelles sont les normes de temps plein auxquelles se référer alors que les ouvriers eux-mêmes travaillaient six jours sur sept, huit heures par jour ou plus ? Comment comparer au long du siècle le temps de travail des commerçantes, des ouvrières, des agricultrices ? C'est impossible et ce serait absurde, tant les normes et les conditions de travail ont changé. On peut cependant préciser l'avènement de notions modernes, aujourd'hui centrales dans l'analyse du marché du travail, en particulier quand il s'agit des femmes. Ainsi en est-il du « temps partiel ».

Un temps de crise

Le travail à temps partiel existe depuis bien longtemps, mais, jusqu'aux années 1970, « il traverse l'histoire du salariat de manière informelle sans véritable réglementation²⁰ ». Et donc sans définition ni

statistique.

Cela étant, l'histoire du travail à temps partiel commence bien avant les chiffres et les lois des années 1970. Dans *Un siècle d'emplois précaires*, Anne-Sophie Beau montre, à partir d'une recherche sur le Grand Bazar de Lyon, comment le travail à temps partiel y a été créé dans les années 1930 : « Il s'agit bien de la création d'un mode d'emploi particulier, à temps partiel, qui constitue la première adaptation du volume de main-d'œuvre aux fluctuations de l'activité commerciale au cours de la journée. Si une crise économique est à l'origine d'une innovation patronale en matière de mode d'emploi, ce n'est pas celle, trop souvent mentionnée, des années 1970, mais bien celle des années 1930²¹. »

De fait, l'histoire du travail à temps partiel s'inscrit dans celle de la précarité et de l'instabilité de l'emploi (encadré 5) qui ne sont pas non plus nées des années 1970 : « La plus ou moins grande précarité et instabilité des emplois et de la main-d'œuvre est en permanence un facteur de différenciation au sein du salariat²². » Le cas des grands magasins étudié par Anne-Sophie Beau est très emblématique de cette présence masquée – jusqu'aux années 1970 – du travail à temps partiel. Il y apparaît au début des années 1930 pour faire face au surcroît d'activité au moment des fêtes. Dans ces années-là, le travail à temps partiel est majoritairement masculin et relativement long (six heures par jour pour la plupart). Les choses vont changer avec le Front populaire. Après 1936 et en réaction à la loi sur les quarante heures hebdomadaires, le Grand Bazar embauche du personnel à temps partiel « dont la caractéristique est d'être strictement féminine »²³. C'est ce que l'on nomme alors joliment les « emplois pour le roulement » – emplois qui, outre le fait d'être à temps partiel et réservés aux femmes, n'ont pas les mêmes droits que les autres emplois : contrairement aux autres employé(e)s, les femmes à temps partiel ne sont pas titularisées après une année de présence dans l'entreprise et n'ont pas de préavis en cas de rupture de leur contrat. Résultat : « Les emplois à temps partiel, construits en marge de l'application de la loi des quarante heures, sont alors considérés plus généralement comme extérieurs au système de protection des emplois²⁴. » Dès lors, « le travail à temps partiel devient définitivement incompatible avec le statut de titulaire²⁵ ». Au-delà du temps de travail, c'est bien du statut de l'emploi qu'il est question, et l'on retrouvera cette caractéristique en d'autres lieux que le Grand Bazar de Lyon et bien après les années 1930.

Cette recherche attire l'attention sur un point tout à fait essentiel pour notre propos : « Les années 1970 ne sont donc pas celles de la naissance de ces modes d'emploi, mais bien celles de leur inscription dans la loi, inscription qui leur permet de devenir visibles et dicibles²⁶. » Dans le commerce, pour poursuivre sur cet exemple, on parlait des auxiliaires et des titulaires, des emplois pour le roulement, mais pas du travail à temps partiel. Le terme, ou du moins son utilisation généralisée, est contemporain de sa légalisation en 1970 ^[34].

La légalisation du travail à temps partiel : un consensus politique troublant

C'est bien pour cela que l'on ne peut pas, et c'est malheureux, chiffrer l'emprise du travail à temps partiel tout au long du XX^e siècle. Les statistiques et les travaux historiques traitent de la diminution globale du temps de travail mais pas du travail à temps partiel²⁷. Ce n'est pas fortuit : de fait, le travail à temps partiel n'est pas un problème de temps, mais de statut d'emploi. C'est une forme d'emploi construite pour

les femmes et qui déroge à la « norme » du travail à temps plein.

En France, la législation sur le travail à temps partiel est relativement tardive. Au début des années 1970, deux lois sont venues le réglementer, mais de façon incomplète. La loi du 19 juin 1970 prévoit des possibilités de travail à mi-temps dans la fonction publique dans des cas très restreints (enfants en bas âge, état de santé déficient ou proximité du départ à la retraite) et n'a que peu d'écho. La loi du 27 décembre 1973 concerne le passage à temps partiel dans le secteur privé, mais là encore dans des cas très limités. Durant cette période, le statut des travailleurs à temps partiel est en réalité régi par les conventions collectives et les accords d'entreprise. Il faut attendre 1980-1981 pour assister à une véritable reconnaissance juridique du travail à temps partiel en France.

La loi du 23 décembre 1980 sur le secteur public et celle du 28 janvier 1981 sur le privé s'attachent à donner un statut aux salariés à temps partiel au même titre que celui des salariés à temps plein. Ces lois constituent les premières incitations au développement du travail à temps partiel.

Les débats qui entourent le vote de ces lois sont houleux. Syndicats et mouvements féministes y sont fermement opposés. Au sein de l'administration du travail, de nombreuses mises en garde s'élèvent. En 1979, un rapport officiel, le « rapport Lucas », remis au ministre du Travail multiplie les appels à la prudence. Le Comité du travail féminin émet un avis plus que réservé sur un projet de loi émanant de son propre ministère ^[35]. Seul le Conseil national du patronat français (CNPF) se déclare intéressé ^[36]. Quant au gouvernement, il défend ses lois au nom de la famille, pour une « meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ». Au cours du débat parlementaire, Monique Pelletier, alors ministre de la Famille et de la Condition féminine, ira jusqu'à affirmer : « Aujourd'hui vous avez l'occasion d'améliorer la vie de beaucoup de familles avec ce texte sur le temps partiel que je considère comme relevant de la politique familiale. Il met fin à certaines rigidités du travail, il propose des formules souples, il permet de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale²⁸. » Fin 1980 et début 1981, les deux lois sont votées selon la procédure d'urgence, juste avant la fin du mandat présidentiel de Valéry Giscard d'Estaing.

Les lois de 1980-1981 sont rapidement relayées, dès l'arrivée de la gauche au pouvoir, par l'ordonnance du 26 mars 1982 et le décret du 20 juillet 1982 qui s'inscrivent dans la logique du dispositif précédent : extension du travail à temps partiel. Les mesures qui se succéderont par la suite (décrets du 27 juin 1984 et du 5 mars 1985, lois du 31 janvier 1991 et du 31 décembre 1992) iront toutes dans le même sens en proposant des aides financières aux employeurs pour la création d'emplois à temps partiel. La loi quinquennale sur l'emploi du 20 décembre 1993 introduit de nouvelles incitations au travail à temps partiel : application au travail à temps partiel du principe d'annualisation du temps de travail, abattements de cotisations sociales patronales pour les embauches à temps partiel. Les incitations financières à l'embauche à temps partiel ont été supprimées en 2000. Mais le constat demeure : à la différence d'autres formes d'emploi atypiques (intérim, contrats à durée déterminée...), le travail à temps partiel réunit un grand consensus politique. Entre 1980 et 2000, les gouvernements ont changé mais la politique vis-à-vis du temps partiel a toujours suivi la même ligne incitative : toujours plus !

Tableau 3.7 Le travail à temps partiel dans les enquêtes *Emploi*, 1971-2010

Nombre d'emplois à temps partiel (en milliers)			Pourcentage d'emplois à temps partiel		
Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble

1971	215	962	1 178	1,7	13,1	5,8
1972	210	992	1 203	1,6	13,1	5,8
1973	217	1 006	1 222	1,7	12,9	5,9
1974	215	1 028	1 243	1,6	13,0	5,9
1975	377	1 340	1 717	2,9	16,4	8,1
1976	370	1 364	1 733	2,8	16,5	8,1
1977	393	1 484	1 877	3,0	17,6	8,7
1978	324	1 372	1 696	2,5	16,2	7,9
1979	320	1 465	1 785	2,4	16,9	8,2
1980	326	1 487	1 813	2,5	17,2	8,3
1981	304	1 517	1 821	2,3	17,4	8,4
1982	325	1 672	1 997	2,5	19,1	9,2
1983	331	1 776	2 107	2,6	20,1	9,7
1984	349	1 861	2 210	2,8	21,1	10,3
1985	407	1 939	2 345	3,2	21,8	11,0
1986	438	2 113	2 550	3,5	23,3	11,8
1987	455	2 092	2 547	3,6	23,2	11,8
1988	433	2 179	2 612	3,5	23,8	12,1
1989	454	2 200	2 654	3,6	23,7	12,1
1990	429	2 221	2 650	3,4	23,6	12,0
1991	428	2 230	2 659	3,4	23,5	12,0
1992	453	2 334	2 786	3,6	24,5	12,7
1993	505	2 527	3 033	4,1	26,3	13,9
1994	553	2 662	3 216	4,6	27,8	14,8
1995	614	2 815	3 429	5,0	28,9	15,6
1996	643	2 890	3 533	5,2	29,4	16,0
1997	664	3 027	3 692	5,4	30,9	16,8
1998	697	3 150	3 847	5,7	31,6	17,2
1999	692	3 203	3 895	5,6	31,7	17,3
2000	691	3 232	3 923	5,4	31,0	16,9
2001	660	3 235	3 895	5,0	30,4	16,4
2002	663	3 217	3 880	5,1	29,7	16,2
2002*	719	3 310	4 030	5,3	29,1	16,2
2003	722	3 366	4 088	5,4	29,5	16,6
2004	717	3 439	4 156	5,4	29,9	16,8
2005	770	3 517	4 287	5,8	30,2	17,2
2006	772	3 560	4 332	5,8	30,3	17,2
2007	772	3 655	4 427	5,7	30,3	17,3
2008	786	3 603	4 389	5,7	29,4	16,9
2009	807	3 647	4 455	6,0	29,9	17,3
2010	904	3 670	4 573	6,7	30,1	17,8

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans et plus.

Note :

– données de 1975 à 2002 = résultats de l'enquête Emploi annuelle instantanée (en mars le plus souvent)

– données de 2003 à 2010 = résultats de l'enquête Emploi annuelle en continu, en moyenne annuelle.

* 2002 corrigé de la rupture de série (en moyenne annuelle).

Sources : Insee, enquêtes Emploi (calculs Insee).

La soudaine prospérité du travail à temps partiel

Pour les chiffres du travail à temps partiel, on partira de la date des premières lois, c'est-à-dire du début des années 1970 en se servant de la source qui la mesure : l'enquête Emploi. Il y a quarante ans, 13 % des femmes et 2 % des hommes qui travaillent ont un emploi à temps partiel. Autour des années 2000, le temps partiel concerne près d'une femme au travail sur trois (31 %) et toujours bien peu d'hommes (5 %). Depuis, ces chiffres n'ont pas beaucoup changé : 30 % des femmes et 7 % des hommes qui ont un emploi travaillent à temps partiel (tableau 3.7).

Dans l'Europe des vingt-sept, en 2010, 32 % des femmes et 8 % des hommes travaillent à temps partiel. De ce point de vue, la France se situe dans la moyenne européenne : du nord au sud de l'Europe, qui dit « temps partiel » pense « femme ». Mais à la différence de nombre de nos voisins européens, le travail à temps partiel est, en France, un phénomène récent. Son essor date, très précisément, du début des années 1980 : de près de 1,8 million d'actifs travaillant à temps partiel en 1980 on est passé à 4,6 millions aujourd'hui.

Autant dire que le travail à temps partiel ne constitue pas, en France, une composante de la croissance de l'activité féminine telle qu'elle s'est produite au début des années 1960. Depuis lors, c'est à temps plein que les femmes ont afflué sur le marché du travail et cela constitue une des caractéristiques fortes de ce que l'on pourrait appeler la croissance de l'activité féminine « à la française ». Ce n'est plus vrai aujourd'hui, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Le recensement ne pose la question que depuis 1990. Les ordres de grandeur obtenus sont proches de ce que l'on trouve avec l'enquête Emploi, mais des différences non négligeables subsistent, qui montrent bien la fragilité des chiffres (tableau 3.8).

Le nombre d'emplois doit, normalement, être plus élevé dans le recensement puisque son champ est plus étendu (en plus des ménages, il comprend les personnes qui vivent en collectivité notamment). Mais, par rapport à celui de l'enquête Emploi, le taux de temps partiel y est nettement accentué pour les hommes et réduit pour les femmes. Cela tient au processus différent de recueil des données et à la façon dont les questions sont formulées (encadré 1).

On observe par ailleurs d'importantes différences, dans l'enquête Emploi, entre les chiffres obtenus avant et après 2002, date d'un changement important dans le protocole d'enquête. En effet, la collecte est désormais étalée sur toute l'année pour mieux saisir les phénomènes saisonniers (encadré 1) ; les résultats de la nouvelle enquête sont donc en « moyenne annuelle » et non plus datés précisément du mois de collecte (mars le plus souvent jusqu'en 2002). En conséquence, la nouvelle source tient compte, par exemple, des jobs d'été des étudiants (ce qui était impossible dans la photographie des années précédentes). Il est donc normal de trouver des différences dans la répartition des emplois, et en particulier du temps partiel. Les deux séries (avant et après 2002) ne sont pas strictement comparables : la nouvelle série recense 150 000 personnes de plus qui travaillent à temps partiel (93 000 femmes et 56 000 hommes)²⁹.

Tableau 3.8 Le travail à temps partiel dans les recensements 1999 et 2008

	Nombre d'emplois à temps partiel (en milliers)			Pourcentage d'emplois à temps partiel		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1999	742	3 189	3 931	5,9	31,1	17,2
2008	920	3 459	4 378	6,8	28,6	17,1

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans et plus.

Sources : Insee, recensements de la population (le recensement 2008 est une compilation pondérée des années 2006 à 2010).

Pour essayer de pallier en partie cet inconvénient, l'Insee publie des séries longues « corrigées pour les ruptures de séries ». Comme on ne connaît pas la vérité antérieure, cela consiste à plaquer sur les années précédentes les différences observées une année donnée (en 2002 l'enquête a été menée selon les deux méthodes). Or, si les courbes obtenues à partir de ces tableaux sont plus jolies (plus lisses et plus pratiques parfois), elles sont d'autant plus fausses car elles déforment l'observation (certes partielle) de l'époque par l'hypothèse que ce que l'on ne connaissait pas était comme ce que l'on a observé depuis (par exemple, on suppose que les étudiants de 1975 avaient des jobs d'été de même type et en même proportion que ceux de 2002). Ces séries ne sont pas inintéressantes, mais elles contribuent, dans notre optique, à brouiller un peu plus le regard. C'est pourquoi nous les utilisons peu ici.

Âge et génération : un autre regard

En revanche, les travaux portant sur l'évolution du travail à temps partiel par génération apportent des éléments d'information tout à fait pertinents. Au fil des générations, on voit augmenter la proportion de femmes travaillant à temps partiel à tous les âges. Ainsi, parmi les femmes qui ont un emploi à 30 ans, 13 % de celles nées entre 1955 et 1959 étaient à temps partiel ; au même âge, cette proportion passe à 17 % dans les générations 1960-1964, à 20 % dans les générations 1965-1969 et 21 % dans les générations 1970-1974³⁰. Valérie Ulrich met en évidence trois grands types de parcours professionnels incluant le temps partiel, parmi les femmes des générations actuelles dont on peut suivre la trajectoire suffisamment longtemps (celles nées entre 1955 et 1959). Pour près de la moitié (47 %) d'entre elles, le travail à temps partiel n'a été qu'un état très transitoire et réversible, le reste de leur carrière, peu interrompue, s'est en général déroulé à temps plein. D'autres au contraire (26 %) ont surtout connu l'inactivité puis le chômage et se retrouvent, même assez tard, sur des emplois à temps partiel, faute de mieux, peut-être en raison de leur éloignement du marché du travail. Enfin, le troisième type de parcours (27 % des femmes de ces générations ayant connu au moins une fois le temps partiel) est plus fluctuant : après un emploi à temps plein, une phase d'inactivité ou un congé parental, ces femmes travaillent à temps partiel pendant quelques années puis, pour la majorité d'entre elles, retrouvent un emploi à temps plein. En France, l'enquête Emploi de 2010 dénombre près de 4,6 millions de personnes travaillant à temps partiel, dont 3,7 millions de femmes et 900 000 hommes. 30 % des femmes et 7 % des hommes ayant un emploi sont à temps partiel. Qui sont-ils, qui sont-elles ?

Tableau 3.9 Le travail à temps partiel* selon l'âge, en 2010 (en %)

	Hommes	Femmes
15-24 ans	13,9	35,8
25-49 ans	4,7	29,1
50 ans et plus	9,3	32,0
Total	6,7	30,1

Champ : population des ménages, personnes de 15 ans et plus.

* Au sens du BIT.

Sources : Insee, enquête Emploi 2010.

Chez les hommes tout d'abord, le travail à temps partiel ne touche véritablement que deux catégories tout à fait spécifiques, les jeunes qui entrent sur le marché du travail et les plus âgés qui en sortent. En milieu de cycle de vie, il est totalement marginal (tableau 3.9). Le tableau est assez simple : le travail à temps partiel, pratiqué par les moins de 25 ans et les plus de 60 ans, concerne donc des étudiants, des stagiaires, des jeunes en début d'insertion professionnelle et des préretraités ou retraités conservant un « petit boulot ». Du côté des femmes, le temps partiel se pratique à tout âge, mais de façon plus accentuée chez les moins de 25 ans et les plus de 60 ans. Au-delà des différences quantitatives, on voit bien là que le travail à temps partiel n'a pas le même sens pour les hommes que pour les femmes. Pour autant, chez celles-ci, on observe que, contrairement à une idée répandue, ce n'est pas dans les classes d'âge où il y a des enfants à élever que le travail à temps partiel est le plus fréquent^[37]. Ces données viennent ainsi contredire l'image d'un travail à temps partiel massivement « choisi par les mères de famille ».

La question du choix

Dès que l'on parle du travail à temps partiel se pose, inévitablement, la question du choix, du volontariat, du libre arbitre. Le travail à temps partiel est-il du temps choisi ou, au contraire, une forme d'emploi imposée ? En aucun cas, la réponse ne peut être simple. Et certainement pas globale.

Les statistiques du temps partiel ne rendent pas directement compte de la diversité des situations. Elles amalgament en une même catégorie des pratiques sociales fort différentes. Elles confondent par exemple le mercredi libre des fonctionnaires et les dix-huit heures de la caissière de supermarché. Dans le premier cas, il s'agit de *travail à temps réduit*, c'est-à-dire d'un aménagement individuel du temps de travail, à l'initiative du salarié. Dans le second, ce sont des *emplois partiels*, des créations d'emplois à temps partiel à l'initiative de l'employeur et imposées aux salariés.

Une même catégorie statistique et sémantique – le travail à temps partiel – réunit ainsi des logiques sociales qui s'opposent. Mais comment les distinguer ? La notion de choix, évidente au premier abord, ne semble pourtant pas la plus pertinente. Car il se peut très bien que des personnes qui se sont vu imposer à l'embauche un emploi à temps partiel soient satisfaites de celui-ci. En ce cas, ce n'est pas un choix, mais la contrainte est assumée. À l'inverse, il se peut tout à fait que des femmes choisissent le travail à temps

partiel pour faire face à des contraintes jugées insupportables de gestion du temps domestique ou professionnel. La question du choix n'est donc pas celle qui permet de distinguer véritablement les différentes modalités du travail à temps partiel. Il vaudrait probablement mieux s'interroger sur l'origine du travail à temps partiel : qui le produit ? Est-ce l'employeur qui l'impose, à l'embauche ou en cours de route ? Est-ce le/la salarié(e) qui demande à passer à temps partiel ? Et, surtout, est-ce réversible ?

Face à ces incertitudes, l'interrogation qui demeure est celle de la cause de l'essor du travail à temps partiel : qu'est-ce qui, depuis quarante ans, a fait s'envoler les chiffres du travail à temps partiel ? Comment est-on passé de 1,2 million en 1971 à 4,6 millions d'emplois de ce type en 2010 ? Est-ce la « demande » des salarié(e)s ou celle des employeurs qui a produit ce mouvement ?

Des recherches menées par Valérie Ulrich³¹, appuyées sur l'enquête Emploi de 2005, apportent des éléments de réponse très instructifs, confirmés depuis : interrogés sur les raisons de travailler à temps partiel, seuls 28 % des salarié(e)s (33 % des femmes et 6 % des hommes) évoquent des « raisons familiales » (s'occuper des enfants ou d'un autre membre de la famille). La raison première de l'option « travail à temps partiel » est en fait la pénurie d'emplois : 32 % des salarié(e)s sont dans ce cas (30 % des femmes et 37 % des hommes). Si les raisons familiales l'emportent chez les femmes, c'est vraiment de peu (tableau 3.10).

Tableau 3.10 Les raisons du temps partiel déclarées par les salarié(e)s en 2010

Raisons du temps partiel (en %)	Hommes	Femmes	Ensemble
Pour exercer une autre activité professionnelle, ou suivre des études ou une formation	18,5	6,9	9,0
Pour raison de santé	10,1	5,0	6,0
N'a pas trouvé d'emploi à temps plein	37,0	30,4	31,6
Pour s'occuper des enfants ou d'un autre membre de la famille	6,2	32,9	28,0
Pour disposer de temps libre ou faire des travaux domestiques	13,0	18,2	17,3
Pour une autre raison	15,2	6,5	8,1
Total	100,0	100,0	100,0

Champ : ensemble des salariés se déclarant à temps partiel, moyenne annuelle.

Source : enquête Emploi 2010, calculs des auteurs.

En fait, depuis le début des années 1980, ce sont les créations d'emplois à temps partiel dans certains secteurs du privé qui ont fait grimper les statistiques du travail à temps partiel. Celui-ci se concentre massivement dans la grande distribution, l'hôtellerie, la restauration, les services aux particuliers et aux entreprises. La plupart des femmes n'ont pas choisi de travailler à temps partiel – ou, plus exactement, c'est sous la pression du chômage qu'elles « choisissent » le temps partiel : du sous-emploi pour ne pas rester sans emploi. Femmes de ménage, ouvrières du nettoyage, caissières, vendeuses, elles sont nombreuses à prendre ces emplois, faute de mieux, en attendant un emploi à temps plein, c'est-à-dire un salaire qui ne soit pas partiel³².

Tableau 3.11a Répartition des emplois (en milliers) et part des emplois à temps partiel (en %) par sexe et par catégorie socioprofessionnelle regroupée, en 2010

	Hommes			Femmes		
	Effectif (en milliers)	Dont : à temps partiel	Part du temps partiel (%)	Effectif (en milliers)	Dont : à temps partiel	Part du temps partiel (%)
1 Agriculteurs exploitants	374	19	5,0	145	28	19,4
2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1 239	76	6,1	473	86	18,1
3 Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 638	148	5,6	1 658	303	18,3
4 Professions intermédiaires	3 071	173	5,6	3 193	779	24,4
5 Employés	1 732	210	12,1	5 681	2 140	37,7
6 Ouvriers	4 433	274	6,2	1 033	329	31,8
Ensemble	13 497	907	6,7	12 194	3 674	30,1

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages, personnes de 15 ans et plus, moyenne annuelle.

Source : enquête Emploi 2010.

À l'évidence, c'est chez les employées et les ouvrières que le travail à temps partiel frappe le plus fort (tableaux 3.11a et 3.11b). Les logiques de genre viennent ici semer le trouble dans les classes sociales. Ainsi en est-il des ouvrier(e)s : 5 % des hommes ouvriers qualifiés sont à temps partiel contre 21 % des ouvrières qualifiées et 40 % des non-qualifiées. Vous avez dit *gender gap* ?

Tableau 3.11b Répartition des emplois (en milliers) et part des emplois à temps partiel (en %) par sexe et par catégorie socioprofessionnelle en 2010

	Hommes			Femmes		
	Effectif (en milliers)	Dont : à temps partiel	Part du temps partiel (%)	Effectif (en milliers)	Dont : à temps partiel	Part du temps partiel (%)
10 Agriculteurs exploitants	374	19	5,0	145	28	19,4
21 Artisans	638	35	5,5	188	45	23,7
22 Commerçants et assimilés	459	35	7,7	264	39	14,9
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	143	5	3,7	22	2	8,9
31 Professions libérales	260	26	10,0	162	51	31,7
32 Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques	749	93	12,5	706	162	22,9
36 Cadres d'entreprise	1 629	28	1,7	791	90	11,4
41 Professions intermédiaires de l'ensei- gnement, de la santé, de la fonction publique et assimilés	778	101	13,0	1 957	565	28,9
46 Professions intermédiaires adminis- tratives et commerciales des entreprises	848	43	5,0	1 024	177	17,3
47 Techniciens	963	23	2,4	150	27	17,8
48 Contremaîtres, agents de maîtrise	482	6	1,2	63	9	14,6
51 Employés de la fonction publique	910	60	6,6	1 836	561	30,6
54 Employés administratifs d'entreprise	305	28	9,0	1 335	388	29,1
55 Employés de commerce	277	49	17,7	848	324	38,2
56 Personnels des services directs aux particuliers	240	73	30,5	1 662	866	52,1
61 Ouvriers qualifiés	3 148	148	4,7	421	88	20,9
66 Ouvriers non qualifiés	1 117	101	9,0	548	219	39,9
69 Ouvriers agricoles	168	26	15,5	64	22	34,2
Ensemble	13 497	907	6,7	12 194	3 674	30,1

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages, personnes de 15 ans et plus, moyenne annuelle.

Les salaires partiels des emplois partiels

Enfin, le travail à temps partiel pèse très fortement sur les salaires. Certes, qui dit temps partiel dit salaires partiels. Mais, de fait, le problème est double :

- les salaires horaires des salarié(e)s à temps partiel sont plus bas que ceux des salarié(e)s à temps plein ^[38] ;
- les revenus mensuels du travail à temps partiel sont bien souvent très bas. Parce que le temps de travail est partiel, mais aussi parce qu'il s'exerce généralement sur des emplois peu ou pas qualifiés, et donc mal rémunérés.

Les chiffres sur les salaires partiels du travail partiel ont mis bien longtemps à sortir de l'ombre. En France, c'est seulement en 1997 que sont publiées les premières statistiques sur les rémunérations du travail à temps partiel ^[39]. Selon des données plus récentes, en 2007 « la moitié des salariés à temps partiel déclarent percevoir un salaire mensuel net, primes et compléments compris, inférieur à 800 euros par mois. Il est en moyenne de 926 euros par mois contre 1 801 euros pour ceux à temps complet³³ ». Inévitablement, le travail à temps partiel nous amène à traiter des bas salaires et de la pauvreté laborieuse.

Bien entendu, le thème n'est pas neuf³⁴. C'est aux États-Unis, lors de la Grande Dépression, que se pose le problème des *poor workers*, qui passera au second rang durant la guerre avant de resurgir vers 1960 et de devenir une question centrale dans les années 1980³⁵. En France, il fallut attendre les années 1990 pour que la réalité de la pauvreté laborieuse devienne un problème social – et une question de recherche.

Dans ce contexte, l'étude de Pierre Concialdi et Sophie Ponthieux³⁶ a apporté des éléments extrêmement précieux sur l'évolution des bas salaires et de la pauvreté. En 2001, la France compte 3,4 millions de salariés occupant un emploi à bas salaire ^[40].

La forte progression des bas et très bas salaires constatée depuis le début des années 1980 ainsi que leur forte féminisation sont étroitement liées à la multiplication des emplois à temps partiel. Parallèlement à la croissance du travail à temps partiel, on voit donc se profiler un processus de paupérisation : le développement d'une frange de *salarié(e)s pauvres*³⁷, c'est-à-dire de gens qui ne sont ni chômeurs, ni « exclus », ni « assistés », mais qui travaillent sans parvenir à gagner leur vie. Dans leur grande majorité, ces gens sont des femmes qui travaillent à temps partiel.

La mesure de la pauvreté laborieuse est une question épineuse et polémique, statistiquement complexe et politiquement délicate. Pourquoi ?

Selon la définition proposée par l'Insee, un *working poor*, en France, est « une personne qui travaille et qui vit au sein d'un ménage pauvre³⁸ ». Le niveau de vie du travailleur, dans cette acception, est estimé à l'aune de celui de sa famille. Ce n'est pas le salaire du travailleur qui compte, mais les revenus du ménage. Cette définition, pour officielle qu'elle soit, n'en est pas moins illogique : rien, dans le libellé de « travailleur pauvre », n'indique spontanément que c'est aux revenus de la famille du travailleur que l'on s'intéresse.

Et elle débouche sur un paradoxe que Sophie Ponthieux énonce très justement : « Alors que les femmes représentent une forte majorité des salariés à bas salaire et restent en moyenne moins bien rémunérées que

les hommes, elles ne sont pas particulièrement surreprésentées dans la population des travailleurs pauvres³⁹. »

Pour sortir de cette définition familiale qui gomme les logiques de genre, Sophie Ponthieux propose une approche alternative par la « pauvreté économique », c'est-à-dire une prise en compte de la pauvreté des revenus individuels et non familiaux qui peut se résumer en une question simple : « Cette personne serait-elle pauvre si elle vivait des seuls revenus que lui procure [son] activité⁴⁰ ? »

Et, avec cette redéfinition des frontières de la pauvreté laborieuse, les femmes réapparaissent massivement : selon la définition usuelle de la pauvreté laborieuse, en 2007, moins de la moitié des *working poor* sont des femmes alors que si l'on recense la pauvreté économique, on y trouve près de 70 % de femmes⁴¹.

Cette prépondérance féminine s'explique aisément : la plupart des emplois à bas salaires sont, de fait, des emplois à temps partiel massivement occupés par des femmes. La montée en puissance de la pauvreté salariale est ainsi très étroitement liée à la croissance du travail à temps partiel : les trois quarts de ceux qui ont des bas salaires travaillent à temps partiel⁴².

Mais revenons à la définition « officielle » de la pauvreté laborieuse. Avec une interrogation malheureusement pénible : quel est donc ce raisonnement qui conduit à l'exclusion de l'étude de la pauvreté laborieuse une grande partie des salarié(e)s payés en dessous du SMIC ? Serait-ce l'idée que ces femmes qui travaillent à temps partiel pour gagner 600 à 800 euros par mois ont des maris et que, même si elles ont des bas salaires, elles ne sont pas pauvres ?

N'assisterait-on pas là, dans le décompte de la pauvreté laborieuse, au retour en force de Monsieur Gagne-Pain – la version française du *male breadwinner* : même avec un tout petit salaire, Madame Gagne-Petit ne serait pas pauvre puisque son salaire ne serait qu'un appoint au revenu familial. Le salaire d'appoint : l'expression est trop désuète pour être dite. Mais elle court toujours. C'est l'élément sous-jacent qui permet de saisir la logique de l'actuelle définition « officielle » des *working poor*. Comment comprendre sinon que des centaines de milliers de femmes qui travaillent pour un salaire inférieur au SMIC n'apparaissent pas dans le recensement officiel de la pauvreté laborieuse ?

Or là est bien le problème : à raisonner en termes de salaire d'appoint, c'est-à-dire en s'appuyant sur une notion purement idéologique, on exclut du champ de la pauvreté laborieuse une grande partie des salarié(e)s pauvres. L'approche familiale du salaire rend compte d'un certain état du niveau de vie des ménages. Mais elle contribue à masquer des pans entiers de la pauvreté issue du travail. La famille, de fait, agit comme cache-sexe et cache-misère.

Enfin et surtout, regarder la pauvreté laborieuse à travers le prisme des revenus familiaux, c'est raisonner sur l'idée d'une « moyenne familiale » qui présuppose l'égalité dans la répartition de l'argent qui rentre dans le ménage : on divise la cagnotte de la famille par le nombre d'individus qui la composent et on obtient le niveau de vie de chacun. L'opération est commode arithmétiquement, certes, mais sociologiquement douteuse en ce qu'elle fait l'impasse sur les rapports sociaux de sexe dans la famille.

Si l'on veut identifier la pauvreté des revenus du travail, alors ce sont les salaires individuels qui constituent la base^[41]. À condition, bien entendu, de considérer que, au masculin comme au féminin, le salaire n'a qu'un seul sens : c'est le moyen de gagner sa vie. Sinon, si l'on raisonne en termes d'apport principal pour les uns et de salaire d'appoint pour les autres, on efface du tableau de la paupérisation du salariat une grande partie de celles qui travaillent pour un sous-SMIC. On gomme toutes celles qui, sous

prétexte qu'elles travaillent à temps partiel, n'auraient pas vocation à gagner normalement leur vie.

Car la multiplication du nombre des *working poor* est, on l'a vu, très liée à l'essor du travail à temps partiel. Regarder du côté du temps partiel, de son essor et de sa prolifération dans les segments peu qualifiés de l'emploi féminin, c'est tenter de comprendre les mécanismes qui ont conduit à la paupérisation invisible d'une frange du salariat féminin.

Comptes et mécomptes du sous-emploi

Ces éléments d'information donnent un éclairage nouveau à la notion de *sous-emploi* introduite dans les enquêtes de l'Insee depuis 1990. Car, de fait, la majorité des personnes en sous-emploi sont tout simplement des femmes qui travaillent à temps partiel. Et des personnes, hommes et femmes, en situation de chômage partiel. Le sous-emploi, au sens où le BIT l'entend et l'Insee le mesure, comprend les personnes « qui travaillent involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité et qui étaient à la recherche d'un travail supplémentaire ou disponibles pour un tel travail ». C'est ce que l'on appelle le sous-emploi visible, c'est-à-dire celui qui se déclare et peut être comptabilisé comme tel.

En 2010, la France compte près de 1,6 million de personnes en situation de sous-emploi, dont plus de 1 million de femmes et 500 000 hommes. Depuis 1990 – date à laquelle l'Insee a entrepris de comptabiliser le sous-emploi – cette catégorie n'a cessé de croître, jusqu'au changement de définition intervenu en 2008 (tableau 3.12).

À partir de 2008, l'interprétation française de la définition du sous-emploi a été modifiée pour se rapprocher du concept BIT. D'une part, le souhait d'effectuer un plus grand nombre d'heures est désormais exprimé, comme pour la mesure du chômage BIT, pour une semaine donnée et non plus à un horizon déterminé. Cette modification rend impossibles les comparaisons avec les niveaux précédents. D'autre part, ne sont plus comptées dans le sous-emploi les personnes à temps partiel qui souhaitent travailler plus d'heures, recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles dans les plus brefs délais. Le changement de définition opéré en 2008 intervient très directement sur la mesure du phénomène : tous ceux et celles qui ne sont pas immédiatement disponibles pour travailler plus ne sont plus comptés dans le sous-emploi. Entre 2007 et 2008,

Tableau 3.12 La progression du sous-emploi, 1990-2010 (effectifs en milliers)

	Hommes	Femmes	Ensemble
1990	263	638	901
1991	272	591	863
1992	258	638	896
1993	421	810	1 232
1994	413	943	1 356
1995	435	984	1 419
1996	453	1 013	1 466
1997	412	1 099	1 511
1998	416	1 098	1 514
1999	452	1 077	1 529
2000	377	1 040	1 417
2001	354	984	1 339
2002	316	924	1 240
2003	298	910	1 208
2004	311	971	1 282
2005	329	978	1 307
2006	322	1 004	1 327
2007	332	1 083	1 416
2008	300	947	1 247
2009	400	980	1 380
2010	480	1 080	1 560

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans et plus.

Sources : Insee, enquêtes Emploi de 1990 à 2008 (données corrigées de la rupture de série en 2002), et Insee enquêtes Emploi (données CVS en moyenne trimestrielle – premier trimestre 2009 et 2010).

le nombre de personnes recensées en sous-emploi a chuté brutalement, passant de 1 416 000 à 1 247 000. Près de 170 000 personnes ont ainsi été rayées des effectifs du sous-emploi par un simple changement de définition statistique. Cette « chute » tout artificielle, on l’observera sans surprise, affecte les femmes beaucoup plus que les hommes : moins 136 000 pour elles, moins 32 000 pour eux.

À l’évidence, ce changement de définition s’inscrit dans une logique bureaucratique (l’impératif d’harmonisation des définitions internationales) qui brouille la compréhension sociologique du phénomène : en quoi le fait de n’être pas disponible immédiatement pour travailler plus efface-t-il la situation objective de sous-emploi ? D’après ces « nouvelles normes », une caissière qui travaille quelques heures par semaine pour un salaire bien inférieur au SMIC mensuel et qui cherche désespérément à travailler plus pour gagner décemment sa vie n’est plus comptée parmi les personnes en sous-emploi si

elle n'a pas immédiatement un mode de garde adapté pour ses enfants ou si elle n'a provisoirement pas de moyen de locomotion. Tout comme pour le chômage, la disponibilité est érigée en ligne de démarcation. C'est le règne de l'absurde : la « non-disponibilité » efface le sous-emploi – tout comme elle gomme le chômage ^[42].

Le chômage, le travail à temps partiel et le sous-emploi ont au moins un point commun : leur chiffrage est incertain, polémique et politique. De plus en plus, ils servent d'indicateurs de l'état de la « question sociale » et les révisions successives de leurs définitions ne sont pas uniquement techniques.

Du point de vue du genre, les choses sont en fait très complexes. Le chômage, depuis plusieurs décennies, s'est abattu plus fortement sur les femmes que sur les hommes, même si les revirements de ces dernières années nous indiquent un possible retournement de tendance. Mais les chiffres du chômage des femmes sont particulièrement délicats, incertains, fragiles : pour elles, et pour elles seules, l'ombre de l'inactivité plane toujours sur la privation d'emploi. Cette proximité douteuse et équivoque, cette confusion possible et permise compliquent considérablement l'analyse, quelle que soit la période considérée.

Pour le sous-emploi et le travail à temps partiel, les choses sont, de ce point de vue, plus simples : depuis qu'ils sont recensés, on voit bien qu'il s'agit, pour l'essentiel, d'affaire de femmes.

Certes, les visages du travail à temps partiel se sont très substantiellement transformés au cours de la période considérée. On le rencontre déjà au début du siècle dans certains secteurs d'activité (le commerce notamment), où il peut concerner les femmes comme les hommes⁴³. En revanche le travail à temps partiel qui a émergé à partir des années 1970 s'est construit comme une forme d'emploi spécifiquement féminine. « Bon pour les femmes » : telle est la justification de toutes les lois et des dispositifs visant à développer le travail à temps partiel. Avec le recul du temps, on commence – tardivement – à prendre conscience des ravages durables de cette forme d'emploi réservée aux femmes : l'essor du sous-emploi, des bas salaires et de la pauvreté laborieuse est inscrit dans le développement du travail à temps partiel. L'idée quelque peu défraîchie du salaire d'appoint retrouve une nouvelle jeunesse. Et les salaires partiels se prolongent en des retraites parcimonieuses.

Désormais, le travail à temps partiel progresse sur les décombres de l'emploi à temps plein. Entre 1975 et 2008, sur les 3 831 000 emplois créés, les deux tiers (2 663 000) l'ont été à temps partiel. Pour les femmes, sur les 3 762 000 emplois créés, 2 287 000 l'ont été à temps partiel, soit près de 70 %⁴⁴.

Tout comme le chômage, le sous-emploi et le travail à temps partiel sont des symptômes de la pénurie d'emplois. Mais, dans l'histoire du travail du XX^e siècle, le travail à temps partiel pose un problème particulier : on a construit une forme d'emploi spécifiquement féminine qui vient contrecarrer la tendance à l'homogénéisation des comportements d'activité masculins et féminins observée depuis les années 1960. Il a été créé de toutes pièces pour elles – du « sur mesure » en quelque sorte. Mais de là à raconter qu'il sied bien aux femmes, c'est une autre histoire. Ce serait entrer dans le registre de la fable, du mythe, de la légende. Ou peut-être du mensonge social.

Notes du chapitre

- [1] ↑ Le chômage est « considéré, au recensement sous un angle restreint. Sont seuls comptés comme chômeurs les employés et ouvriers occupés d'ordinaire dans des établissements, mais qui se trouvent momentanément sans emploi le jour du recensement. Ainsi, les chômeurs partiels qui subissent une réduction de la durée ordinaire du travail journalier ou une diminution de la quantité du travail à fournir sont entièrement en dehors des renseignements recueillis. Il en est ainsi notamment du chômage partiel des façonniers, des artisans à domicile, des marchandes des quatre-saisons, des journaliers agricoles, des couturières allant en journée, et de tous les individus ne travaillant pas sous la direction d'un patron fixe et n'occupant pas d'aide. On ne comprend que le chômage des salariés, travaillant ordinairement en commun sous la direction d'un patron et qui se trouvent momentanément sans place », *Recensement général de la population de 1926*, p. 77.
- [2] ↑ Même si les « isolées » se déclarent moins souvent au chômage que les « isolés ».
- [3] ↑ N'oublions pas qu'à cette époque les salarié(e)s sont minoritaires parmi les actifs qui ont un emploi (encadré 5). Les chômeurs et chômeuses comptés ne représentent alors que 1,8 % de la population active masculine et 1,3 % de la population active féminine.
- [4] ↑ 4,6 % plus précisément, et ce taux est légèrement plus élevé pour les hommes (4,7 %) que pour les femmes (4,4 %).
- [5] ↑ 3,9 % chez les femmes et 3,8 % chez les hommes ; chiffres recalculés par nos soins à partir des 2,9 % parmi les hommes et 2,4 % parmi les femmes, soit 2,7 % pour l'ensemble, en nombre de chômeurs rapporté au nombre d'actifs occupés de la catégorie.
- [6] ↑ Rapportés à la population totale : 7 pour 1 000 ; rapportés aux salariés : 22 pour 1 000 ; rapportés aux employés et ouvriers de l'industrie, chômeurs compris : 26 pour 1 000. Voir tableau 3.1.
- [7] ↑ En 1926, le chômage touche aussi les professions libérales (6 %), les professions consacrées aux soins personnels (3,8 %), le terrassement et le bâtiment (3,5 %), les industries du bois (2,9 %), les industries des cuirs et peaux (2,6 %) alors qu'il est très rare dans les mines, les industries chimiques, celles du papier et du carton, la métallurgie, dans le travail des pierres et terres au feu (moins de 0,5 %) où la main-d'œuvre est particulièrement stable. Les banques et assurances et la plupart des professions commerciales, sont aussi peu soumises au chômage, même en période de crise, sauf la boucherie (3,4 % de chômeurs), les débits de boissons (9,6 %), les restaurants et hôtels (4,9 %) et les professions de commissionnaires et courtiers (5,9 %).
- [8] ↑ 8,5 % (9,1 % pour les hommes et 7,4 % pour les femmes).
- [9] ↑ 11,3 % (11,5 % des hommes et 10,9 % des femmes).
- [10] ↑ Des recherches organisées autour d'approches localisées donnent des résultats quelque peu différents, qui n'invalident pas ces chiffres mais montrent bien la fragilité de toute tentative d'appréhension globale du chômage à cette époque. Ainsi, dans son ouvrage sur les ouvrières parisiennes, Catherine OMNÈS montre comment sur la région parisienne, « en fait, la crise se développe à un rythme différent selon les sexes : les femmes sont touchées plus tôt et plus fortement que les hommes (9,5 % de chômeuses contre 7,4 % de chômeurs, en 1931). Ensuite la crise semble se faire, relativement, de moins en moins dure pour les femmes au fur et à mesure qu'on s'avance dans la crise » (*Ouvrières parisiennes, Marchés du travail et trajectoires professionnelles au XX^e siècle*, op. cit., p. 172).
- [11] ↑ « Est considérée comme active à ce recensement toute personne ayant déclaré sur son bulletin individuel exercer une profession, ainsi que toute personne sans profession au moment du recensement mais cherchant un emploi », Recensement général de la population de mai 1954, Résultats du sondage au 1/20, Population active, 1^{re} partie : structure professionnelle p. 16.
- [12] ↑ Ce n'est cependant plus autant le cas avec l'approche européenne qui fixe des objectifs de taux d'emploi à atteindre pour les jeunes, les seniors, les femmes (encadré 4).
- [13] ↑ Une personne est au chômage si :- elle est sans emploi et n'a pas travaillé, « ne serait-ce qu'une heure », pendant la semaine de référence (celle précédant l'enquête en général)- elle recherche activement un emploi (en faisant au cours du dernier mois des démarches effectives décrites dans les questions de l'enquête)- elle est disponible pour prendre cet emploi immédiatement (dans les quinze jours). Sont également incluses dans la population au chômage les personnes qui ne cherchent plus car elles ont trouvé un emploi qui commencera plus tard. Cette population ne faisait pas partie de la « population sans emploi à la recherche d'un emploi » (PSERE), définition qui a précédé celle du BIT en vigueur depuis 1982 (encadré 1).
- [14] ↑ Le recensement inclut toute la population contrairement à l'enquête Emploi qui se limite aux ménages. Mais cette différence de champ est loin d'expliquer l'ampleur de ces écarts.
- [15] ↑ Il faut dire aussi que la perception subjective du chômage peut être très variable. Un jeune en fin d'études qui cherche un premier emploi se déclarera difficilement « chômeur ». Ainsi, les écarts entre définition statistique et déclaration spontanée des personnes sont particulièrement élevés parmi les plus jeunes et les plus âgés. Les écarts dus au manque de disponibilité immédiate pour prendre un emploi concernent plus souvent des mères de famille qui cherchent un emploi pour plus tard, quand le petit dernier ira à l'école ; elles se déclarent « chômeuses » mais seront classées, par l'enquête Emploi, comme « inactives ».
- [16] ↑ Et sous l'effet d'incitations européennes puisque les mêmes problèmes se retrouvent un peu partout.
- [17] ↑ La collecte avait lieu au mois de mars le plus souvent, sauf les années de recensement où c'était en janvier.
- [18] ↑ Le champ de l'enquête Emploi n'inclut que les personnes appartenant à un « ménage ordinaire », et ignore celles logées en collectivités.
- [19] ↑ En fait, le nombre de chômeuses est inférieur au nombre de chômeurs du premier trimestre 2009 au troisième trimestre 2010 puis de nouveau au quatrième trimestre 2011. En taux de chômage, les choses sont légèrement différentes : les taux de chômage féminins ont toujours

été supérieurs aux taux de chômage masculins, sauf pour les plus jeunes : de mi-2008 à début 2010, le taux de chômage des jeunes femmes (15 à 24 ans) a été supérieur à celui des jeunes hommes du même âge.

[20] ↑ Celui-ci préconise un certain nombre de mesures pour améliorer la statistique autour de l'emploi précaire et du chômage, dans le but d'éviter de nouvelles polémiques comme celle de 2006 (décrite ci-dessus).

[21] ↑ Madeleine GUILBERT et Viviane ISAMBERT-JAMATI, *Travail féminin et travail à domicile*, CNRS, Paris, 1956, p. 7.

[22] ↑ Michel LALLEMENT, *Des PME en chambre. Travail et travailleurs à domicile d'hier et d'aujourd'hui*, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », Paris, 1990, p. 13.

[23] ↑ Notamment dans la bonneterie et la chaussure, *ibid.*, p. 105.

[24] ↑ Madeleine GUILBERT et Viviane ISAMBERT-JAMATI, *Travail féminin et travail à domicile, op. cit.*, p. 15.

[25] ↑ *Ibid.*, p. 33. Selon Alain DESROSIÈRES et Laurent THÉVENOT, *Les Catégories socio-professionnelles*, La Découverte, coll. « Repères », Paris, 2002, p. 13 : les « isolés [...] regroupent aussi bien de tout petits producteurs marchands agricoles, artisanaux ou commerciaux, que des travailleurs à domicile recevant des matières premières et travaillant à la tâche : on sent les commentateurs des recensements fort perplexes pour savoir si ces "isolés" sont plus proches des salariés ou des patrons. Ils constituent près du quart (23 %) de la population active en 1896, et encore 14 % de celle-ci en 1936 ».

[26] ↑ Madeleine GUILBERT et Viviane ISAMBERT-JAMATI, *Travail féminin et travail à domicile, op. cit.*, p. 9.

[27] ↑ Valentine PAULIN, « Le travail à domicile en France », *Revue internationale du travail*, 1^{er} février 1938.

[28] ↑ Madeleine GUILBERT et Viviane ISAMBERT-JAMATI, *Travail féminin et travail à domicile, op. cit.*, p. 26.

[29] ↑ Jehan RICTUS, « La plainte des petits termes », cité par Madeleine GUILBERT et Viviane ISAMBERT-JAMATI, *Travail féminin et travail à domicile, ibid.*, p. 26.

[30] ↑ Michel LALLEMENT, *Des PME en chambre. Travail et travailleurs à domicile d'hier et d'aujourd'hui, op. cit.*, p. 103.

[31] ↑ *Ibid.*

[32] ↑ François CHEVALIER, Isabelle MACARIO-RAT et Anne MANSUY, « Une photographie du marché du travail en 2007. Résultats de l'enquête Emploi », *Insee Première*, n° 1206, août 2008.

[33] ↑ Alain CHENU, « Les horaires et l'organisation du temps de travail », *Économie et statistique*, n° 352-353, 2002.

[34] ↑ Il est de ce point de vue tout à fait symptomatique que l'enquête extrêmement fouillée menée en 1974-1975 par Annie LABOURIE-RACAPÉ, Marie-Thérèse LETABLER et Anne-Marie VASSEUR (« L'activité féminine, enquête sur la discontinuité de la vie professionnelle », *Cahiers du Centre d'études de l'emploi*, n° 11, PUF, Paris, 1977) explore les différentes formes de discontinuité de la vie professionnelle des femmes sans jamais évoquer la question du travail à temps partiel.

[35] ↑ « Dans la situation actuelle de l'emploi et particulièrement du chômage des femmes, le Comité du travail féminin tient à réaffirmer tout d'abord le droit au travail des femmes, droit dont la norme de référence demeure le travail à temps plein. Alors que le problème du travail à temps partiel a une portée générale, qu'il ne devrait pas concerner les femmes seulement [...], la comparaison entre les pourcentages d'hommes et de femmes travaillant à temps partiel fait ressortir le risque que cette modalité de travail renforce davantage encore la segmentation du marché du travail entre postes masculins et postes féminins. Son développement – que certains souhaitent – peut donc apparaître en contradiction avec la politique de diversification des emplois engagée dans le but de combattre le cloisonnement du marché du travail, cause de nombreuses discriminations subies par les femmes dans le domaine professionnel. » Extraits de l'avis du Comité du travail féminin sur le travail à temps partiel adopté à la séance plénière du 26 février 1979 (documents du Comité du travail féminin, ministère du Travail et de la Participation).

[36] ↑ « Cette tendance au développement du travail à temps partiel va dans le sens d'une aspiration générale à plus de souplesse dans l'aménagement du temps de travail ». *Source* : extraits de l'annexe n° 3 du rapport Lucas : *Le Travail à temps partiel*, La Documentation française, Paris, 1979.

[37] ↑ Même si, bien sûr, à âge égal, les femmes qui ont des enfants sont plus souvent à temps partiel que les autres. Il ne s'agit pas de nier l'impact du contexte familial sur l'activité féminine, mais de le relativiser en le remettant à sa véritable place. Voir Olivier CHARDON et Fabienne DAGUET, « Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2007. L'activité des femmes est toujours sensible au nombre d'enfants », *Insee Première*, n° 1171, janvier 2008.

[38] ↑ Une étude d'Eurostat de 1997 montre que le salaire horaire des salariés à temps partiel s'établit à 85 % de ceux des personnes travaillant à temps plein en Suède, 71 % en France, 69 % en Espagne et 60 % au Royaume-Uni. (Voir EUROSTAT, « Les salaires sont-ils répartis de manière uniforme ? » *Statistiques en bref*, n° 15, 1997). Les derniers chiffres dont on dispose pour la France montrent l'importance de cet écart. En France, le salaire horaire moyen s'élève, en 2009, à 13,6 euros pour le travail à temps plein et à 11,3 pour le travail à temps partiel. (*Sources* : « Les salaires en France, édition 2011 », fiche thématique, *Insee Références*.)

[39] ↑ Le travail de Christel Colin indique que, en 1994, les salariés à temps partiel du secteur privé ont reçu, en moyenne, un salaire brut de 776 euros, contre 1 975 euros pour les salariés à temps complet. La moitié des salariés à temps partiel ont des rémunérations mensuelles brutes inférieures à 655 euros (Christel COLIN, « Les salariés à temps partiel : combien gagnent-ils ? », *Insee Première*, n° 549, 1997). En 2009, dans les secteurs privé et semi-public, le salaire annuel moyen à temps complet est de 25 170 euros contre 12 120 euros pour les emplois à temps partiel.

[40] ↑ Moins de 838 euros par mois en 2001.

[41] ↑ Bien sûr, il ne s'agit pas de confondre : une caissière à temps partiel qui nourrit seule ses trois enfants n'est évidemment pas dans la même situation sociale que celle de la femme de cadre supérieur qui est secrétaire à mi-temps. Mais, en la matière, l'arbre ne doit pas cacher la forêt.

[42] ↑ Or ce sont surtout des femmes qui sont masquées, car ce sont elles, le plus souvent, qui ne sont pas « disponibles immédiatement » pour prendre un emploi ou pour augmenter leur temps de travail.

Quatrième partie

Métiers d'antan, professions d'aujourd'hui

« France paysanne, puis ouvrière, puis tertiaire : la succession est connue¹ » et résume le XX^e siècle. « Pourant, ce n'est pas tout à fait la même histoire pour les femmes et pour les hommes : le déclin de l'agriculture ne s'est pas fait au même rythme pour les unes et pour les autres ; la classe ouvrière a toujours été plus masculine ; la tertiarisation des emplois a été plus rapide et plus importante pour les femmes.

En un siècle, tout a changé : la place relative des secteurs d'activité dans l'économie, les professions et les métiers. Certains ont disparu, beaucoup ont modifié leur contenu, d'autres se sont créés puis développés. Comment comparer l'agriculture du début du XX^e siècle, activité majoritaire et familiale, à celle du XXI^e siècle, réduite à 3 % des actifs occupés, mécanisée et tributaire des politiques européennes ?

Quels parallèles raisonnables entre l'ouvrier de l'ère industrielle et l'opérateur de l'âge des nouvelles technologies de l'informatique et de la communication ? Leurs gestes professionnels et leurs conditions de travail n'ont rien à voir, même s'ils sont toujours aux premières loges des crises, des revirements conjoncturels et des restructurations économiques.

Entre la domestique d'autrefois² et l'aide à domicile payée en chèques emploi-service, quelle parenté ? Entre l'expéditionnaire de la fin du XIX^e siècle, la dactylographe des années 1930³ et la secrétaire d'aujourd'hui⁴ rivée une bonne partie de la journée devant un ordinateur, le rapprochement fait-il sens ?

Les transformations du marché du travail, au rythme des innovations, des crises et des accélérations de l'économie, empêchent de dérouler un film simple et homogène sur le long terme, à partir des statistiques disponibles. Les ruptures des nomenclatures, qui cherchent à s'ajuster à ces transformations et aux besoins accrus de comparaisons internationales, illustrent cette impossibilité et obligent à des acrobaties pour essayer de comparer, d'un recensement à l'autre, la répartition des emplois.

C'est donc, là aussi, plutôt une série de photographies que nous allons aligner pour rendre compte des mutations qui, tout au long du XX^e siècle, ont affecté les métiers et les secteurs d'activité, et pour tenter de débusquer, dans ces évolutions, la place respective des femmes et des hommes.

Aujourd'hui comme hier, nombre de métiers et de secteurs sont très sexués, certains réservés aux femmes, d'autres dévolus aux hommes. Il en est aussi de mixtes ou qui le sont devenus au fil des décennies. Les contours de ces ségrégations reflètent, à chaque époque, une certaine organisation de la société et de la place assignée aux unes et aux autres. En détectant les ruptures et les constances de la répartition sexuée des tâches sur le marché du travail, on saisit quelque chose de cette construction sociale : comment la société se décrit elle-même à travers les chiffres collectés, les classements choisis, leur plus ou moins grande finesse et les enjeux qu'ils reflètent.

Dans les résultats du recensement de 1901, la répartition de la population active par sexe fait l'objet d'un grand chapitre agrémenté de longs tableaux donnant le nombre de femmes pour cent hommes par profession détaillée. Le sexe des métiers était déjà un sujet digne d'intérêt et de chiffrage.

Les auteurs notent que, « dans l'ensemble des industries et professions, les femmes composent un peu plus du tiers de la population active », et que « la proportion est différente suivant les groupes professionnels et généralement plus forte qu'en 1896 », notamment dans les professions libérales, le commerce, et l'industrie. Toutefois, « plus des 4/5 des personnes employées au service domestique sont de sexe féminin⁵ ».

En ce début de XX^e siècle, sur dix femmes ayant une activité, quatre sont agricultrices, trois sont ouvrières dans l'industrie (dont deux fabriquent des étoffes ou des vêtements), une travaille dans le commerce et une dans les services domestiques (tableau 4.1). C'est dire que les métiers des femmes sont déjà très concentrés dans quelques secteurs d'activité. Les hommes sont encore plus souvent qu'elles dans l'agriculture, mais leurs autres métiers sont nettement plus diversifiés. On les trouve dans les services publics et le commerce, dans les industries du bois et le travail des métaux, le terrassement et la construction, et bien d'autres secteurs.

Au XXI^e siècle, sur dix femmes au travail, quatre sont dans le commerce ou les transports et quatre dans l'administration, la santé, l'enseignement ou l'action sociale, une travaille dans l'industrie et l'agricultrice se fait bien rare (2 %). On rencontre aussi les hommes dans le commerce et les transports, mais ils sont plus souvent dans l'industrie et la construction et deux fois moins dans l'administration que les femmes (tableau 4.2).

Tableau 4.1 Répartition des emplois par section professionnelle selon le recensement de 1901

Section professionnelle	Effectifs (en milliers)			Répartition (en %)			Part F (%)
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	
Agriculture et forêts, pêche	8 244	5 581	2 663	41,8	43,2	39,1	32,3
Industrie et construction	6 086	3 957	2 130	30,9	30,6	31,3	35,0
Transport et manutention	831	618	213	4,2	4,8	3,1	25,6
Commerce, banque	1 823	1 133	690	9,2	8,8	10,1	37,9
Professions libérales	495	286	209	2,5	2,2	3,1	42,2
Services publics	605	502	103	3,1	3,9	1,5	17,0
Armée	597	597	1	3,0	4,6	0,0	0,1
Services domestiques et soins personnels	1 015	224	791	5,1	1,7	11,6	77,9
Non spécifié	19	14	5	0,1	0,1	0,1	23,9
Ensemble	19 715	12 911	6 804	100,0	100,0	100,0	34,5

Source : recensement de la population, calculs des auteures.

Tableau 4.2 Répartition des emplois par secteur selon le recensement de 2008*

Secteur d'activité groupé	Effectifs (en milliers)			Répartition (en %)			Part F (%)
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	
Agriculture	767	531	235	3,0	3,9	1,9	30,7
Industrie	3 666	2 601	1 065	14,3	19,3	8,8	29,1
Construction	1 755	1 572	183	6,9	11,6	1,5	10,4
Commerce, transports et services divers	11 598	6 187	5 412	45,3	45,8	44,7	46,7
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	7 810	2 603	5 207	30,5	19,3	43,0	66,7
Ensemble	25 596	13 495	12 101	100,0	100,0	100,0	47,3

* Le recensement de 2008 est une compilation pondérée de cinq années d'enquêtes (2006-2010).

Source : recensement de la population, calculs des auteurs.

Tout sépare les tableaux de ces deux époques : la répartition des emplois, la dénomination des secteurs et les métiers qu'ils recouvrent. Mais qu'en est-il exactement de l'histoire de la place des hommes et des femmes dans ces emplois, ces secteurs et ces métiers ?

La part de la population active occupée aux travaux agricoles est passée, en un siècle, de 43 % à 3 %. Celle de l'industrie et de la construction de 37 % à 21 % tandis que le commerce, les transports, les services se sont considérablement développés. En 1901, ils ne concernaient que 4 % des femmes et 6 % des hommes qui avaient un emploi alors que les seuls services de l'administration publique, l'enseignement, la santé, l'action sociale rassemblent, en 2008, 43 % des femmes et 19 % des hommes qui travaillent.

Cependant, lorsqu'on recense les métiers réservés à l'un ou à l'autre sexe, on constate au fil des ans le maintien de domaines qui restent presque exclusivement féminins ou masculins. Mais d'autres activités réservent des surprises, soit parce qu'elles sont moins mixtes qu'auparavant, soit parce qu'elles le sont devenues, soit encore parce qu'elles ont clairement changé de sexe.

Encadré 7 : les méandres des nomenclatures

Pour suivre l'évolution et la répartition des emplois au fil du temps, il faut d'abord les répertorier. En France, il existe actuellement deux grandes façons de classer les emplois : selon les professions et métiers exercés par les personnes, regroupés en catégories socioprofessionnelles d'une part, et selon les secteurs d'activité auxquels se rattachent les lieux (établissement ou entreprise) où s'exercent les emplois, d'autre part. Le premier de ces types de classement se réfère aux gestes professionnels, aux particularités (statut, qualification...) des emplois dans les métiers considérés, aux caractéristiques des personnes qui exercent une profession donnée. Le second regarde plutôt, en aval, à quelle production économique sont destinés les emplois.

Ces nomenclatures résultent d'une longue histoire, propre au contexte dans lequel elles se sont

élaborées. Actuellement comme autrefois, les classements n'ont rien de figé et évoluent en fonction de l'économie, des secteurs et métiers qui se créent, se transforment et se développent, s'estompent et disparaissent. Il est bien compréhensible qu'on ne trouve pas trace des métiers de l'informatique au début du siècle et que les métiers de l'industrie textile soient moins précisément décrits aujourd'hui qu'hier.

Outre une normalisation et une structure liée au contexte historique, juridique de la France, les nomenclatures évoluent aussi, plus récemment, sous l'influence des besoins d'une harmonisation européenne, voire mondiale.

Les « groupes professionnels » et l'apparition du salariat

Au début du siècle, et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, une seule nomenclature énumère les « groupes professionnels », qui confondent l'optique individuelle (des professions) et l'optique collective (des secteurs) ^[1]. Cette nomenclature classe aussi bien les individus que les entreprises, elle hérite d'une logique ancienne qui consistait à compter le nombre de personnes dépendant d'un même métier. C'est un modèle le plus souvent familial, dans la transmission des patrimoines et des savoirs, qui est ainsi privilégié.

Peu à peu, favorisée par les transformations de l'économie et les règles du droit, les lois et conventions qui en découlent, la distinction entre patrons et salariés se précise. Avec l'industrialisation et le développement des grandes entreprises qui se substituent en partie aux petites unités artisanales et commerciales, la naissance, à la fin du XIX^e siècle, du droit du travail définit et codifie le salariat. La distinction entre salariés (employés et ouvriers) et non-salariés (patrons ou chefs d'entreprise) peut être à peu près faite, et les bulletins du recensement sont regroupés selon les lieux de travail pour permettre une statistique par établissement. Dans cette optique, on ne sait pas toujours bien où classer les « isolés » dont les bulletins ne se rapprochent d'aucun lieu collectif de travail ^[2]. « La définition claire d'un salariat bien défini juridiquement n'est pas encore étendue à toutes les activités économiques » nous expliquent Desrosières et Thévenot ^[3]. C'est d'autant plus difficile que dans cette catégorie d'« isolés » figurent des personnes qui peuvent être à la fois dépendantes de donneurs d'ordre qui les recrutent à la tâche et amenées à recruter occasionnellement des compagnons ou ouvriers (dans la soierie chez les canuts lyonnais ou dans le bâtiment par exemple ^[4]). Cette catégorie d'isolés reste importante tout le début du XX^e siècle et compte encore 14 % des emplois en 1936.

La hiérarchisation des catégories d'emplois

À partir de 1936 et surtout après la Seconde Guerre mondiale, une autre distinction très importante apparaît : celle d'une hiérarchisation des emplois selon leur qualification. Les « employés » d'autrefois incluaient les ingénieurs, techniciens, comptables, etc. et les ouvriers n'étaient pas distingués systématiquement selon leur qualification, mais selon leurs intitulés, très détaillés, de métiers. « Le découpage des ouvriers en “ouvriers qualifiés, ouvriers spécialisés, manœuvres” et l'apparition du groupe des cadres sont liés aux mouvements sociaux qui se sont déroulés entre 1936 et 1950 ^[5] » et à l'extension aux autres secteurs du modèle d'un vocabulaire standardisé de l'industrie métallurgique qui a joué un rôle précurseur dans les négociations salariales collectives. Dès les années 1910, dans l'industrie automobile, on sépare les tâches répétitives nécessitant peu de formation (confiées à des ouvriers « spécialisés »), des tâches plus complexes d'usinage, d'entretien,

de réparation, de contrôle,... incombant à des ouvriers « qualifiés » ayant acquis un savoir-faire par une formation en apprentissage ou à l'école. L'industrie métallurgique, mobilisée par les commandes d'État pendant la guerre 1914-1918, met au point le vocabulaire des grilles de qualifications ouvrières dont la standardisation s'étendra à la suite des accords Matignon de 1936, au fil de la généralisation des conventions collectives de branche entre patrons et syndicats d'une même activité. Les petites entreprises restent cependant souvent à l'écart de cette standardisation des appellations d'emplois et de niveaux de qualification jusqu'à la mise en place entre 1940 et 1944, par le régime de Vichy, de « comités d'organisation » chargés de répartir les matières premières, comités qui évolueront, après guerre, en fédérations de branche du Conseil national du patronat français (CNPF) et commissions de modernisation du Plan.

Ce n'est qu'après la Libération que la procédure des conventions collectives se diffuse plus largement, donnant une portée générale aux grilles de niveaux d'emploi des ouvriers appelées alors « catégories Parodi », du nom du ministre du Travail de l'époque. Les salariés non ouvriers, peu organisés avant 1936, participeront plus tard aux grandes négociations collectives, avec la création de la Confédération générale des cadres.

La création, en 1945, des comités d'entreprise, obligatoires pour toutes les entreprises de plus de cinquante salariés, contribue à figer des divisions qui, jusque-là, n'étaient pas aussi nettes : outre les dirigeants de l'entreprise, trois catégories de personnel doivent y être représentées par des élus : les « ouvriers », les « employés-techniciens-agents de maîtrise » et les « cadres ». À la même époque, le « statut général de la fonction publique » est élaboré sous l'égide du ministre Maurice Thorez. Les catégories A, B, C et D de la fonction publique, établies selon les formations et concours de recrutement, serviront de modèle, dans la nomenclature de 1954, réciproquement, aux catégories de « cadres supérieurs », « cadres moyens » et « employés ». Une hiérarchie des emplois est désormais établie, ce qui existait très peu auparavant.

En parallèle, les techniques (de sondage notamment) et les études se développent, tant du côté de la sociologie au CNRS que dans les instituts publics (Insee, Ined) et privés (instituts de sondage d'opinions) et à la demande, par exemple, d'organismes tels que le Commissariat au Plan. Des thèmes comme la mesure des inégalités sociales, l'articulation entre les diplômes acquis à l'école et la hiérarchie des salaires selon la qualification acquise, les correspondances entre formations et emplois justifient la fabrication et l'utilisation des nomenclatures socioprofessionnelles après 1950. « Cela peut être lu à trois niveaux différents : logique de la construction de l'outil, utilisation pour évaluer l'efficacité du système, dénonciation de son injustice en raison des inégalités de chances liées au milieu familial ^[6]. »

La nomenclature des catégories socioprofessionnelles de 1954...

Si les nouvelles enquêtes portant sur divers aspects de la vie sociale et utilisant la technique des sondages s'inspirent de travaux anglo-saxons antérieurs, les études françaises utilisent, bien plus qu'ailleurs, pour trier et interpréter les résultats, la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) élaborée par l'Insee pour le recensement de 1954 ^[7]. Cette nomenclature intègre les étapes historiques antérieures de constitution des catégories d'emploi en France et va devenir, pendant près de trente ans, la grille d'analyse systématique des enquêtes menées en France.

La particularité de cette nomenclature est de n'être pas unidimensionnelle, mais de combiner les différences entre salariés et non-salariés avec la hiérarchie du salariat.

Neuf groupes socioprofessionnels sont subdivisés en une trentaine de catégories. Les cadres (supérieurs et moyens) des secteurs publics et privés sont distingués.

Peu de modifications affecteront cette nomenclature qui inspirera directement celle des « professions et catégories socioprofessionnelles » (PCS) qui reste, à peu de chose près, en vigueur en France.

... puis celle des professions en 1982 et sa refonte en 2003

La nomenclature des « professions et catégories socioprofessionnelles » (PCS) est le résultat d'une refonte du système des nomenclatures d'emplois qui était utilisé auparavant. Plusieurs nomenclatures diverses et mal raccordées entre elles coexistaient¹⁸¹. Cette complexité et l'ancienneté de certaines de ces nomenclatures (la NAI date de 1954 et le code des métiers de 1975 en est encore proche) justifiaient une réforme du système.

Les niveaux les plus agrégés, ceux des « catégories socioprofessionnelles » (à 8, 24, 42 postes) sont emboîtés et regroupent directement le niveau le plus fin, celui des « professions » (en 455 postes). Cette architecture très claire rend beaucoup plus aisée la compréhension de la nomenclature et son usage. Ainsi, dans les deux premiers chiffres du code de la profession, on retrouve le numéro de la catégorie socioprofessionnelle correspondante.

Outre ce souci de simplicité, des études portant sur la notion d'emploi et de qualification ont montré que, en plus de l'appellation déclarée, des caractéristiques complémentaires sur la situation socioprofessionnelle étaient nécessaires pour distinguer et classer les professions. Certaines de ces caractéristiques étaient utilisées auparavant au niveau de la catégorie socioprofessionnelle (statut de salarié ou d'indépendant, nombre de salariés pour les indépendants, qualification des ouvriers) et d'autres s'y ajoutent pour enrichir la nomenclature (taille et spécialité des entreprises agricoles, distinction des emplois du secteur public) ou permettre un chiffrage plus rigoureux dans certaines zones particulièrement « floues » de l'espace social (classification « technicien », « agent de maîtrise », « ingénieur ou cadre » dans les conventions collectives ; fonction occupée, pour ces mêmes catégories ; taille de l'entreprise pour les patrons et cadres dirigeants).

La réforme de la nomenclature des professions a, d'autre part, bénéficié du travail considérable d'observation des emplois réalisé par le Céreq¹⁹¹ dans le cadre de la constitution de son « Répertoire français des emplois ». Ce travail, mené en dehors des contraintes spécifiques de construction d'une nomenclature statistique d'usage courant des informations recueillies dans les enquêtes, a fourni des analyses détaillées de contenus d'emplois et des indications sur leur évolution. L'Onisep¹¹⁰¹, qui a rassemblé une information très complète sur les métiers et réalisé un « Guide des métiers » couvrant un éventail très large de professions, a également contribué grandement à l'élaboration de la nouvelle nomenclature.

La description des métiers contenue dans le « Répertoire opérationnel des métiers » (ROME), utilisé par l'Agence nationale pour l'emploi (devenue Pôle emploi) pour rapprocher offres et demandes d'emploi, a constitué une autre source très précieuse renseignant sur les professions et les relations effectives qu'elles entretiennent.

Enfin, outre les ministères concernés par les classifications d'emploi, les syndicats professionnels ou syndicats de salariés ont été consultés régulièrement tout au long de cette réforme, au cours d'une

vingtaine de réunions du Conseil national de l'information statistique ^[11].

Il existe aussi, en parallèle, une nomenclature des « familles professionnelles », qui se traduit, d'une part, en postes de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles et, d'autre part, en métiers répertoriés par le « Répertoire opérationnel des métiers » (ROME) utilisé par Pôle emploi pour classer les offres et les demandes d'emploi ^[12].

Enfin, en 2003, la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles a été revue mais n'a subi des modifications que dans les niveaux détaillés : fusions ou éclatements de catégories pour tenir compte des disparitions de métiers et du développement récent de certaines professions (dans l'environnement et les nouvelles technologies de l'information et de la communication, par exemple), et aussi de fonctions transversales aux différentes activités industrielles (méthodes, contrôle-qualité, logistique).

Les niveaux les plus agrégés n'ont pas changé et comportent donc toujours 8, 24 et 42 postes, mais le niveau le plus détaillé se décline en 497 postes dont 486 professions et 11 postes pour les personnes sans activité professionnelle.

La refonte de 2003 a ainsi volontairement été limitée, dans l'attente d'une nomenclature internationale sur laquelle les nomenclatures nationales seraient éventuellement amenées à se caler, comme cela se fait pour la nomenclature d'activités (voir ci-dessous). Cette optique n'est pas sans soulever de nombreuses questions et difficultés, les contextes « socioprofessionnels » nationaux étant très divers.

La nomenclature d'activités

La nomenclature d'activités française (NAF) est la nomenclature nationale statistique d'activités. Elle a subi de nombreuses refontes : nomenclature d'activités et de produits (NAP) en 1973 puis NAF en 1993, NAF rev.1 en 2003, puis NAF rev.2 en 2008.

La NAF reprend tous les niveaux de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE) et y ajoute un niveau national qui en éclate (ou non) les classes les plus détaillées pour tenir compte des spécificités et des habitudes nationales.

Cette nomenclature fait l'objet d'un décret commun avec la classification des produits française (CPF) qui oblige l'ensemble des organismes publics à utiliser la nomenclature (ou ses dérivées) dans les textes officiels, décisions, documents, travaux et études. Le code caractérisant l'activité principale exercée par les unités économiques est attribué par l'Insee qui le détermine à partir du niveau le plus détaillé de la NAF. Chaque entreprise, chaque établissement relève donc d'une activité économique principale (code APE).

La NAF comprend 5 niveaux comportant 21 sections (niveau 1), 88 divisions (niveau 2), 272 groupes (niveau 3), 615 classes (niveau 4) et 732 sous-classes (niveau 5).

Du déclin de l'agriculture à l'explosion du tertiaire

Dans les années 1930, chacun des trois grands secteurs – agriculture, industrie, services – regroupait un tiers des actifs occupés⁶. C'était déjà une révolution par rapport au début du siècle, où près de la moitié des emplois étaient recensés dans l'agriculture. Quatre-vingts ans plus tard, c'est le tertiaire qui domine : plus des trois quarts des actifs occupés travaillent dans les services, près de 20 % dans l'industrie et seulement 3 % dans l'agriculture.

La montée des emplois tertiaires et la diminution des actifs agricoles constituent deux tendances longues qui se déroulent durant tout le XX^e siècle avec de fortes accélérations depuis les années 1950.

Plus précisément, de 1901 à 1936, l'emploi diminue dans l'agriculture (- 13 % sur ce tiers de siècle), fluctue mais croît plutôt dans l'industrie et les transports (+ 6 %) et augmente de 50 % dans le commerce, les professions libérales et les services publics. Cependant, ces changements n'ont pas concerné de la même façon les hommes et les femmes : dans le secteur primaire on trouve, en un tiers de siècle, nettement moins d'hommes (- 23 % en 35 ans dans le secteur « agriculture, forêts et pêche ») mais plus de femmes (+ 10 %) ; dans l'industrie et les transports, c'est le contraire : le nombre d'hommes augmente (+ 18 %) tandis que l'emploi des femmes diminue (- 18 %) ; mais les femmes investissent les emplois des services publics administratifs et sont aussi plus concernées que les hommes par l'augmentation des « professions libérales ^[13] » et du commerce. Durant ce premier tiers de siècle, l'emploi domestique recule (- 20 %) et les hommes deviennent de plus en plus rares dans ce secteur professionnel. Du coup, le marché du travail subit, dès cette époque, une torsion qui, en même temps que l'économie se transforme, spécialise les hommes dans l'industrie et les femmes dans les services.

Malgré les inévitables différences de nomenclatures et de comptage d'une époque à l'autre, certaines évolutions sont flagrantes : le recul de la part des activités agricoles dans l'emploi paraît limité de 1931 à 1946 mais la rupture conceptuelle de 1954 lui fait perdre 10 points (de 37 % à 27 % des emplois) et la part de ce secteur dans l'emploi diminue très fortement depuis : 20 % en 1962, 10 % en 1975, 4 % à la fin du XX^e siècle, 3 % d'après le recensement daté de 2008.

L'industrie, le bâtiment et les travaux publics représentent 35 à 36 % des emplois de 1901 à 1921, 39 % aux deux recensements suivants, pour descendre à 37 % en 1936 et remonter après guerre. L'industrie, la construction et les transports représentent encore près de 40 % des emplois en 1968. Mais, après le choc pétrolier de 1974, le déclin des emplois industriels se fait par paliers : 34 % en 1982, 30 % en 1990, moins du quart des emplois à la fin du XX^e siècle, 21 % en 2008 ^[14].

Et c'est bien sûr le secteur tertiaire qui explose : un tiers des emplois dans les années 1930, la moitié en 1975 et plus des trois quarts en 2008. Évidemment, ces évolutions globales masquent des différences, par secteur détaillé et par sexe.

Le déclin de l'agriculture et de l'industrie qui se déroule tout au long du XX^e siècle transforme progressivement l'emploi des femmes. À partir des années 1960, l'essor de leur activité va apparaître massivement, visiblement et durablement. On voit alors se profiler un renforcement des processus de tertiarisation de la société qui se poursuit aujourd'hui encore. C'est dans ce secteur du monde du travail que les femmes vont s'engouffrer, accélérant ainsi le mouvement qui pousse de plus en plus de salarié(e)s vers les emplois tertiaires.

On a donc là un des éléments d'explication de la progression de l'activité féminine dans la deuxième

moitié du XX^e siècle. Depuis lors, le tertiaire est une des terres d'accueil de l'emploi féminin. Nombre de métiers et professions « traditionnellement » féminins s'y trouvent. Or le tertiaire est resté, tout au long des années de crise, le seul secteur créateur d'emplois. En ce sens, la division sexuelle des secteurs d'activité a relativement protégé les femmes de la crise de l'emploi et a permis la continuité de la progression de l'activité féminine. Les hommes ont pâti de la désindustrialisation pendant que les femmes ont tiré parti de la tertiarisation, même si le chômage global est, tout au long de la période, plus important pour les femmes que pour les hommes.

Les métiers des femmes, d'un début de siècle à l'autre

Au début du XX^e siècle, on l'a vu, les femmes comme les hommes travaillent le plus souvent dans l'agriculture. Mais, par ailleurs, beaucoup d'emplois leur sont soit réservés, soit interdits ou quasiment. En 1901, outre les métiers qui leur sont exclusivement réservés (sages-femmes, nourrices, femmes de ménage), les femmes sont ^[15], bien plus souvent que les hommes, repasseuses de linge, giletières, tailleurs pour dame ou couturières, parfois dans un ouvrage ^[16], metteuses en main. Elles fabriquent de la lingerie, des dentelles à la main, des guipures d'art, elles réparent les filets, cousent la ganterie de laine, enfilent sur rubans, raccommodent les tissus, cousent les bas et la bonneterie. Elles sont modistes, culottières, font la piqûre à la mécanique, le raccommodage de sacs, brunissent ^[17], s'occupent du dévidage, du canetage et du pliage de la soie, font l'épincetage ^[18], les broderies à la main ou en perles, la tapisserie à l'aiguille, fabriquent les cannetilles et les franges, les corsets, les boutonnières, les coiffes de femmes, elles font le blanchissage du linge, le découpage d'étoffes, le polissage de tabletterie, dévident le coton, font les piqûres de bottines, de tiges de bottes ^[19]... On les trouve aussi, cent fois plus souvent que les hommes, dans les crèches communales, et très majoritairement parmi les fleuristes, les précepteurs, les danseuses, les charcutières, les cuisinières ou dans les dépôts de pain, quand elles ne fabriquent pas des plumes pour ornement, des fleurs et des couronnes en perles, des blouses ou des sarreaux, des cravates ou des perles fausses...

Il y a ainsi, dans les résultats du recensement de 1901, sur trois pages, deux colonnes de professions très détaillées où les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Outre la poésie des mots et des expressions perdues, la variété des appellations témoigne de la précision et de la spécialisation des tâches, notamment pour les métiers en rapport avec l'industrie textile et le travail des étoffes. Cette méticuleuse énumération contraste avec le flou des catégories qui recensent les activités dans l'agriculture – où il est seulement dit que les femmes sont plutôt dans la culture que dans l'élevage – et dans la domesticité – où toutes les fonctions sont regroupées.

En revanche, on ne rencontre pratiquement jamais de femmes dans les carrières ou les mines, les fabriques de gaz d'éclairage ou de pétrole, la métallurgie, la taille des pierres, le terrassement, le bâtiment et ses métiers connexes, et elles sont rares dans les transports, les banques et assurances, les industries du bois et le travail des métaux, la pêche ou les forêts (moins d'une femme pour dix hommes).

La liste des métiers où le nombre de femmes dépasse largement le nombre d'hommes ne change pas beaucoup dans un premier temps : en 1906 elle concerne toujours aussi souvent la fabrication de vêtements ou le travail des étoffes.

À cette époque, la nomenclature statistique confondait activité et profession dans une même « section professionnelle ». Les appellations de métiers étaient constituées en listes en fonction des libellés énoncés sur les bulletins de recensement (encadré 7).

En 2008, la parité arithmétique est presque atteinte sur le marché du travail : 48 % des emplois sont occupés par des femmes, mais elles sont toujours très concentrées dans certains secteurs et certaines professions. Nos dénominations actuelles n'ont pas la finesse de celles d'autrefois. Elles sont ordonnées et regroupées selon des nomenclatures préétablies de catégories socioprofessionnelles, complètement

distinctes du classement des activités des établissements (encadré 7). Au début du XXI^e siècle, au plus fin possible de l'observation statistique, les femmes sont le plus souvent adjointes administratives de la fonction publique ou secrétaires dans les autres secteurs, elles aident les particuliers et font le ménage (aides à domicile, aides ménagères, nettoyeuses ou employées de maison), elles soignent (aides-soignantes ou infirmières), elles éduquent les enfants, des tout petits (assistantes maternelles) à ceux qui vont à l'école (professeurs des écoles), au collège ou au lycée (professeurs du secondaire) et elles animent les services socioculturels et de loisirs. On les trouve aussi beaucoup comme caissières, serveuses, vendeuses, coiffeuses, ou encore employées mais aussi dans la maîtrise des services administratifs, financiers ou comptables, et même cadres administratifs.

Ainsi, la moitié des femmes qui travaillent exercent 28 professions de la nomenclature actuelle (sur 486 répertoriées) alors qu'il faut lister 75 métiers pour atteindre la moitié des effectifs des hommes qui ont un emploi ^[20]. Eux sont routiers, ouvriers dans le bâtiment et les travaux publics du gros œuvre ou du second œuvre, maçons, électriciens, plombiers ou chauffagistes, ouvriers dans le montage et le contrôle en mécanique, dans la manutention et le magasinage, policiers ou gendarmes, techniciens commerciaux ou technico-commerciaux ; ils sont aussi nombreux comme cuisiniers ou jardiniers, agents d'entretien, agents de sécurité ou de surveillance, techniciens et agents de maîtrise dans la maintenance. Ils sont mécaniciens et électriciens de véhicules, ajusteurs, ouvriers de la métallerie, de la serrurerie ou du montage, techniciens dans la mécanique et le travail des métaux. On voit beaucoup d'hommes dans les métiers d'ingénieurs, de cadres, chargés d'études, professeurs, médecins. Enfin, on les trouve parmi les indépendants, comme agriculteurs, éleveurs ou dirigeants de PME.

En reprenant, à partir du recensement de 2008 ^[21], la logique des professions les plus sexuées comme on l'a fait pour le recensement de 1901, on trouve aussi, quasiment réservées aux femmes (à plus de 90 %), les professions liées à la petite enfance : auxiliaires de puériculture et puéricultrices, assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, éducatrices de jeunes enfants, agents de service des établissements primaires, sages-femmes. Les aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales, employées de maison et personnels de ménage chez des particuliers sont aujourd'hui, également, des métiers très féminins, tout comme les manucures, esthéticiennes, préparatrices en pharmacie, assistantes en tous genres (dentaires, médicales et vétérinaires, aides de techniciens médicaux, assistantes de service social). Évidemment bien moins nombreuses qu'autrefois, les aides familiales ou associées d'artisans effectuant un travail administratif ou commercial sont cependant encore presque toujours des femmes, de même que les caissières de magasin, les secrétaires, y compris lorsqu'elles sont « de niveau supérieur ou secrétaires de direction (mais non cadres) ».

Mais la liste des métiers exclusivement masculins, ou presque, est aujourd'hui bien plus longue et détaillée : on ne rencontre pratiquement que des hommes (à plus de 98 %) dans toutes les professions du gros œuvre du bâtiment, de l'ouvrier sans qualification au chef d'équipe et chef de chantier, dans toutes les professions qualifiées du travail de la pierre, du travail du béton et de l'extraction, chez les maçons, couvreurs, charpentiers en bois, plombiers et chauffagistes, tuyauteurs industriels monteurs qualifiés en structures métalliques ou en agencement ou isolation, menuisiers qualifiés du bâtiment, soliers, moquetteurs et ouvriers qualifiés de pose de revêtements. Pas de femmes non plus parmi les métalliers, serruriers, électriciens électroniciens et mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation automobile, ou artisans tôliers-carrossiers d'automobiles, ni parmi les conducteurs qualifiés d'engins de

chantiers du bâtiment et des travaux publics, d'engins agricoles ou forestiers, d'engins lourds de levage, conducteurs routiers et grands routiers, déménageurs ou dockers. Les métiers quasi réservés aux hommes sont donc aujourd'hui plus minutieusement décrits dans la nomenclature et semblent beaucoup plus variés que ceux réservés, de fait, aux femmes.

Beaucoup de ces métiers, exclusivement masculins ou féminins, semblent s'inscrire dans une longue tradition en France. Au XXI^e siècle comme au début du XX^e siècle, il est rare de rencontrer une femme sur un chantier ou un homme dans une pouponnière.

C'est du côté des professions partagées que des mouvements se sont produits. Au début du XXI^e siècle, pour être dans un univers professionnel paritaire, il fallait vendre des produits de la manufacture de Sèvres, être herboriste ou marchand-confiseur, vendre des chaussures ou fabriquer des biberons, des ballons pour lampes ou encore des objets en jais, décorer des éventails, être facteur en tulles et en dentelles, travailler dans une peignerie de bourre de soie, dans le découpage de papier ou encore fabriquer des articles en papier ou en carton-pâte...

Un siècle plus tard, les professions les plus mixtes (entre 45 et 55 % de femmes et d'hommes) sont celles de magistrats, avocats, journalistes, médecins hospitaliers, pharmaciens libéraux, opticiens lunetiers et audioprothésistes, de professeurs de lycée professionnel, formateurs et animateurs de formation continue, de responsables commerciaux et administratifs des transports de voyageurs et du tourisme, de cadres des services financiers ou comptables des entreprises et de la publicité, des services techniques des assurances ou encore ceux spécialistes de la formation, de cadres A administratifs de l'État, de professions intermédiaires ou d'employés de La Poste. On trouve presque autant de femmes que d'hommes dans la maîtrise de l'exploitation des magasins de vente, parmi les chefs de produits, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique, parmi les détaillants en habillement et articles de sport, en produits de beauté, de luxe ^[22], les exploitants de petits hôtels ou hôtels-restaurants, de petits cafés, débits de boissons ^[23]. Les chefs de petites surfaces de vente et d'autres professions intermédiaires commerciales comme pompistes et gérants de station-service sont aussi des professions partagées entre hommes et femmes, de même que les viticulteurs, arboriculteurs fruitiers sur moyenne exploitation. Dans les professions moins qualifiées, les aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration, les ouvriers de production non qualifiés de la transformation des viandes et dans l'industrie agroalimentaire sont à peu près aussi souvent des femmes que des hommes. C'est aussi le cas des ouvriers et agents qualifiés de laboratoire en agroalimentaire, chimie, biologie, pharmacie, des plate-formistes, contrôleurs qualifiés de matériel électrique ou électronique, techniciens des laboratoires de recherche publique ou de l'enseignement, et des ouvriers non qualifiés de type artisanal. Les concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration (indépendants et salariés) et les artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers sont aussi des professions mixtes.

Entre ces deux époques, à plus d'un siècle d'intervalle, quels chemins ont été parcourus ? Bien sûr on retrouve des constantes : 82 % de femmes parmi les domestiques en 1901, 86 % parmi les personnels de services aux particuliers en 2008 ; toujours bien peu de femmes dans le bâtiment et, lorsqu'elles sont à l'usine, c'est plutôt dans l'industrie textile que dans la métallurgie. Mais des secteurs entiers se sont créés, comme l'électronique par exemple, les professions qualifiées se sont multipliées et l'ampleur des services publics et leur féminisation n'ont rien à voir avec celles du début du XX^e siècle. Dans tous ces nouveaux métiers, les femmes sont de plus en plus présentes, même si ces transformations ne se font pas partout au

même rythme ni de la même façon, et même si, au fil du temps, des bastions masculins et féminins demeurent. Du côté des emplois plus qualifiés, l'investissement des femmes n'a pas cessé de surprendre, y compris aux plus hauts niveaux⁷, et y compris là où des spécialisations ont longtemps persisté et, parfois, résistent encore comme dans les métiers techniques. Les jeunes médecins, avocats, cadres administratifs et financiers sont, depuis peu, majoritairement des femmes. Dans les années les plus récentes, la proportion de femmes s'accroît fortement parmi les jeunes commissaires de police⁸, ingénieurs et dans d'autres professions réputées peu « féminines ». Ces évolutions n'empêchent pas la persistance (voire l'aggravation) de la ségrégation entre hommes et femmes dans les métiers exigeant officiellement peu de qualification : tous les travaux de ménage et autres services aux particuliers restent quasiment réservés aux femmes tandis que les ouvriers et apprentis du bâtiment sont presque toujours des hommes.

Classes, groupes et catégories sociales

Voyons maintenant les transformations et les stagnations par classes, groupes et catégories sociales : que sont devenues les paysannes, les ouvrières, les employées, les domestiques ; quand sont apparus les cadres, les professions intermédiaires ? Bref, entre la photographie statistique de 1901 et celle de 2008, que s'est-il passé ? (tableaux 4.3 et 4.4).

Les nomenclatures ont à ce point changé qu'on ne peut rapprocher ces deux photographies ni réunir, dans un même tableau, des données comparables tout au long du XX^e siècle. Mais on peut regarder les évolutions par périodes homogènes ^[24] (tableaux 4.5 à 4.9).

Tableau 4.3 Répartition de la population active suivant la situation dans les entreprises et le secteur d'activité en 1901

1901	Effectifs (milliers)			Répartition (%)			Part
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
Ensemble*	12 858	6 795	19 653	100,0	100,0	100,0	34,6
Chefs d'établissement	2 932	1 933	4 866	22,8	28,5	24,8	39,7
Employés et ouvriers	7 433	3 223	10 656	57,8	47,4	54,2	30,2
Travailleurs isolés	2 492	1 639	4 131	19,4	24,1	21,0	39,7
Dont :							
Agriculture	5 577	2 663	8 240	100,0	100,0	100,0	32,3
Chefs d'établissement	2 029	1 440	3 469	36,4	54,1	42,1	41,5
Employés et ouvriers	2 152	815	2 967	38,6	30,6	36,0	27,5
Travailleurs isolés	1 397	407	1 804	25,0	15,3	21,9	22,6
Industrie	4 602	2 357	6 959	100,0	100,0	100,0	33,9
Chefs d'établissement	562	251	813	12,2	10,6	11,7	30,9
Employés et ouvriers	3 309	1 198	4 507	71,9	50,8	64,8	26,6
Travailleurs isolés	731	908	1 639	15,9	38,5	23,6	55,4
Commerce	1 183	697	1 880	100,0	100,0	100,0	37,1
Chefs d'établissement	311	228	539	26,3	32,7	28,7	42,3
Employés et ouvriers	597	201	798	50,5	28,8	42,4	25,2
Travailleurs isolés	275	268	543	23,2	38,5	28,9	49,4

* Y compris les professions libérales, les employés de l'État, des départements, des communes et les domestiques (= 3,5 % de la population active).

Source : recensement de la population, calculs des auteurs.

Tableau 4.4 Répartition des emplois par catégorie socioprofessionnelle selon le recensement de 2008*

2008	Nombre d'emplois (milliers)			Répartition (%)			Part
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	F (%)
Agriculteurs exploitants	507	361	146	2,0	2,7	1,2	28,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 534	1 107	427	6,0	8,2	3,5	27,8
Cadres, professions intellectuelles sup.	4 112	2 534	1 578	16,1	18,8	13,0	38,4
Professions intermédiaires	6 380	3 073	3 307	24,9	22,8	27,3	51,8
Employés	7 286	1 728	5 557	28,5	12,8	45,9	76,3
Ouvriers	5 777	4 691	1 086	22,6	34,8	9,0	18,8
Ensemble	25 596	13 495	12 101	100,0	100,0	100,0	47,3

* Le recensement de 2008 est une compilation pondérée d'enquêtes sur cinq années (2006-2010).

Source : recensement de la population, calculs des auteurs.

Tableau 4.5 Évolution de la répartition de la population active et de la part des femmes par grande catégorie professionnelle de 1901 à 1936 (en %)

Répartition (%)	1901 (a)	1906	1911 (b)	1921 (c)	1921 (d)	1926	1931	1936
Agriculture, forêts, pêche (1,2)	41,8	42,7	41,0	41,9	41,5	38,3	35,6	35,6
Industrie, transports (3,4,5,9B)	35,5	34,9	35,9	35,8	36,1	38,6	39,2	36,6
Commerce (6,8A)	9,5	10,0	9,8	10,7	10,7	11,8	12,9	14,0
Professions libérales (7)	2,5	2,3	2,6	2,7	2,7	2,7	3,0	3,6
Services publics : armée (9A1)	3,0	2,9	3,0	1,8	2,0	1,6	1,9	2,5
Services publics : administratifs (9A2)	2,7	2,6	3,2	3,3	3,4	3,3	3,6	4,0
Services domestiques (8B)	4,8	4,6	4,4	3,7	3,6	3,6	3,7	3,7
Population active	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs (en milliers)	19 715	20 721	20 931	20 844	21 720	21 394	21 612	20 260
Part de femmes (%)	1901 (a)	1906	1911 (b)	1921 (c)	1921 (d)	1926	1931	1936
Agriculture, forêts, pêche (1,2)	32,3	37,6	37,7	43,8	43,9	41,4	41,5	40,5
Industrie, transports (3,4,5,9B)	33,7	34,9	33,7	31,9	31,4	27,8	26,9	26,1
Commerce (6,8A)	37,1	37,7	40,7	43,5	43,6	40,1	42,5	42,0
Professions libérales (7)	42,2	40,0	28,0	48,6	48,9	47,4	49,4	50,5
Services publics : administratifs (9A2)	16,3	18,0	27,1	28,0	27,5	27,4	29,0	29,4
Services domestiques (8B)	82,0	81,7	83,0	86,9	87,0	86,3	86,3	87,4
Population active	34,5	37,1	36,9	39,9	39,6	36,6	36,6	36,1

(a) Dont professions non spécifiées en 1901 : 19 000 (5 000 femmes et 14 000 hommes).

(b) 103 000 marins et pêcheurs sont reportés à la pêche (70 000 hommes et 3 000 femmes) et aux transports maritimes (30 000 hommes).

(c) 87 départements.

(d) 90 départements.

Sources : recensements de la population, calculs des auteurs.

Sur ces tableaux, on peut lire ce que nous allons maintenant regarder en détail : la fin des paysannes, l'évolution de la place des ouvrières, l'hégémonie permanente des femmes sur la domesticité ainsi que l'extension du tertiaire et des métiers qualifiés.

Tableau 4.6 Répartition de la population active et part des femmes par secteur professionnel de 1936 à 1962 (en %) (1)

Activités	Répartition de la population active				Part des femmes (en %)			
	1936	1946	1954	1962	1936	1946	1954	1962
A Pêche, agriculture, forêts	35,6	36,5	27,3	19,9	40,5	43,6	35,1	32,7
B Mines de charbon	1,2	1,4	1,4	1,0	2,4	3,6	1,9	2,0
C Industries extractives	0,5	0,4	0,6	0,6	1,0	3,7	3,5	3,7
D Pétroles et carburants	0,1	0,1	0,1	0,2	11,1	6,3	10,7	16,3
E Eau, gaz, électricité	0,5	0,6	0,7	0,8	5,7	9,6	11,9	15,4
F Métallurgie, métaux	7,2	6,9	10,1	12,1	9,5	11,3	15,2	17,7
G H Verre, céramique, matériaux*	0,9	0,6	0,9	1,1	14,4	18,5	18,1	17,1
I Bâtiment, travaux publics	4,5	4,8	6,6	8,1	1,2	1,7	3,9	4,2
J Chimie, caoutchouc	1,0	1,0	1,7	1,9	32,0	32,2	31,4	30,4
K Industries alimentaires	2,8	2,1	2,8	2,8	27,3	24,7	30,9	31,6
L Textiles	3,5	2,4	3,3	2,7	58,0	58,4	55,7	54,6
M Habillement	3,7	3,3	2,4	2,0	84,5	87,7	81,0	80,4
N Cuirs, peaux	1,5	1,4	1,3	1,0	26,8	28,1	37,2	43,9
O Bois, ameublement	1,1	1,1	1,3	1,2	11,6	9,7	13,4	16,3
P Papier, carton	0,4	0,4	0,5	0,6	41,6	45,8	38,0	37,0
Q Indus. polygraphiques	0,8	0,7	0,9	1,1	27,1	27,7	32,0	32,7
R Industries diverses	0,5	0,4	0,6	0,7	38,2	41,4	44,2	46,2
S Industries mal désignées	0,7	1,8	0,1	0,0	32,4	25,7	26,3	22,2
T Transmission, transport**	5,4	5,7	5,9	6,1	11,4	14,7	16,1	18,3
U V Commerce, hôtels, boissons	11,7	9,9	12,9	14,0	43,9	46,0	44,0	43,8
W Banques, assurances***, finance	2,1	1,9	2,1	2,5	36,4	46,3	47,7	51,2
X Services	4,4	3,6	3,9	3,7	82,1	83,4	85,7	83,3
Y Autres activités collectives (éco)	8,0	9,3	11,2	15,7	31,3	37,3	40,2	39,0
Z Activités collectives indéterminées	1,8	3,9	1,3	0,0	29,2	45,6	31,3	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	36,1	38,2	34,2	33,3
Effectifs (milliers)	20 261	20 520	19 024	19 503				

(1) Changement de concept en 1954.

* Et matériaux de construction ; ** et manutention ; *** et transactions.

Sources : recensements de la population, calculs des auteures.

Tableau 4.7 Répartition de l'emploi et part des femmes par grand secteur de 1968 à 1999 (en %)

	Répartition de l'emploi (en %)					Part des femmes (en %)				
	1968	1975	1982	1990	1999	1968	1975	1982	1990	1999
Agriculture	15,7	10,1	8,2	5,7	4,1	32,5	30,0	34,0	34,1	30,1
Industrie, bâtiment, TP	39,6	38,6	34,2	30,1	24,2	22,5	24,1	24,1	24,5	24,0
Tertiaire	44,7	51,4	57,6	64,2	71,7	46,2	47,4	49,4	51,5	52,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	34,7	36,6	39,5	42,4	44,9
Effectifs (milliers)	19 962	20 944	21 472	22 270	23 051					

Sources : recensements de la population : données « harmonisées », calculs des auteurs.

Tableau 4.8 Répartition de la population active par catégorie socioprofessionnelle et sexe en 1954, 1962, 1968 selon la nomenclature de 1954

Catégories SocioProfessionnelles (1954)	Répartition (%)			Part des femmes (%)		
	1954	1962	1968	1954	1962	1968
0 Agriculteurs	20,8	15,7	12,0	41,2	38,7	37,9
1 Salariés agricoles	6,0	4,3	2,9	14,8	11,7	10,4
2 Patrons industriels et commerciaux	12,0	10,4	9,6	37,3	36,3	34,9
3 Professions libérales et cadres supérieurs	2,9	4,0	4,8	13,3	16,6	18,8
4 Cadres moyens	5,9	7,8	9,9	37,6	39,3	40,6
5 Employés	10,9	12,6	14,8	52,5	58,1	60,8
6 Ouvriers	33,8	36,7	37,7	22,8	21,6	20,4
7 Personnel de service	5,1	5,4	5,7	79,9	80,0	79,1
8 Autres catégories	2,6	3,1	2,6	80,5	21,8	20,1
Total	100,0	100,0	100,0	34,7	34,4	34,9
Effectifs (milliers)	19 151	19 164	20 439			

Sources : recensement de la population, calculs des auteurs.

Tableau 4.9 Répartition de la population active* par catégorie socioprofessionnelle et part des femmes dans les recensements de 1962, 1975, 1982, 1990 et 1999

Catégories SocioProfessionnelles (1982)	Répartition (en %)					Part de femmes (en %)				
	1962	1975	1982	1990	1999	1962	1975	1982	1990	1999
Agriculteurs exploitants	15,9	7,8	6,3	4,1	2,4	38,4	33,7	37,1	37,0	31,8
Chefs d'entreprise, artisans, commerçants	10,9	8,1	7,8	7,3	6,3	35,3	32,7	33,6	32,2	29,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4,7	7,1	8,1	10,7	12,0	16,3	21,8	24,8	31,0	34,8
Professions intermédiaires	11,0	16,0	16,9	18,8	21,8	33,9	37,6	40,3	44,5	48,1
Employés	18,4	23,4	26,6	27,6	29,5	66,4	71,0	72,4	77,8	76,5
Ouvriers	39,1	37,3	32,9	30,4	26,7	19,6	20,6	20,7	21,0	20,2
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	0,0	0,3	1,5	1,1	1,3	46,2	66,1	63,8	65,1	58,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	34,4	37,4	40,7	44,1	46,0
Effectifs (milliers)	19 164	21 771	23 525	25 055	26 452					

Nomenclature des catégories socioprofessionnelles de 1982.

* La population active comprend les personnes ayant un emploi et celles au chômage.

Sources : recensements de la population, calculs des auteurs.

La fin des paysannes

Dans le secteur de l'agriculture, on trouve un bon tiers des femmes recensées comme actives au début du XX^e siècle, 41 % dans les années 1930, 44 % en 1946, puis brusquement 35 % en 1954 ^[25]. Depuis, le poids des femmes dans l'agriculture a diminué et s'est transformé : globalement, le recul reste relativement limité, la part des femmes dans l'agriculture oscille entre 33 % en 1962 comme en 1968, et 30 % en 1999 ainsi qu'en 2008. Si la part des femmes a évolué de façon limitée dans l'agriculture, leur nombre s'est effondré entre le début et la fin de la période : 2,7 millions en 1901, près de 4 millions en 1921, autour de 3 millions dans les années 1930, 1,8 millions en 1954 mais seulement 200 000 en 2008.

Tableau 4.10 Évolution de la répartition et de la féminisation des emplois par catégorie socioprofessionnelle de 1982 à 2008

Catégories Socioprofessionnelles	Répartition de l'emploi (%)				Part des femmes (%)			
	1982	1990	1999	2008	1982	1990	1999	2008
Agriculteurs exploitants	6,8	4,5	2,7	2,0	37,2	37,0	31,8	28,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,5	7,9	6,6	6,0	33,5	31,8	27,9	27,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8,7	11,7	13,1	16,1	24,5	30,6	34,7	38,4
Professions intermédiaires	17,6	20,0	23,1	24,9	39,9	44,1	47,8	51,8
Employés	25,6	26,5	28,8	28,5	72,2	76,1	75,5	76,3
Ouvriers	32,8	29,4	25,6	22,6	19,6	19,1	19,0	18,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	39,5	42,4	44,9	47,3
Effectifs (en milliers)	21 472	22 270	23 051	25 596				

Sources : recensements de la population, calculs des auteures.

Tableau 4.11a Évolution de la répartition et de la féminisation des emplois par catégorie socioprofessionnelle de 1982 à 2008 : zoom sur les non-salariés

CSP	Répartition de l'emploi (%)				Part des femmes (%)			
	1982	1990	1999	2008	1982	1990	1999	2008
1 Agriculteurs exploitants	6,8	4,5	2,7	2,0	37,2	37,0	31,8	28,8
2 Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,5	7,9	6,6	6,0	33,5	31,8	27,9	27,8
21 Artisans	4,2	3,7	3,0	2,9	24,2	23,6	20,9	21,5
22 Commerçants et assimilés	3,7	3,4	2,9	2,5	46,8	44,3	38,1	37,5
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	0,6	0,8	0,7	0,6	17,0	15,6	15,7	17,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	39,5	42,4	44,9	47,3
Effectifs (en milliers)	21 472	22 270	23 051	25 596				

Sources : recensements de la population, calculs des auteures.

Du point de vue des professions, le déclin de l'emploi agricole est accentué par le retrait des femmes (tableau 4.10). Parmi les exploitants agricoles, la part des femmes chute brutalement de 37 % en 1982 et 1990, à 32 % en 1999 et à 29 % en 2008 (tableau 4.11a). Alors que les exploitations agricoles se concentrent, la part des femmes subsiste parmi les petits exploitants ^[26] mais diminue dans les moyennes et

grandes exploitations. Les exploitants agricoles ne représentent plus, en 2008, que 3 % des emplois des hommes et 1 % des emplois des femmes. On sait par ailleurs que les activités en milieu rural se diversifient⁹ et que les femmes ont un rôle important dans l'avènement de ces nouvelles activités de commerce ou d'hôtellerie-restauration. Les ouvriers agricoles sont de plus en plus rares et la profession est tant et si bien désertée par les hommes ^[27] que, mécaniquement, la proportion de femmes augmente (de 15 % en 1982 à 25 % en 2008).

Outre les agriculteurs, les professions non salariées reculent : les artisans commerçants et chefs d'entreprise représentaient 8 % des emplois en 1982 et ne sont plus que 6 % en 2008. Les femmes sont aussi de moins en moins présentes dans ces métiers-là : plus de 33 % en 1982, 28 % en 2008 (tableau 4.11a). Avec les agriculteur(trice)s exploitant(e)s, on est passé de 15 % des emplois en 1982 à 8 % en 2008 : moitié moins en un quart de siècle. Ces dernières décennies prolongent donc la tendance séculaire.

La place des ouvrières

Les contours de l'industrie ont évidemment radicalement changé depuis plus d'un siècle. La place de ce secteur dans l'économie est de loin celle qui est le plus tributaire des crises et de la conjoncture. Autant qu'on puisse en juger, la part, dans l'emploi, de l'industrie, de la construction et des transports se maintient entre 35 et 40 % jusqu'en 1968, les variations les plus marquantes se produisant avec la crise des années 1930. Cependant, dès le premier tiers du XX^e siècle, les emplois de l'industrie deviennent de plus en plus l'apanage des hommes : en 1901, une part à peu près égale des emplois des hommes (36 %) et des femmes (35 %) est classée dans les sections professionnelles dites « industries et transports » (qui comprennent aussi la construction). Trente ans plus tard, en 1936, près de la moitié des hommes qui travaillent (45 %) sont affectés à ces catégories professionnelles contre seulement 29 % des femmes qui ont un emploi.

Ainsi, les emplois industriels ou assimilés comportaient environ un tiers (34 %) de femmes en 1901 – ce qui était proche de leur poids dans la population active ; en 1936, alors que leur part dans la population active n'a pas notablement varié, on ne trouve plus qu'un quart de femmes dans ces emplois (26 %).

Évidemment, les changements constatés dans la répartition de l'emploi industriel entre hommes et femmes tiennent essentiellement aux transformations de ces secteurs : les industries textiles et de l'habillement (y compris travail du cuir et des peaux) diminuent très nettement (de 13 % de l'emploi en 1906, à 9 % en 1936 puis 7 % en 1946). Dans le même temps, les évolutions les plus spectaculaires sont celles de l'industrie de la métallurgie et des métaux (qui passe de 5 % des emplois en 1906 à 8 % 1931 puis 7 % en 1936 et 1946).

Passée la Seconde Guerre mondiale, les changements de nomenclatures et de points de vue se multiplient. Étudier précisément l'évolution à long terme des secteurs devient délicat.

Après la rupture de 1954, la part de l'emploi dans les industries de la métallurgie et des métaux atteint 10 % sans que l'on puisse vraiment déterminer quel est, dans cette évolution apparente, le rôle du changement de définition (qui diminue le nombre de non-salariés et gonfle donc artificiellement la part du salariat). Toujours est-il que ce secteur continue de se développer : en 1968, 12 % des emplois relèvent de l'industrie métallurgique.

Du côté du textile et de l'habillement, on trouve 7 % des emplois en 1954 (ce qui indique donc une diminution et non une constance de l'emploi dans ces secteurs), 6 % en 1962. Ensuite, c'est la chute libre : en 2008, moins de 1 % des emplois sont classés dans ces secteurs.

Il est donc tentant d'expliquer le recul des femmes dans l'industrie par le déclin des industries les plus féminisées (telles que le textile et l'habillement) allié à l'essor des bastions industriels masculins (comme la métallurgie).

À y regarder de près, si l'on retient les exemples de la métallurgie et du textile/habillement, les choses semblent plus complexes : dans l'industrie de la métallurgie et des métaux, les femmes sont nettement plus présentes pendant puis après chaque guerre. Et ensuite elles s'y incrustent : 4 % de femmes dans la métallurgie en 1906, 9 % en 1921, près de 10 % en 1936. Après la Seconde Guerre mondiale, les femmes sont de plus en plus actives dans ces secteurs qui, de l'automobile à l'électroménager, se développent et se diversifient : 11 % de femmes en 1946, 15 % en 1954, 18 % en 1962.

Tableau 4.11b Évolution de la répartition et de la féminisation des emplois par catégorie socioprofessionnelle de 1982 à 2008 : zoom sur les ouvrier(e)s

	Répartition de l'emploi (%)				Part des femmes (%)			
	1982	1990	1999	2008	1982	1990	1999	2008
6 Ouvriers	32,8	29,4	25,6	22,6	19,6	19,1	19,0	18,8
62 Ouvriers qualifiés de type industriel	7,0	6,6	5,8	4,0	10,3	12,8	14,3	14,1
63 Ouvriers qualifiés de type artisanal	6,0	6,0	5,4	5,1	7,8	7,0	8,3	10,8
64 Chauffeurs	2,5	2,5	2,5	2,4	1,8	2,9	4,9	7,8
65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage, des transports	1,7	1,6	1,5	1,6	6,9	7,6	8,6	11,7
67 Ouvriers non qualifiés de type industriel	9,9	7,7	5,9	5,0	36,7	35,6	32,8	30,5
68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal	4,5	3,9	3,5	3,6	28,1	30,8	31,9	27,3
69 Ouvriers agricoles et assimilés	1,3	1,1	1,1	0,8	14,8	19,9	25,3	27,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	39,5	42,4	44,9	47,3
Effectifs (en milliers)	21 472	22 270	23 051	25 596				

Sources : recensements de la population, calculs des auteures.

Au contraire, dans les secteurs très féminisés des industries textiles, la part des femmes fluctue à la baisse : elle se situe autour de 60 % dans les années 1930 (60 % en 1926 et 1931, puis 58 % en 1936) contre 55 % en 1962. Quant à l'habillement, on y compte 89 % de femmes au début du XX^e siècle, 85 % dans les années 1930, 88 % en 1946. Ensuite, un recul s'amorce : 81 et 80 % en 1954 et 1962.

Le bâtiment et les travaux publics occupent entre 4 % et 5 % de l'emploi pendant la première moitié du XX^e siècle. La part de ce secteur augmente entre 1954 et 1962 (7 puis 8 %) et se maintient à peu près à ce

niveau en 1990, 1999 et 2008 : le secteur « construction » de la nouvelle nomenclature regroupe 7 % des emplois. La participation des femmes reste très faible de ce côté-là : 0,4 % au début du XX^e siècle, à peine plus de 1 % dans les années 1920 et 1930, 4 % avec le nouveau décompte à partir de 1954. En 2008, on trouve 10 % de femmes dans le secteur « construction ». Mais est-ce vraiment le même secteur ? Les hommes sont toujours très nombreux mais on peut croiser quelques femmes dans les fonctions administratives de ces entreprises ou parmi les architectes. La société a changé son point de vue et les assemblages statistiques ont évolué. Ainsi par exemple, autrefois, les transports étaient regroupés avec les transmissions et la manutention, tous considérés comme appartenant à l'industrie. Dans les nomenclatures les plus récentes, ce secteur des transports a nettement basculé du côté du tertiaire, en même temps qu'il n'a cessé de prendre de l'ampleur (3 % des emplois en 1906, 5 % dans l'entre-deux-guerres, 6 % en 1954 et 1962) et de se féminiser : 9 % de femmes en 1906, 11 % de 1921 à 1936, 15 % en 1946, 16 % en 1954, 18 % en 1962 (tableau 4.6 et détail en annexes, voir liste des annexes, p. 225). Là aussi, les secteurs qui, dans la nomenclature, basculent de l'industrie vers le tertiaire sont parmi ceux qui se féminisent le plus.

Du point de vue des professions, après le premier choc pétrolier, c'est toute la classe ouvrière qui est ébranlée : de licenciements collectifs en plans sociaux et délocalisations massives, ce sont des centaines de milliers d'emplois qui sont détruits, pour les hommes comme pour les femmes¹⁰.

Depuis 1975 le nombre d'actifs ^[28] classés ouvriers diminue de façon significative (de 8,1 à 7,1 millions en 1999) et la part des chômeurs augmente fortement dans cette catégorie (de 0,3 à 1,2 million sur la même période) de sorte que, en nombre d'emplois ouvriers, la contraction est très forte. Le chômage, ne l'oublions pas, est une composante importante de l'activité ouvrière : c'est dans cette catégorie que les taux de chômage sont les plus élevés, et tout particulièrement parmi les femmes. Ce sont les ouvriers – et aussi les ouvrières – qui sont les premiers à subir les conséquences des crises économiques. Mais revenons aux chiffres : contrairement à une idée répandue, la part des femmes dans le monde du travail ouvrier reste quasi constante depuis le milieu des années 1970 : entre 20 et 21 % de femmes de 1975 à 1999. Les chiffres de 2008 s'inscrivent dans cette linéarité : sur 5,8 millions d'emplois ouvriers (hors chômeurs) décomptés au recensement, 19 % sont des femmes. La figure de l'ouvrière, si incroyablement absente de la littérature sociologique jusqu'aux années 1980 ^[29], est pourtant très présente dans les statistiques de la population active.

Les ouvrières sont également bien plus souvent au chômage que les hommes : de 1975 à 1999, le taux de chômage des ouvriers, vu par les recensements, passe de 3 à 15 % pour les hommes et de 7 à 22 % pour les femmes ^[30] (pendant que le taux de chômage global passe de 4 à 12 % dans les recensements de cette période).

Après la crise des années 1970, on le sait, ce sont surtout les emplois d'ouvriers les moins qualifiés qui disparaissent et notamment ceux dits « de type industriel » dont le nombre est quasiment divisé par deux en 25 ans (de 2,6 à 1,4 million). Dans le même temps, la part des femmes parmi ces ouvriers recule de 37 à 33 %. *A contrario*, la baisse (globalement moindre : de 1,5 à 1,3 million) des emplois d'ouvriers industriels qualifiés ^[31] ainsi que les restructurations de ces métiers semblent avoir touché plus fortement les hommes. Dans ce type de professions, entre 1975 et 1999, la part de femmes a augmenté de 10 à 14 %. En 2008, les chiffres sont de 1,3 million dont 31 % de femmes pour les ouvriers non qualifiés de type industriel (où la part des femmes continue donc de diminuer) et de un million dont 14 % de femmes pour

les emplois ouvriers qualifiés ^[32], part qui se maintient donc par rapport au passé (tableau 4.11b).

Bien sûr, on l'a dit, comparer brutalement l'ouvrière du début du XX^e siècle à celle de l'aube du XXI^e siècle n'a pas grand sens : souvent très jeune et célibataire, celle-là n'avait pas le même environnement ni les mêmes conditions de travail que celle-ci. Retenons néanmoins l'essentiel : dans un monde ouvrier secoué par les crises successives et dont des pans entiers ont disparu ou se sont transformés, les femmes ne sont pas absentes. Dans les dernières décennies, un emploi d'ouvrier sur cinq est occupé par une femme : 1,1 million d'ouvrières en 2008, à peine moins qu'en 1954 (1,5 million).

Présentes dans le travail ouvrier, les femmes le sont également dans le chômage ouvrier. Rappelons que, toutes catégories sociales confondues, ce sont les ouvrières qui connaissent les taux de chômage les plus élevés ^[33]. Ce surchômage féminin qui imprègne depuis des décennies la situation des ouvrières semble pourtant frappé d'une double invisibilité : parce que femmes et parce qu'ouvrières.

L'essor du monde des employé(e)s

Le quart des emplois en 1901, les trois quarts en 2008 : ce que l'on nomme le tertiaire a véritablement explosé en un siècle. Et les femmes s'y sont retrouvées de plus en plus nombreuses ^[34] : 5,6 millions de femmes sont classées parmi les « employé(e)s » en 2008, plus des trois quarts de la catégorie. Le « monde des employé(e)s », nébuleuse ou archipel¹¹, s'est largement étendu et complexifié. Ses frontières se sont très sensiblement déplacées au fil des ans : au début du siècle, on distinguait les « employés » des « ouvriers » mais les contremaîtres étaient comptés avec les ouvriers pendant que les cadres administratifs et les ingénieurs étaient classés avec les employés. Difficile donc, là encore, de comparer tout au long de la période une même catégorie. Et ce n'est pas étonnant. Les changements des nomenclatures¹² reflètent une fois de plus les difficultés à rendre compte de la mobilité des frontières et des évolutions du marché du travail (encadré 7). Plusieurs phénomènes se combinent pour expliquer que les emplois classés dans le secteur « tertiaire » absorbent aujourd'hui plus des trois quarts de l'emploi (76 % au recensement daté de 2008, 88 % des femmes et 65 % des hommes) alors qu'en 1901 les emplois, *a priori* classés dans le secteur qu'on aurait pu appeler « tertiaire » à l'époque représentaient moins du quart des emplois (23 %, soit 21 % des hommes et 26 % des femmes).

Bien sûr, on a en tête la formidable expansion des emplois publics, des bureaux, des secteurs administratifs et bancaires, le développement des activités nouvelles de communication, l'informatique, et tant d'autres choses, relatives à l'éducation et à la santé par exemple. Mais n'oublions pas que des activités incluses dans l'industrie car intégrées aux établissements industriels ^[35] ont été externalisées vers des sociétés de services aux entreprises et gonflent alors les rangs du tertiaire sans pour autant que la nature du travail ait véritablement changé. Ainsi, quand un établissement industriel délègue à une entreprise spécialisée la gestion de la paie de ses travailleurs, les emplois liés à cette gestion basculent de l'industrie vers le tertiaire. C'est le cas de beaucoup de fonctions dites « supports » c'est-à-dire non directement liées à la production mais qui peuvent être considérées comme plus transversales aux différents processus de l'industrie (par exemple, la comptabilité, la gestion de la paie, des repas, la logistique et la commercialisation des produits...) et qui, une fois isolées, ne sont plus directement rattachées à (et donc classées dans) l'établissement industriel auquel pourtant elles sont en partie liées.

Par ailleurs la logique de classement de certaines activités a évolué avec le temps. Ainsi, par exemple, le

secteur des transports s'est considérablement transformé. S'il paraissait évident de classer dans l'industrie le maniement des locomotives à vapeur, la gestion des TGV ou même du transport des marchandises est, dans les nomenclatures récentes, regroupée avec les activités de service plutôt qu'avec les établissements industriels ^[36]. Le secteur des transports est maintenant rapproché de celui du tourisme dans la nomenclature des activités. Au-delà de ces mutations plus ou moins repérables, il faut bien voir que nous avons affaire, avec les « employé(e)s », à un groupe social particulièrement hétéroclite, diversifié, hétérogène. Une caractéristique réunit cependant 80 % de ces salarié(e)s d'exécution : ce sont des femmes. C'est la thèse de Philippe Alonzo¹³ qui appréhende le groupe social des employé(e)s comme une catégorie statistique définie plus par son sexe que par ses attributs professionnels : ce qui rassemble les différentes composantes de cette nébuleuse allant de l'employée de banque à la dactylo en passant par la caissière, la vendeuse ou la receveuse des postes, c'est qu'il s'agit pour l'essentiel de femmes faisant un travail désigné comme peu ou pas qualifié. Voilà qui interroge très directement la statistique contemporaine : aurait-on constitué une catégorie professionnelle aussi hétéroclite s'il s'était agi d'hommes ^[37] ?

L'ouvrage de Philippe Alonzo se penche également, et de façon très pertinente pour notre propos, sur la question de la mixité. Les employé(e)s constituent une catégorie très fortement féminisée, mais qui est tout sauf mixte. Emplois féminins et métiers masculins s'y côtoient sans se mêler : elles sont vendeuses, caissières, secrétaires ou employées de maison, ils sont garçons bouchers, facteurs, agents de police ou employés des transports (tableau 4.11c)...

Tableau 4.11c Évolution de la répartition et de la féminisation des emplois par catégorie socioprofessionnelle de 1982 à 2008 : zoom sur les employé(e)s

	Répartition de l'emploi (%)				Part des femmes (%)			
	1982	1990	1999	2008	1982	1990	1999	2008
5 Employés	25,6	26,5	28,8	28,5	72,2	76,1	75,5	76,3
52 Employés civils et agents de service de la fonction publique	7,7	8,6	9,5	8,9	76,0	79,1	77,4	78,7
53 Policiers et militaires	1,8	1,8	2,1	2,2	5,8	6,6	9,2	14,0
54 Employés administratifs d'entreprise	9,6	8,6	7,6	6,4	75,9	83,4	83,6	83,1
55 Employés de commerce	2,9	3,3	3,7	4,6	77,5	78,4	76,1	76,5
56 Personnels des services directs aux particuliers	3,6	4,2	5,9	6,4	82,9	82,6	85,2	86,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	39,5	42,4	44,9	47,3
Effectifs (en milliers)	21 472	22 270	23 051	25 596				

Sources : recensement de la population, calculs des auteures.

De la domesticité aux emplois de service

Personnage constant du monde du travail du XX^e siècle, la domestique d'hier et l'employée de maison

d'aujourd'hui sont restées longtemps dans l'ombre. Dans son livre paru en 1979¹⁴, Geneviève Fraisse le souligne avec force – et avec raison : « Il y a aujourd'hui en France 700 000 employées de maison (logées, nourries, ou femmes de ménage) déclarées par leurs employeurs ; sans compter le travail au noir très important mais impossible à chiffrer. Or cette profession ne fait l'objet d'aucune analyse, d'aucun chapitre d'ouvrage sociologique ou politique sur le travail ; elle n'est pas non plus prise en compte dans les débats sur la double journée des femmes¹⁵. »

Mais, depuis les années 1970, les temps ont changé : promus au rang de « gisements », les emplois de service ont connu un regain d'intérêt dans la littérature sociologique et économique¹⁶ – sans parler des débats sur le *care*¹⁷ qui sont une autre façon de poser le problème et de traiter des services. En 2008, 1,4 million de femmes ont un emploi de « personnel de services aux particuliers » (parmi lesquels le taux de féminisation est de 87 %) ; la majorité de ces emplois sont à temps partiel, voire très partiel, ce qui n'était sans doute pas le cas pour les 784 000 femmes employées dans les « services domestiques » en 1901 (les femmes représentaient alors 82 % de cette catégorie).

Mais revenons à l'histoire. Si l'on regarde l'évolution de la domesticité depuis 1900, on voit se dessiner deux grandes transformations : « La féminisation de la profession et la diminution, brutale après la guerre, continue ensuite, du nombre de gens de maison [...]. Les hommes, en quittant la profession, emmènent avec eux la domesticité d'apparat, le service proprement dit, pour laisser aux femmes la multiplicité et l'infinitude du tout-faire domestique¹⁸. » De fait, la disparition des hommes domestiques commence au début des années 1880, à l'époque de l'« apogée de la domesticité » qui employait 1 100 000 personnes, dont 300 000 hommes et 800 000 femmes¹⁹.

Car, des gens de maison, il y en eut de toutes sortes : valets et femmes de chambre, laquais et bonnes d'enfant, cuisinières et cochers, servantes et aides ménagères, bonnes à tout faire et femmes de ménage... Et parmi les constantes du marché du travail, on a toujours aussi peu d'hommes auprès des jeunes enfants, dans les métiers d'aide à la personne et du ménage. 82 % de femmes parmi les domestiques au début du XX^e siècle, 87 % parmi les « personnels de services aux particuliers » en 2008 (tableau 4.11c). Les femmes de ménage, les assistantes maternelles et autres nounous sont des femmes, qu'elles soient payées au noir ou par chèque emploi-service, qu'elles soient attachées à une famille ou qu'elles se partagent entre différents employeurs, à temps très partiel et avec des horaires bien souvent difficiles²⁰.

La prolifération des cadres et les avancées des femmes

La notion de « cadre²¹ » apparaît en 1946 dans les catégories statistiques. À cette époque, on regroupe « patrons et cadres supérieurs » d'un côté, « employés, ouvriers et cadres inférieurs » de l'autre.

Bien sûr les progrès de la scolarisation et, par conséquent, du niveau d'éducation de la population contribuent à améliorer progressivement la qualification de la main-d'œuvre. En 1901, pratiquement tous les enfants de 6 à 11 ans sont scolarisés. En 1936 l'obligation scolaire est portée jusqu'à 14 ans. En 1959, c'est jusqu'à 16 ans au moins qu'il faut rester à l'école. À cette extension de l'instruction correspond, sur le marché du travail, une augmentation considérable de la qualification des emplois. La part des cadres triple entre 1962 et 2008 (de 5 à 16 % environ) et celle des professions intermédiaires fait plus que doubler (de 11 à 25 %). Et parallèlement à ce changement spectaculaire, une autre révolution se profile : à partir des années 1970, les filles devancent les garçons à l'école puis à l'université²² et investissent de

plus en plus de métiers qualifiés. Même si les inégalités demeurent (et deviennent, du coup, de plus en plus insupportables), même si le « plafond de verre²³ » résiste et empêche les femmes de faire les mêmes carrières que les hommes, beaucoup de professions autrefois réservées aux hommes, se féminisent les unes après les autres. Ainsi, on passe, en presque cinquante ans (de 1962 à 2008), de 16 % à 38 % de femmes parmi les « cadres et professions intellectuelles supérieures » et de 34 à 52 % de femmes dans les « professions intermédiaires » (tableau 4.11d). En 2008, 3,3 millions de femmes ont une « profession intermédiaire » et on compte 1,6 million de femmes cadres ou ayant une autre profession intellectuelle supérieure.

Alors, bien évidemment, la mixité ne se fait pas partout au même rythme. Les infirmiers restent pour l'essentiel des infirmières et les instituteurs sont plus que jamais des institutrices (en 2008, on trouve 78 % de femmes dans les professions intermédiaires de la santé et du travail social et 67 % parmi les instituteurs et assimilés). Les femmes sont devenues majoritaires dans les professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises et dans celles de la fonction publique ; elles sont plus de 40 % parmi les cadres supérieurs de ces mêmes filières (tableau 4.11d). Dans les professions plus traditionnellement masculines, elles avancent, doucement mais sûrement, notamment parmi les plus diplômés : 20 % des ingénieurs et cadres techniques d'entreprise sont des femmes en 2008 contre 6 % seulement en 1982 ^[38] ; dans les professions intermédiaires, 17 % des techniciens et 12 % des contremaîtres et agents de maîtrise sont des femmes en 2008 (contre 9 et 6 % en 1982). La mutation vient des jeunes générations. Parmi les actifs qui ont moins de 15 ans d'ancienneté, les médecins, les avocats et les magistrats sont, au début du XXI^e siècle, majoritairement des femmes.

Tableau 4.11d Évolution de la répartition et de la féminisation des emplois par catégorie socioprofessionnelle de 1982 à 2008 : zoom sur les cadres et sur les professions intermédiaires

	Répartition de l'emploi (%)				Part des femmes (%)			
	1982	1990	1999	2008	1982	1990	1999	2008
3 Cadres et professions intellectuelles supérieures	8,7	11,7	13,1	16,1	24,5	30,6	34,7	38,4
31 Professions libérales	1,1	1,4	1,5	1,8	27,8	31,6	33,7	37,9
33 Cadres de la fonction publique	1,1	1,3	1,6	1,7	22,7	28,2	35,5	43,6
34 Professeurs, professions scientifiques	1,6	2,5	2,9	3,0	45,2	50,0	52,5	53,9
35 Prof. de l'information, des arts et des spectacles	0,5	0,7	0,9	1,1	40,6	41,9	43,6	44,9
37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	2,6	3,2	3,2	4,4	20,0	29,9	35,1	42,2
38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	1,7	2,6	3,0	4,2	5,9	11,1	14,9	19,6
4 Professions intermédiaires	17,6	20,0	23,1	24,9	39,9	44,1	47,8	51,8
42 Instituteurs et assimilés	3,5	3,3	3,7	3,6	63,5	65,2	65,5	66,8
43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social	2,7	3,3	4,2	4,9	74,4	76,6	76,8	78,3
44 Clergé, religieux	0,3	0,2	0,1	0,1	44,4	41,9	22,2	19,1
45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	1,3	1,8	1,9	2,0	46,6	50,2	56,7	59,9
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	4,2	5,7	7,1	8,2	38,1	45,5	50,9	55,7
47 Techniciens (sauf techniciens tertiaires)	3,0	3,2	3,8	4,1	9,0	12,1	13,7	16,7
48 Contremaîtres, agents de maîtrise (sauf maîtrise administrative)	2,5	2,5	2,3	2,1	5,5	6,4	7,7	12,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	39,5	42,4	44,9	47,3
Effectifs (en milliers)	21 472	22 270	23 051	25 596				

Sources : recensements de la population, calculs des auteurs.

C'est ainsi que les emplois des plus jeunes et des plus diplômés sont, autant qu'on puisse en juger à travers nos nomenclatures, de mieux en mieux partagés entre femmes et hommes. Pourtant, des bastions subsistent et même semblent se renforcer – car leurs effectifs augmentent aussi –, notamment parmi les plus âgés et les moins diplômés.

La question de la mixité

Les mouvements et les pesanteurs qui caractérisent la place des femmes et des hommes dans les métiers, les professions et les catégories sociales posent de façon très centrale la question de la mixité à l'échelle du siècle : jusqu'à quel point la société crée-t-elle ces « bastions » et y tient-elle ? Pourquoi, en une génération ou deux, certains métiers deviennent plus mixtes pendant que d'autres résistent ?

Des études sur ce sujet ont été menées, sans résoudre complètement cette question apparemment simple et en fait très complexe selon les situations.

Du côté du bâtiment et de l'industrie, des expériences ont été conduites, des femmes ont été accueillies comme apprenties sur certains chantiers, ou comme ouvrières sur des chaînes de montage automobile... En général, les conclusions convergent : pas toujours bien accueillies, les femmes incitent à mieux respecter des normes de sécurité ; la mixité, si elle est suffisante, favorise une meilleure ambiance de travail. Mais ces expériences sont rarement pérennisées : les employeurs évoquent les coûts supplémentaires (sur les chantiers, il faut deux vestiaires au lieu d'un, deux blocs sanitaires séparés), les aménagements nécessaires, pour porter les charges, pour les équipements... Une enquête tout à fait originale menée dans les années 1980²⁴ sur des expériences de diversification des métiers féminins fait état de phénomènes d'exclusion qui touchent les femmes « infiltrées » dans des univers de travail masculin. Plus précisément, elle montre que la mixité est bien souvent affaire de nombre : une femme « lâchée » dans un atelier d'hommes en verra de toutes les couleurs ; quelques-unes pourront s'y faire une place, voire un statut²⁵.

Et puis les filières de formation aux niveaux CAP-BEP restent très sexuées : toujours aussi peu de filles dans les filières industrielles et aussi peu de garçons dans les filières du tertiaire. Quelles résistances, quelles réticences derrière tout cela ? Pourtant, du côté des techniciens et ingénieurs, on a l'impression que les choses bougent. Sans nul doute on trouve plus de femmes dans certaines spécialités (en chimie et en biologie plutôt qu'en physique et mathématique) et de préférence dans certaines fonctions (comme ingénieurs qualité et experts plutôt que parmi les cadres de la production). Mais là l'histoire continue...

Du côté des métiers très féminisés, il y a eu aussi quelques frémissements et nombre d'échecs. On trouve quelques hommes parmi les infirmiers et les sages-femmes, mais rien de massif²⁶ ; on n'en rencontre pratiquement pas dans les crèches, sinon, éventuellement, pour diriger l'établissement. Et on les cherche en vain parmi les assistantes maternelles et les femmes de ménage : pas d'assistants paternels ni d'hommes de ménage ! Pourtant, les rapports et témoignages montrent que les hommes sont en général bien accueillis dans un milieu très féminisé (alors qu'il faut parfois du courage aux pionnières en milieu très masculin)²⁷. Mais les représentations ont la peau dure : certains hommes exerçant un métier dit « féminin » se sentent dévalorisés. On peut bien sûr évoquer les conditions de travail et les salaires de certaines de ces professions. Mais il faut aussi renvoyer aux représentations sociales et notamment à celles des

usagers : les parents d'enfants très jeunes, les particuliers employeurs voient-ils d'un bon œil de confier leurs petits, leurs parents âgés, ou simplement l'entretien de leur ménage à un homme ? La question est peu posée, mais il semble bien que ces mécanismes et la partition de certains métiers entre les hommes et les femmes résistent au temps.

On assiste donc à ce paradoxe : des métiers très sexués et qui se maintiennent ou s'étendent (du côté des métiers d'aide à la personne notamment), et des métiers qui se mélangent, peu à peu ou par à-coups, plutôt du côté des professions qualifiées, et qui se développent aussi. Parmi les « nouveaux métiers », qui n'existaient pas au début du siècle, des clivages se forment ou se déplacent : les ouvriers de l'électronique sont plutôt des ouvrières ; les métiers de l'informatique, très ouverts aux femmes du temps des ateliers de saisie, sont de plus en plus masculins et les femmes y sont de moins en moins présentes. Les lignes de partage se maintiennent ou s'estompent pour se recréer différemment. Les raisons sont doubles : elles se situent entre l'orientation scolaire et professionnelle et les choix des employeurs, entre l'éducation et le marché du travail²⁸. Force est tout de même de reconnaître que c'est du côté des femmes que les changements s'opèrent. Elles poursuivent leurs études, de plus en plus, dans tous les domaines^[39], et elles osent, de plus en plus, exercer les métiers auxquels elles se forment. Mais cela ne suffit pas toujours, les résistances sont là, durables et coriaces.

Quel est l'avenir des femmes dans les métiers ? Si les tendances se prolongent, elles vont continuer d'augmenter leur présence sur le marché du travail. Mais ce sera moins par la croissance des métiers féminisés que par l'augmentation de la mixité dans les métiers qualifiés²⁹. Et là, une autre mutation pourrait bien se profiler : si la logique de l'évolution des métiers l'emporte, le chômage des femmes deviendra, à l'horizon 2020, moins élevé que celui des hommes.

De cette géographie sexuée des métiers, professions et secteurs d'activités, que retenir ? Tout au long du siècle, l'on voit à la fois de la constance, des résistances et des subversions.

La permanence réside dans le maintien d'indéracinables bastions masculins et féminins : très peu de femmes sur les chantiers, quasiment pas d'hommes dans les pouponnières ni chez les particuliers pour aider les personnes ou faire le ménage. Aux hommes, le bâtiment, aux femmes les soins des petits et des anciens, les travaux de ménage : cela ne surprendra personne. Mais il faut bien noter que, en la matière, la constance est masculine autant que féminine. Or, régulièrement, ce sont les choix féminins que l'on interroge et que l'on met en cause : pourquoi refusent-elles tel ou tel métier, pourquoi cette allergie à la technique ? Mais, à y regarder de près, la question se pose exactement dans les mêmes termes pour les hommes : pourquoi sont-ils si peu nombreux auprès des nourrissons et des vieux, pourquoi ce rejet du ménage et de ses soins^[40] ? La société résiste donc, mais les hommes au moins autant que les femmes.

Les subversions apparaissent du côté des professions supérieures, parmi les catégories les plus diplômées où l'on voit des professions qualifiées, autrefois hégémoniquement masculines, se féminiser sans perdre de leur valeur sociale – sans se dévaloriser. Dévalorisation : le mot est lâché, il est censé définir le destin de tout métier qui se féminise³⁰. Et pourtant, non, ce n'est pas ce qui s'est produit : la fin du XX^e siècle a vu se propager une vague de féminisation de professions qui ont gardé tout leur prestige pendant que d'autres ont conservé tous les stigmates des « métiers de femmes ». Sans se lancer dans la prospective, on peut cependant remarquer que cette dualité, entre bastions très sexués et métiers qui se mélangent, sépare aussi les qualifications et les âges : les métiers les plus sexués sont souvent tenus par des personnes relativement âgées et peu qualifiées, tandis que les professions qui se féminisent s'adressent, en moyenne,

à un public plus jeune et plus qualifié. Sur le front de la mixité, les pesanteurs sont omniprésentes. Mais les frémissements que l'on aperçoit du côté des jeunes générations et des salarié(e)s les plus qualifié(e)s laissent augurer un avenir possiblement meilleur. Rien n'est joué, peut-être.

Notes du chapitre

- [1] ↑ Les tableaux qui listent les emplois selon ces groupes distinguent aussi souvent les « personnels d'établissement » (départagés en « chefs d'établissement », « employés », « ouvriers »), les « employés et ouvriers sans emploi » et les « isolés » (voir encadré 5 dans la deuxième partie).
- [2] ↑ Il s'agit aussi bien de petits producteurs agricoles, artisanaux ou commerciaux que de travailleurs à domicile travaillant à la tâche parfois à la demande de donneurs d'ordre (voir encadré 5 dans la deuxième partie).
- [3] ↑ Alain DESROSIÈRES et Laurent THÉVENOT, *Les Catégories socioprofessionnelles*, *op. cit.*, p. 15.
- [4] ↑ *Ibid.*, p. 13.
- [5] ↑ *Ibid.*, p. 16.
- [6] ↑ *Ibid.*, p. 23.
- [7] ↑ Jean PORTE, « Les catégories socioprofessionnelles », in Georges FRIEDMANN et Pierre NAVILLE (dir.), *Traité de sociologie du travail*, Armand Colin, Paris, 1961, tome I, p. 240 (cité par Alain DESROSIÈRES et Laurent THÉVENOT, *Les Catégories socioprofessionnelles*, *op. cit.*).
- [8] ↑ « Nomenclature des activités individuelles » (NAI), « Code des métiers », « Nomenclature des emplois » utilisée dans l'enquête Structure des emplois, « Nomenclature des professions regroupées (PJ) », « Code des catégories socioprofessionnelles ».
- [9] ↑ Centre d'études et de recherche sur les qualifications.
- [10] ↑ Office national d'information sur les enseignements et les professions.
- [11] ↑ Ces renseignements sont disponibles sur <www.insee.fr>, rubrique « nomenclatures » et dans la documentation méthodologique du recensement de la population, également accessible sur le site insee.fr.
- [12] ↑ Nicolas LE RU, « Séries longues d'emploi par métier et par secteur d'activité à partir des enquêtes Emploi de l'Insee », *Documents d'études, Dares*, n° 158, mars 2011 ; Sabine BESSIÈRE, Laure OMALEK, Xavier VINEY, Tristan KLEIN, Frédéric LAINÉ, Anita BONNET et Jean-Louis ZANDA, « Les métiers en 2009 : seuls quelques métiers résistent à la dégradation du marché du travail », *Dares analyses*, n° 69, octobre 2010.
- [13] ↑ Qui n'ont pas le même sens qu'aujourd'hui : les instituteurs, par exemple, en font alors partie.
- [14] ↑ Mais sans les transports qui basculent dans le secteur tertiaire.
- [15] ↑ Dans l'ordre des métiers les plus féminisés en proportion.
- [16] ↑ Établissement de bienfaisance où les jeunes filles ou religieuses se livrent à des travaux de couture (Dictionnaire Larousse 1973).
- [17] ↑ Polissent la surface des métaux à l'aide du brunissoir ou traitent les tranches d'un cuir au moyen du bruni (*ibid.*).
- [18] ↑ Consiste à débarrasser les tissus de tous les défauts rendus visibles après toutes les manipulations de finition (*ibid.*).
- [19] ↑ On compte plus de dix fois plus de femmes que d'hommes dans tous ces métiers.
- [20] ↑ La non-mixité a un premier indicateur simple : la concentration des emplois féminins. Hommes et femmes ne se répartissent pas de manière égale dans les différents secteurs de l'économie. La majorité des emplois féminins reste concentrée dans un petit nombre de métiers et secteurs d'activité. Identifié depuis longtemps par les travaux pionniers de Maryse Huet, le phénomène ne semble pas s'être véritablement estompé avec l'afflux massif des femmes sur le marché du travail. Les travaux récents menés par Monique Meron, Mahrez Okba et Xavier Viney à partir des « familles professionnelles » le montrent : « La concentration des femmes dans certaines professions demeure très forte et, globalement, la ségrégation des emplois masculins et féminins selon les métiers ne s'estompe pas. » Sur ce sujet, voir Maryse HUET, « La concentration des emplois féminins », *Économie et statistique*, n° 154, 1983, ainsi que Monique MERON, Mahrez OKBA et Xavier VINEY, « Les femmes et les métiers : vingt ans d'évolutions contrastées », *Données sociales*, Insee, Paris, 2006, p. 225-234.
- [21] ↑ Qui résume la période 2006-2010.
- [22] ↑ Avec moins de dix salariés.
- [23] ↑ Avec moins de trois salariés.
- [24] ↑ Au début du XX^e siècle, les cadres sont inclus dans les « employés », les contremaîtres sont comptés avec les « ouvriers » ; Les « travailleurs isolés » peuvent être salariés à la tâche ou indépendants. Les femmes d'agriculteur ou de commerçant étaient « chefs d'établissement » au même titre que leur mari. Elles sont ensuite classées comme « aides familiales », dans la même profession que leur mari.
- [25] ↑ On a expliqué le pourquoi de cette chute brutale : soudain, les femmes d'agriculteurs qui ne déclarent pas explicitement travailler dans l'agriculture ne sont plus comptées comme agricultrices.
- [26] ↑ 39, 42, 41 % de femmes parmi les agriculteurs sur petite exploitation en 1982, 1990, 1999 ; 36, 36, 30 % de femmes parmi les agriculteurs sur moyenne exploitation ; 35, 34, 30 % de femmes agricultrices sur grande exploitation en 1982, 1990, et 1999. La taille de l'exploitation n'est plus demandée dans les recensements suivants.
- [27] ↑ Elle représente 0,5 % de l'emploi des femmes depuis 1982, mais diminue nettement dans l'emploi des hommes (de 1,8 % en 1982 à 1,2 % en 2008).

- [28] ↑ Les actifs comprennent ceux qui ont un emploi et ceux qui sont au chômage (voir encadré 1).
- [29] ↑ À l'exception de Madeleine Guilbert et de son enquête pionnière des années 1960 (Madeleine GUILBERT, *Les Fonctions des femmes dans l'industrie*, Mouton, La Haye, 1966), il faudra attendre le début des années 1980 pour qu'émerge, dans la sociologie du travail, la figure de l'ouvrière avec notamment Danièle KERGOAT, *Les Ouvrières*, Le Sycomore, Paris, 1982, et Margaret MARUANI, *Les Syndicats à l'épreuve du féminisme*, Syros, Paris, 1979.
- [30] ↑ En 2008, les taux de chômage par catégorie socioprofessionnelle ne sont pas diffusés car difficilement comparables à ceux des recensements précédents d'une part, à ceux de l'enquête Emploi d'autre part.
- [31] ↑ Concernant le groupe des ouvriers, les catégories socioprofessionnelles s'appuient sur des échelles de qualifications conventionnelles, issues des catégories Parodi de 1945 puis des négociations des années 1970. « Les mutations de l'organisation du travail, des rapports politiques entre les personnes et des taxinomies sociales vont de pair » comme le disent Alain DESROSIÈRES et Laurent THÉVENOT, *Les Catégories socioprofessionnelles*, *op. cit.*, p. 86. La définition de la qualification (y compris dans la nomenclature de 1982) a fait l'objet de vifs débats entre le patronat (notamment l'UIMM, Union des industries métallurgiques et minières) et certains syndicats ouvriers. Un accord de 1975 dans cette branche a servi de modèle aux autres branches. L'accord (pour définir la qualification) « s'est fait sur des catégories en principe homogènes par rapport à quatre critères (type d'activité, autonomie, responsabilités, connaissances requises) ». La nomenclature de 1982 enregistre ce type de distinctions entre « ouvriers qualifiés » et « ouvriers non qualifiés », et les croise, en fonction de la taille de l'entreprise, avec des découpages entre « ouvriers de type industriel » et « ouvriers de type artisanal » où les métiers sont gérés de façon plus familiale et moins formalisée. Des tentatives de distinctions entre « qualifiés » et « non qualifiés » ont été faites bien plus tard, parmi les employés pour qui le passé historique de telles négociations n'existe quasiment pas. Voir Olivier CHARDON, « Les transformations de l'emploi non qualifié depuis vingt ans », *Insee Première*, n° 796, 2001 ; Thomas AMOSSÉ et Olivier CHARDON « Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ? » *Économie et statistique*, n° 393-394, 2006.
- [32] ↑ Les chiffres de 2008 ne sont pas strictement comparables à ceux des recensements précédents pour des raisons d'ajustement et de différences dans le codage de la profession (voir encadré sur les nomenclatures).
- [33] ↑ 17 % à l'enquête Emploi de 2010, contre 12,6 % pour les ouvriers et 9,4 % dans l'ensemble de la population.
- [34] ↑ Dès le XIX^e siècle, les femmes investissent certains métiers des services marchands ; par exemple, en 1906, « les femmes sont employées très largement dans le secteur des postes et des transports, encore presque uniquement masculin avant la III^e République ». Mais cette arrivée des femmes dans le secteur tertiaire est loin d'être uniforme : à l'époque, « les jeunes femmes sont encore presque exclues de la banque, et ne sont que faiblement représentées dans l'administration », Maurice GARDEN, « L'évolution de la population active », in Jacques DUPÂQUIER, *Histoire de la population française de 1789 à 1914*, PUF, Paris, p. 258-259, 1988.
- [35] ↑ Rappelons que les personnes sont classées dans l'activité principale de l'établissement dans lequel elles travaillent.
- [36] ↑ D'ailleurs la dernière nomenclature d'activités adoptée en France comme en Europe casse cette distinction jusqu'ici si commode entre secteurs primaire secondaire et tertiaire, distinction de plus en plus difficile à suivre (voir encadré 7 sur les nomenclatures).
- [37] ↑ « Si l'on peut décrire des comportements spécifiques pour les cadres, les ouvriers et les petits patrons, les "employés" semblent se dérober à une telle description. Cela vient du fait que, encore aujourd'hui, l'image sociale d'un ménage est fournie par la profession de l'homme, alors même que celle de la femme peut jouer un grand rôle, notamment dans l'éducation des enfants. Or le groupe des "employés" est largement féminisé et les modifications apportées en 1982 ont encore accentué ce trait », voir Alain DESROSIÈRES et Laurent THÉVENOT, *Les Catégories socioprofessionnelles*, *op. cit.*, p. 84.
- [38] ↑ Les changements de nomenclatures ne permettent pas de remonter en deçà de cette date.
- [39] ↑ Parmi les reçus au bac S, 46 % sont des filles, parmi ceux qui ont le bac L, 21 % sont des garçons. On peut aussi remarquer que, parmi les filles qui passent le bac général, 42 % passent le bac S et 23 % le bac L ; parmi les garçons reçus au bac général, 65 % sont en S et 8 % seulement en L (chiffres de 2010). Parmi les reçus au bac général, 57 % sont des filles.
- [40] ↑ Comme le dit très justement Françoise VOUILLOT dans l'introduction du dossier du n° 18/2007 de *Travail, genre et sociétés* sur « Formation et orientation : l'empreinte du genre », « les garçons et les hommes sont eux aussi inégalement répartis dans les filières de formation et les professions en étant particulièrement absents de certains secteurs, ceux dits "féminins" » (p. 24).

Conclusion. Ce que compter veut dire...

Ce tableau du travail des femmes dans la France du XX^e siècle retracé à partir des statistiques de la population active nous conduit à quelques constats récurrents ainsi qu'à une invitation à la prudence. Du côté des constantes, il faut évidemment dire et redire celle du poids indiscutable de l'activité féminine dans le fonctionnement économique : jamais moins du tiers et désormais près de la moitié de la population active, telle est la part des femmes dans le monde du travail professionnel au XX^e siècle. Telle est la puissance de leur force de travail.

Autre phénomène remarquable qui ne se dément pas durant toute la période : les femmes ont été aux avant-postes de la plupart des grandes transformations de la population active. Le déclin des emplois agricoles, la désindustrialisation de secteurs entiers de l'économie, la croissance fulgurante du tertiaire, la généralisation du salariat et la qualification des emplois se sont faits à plus grande vitesse pour les femmes. De la même façon, la montée en puissance de la précarité, du chômage et du sous-emploi les a touchées plus durement que les hommes. Comme le souligne très justement Catherine Omnès, « dans les mutations structurelles de l'économie, les femmes sont [...] impliquées autant si ce n'est plus que les hommes¹ ». Pour dire les choses autrement, l'évolution de l'activité féminine n'est pas spécifique : elle est une caricature des mouvements d'ensemble. Pour le meilleur et pour le pire, les femmes sont des précurseuses.

Quant au rythme de vie et de travail des femmes et des mères en particulier, l'impact, connu, de la parentalité sur leur activité doit être relativisé dans le temps. Avant 1950, les courbes d'activité selon l'âge étaient presque plates : la proportion de femmes jeunes travaillant (souvent comme ouvrières) était sensiblement la même que celle des femmes plus mûres (plus souvent « chefs d'établissement » dans l'exploitation familiale ou le magasin). Dans les années 1950 à 1980, le retrait des femmes du marché du travail au moment où elles élèvent leurs enfants devient une sorte de norme sociale qui aujourd'hui n'est plus qu'une exception. La discontinuité des trajectoires professionnelles des femmes, que l'on pensait être une spécificité ancrée dans la tradition depuis des lustres, ne fut en fait qu'une parenthèse.

Les guerres ont-elles joué un rôle dans l'évolution de l'activité des femmes ? Momentanément, oui, puisque les femmes ont en partie remplacé les hommes pendant leur absence et que, ensuite, les pertes démographiques du côté masculin ont déséquilibré l'ensemble de la population. Mais, au-delà des périodes de reconstruction, il semble que les tendances lourdes ne soient pas affectées par ces changements.

L'impact des crises est plus nuancé. Le recul des industries textiles et de l'habillement a féroce­ment décimé l'emploi industriel féminin, mais le développement des industries métallurgiques leur a profité, comme aux hommes. Vues de près, les turbulences économiques de l'entre-deux-guerres semblent avoir affecté les hommes comme les femmes. Les crises des dernières décennies agissent différemment sur l'emploi des hommes et des femmes. C'est d'abord l'emploi industriel qui est le plus brutalement touché : fermetures d'usines, licenciements, baisse ou arrêt des embauches. Ces emplois-là sont majoritairement masculins. L'emploi féminin, essentiellement concentré dans le secteur tertiaire, ne réagit pas aussi massivement ni aussi rapidement aux crises contemporaines. Mais, dans un deuxième temps, les « gisements d'emploi » miraculeusement sortis de l'ombre du travail au noir, puis amplifiés par les

politiques publiques, s'effondrent : les secrétaires disparaissent, on n'embauche plus dans les bureaux et on réduit les effectifs ou les horaires des caissières, des vendeuses et des femmes de ménage. Le chômage et le sous-emploi remontent, à retardement, chez les femmes.

En suivant le devenir de la répartition des emplois, le bilan est contrasté. La première observation, inévitable, est celle de la permanence de la division sexuelle du marché du travail, des métiers et des secteurs d'activité, qui s'incruste obstinément. Même si les frontières se déplacent, l'existence d'une ligne de partage entre les travaux, les tâches, les métiers des hommes et ceux des femmes demeure, inébranlable. Jusqu'à cette première décennie du XXI^e siècle, des traditions se perpétuent : les chantiers appartiennent encore et toujours au monde rude des hommes, l'entretien des maisons, les soins et la garde des enfants demeurent l'exclusivité empoisonnée des femmes – pour n'évoquer que ces deux bastions emblématiques.

Mais, dans le même temps et au cours du même siècle, la réussite scolaire et universitaire des femmes s'est imposée à la manière d'une vraie révolution, narguant le destin et les traditions. Désormais plus diplômées que les hommes, nombre d'entre elles ont gagné leur place dans des métiers qualifiés qui se sont féminisés de façon spectaculaire, même si cette transformation ne se fait pas partout ni au même rythme, ni sans éviter le maintien d'inégalités de salaires et de carrière qui, on le sait, résistent à la mixité. L'égalité n'est décidément pas soluble dans la mixité. Néanmoins, cette réussite scolaire et universitaire des femmes, qui est un point capital en soi, est aussi un élément fondamental pour comprendre les mutations à l'œuvre dans le monde du travail. À bien des égards, l'élévation du niveau d'instruction est le moteur du changement. De fait, il protège les femmes de bien des maux : du chômage, de l'inactivité, du sous-emploi. On a bien vu, tout au long du XX^e siècle, que l'élévation des taux d'activité des femmes se faisait à bien plus vive allure chez les femmes diplômées. Et l'on s'aperçoit qu'il en est de même pour les progrès de la mixité : en marche dans les professions supérieures, elle est en panne dans le salariat d'exécution.

Du côté de la prudence, il faut revenir de façon insistante sur la fragilité des chiffres. Ou plus exactement la fragilité de ce que les chiffres nous disent. On change une définition, et les ordres de grandeur ne sont plus les mêmes. *Exit* un million d'agricultrices au recensement de 1954 ; on oublie des centaines de milliers de chômeurs en restreignant les conditions d'éligibilité à la catégorie officielle ; le sous-emploi peut se diluer gentiment dans l'activité en fonction des critères qui le définissent ; la notion même d'« emploi » varie notablement d'une époque à l'autre et modifie les contours de la population active.

Il ne s'agit pas là de malfaçons, de défauts qui vont se résorber dans la modernité des nouveaux protocoles d'enquête entièrement informatisés, repensés et harmonisés. Au début du XXI^e siècle comme au commencement du XX^e, la question des définitions demeure fondamentale. Les statisticiens en sont conscients mais l'oublie au fil du temps. Or c'est précisément notre antienne dans ce livre : qu'appelle-t-on avoir un travail ? Quelles activités nomme-t-on emploi ?

Si ces questions font sens, c'est parce que, précisément, l'activité des femmes a posé et pose toujours problème aux statisticiens : comment cerner la vraie nature du travail des femmes ? Distinguer ce qui doit ou non être compté dans l'emploi ou le chômage est une interrogation qui concerne plus souvent et plus systématiquement les femmes que les hommes. Les frontières sont plus difficiles à établir, et la tentation a toujours été grande d'éliminer un certain nombre de femmes des statistiques de l'emploi ou du chômage pour les recaser parmi les « inactives ».

Clairement, nous n'avons pas souscrit à cette suspicion implicite d'inactivité. Nos chiffres, au contraire, montrent le poids considérable de l'activité professionnelle des femmes : la part des femmes dans l'activité est restée plus ou moins constante au début du XX^e siècle. C'était le point de vue de Jean Daric en 1947, et il semble bien qu'il avait raison. Alors pourquoi cette légende de la baisse continue de l'activité féminine durant la première moitié du XX^e siècle ? D'abord, cette affirmation n'est pas si ferme et ne manque pas de nuances lorsqu'on reprend les arguments des auteurs cités à la source de cette fable. Ensuite, la reconstitution de séries sur deux siècles (XIX^e-XX^e) et la prise en compte acrobatique du changement de concept de 1954 agissent en trompe l'œil.

Durant la seconde moitié du siècle, cet artifice de perspective se perpétue dans l'autre sens. 1954 et 1962 sont des points exagérément bas dans la courbe de l'activité féminine ; la reconversion d'un certain nombre d'« aides familiales » (notamment agricultrices, autrefois dénommées « chefs d'établissement ») dans le salariat est déformée en arrivées de femmes sur le marché du travail. À l'autre extrémité de la période explorée, chaque heure travaillée est minutieusement comptée comme de l'emploi. Il est bien vrai que l'activité féminine s'est largement et inéluctablement répandue et diffusée depuis les années 1960, mais la courbe qui représente cette expansion est artificiellement accentuée par les chiffres : trop basse au début, très haute à l'arrivée.

Pour autant la réalité qui demeure, même mal mesurée, est bien celle-ci : au début du siècle, la majorité des femmes travaillaient à leur domicile, agricultrices, « isolées », travailleuses spécialisées dans les travaux de couture payés à la tâche... Au XXI^e siècle, la quasi-totalité des femmes sont salariées et sortent de chez elles pour aller travailler, même « pour quelques heures ». Avec la diffusion du salariat, leur labeur est désormais devenu visible et autonome, déconnecté de leur statut familial. Les femmes salariées travaillent et gagnent leur vie, quelles que soient leur situation familiale et la profession de leur conjoint. Le salariat consomme le divorce entre statut professionnel et familial. Et cela change tout. Le salariat, depuis plusieurs décennies, n'est plus cette situation « indigne et misérable² ». Pour les femmes, au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, il constitue un marchepied vers l'autonomie économique – un grand pas vers la liberté.

Ce livre montre toute l'étendue, l'ampleur, et la constance de l'activité féminine durant le XX^e siècle. Dans le monde du travail professionnel, les femmes n'ont jamais été une « minorité ». Car c'est bien ce que ce voyage dans les méandres de la statistique descriptive met en évidence : en dépit des crises et des récessions, par-delà les périodes de guerre et d'après guerre, les femmes ont vraiment beaucoup travaillé en France à toutes les époques de ce siècle. Mais leur travail a souvent été recalculé, recalé, redéfini. Avec des hésitations et des partis pris que nous avons tenté de décrypter : ce que compter veut dire.

Bibliographie

A

- AEBERHARDT R. et MARBOT C. (2010), « Évolution de l'instabilité sur le marché du travail français au cours des trente dernières années », *Courrier des statistiques*, n° 129.
- AFFICHARD J. (dir.) (1987), *Pour une histoire de la statistique*, tomes I et II, Economica et Insee.
- AFSA C. (1996) « L'activité féminine à l'épreuve de l'allocation parentale d'éducation », *Recherches et prévisions*, n° 46, p. 1-8.
- AFSA ESSAFI C. et BUFFETEAU S. (2006), « L'activité féminine en France : quelles évolutions récentes, quelles tendances pour l'avenir ? », *Économie et statistique*, n° 398-399, p. 85-97.
- ALLAIN L. et SÉDILLOT B. (1999), « L'effet de l'APE sur l'activité des femmes », in MAJNONI D'INTIGNANO B. (dir.), *Égalité entre femmes et hommes : aspects économiques*, rapport du Conseil d'analyse économique, n° 16, La Documentation française, Paris.
- ALONZO P. (1996), *Femmes employées*, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », Paris.
- (2000), *Femmes et salariat. L'inégalité dans l'indifférence*, L'Harmattan, Paris.
- AMIRA S. (2010), « Les femmes occupent des emplois où le travail semble moins épanouissant », *Dares Analyses*, n° 82.
- AMIRA S. et DE STEFANO G. (2005), « Contrats à durée déterminée, intérim, apprentissage, contrats aidés : les emplois à statut particulier ont progressé entre 1982 et 2002 », *Premières synthèses*, n° 14.2, Dares.
- AMOSSÉ T. (2004), « Professions au féminin. Représentation statistique, construction sociale », *Travail, genre et sociétés*, n° 11, p. 31-46.
- AMOSSÉ T. et BEN HALIMA M.-A. (2010), « Mobilité et stabilité sur le marché du travail : une dualisation en trompe l'œil », *Connaissance de l'emploi*, Centre d'études de l'emploi, n° 75.
- AMOSSÉ T. et CHARDON O. (2006), « Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ? », *Économie et statistique*, n° 393-394, p. 203-229.
- ANGELOFF T. (1999), « Des miettes d'emploi : temps partiel et pauvreté », *Travail, genre et sociétés*, n° 1, p. 43-70.
- (2000), *Le Temps partiel : un marché de dupes ?* Syros/La Découverte, Paris, 2000.
- (2003), « Employées de maison, aides à domicile : un secteur paradoxal », in WEBER F., GOJARD S. et GRAMAIN A. (dir.), *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, La Découverte, Paris, p. 165-186.
- APPERT M., BARON C., GROZELIER A.-M. et LABOURIE-RACAPE A. (1983), *Diversification de l'emploi féminin*, rapport AFPA/CEE, dossier de recherche n° 8.
- ARDENTI R. et VRAIN P. (1991), « Licenciements économiques, plans sociaux et politiques de gestion de la main-d'œuvre des entreprises », *Travail et emploi*, n° 50.
- AUBENAS F. (2010), *Le Quai de Ouistreham*, Éditions de l'Olivier, Paris.
- AVRIL C. (2003), « Les compétences féminines des aides à domicile ? », in WEBER F., GOJARD S. et GRAMAIN A. (dir.), *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, La

Découverte, Paris, p. 187-207.

– (2003), « Quel lien entre travail et classe sociale pour les travailleuses du bas de l'échelle ? L'exemple des aides à domicile auprès des personnes âgées dépendantes », *Lien social et Politiques*, RIAC/IRCD, n° 49, p. 147-154.

B

BALAZS G. (1983), « Les facteurs et les formes de l'expérience de chômage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 50.

BARD C. (2001), *Les Femmes dans la société française au XX^e siècle*, Armand Colin, Paris.

BARRÈRE-MAURISSON M.-A. (1992), *La Division familiale du travail. La vie en double*, PUF, Paris.

BARTHEZ A. (1982), *Famille, travail et agriculture*, Economica, Paris.

– (1986), « Du labeur paysan au métier d'agriculteur : l'élaboration statistique en agriculture », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n° 3, p. 46-72.

BATTAGLIOLA F. (1998), « Les trajectoires d'emploi des jeunes mères de famille », *Recherches et Prévisions*, n° 52, p. 87-99.

– (2008), *Histoire du travail des femmes* (3^e éd.), La Découverte, coll. « Repères », Paris (1^{re} éd. 2000).

BAUDELOT C. (1995), « Le sexe est-il un résidu ? », in « Différences de sexe sur le marché du travail, temps partiels, salaires inégaux », *Les Cahiers du Mage*, n° 2, p. 35-37.

BAUDELOT C. et ESTABLET R. (1992), *Allez les filles !*, Le Seuil, Paris.

– (2001), « La scolarité des filles à l'échelle mondiale », in BLÖSS T. (dir.), *La Dialectique des rapports hommes-femmes*, PUF, coll. « Sociologie d'aujourd'hui », Paris.

BAUDELOT C., GOLLAC M. et GURGAND M. (1999), « Hommes et femmes au travail : des satisfactions comparables en dépit de situations inégales », *Premières synthèses*, Dares, n° 35.2.

BAUDELOT C., GOLLAC M., BESSIÈRE C., COUTANT I., GODECHOT O., SERRE D. et VIGUIER F. (2003), *Travailler pour être heureux ?* Fayard, Paris.

BEAU A.-S. (2002), « Les salarié(e)s du grand commerce : des “employé(e)s” ? Les parcours professionnels des salarié(e)s du Grand Bazar de Lyon aux XIX^e et XX^e siècles », *Travail, genre et sociétés*, n° 8, p. 55-72.

– (2004), *Un siècle d'emplois précaires*, Payot, Paris.

BEAUD S. et PIALOUX M. (1999), *Retour sur la condition ouvrière*, Paris, Fayard (rééd. La Découverte, « Poche », 2012).

BENOÎT-GUILBOT O. et GALLIE D. (dir.) (1992), *Chômeurs de longue durée*, Actes Sud, Arles.

BESSIÈRE S., OMALEK L., VINEY X., KLEIN T., LAINÉ F., BONNET A. et ZANDA J.-L. (2010), « Les métiers en 2009 : seuls quelques métiers résistent à la dégradation du marché du travail », *Dares Analyses*, n° 69.

BESSON J.-L., COMTE M. et ROUSSET P. (1981), *Compter les chômeurs*, PUL, Lyon.

BESSONE A.-J., MINNI C., SCHREIBER A., THÉVENOT C., AUBERT P., COUDIN E. et THÉLOT H. (2008), « Emploi, chômage, population active : un bilan des évolutions 2005-2007 », *Premières synthèses*, Dares, n° 26.

BIHR A. et PFEFFERKORN R. (1996), *Hommes/femmes, l'introuvable égalité. École-Travail-Couple-Espace public*, L'Atelier, coll. « Points d'appui », Paris.

– (2007), *Hommes, femmes quelle égalité ? École, travail, couple*, L'Atelier, Paris.

- BLANCHEMANCHE S., LAURENT C., MOURIAUX M.-F. et PESKINE E. (2000), « Multifonctionnalité de l'agriculture et statuts d'activité », *Économie rurale*, n° 260, p. 41-61.
- BLÖSS T. (dir.) (2001), *La Dialectique des rapports hommes-femmes*, PUF, coll. « Sociologie d'aujourd'hui », Paris.
- BLUM C. (1999), *Les Situations respectives des femmes et des hommes : statistiques pertinentes*, Rapport du CNIS, Paris.
- BLUNDEN C. (1982), *Le Travail et la Vertu. Femmes au foyer : une mystification de la Révolution industrielle*, Payot, Paris.
- BOIGEOL A. (1993), « La magistrature au féminin : entre spécificité et banalisation », *Droit et société*, n° 25, p. 489-523.
- BOIGEOL A. (1997), « Les magistrates de l'ordre judiciaire : des femmes d'autorité », *Les Cahiers du Mage*, n° 1, p. 25-35.
- BOLTANSKI L. (1982), *Les Cadres : la formation d'un groupe social*, Minuit, Paris.
- BORDES M.-M. et GONZALEZ-DEMICHIEL C. (1998), « Marché du travail, séries longues », *Insee Résultats*, n° 138.
- BOUCHARDEAU H. (1977), *Pas d'histoire, les femmes... 50 ans d'histoire des femmes, 1918-1968*, Syros, Paris.
- BOUFFARTIGUE P. et PENDARIES J.-R. (1990), « Activité féminine et précarisation de l'emploi », *Travail et emploi*, n° 46, p. 30-44.
- (1994), « Formes particulières d'emploi et gestion d'une main-d'œuvre féminine peu qualifiée : le cas des caissières d'un hypermarché », *Sociologie du travail*, n° 3, p. 337-359.
- BOUILLAGUET P. et GUITTON C. (dir.) (1992), *Le Chômage de longue durée. Comprendre, agir, évaluer*, Syros-Alternatives, Paris.
- BOUILLAGUET-BERNARD P. et GERME J.-F. (1981), « Salarisation et travail féminin en France », *Critiques de l'économie politique*, n° 17, p. 83-117.
- BOUILLAGUET-BERNARD P., GAUVIN-AYEL A. et OUTIN J.-L. (1981), *Femmes au travail, prospérité et crise*, Economica, Paris.
- BRESSÉ S. (2004), « Le personnel des services d'aide à domicile en 1999 », *Études et résultats*, Drees, n° 297.
- BREUIL-GENIER P., PONTHEUX S. et ZOYEM J.-P. (2001), « Profils sur le marché du travail et caractéristiques familiales des actifs pauvres », *Économie et statistique*, n° 349-350, p. 99-124.
- BRUHAT J., CERATI M., CHARLE-ROUX E., GUILBERT M. et ZIEGLER C. (1975), *Les Femmes et le travail du Moyen Âge à nos jours*, Éditions de la Courtille, Paris.
- BUÉ J. (2005), « Travail de nuit et du soir depuis dix ans : une progression plus rapide pour les femmes que pour les hommes », *Premières synthèses*, Dares, n° 40.2.

C

- CACOUAULT M. (1987), « Prof, c'est bien... pour une femme », *Le Mouvement social*, n° 140, p. 107-119.
- CACOUAULT-BITAUD M. (2001), « La féminisation d'une profession est-elle le signe d'une baisse de prestige ? », *Travail, genre et sociétés*, n° 5, p. 93-116.
- (2007), *Professeurs... mais femmes. Carrières et vies privées des enseignantes du secondaire au*

XX^e siècle, La Découverte, Paris.

Les Cahiers du Mage (1996), « Emplois de service et démocratie », n° 4.

CARRÉ J.-J., DUBOIS P. et MALINVAUD E. (1972), *La Croissance française*, Le Seuil, Paris.

CASTEL R. (1995), *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, Paris.

CATTANÉO N. (1997), « Le travail à temps partiel : entre rêve et cauchemar », *Les Cahiers du Mage*, n° 2, p. 71-80.

CAUSSE L., FOURNIER C. et LABRUYÈRE C. (1997), « Le développement des emplois familiaux. Effets sur les métiers de l'aide à domicile », *Document Céreq*, n° 121.

CERC-ASSOCIATION (1997), « Chiffrer le chômage », *Les Dossiers de CERC-Association*, n° 1.

CÉZARD M. (1981), « Le rapprochement de l'enquête Emploi et du recensement de la population de 1975 », in « Les catégories socioprofessionnelles et leur repérage dans les enquêtes », *Archives et documents*, Insee, n° 38, p. 201-220.

– (1986), « Le chômage et son halo », *Économie et statistique*, n° 193/194, p. 77-82.

CHADEAU A. et FOUQUET A. (1981), « Peut-on mesurer le travail domestique ? », *Économie et statistique*, n° 136, p. 29-42.

CHARDON O. (2001), « Les transformations de l'emploi non qualifié depuis vingt ans », *Insee Première*, n° 796.

CHARDON O. et DAGUET F. (2008), « Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2007. L'activité des femmes est toujours sensible au nombre d'enfants », *Insee Première*, n° 1171.

CHARRIER P. (2004), « Comment envisage-t-on d'être sage-femme quand on est un homme ? », *Travail, genre et sociétés*, n° 12, p. 105-124.

CHENU A. (2002), « Les horaires et l'organisation du temps de travail », *Économie et statistique*, n° 352-353, p. 151-167.

– (2005), *Les Employés*, La Découverte, coll. « Repères », Paris, 1994, nouv. éd. sous le titre *Sociologie des employés*.

CHEVALIER F., MACARIO-RAT I. et MANSUY A. (2008), « Une photographie du marché du travail en 2007. Résultats de l'enquête Emploi », *Insee Première*, n° 1206.

CLANCHÉ F. et FRIBOURG A.-M. (1998), « Grandes évolutions du parc et des ménages depuis 1950 », in SEGAUD M., BONVALET C. et BRUN J. (dir.), *Logement et habitat, l'état des savoirs*, La Découverte, p. 223-231.

COLIN C. (1997), « Les salariés à temps partiel : combien gagnent-ils ? » *Insee Première*, n° 549.

COLLECTIF (1984), *Le Sexe du travail, structures familiales et système productif*, PUG, Grenoble.

COMMAILLE J. (1993), *Les Stratégies des femmes. Travail, famille et politique*, La Découverte, Paris.

CONCIALDI P. (2001), « Bas salaires et travailleurs pauvres », *Les Cahiers français*, n° 304, p. 60-67.

– (2001), « Femmes et plein emploi : une absence "naturelle" ? », *Travail, genre et sociétés*, n° 6, p. 173-181.

– (2003), « Les retraites : quel avenir pour les femmes ? », *Travail, genre et sociétés*, n° 9, p. 240-245.

CONCIALDI P. et PONTTHIEUX S. (1997), « Les bas salaires en France, 1983-1997 », *Documents d'études*, Dares, n° 15.

– (1999), « L'emploi à bas salaire : les femmes d'abord », *Travail, genre et sociétés*, n° 1, p. 23-42.

CORNILLEAU G. (1991), « Y a-t-il une bonne statistique du chômage ? », *Lettre de l'OFCE*, n° 90.

- COUDIN E. et TAVAN C. (2008), « Deux étudiants du supérieur sur dix ont un emploi », *Insee Première*, n° 1204.
- COUDIN E. et THÉLOT H. (2009), « Le “halo” du chômage : entre chômage BIT et inactivité », *Insee Première*, n° 1260.
- COUPPIÉ T. et ÉPIPHANE D. (2006), « La ségrégation des hommes et des femmes dans les métiers : entre héritage scolaire et construction sur le marché du travail », *Formation emploi*, Céreq, n° 93, p. 11-27.
- (2009), « Allongement séculaire des scolarités féminines et évolution récente de la ségrégation dans les professions : quelles relations ? », *Économies et sociétés*, série « Socio-économie du travail », AB, n° 30, p. 87-122.
- COURGEAU D. (2004), *Du groupe à l'individu : synthèse multiniveau*, Éditions de l'Ined, Paris.
- COURGEAU D. et MERON M. (1996) « Mobilité résidentielle, activité et vie familiale des couples », *Économie et statistique*, n° 290, p. 17-31.
- CROFF B. (1994), *Seules, genèse des emplois familiaux*, Métailié, Paris.
- CSERC (1998), *Durées du travail et emplois (les 35 heures, le temps partiel, l'aménagement du temps de travail)*, La Documentation française, Paris.

D

- DARIC J. (1947), « L'activité professionnelle des femmes en France », *Travaux et Documents*, Ined et PUF, cahier n° 5, Paris.
- DAUBIÉ J.-V. (1992), *La Femme pauvre au XIX^e siècle*, Côté-Femmes, Paris (1^{re} édition en 1866).
- DAUNE-RICHARD A.-M. (1983), « Travail professionnel et travail domestique. Le travail et ses représentations au sein des lignées féminines », *Travail et emploi*, n° 17, p. 49-55.
- DEBAUCHE E., DERUYON T. et MIKOL F. (2008), « Retour sur l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en 2005 et 2006 », *Documents d'études*, Dares, n° 142.
- DELAUNAY G. et GADREY J. (1988), *L'Évolution des sociétés de services*, Presses de la FNSP, Paris.
- DELPHY C. (1977), « Travail ménager ou travail domestique », in MICHEL A. (dir.), *Les Femmes dans la société marchande*, PUF, Paris.
- DEMAZIÈRE D. (1995), *Le Chômage de longue durée*, PUF, coll. « Que sais-je ? », Paris.
- DESPLANQUES G. (1993), « Activité féminine et vie familiale. Travailler devient la norme pour les mères de deux enfants », *Économie et statistique*, n° 261, p. 23-32.
- (2008) « Avantages et incertitudes des enquêtes annuelles de recensement en France », *Population-F*, vol. 63, n° 3, p. 477-502.
- DESPLANQUES G. et DE SABOULIN M. (1986), « Activité féminine : carrières continues et discontinues », *Économie et statistique*, n° 193/194, p. 51-62.
- DESPLANQUES G., RATON I. et THAVE S. (1991), « L'activité féminine. Résultats de l'enquête familles de 1990 », *Insee Résultats*, n° 118, p. 23-32.
- DESROSIÈRES A. (1992), « Séries longues et conventions d'équivalences », *Genèses*, n° 9, p. 92-97.
- (2000) (2^e éd), *La Politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, La Découverte, Paris.
- DESROSIÈRES A., GOY A. et THÉVENOT L. (1983), « L'identité sociale dans le travail statistique : la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles », *Économie et statistique*,

n° 152, p. 55-81.

DESROSIÈRES A. et THÉVENOT L. (2002), *Les Catégories socioprofessionnelles*, La Découverte, coll. « Repères », Paris.

DEVILLE J.-C. (1977), « Activité féminine et fécondité », *Économie et statistique*, n° 93, p. 51-58.

DEWERPE A. (1989), *Le Monde du travail en France 1800-1950*, Armand Colin, Paris.

DOWNS L. L. (1993), « Les marraines élues de la paix sociale ? Les surintendantes d'usine et la rationalisation du travail en France, 1917-1935 », *Le Mouvement social*, n° 164, p. 53-76.

– (1999), « Boys will be Men and Girls will be Boys. Division sexuelle et travail dans la métallurgie, France et Angleterre, 1914-1939 », *Annales Histoire, Sciences sociales*, n° 3, p. 561-586.

– (2002), *L'Inégalité à la chaîne. La division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre (1914-1939)*, Albin Michel, Paris.

– (2006), « Salaires et valeur du travail. L'entrée des femmes dans les industries mécaniques sous le sceau de l'inégalité en France et en Grande-Bretagne (1914-1920) », *Travail, genre et sociétés*, n° 15, p. 31-49.

DROUILLEAU F., FINE A., JACQUEMIN M. et PUECH I. (2009), « Domestiques d'ici et d'ailleurs », *Travail, genre et sociétés*, vol. 2, n° 22, p. 25-30.

DUBESSET M., THÉBAUD F. et VINCENT C. (1977), « Les munitionnettes de la Seine », in FRIDENSON P. (dir.), *1914-1918. L'Autre Front*, Les Éditions ouvrières, Paris (*Cahier du Mouvement social*, n° 2, p. 189-219).

DUBY G. et PERROT M. (dir.) (1991), *Histoire des femmes en Occident*, Plon, Paris.

DUPÂQUIER J. (dir.) (1988), *Histoire de la population française tome 3 : de 1789 à 1914, et Tome 4 : de 1914 à nos jours*, PUF, Paris.

DURIER S., GONZALEZ L., MACARIO-RAT I. et THÉLOT H. (2007), « Résultats de l'enquête Emploi. Le chômage baisse depuis début 2006 », *Insee Première*, n° 1164.

DURU-BELLAT M. (2004) (1^{re} éd. 1990), *L'École des filles. Quelle formation pour quels rôles sociaux ?* L'Harmattan, Paris.

E

ECK H. (1992), « Les Françaises sous Vichy : femmes du désastre, citoyennes par le désastre ? », in DUBY G. et PERROT M. (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, tome V : *Le XX^e siècle*, Plon, Paris.

Économie et statistique (2011), « Aspects de la crise », n° 438-440, juin.

ELBAUM M. (1987), « Les petits boulots, plus d'un million d'actifs en 1987 », *Économie et statistique*, n° 205, p. 49-59.

EPHESIA (1995), *La Place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, La Découverte, Paris.

ESTABLET R. (1988), « Subversion dans la reproduction scolaire », *Revue économique*, n° 1, p. 271-291.

EUROSTAT (1997), « Les salaires sont-ils répartis de manière uniforme ? » *Statistiques en bref*, n° 15.

F

FAGAN C., O'REILLY J. et RUBERY J. (1998), « Le temps partiel aux Pays-Bas, en Allemagne et au Royaume-Uni : un nouveau contrat social entre les sexes ? », in MARUANI M. (dir.), *Les Nouvelles*

- Frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*, La Découverte-Mage, Paris, p. 263-275.
- FAGNANI J. (1995), « Les bénéficiaires de l'allocation parentale d'éducation. Une étude menée dans les Yvelines », *Insee Première*, n° 362.
- FALQUET J., HIRATA H., KÉRGOAT D., LABARI B., LE FEUVRE N. et SOW F. (dir.) (2010), *Le Sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Les Presses de Sciences Po, Paris.
- FAVENNEC-HERY F. (1994), « Le travail à temps partiel », *Droit social*, n° 2, p. 165-175.
- FAUCHEUX H., NEYRET G. (1999), *Évaluation de la pertinence des catégories socioprofessionnelles*, Rapport de l'inspection générale de l'Insee.
- FERMANIAN J.-D. et LAGARDE S. (1999), « Les horaires de travail dans le couple », *Économie et statistique*, n° 321-322, p. 99-110.
- FERNANDEZ S. (1982), *Transformation de l'activité féminine*, Centre d'études de l'emploi, dossier de recherche n° 6.
- FERRAND M., IMBERT F. et MARRY C. (1996), « Femmes et sciences : une équation improbable ? L'exemple des normaliennes scientifiques et des polytechniciennes », *Formation et Emploi*, n° 55, p. 3-18.
- (1999), *L'Excellence scolaire : une affaire de famille, le cas des normaliennes et normaliens scientifiques*, L'Harmattan, Paris.
- FORTÉ M., NISS M., REBEUH M.-C. et TRIBY E. (2005), « La mixité professionnelle à l'épreuve du temps : l'exemple de dix entreprises industrielles d'Alsace », *Premières synthèses*, Dares, n° 24.2.
- (2005), « La mixité professionnelle : les conditions d'un développement durable », *Documents d'études*, Dares, n° 98.
- FORTINO S. (2002), *La Mixité au travail*, La Dispute, coll. « Le genre du monde », Paris.
- FOUCAULDDE J.-B. (2008), « Emploi, chômage, précarité. Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir », *Rapport du groupe de travail sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi*, Conseil national de l'information statistique, n° 108.
- FOUQUET A. (1992), « Les statistiques dans le débat social », in BESSON J.-L. (dir.), *La Cité des chiffres ou l'illusion des statistiques*, Sciences en Société, n° 5, Autrement, p. 118-129.
- (2003), « La statistique saisie par le genre », in LAUFER J., MARRY C. et MARUANI M. (dir.), *Le Travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*, La Découverte, Paris.
- (2004), « L'invention de l'inactivité », *Travail, genre et sociétés*, n° 11, p. 47-62.
- (2011), « Le travail domestique. Du travail invisible au "gisement" d'emploi », in LAUFER J., MARRY C. et MARUANI M. (dir.), *Masculin-féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, PUF, p. 99-128.
- FOUQUET A. et CHARRAUD A. (1989), « L'activité féminine sous le regard du statisticien », in THELOT C. (dir.), *Mélanges en l'honneur de Jacques Desabie*, Economica, Paris, p. 53-66.
- FOURCADE B. (1992), « L'évolution des situations d'emploi particulières de 1945 à 1990 », *Travail et emploi*, n° 52, p. 4-18.
- FOURCAUT A. (1982), *Femmes à l'usine en France dans l'entre-deux-guerres*, Maspero, Paris.
- FRADER L. (1995), « La division sexuelle du travail à la lumière des recherches historiques », *Les Cahiers du Mage*, n° 3-4, p. 143-156.

- FRAISSE G. (1979), *Femmes toutes mains, essai sur le service domestique*, Le Seuil, Paris.
- (1996), « Emplois de service et démocratie », *Les Cahiers du Mage*, n° 4, p. 73-75.
 - (1998), *Les Femmes et leur histoire*, Gallimard, Paris.
 - (2009), *Service ou servitude. Essai sur les femmes toutes mains*, Le Bord de l'eau, Lormont.
- FRANCO A. (2007), « La concentration des hommes et des femmes dans les différents secteurs d'activité », Eurostat, *Statistiques en bref*, n° 53.
- FREYSSINET J. (1998), *Le Chômage*, La Découverte, coll. « Repères », Paris.
- (2004), « Taux de chômage ou taux d'emploi, retour sur les objectifs européens », *Travail, genre et sociétés*, n° 11, p. 109-120.
- FRIDENSON P. et REYNAUD B. (dir.) (2004), *La France et le temps de travail (1814-2004)*, Odile Jacob, Paris.

G

- GADÉA C. et MARRY C. (2000), « Les pères qui gagnent. Descendance et réussite professionnelle chez les ingénieurs », *Travail, genre et sociétés*, n° 3, p. 109-135.
- GADREY N. (1992), *Hommes et femmes au travail. Inégalités, différences, identités*, L'Harmattan, Paris.
- GADREY-TURPIN N. (1982), *Travail féminin, travail masculin. Pratiques et représentations en milieu ouvrier à Roubaix-Tourcoing*, Éditions sociales, Paris.
- GALLAND O. et MERON M. (1996), « Les frontières de la jeunesse », *Données sociales*, Insee, p. 324-328.
- GALTIER B. (1999), « Le temps partiel est-il une passerelle vers le temps plein ? » *Économie et statistique*, n° 321-322, p. 79-87.
- (1999), « Les temps partiels : entre emplois choisis et emplois "faute de mieux" », *Économie et statistique*, n° 321/322, p. 57-77.
- GARDEN M. (1988), « L'évolution de la population active », in DUPÂQUIER J., *Histoire de la population française de 1789 à 1914*, PUF, Paris, p. 243-267.
- (1988), « Les caractères généraux de l'évolution », in DUPÂQUIER J., *Histoire de la population française de 1914 à nos jours*, PUF, Paris, p. 84-115.
- GARDEY D. (1996), « Du veston au bas de soie : identité et évolution du groupe des employés de bureau (1890-1930) », *Le Mouvement social*, n° 175, p. 55-77.
- (2001), *La Dactylographe et l'Expéditionnaire. Histoire des employés de bureau (1890-1930)*, Belin, Paris.
- GARNER H. et MAGNIEN M. (2009), « Hommes et femmes recrutés en 2005 », *Premières synthèses*, Dares, n° 31.3.
- GAUTIÉ J. (2002), « De l'invention du chômage à sa déconstruction », *Genèses*, n° 46, p. 60-67.
- GAUVIN A. (1998), « Le surchômage féminin à la lumière des comparaisons européennes », in MARUANI M. (dir.), *Les Nouvelles Frontières de l'inégalité*, La Découverte-Mage, Paris, p. 201-212.
- Genèses (1992), « Conservatisme, libéralisme, socialisme », dossier *Savoir-faire* : « Histoire et statistique. Questions sur l'anachronisme des séries longues », n° 9.
- GENISSON C. (1999), *Davantage de mixité professionnelle pour plus d'égalité entre hommes et femmes*, rapport au Premier ministre, Paris.
- GEORGES I. (2007), *Les Opératrices du téléphone. La face cachée d'un métier relationnel en France et*

en Allemagne, L'Harmattan, Paris.

GERME J.-F. (1978), « Les nouvelles formes d'emploi : le travail intérimaire », *Critiques de l'économie politique*, n° 5, p. 5-29.

– (1981), « Instabilité, précarité et transformations de l'emploi », *Critiques de l'économie politique*, n° 15-16, p. 53-91.

GILLIGAN C. (2008), *Une voix différente*, Flammarion, Paris.

GIVORD P. (2003), « Une nouvelle enquête Emploi », *Économie et statistique*, n° 362, p. 59-66.

GLAUDE M. (2006), « L'égalité entre les hommes et les femmes entre avancée et résistances », *Économie et statistique*, n° 398-399, p. 3-10.

GODINOT A. (1985), *Pour comprendre le recensement de la population*, Document Insee.

GOLLAC M. (1997), « Des chiffres insensés ? Pourquoi et comment on donne un sens aux données », *Revue française de sociologie*, n° 38-1, p. 1-36.

GOLLAC M. et VOLKOFF S. (2002), « La mise au travail des stéréotypes de genre : les conditions de travail des ouvrières », *Travail, genre et sociétés*, n° 8, p. 25-54.

GORGEU A. et MATHIEU R. (2009), « Ouvrières dans la filière automobile : quelles conditions d'emploi et de travail ? », *Économie et sociétés*, n° 31, p. 1503-1529.

GOUX D. (2003), « Une histoire de l'enquête Emploi », *Économie et statistique*, n° 362, p. 41-58.

GOUX D. et MAURIN E. (1993), « Dynamique des professions et adaptation du système productif », *Économie et statistique*, n° 261, p. 55-66.

GRÉSY B. (2009), *Rapport préparatoire à la concertation avec les partenaires sociaux sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes*, ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville : secrétariat d'État à la solidarité, Paris.

GROUX G. (1983), *Les Cadres*, La Découverte, coll. « Repères », Paris.

GUÉLAUD-LERIDON F. (1964), « Le travail des femmes en France », *Travaux et documents*, Ined et PUF, cahier n° 42, Paris.

GUILBERT M. (1946), « Le travail des femmes », *Revue française du travail*, n° 8, p. 663-671.

– (1946), « Résultats de l'enquête sur le travail des femmes salariées », *Revue française du travail*, n° 9, p. 790-803.

– (1947), « L'évolution des effectifs du travail féminin en France depuis 1866 », *Revue française du travail*, n° 18, p. 754-777.

– (1966), *Les Femmes et l'organisation syndicale avant 1914. Présentation et commentaire de documents pour une étude du syndicalisme féminin*, CNRS Éditions, Paris.

– (1966), *Les Fonctions des femmes dans l'industrie*, Mouton, Paris-La Haye.

– (2006) « Le travail des femmes », *Revue française du travail*, n° 8, 1946, réédité in *Travail, genre et sociétés*, n° 16, p. 7-15.

GUILBERT M. (1956) et ISAMBERT-JAMATI V., *Travail féminin et travail à domicile*, Éditions du CNRS, Paris.

GUILBERT M., LOWIT N. et ZYLBERBERG-HOCQUARD M.-H. (1977), *Travail et condition féminine*, Éditions de la Courtille, Paris.

GUILLAUME C. et POCHIC S. (2007), « La fabrication organisationnelle des dirigeants. Un regard sur le plafond de verre », *Travail, genre et sociétés*, n° 17, p. 79-103.

GUILLEMOT D. (1996), « La population active : une catégorie statistique difficile à cerner », *Économie et statistique*, n° 300, p. 39-53.

GUILLEMOT D. et MARCHAND O. (1993), « 1982-1990 : la population active continue à croître. La croissance de la population active est presque entièrement le fait des femmes », *Économie et statistique*, n° 261, p. 7-22.

GUSTAFSSON S. et MEULDERS D. (2000), *Gender and the Labour Market*, Macmillan Press, Londres, et St Martin's Press, New York.

H

HÉRAN F. et TOULEMON L. (2005), « Que faire quand la population recensée ne correspond pas à la population attendue ? », *Population et sociétés*, n° 411.

HIRATA H. et SÉNOTIER D. (dir.) (1996), *Les Femmes et le partage du travail*, Syros, Paris.

HOUDEBINE-GRAVAUD A.-M. (dir.) (1998), *La Féminisation des noms de métiers. En français et dans d'autres langues*, L'Harmattan, Paris.

HUET M. (1981), « Les catégories statistiques utilisées pour classer les épouses et enfants d'agriculteurs ; des principes à l'usage effectif », in *Les Catégories socio-professionnelles et leur repérage dans les enquêtes*, Archives et documents, Insee, n° 38, p. 41-81.

– (1982), « La progression de l'activité féminine est-elle irréversible ? » *Économie et statistique*, n° 145, p. 3-17.

– (1983), « La concentration des emplois féminins », *Économie et statistique*, n° 154, p. 33-46.

I

INSEE (2011), « Les salaires en France, édition 2011 », *Insee Références*.

IGF-IGAS (2007), *Rapport sur les méthodes statistiques d'estimation du chômage*, <www.ladocumentationfrancaise.fr>.

J

JANY-CATRICE F. et MÉDA D. (2011), « Femmes et richesse : au-delà du PIB », *Travail, genre et sociétés*, n° 26, p. 147-172.

JENSON J., HAGEN E. et REDDY C. (dir.) (1988), *Feminization of the Labour Force. Paradoxes and Promises*, Polity Press, Cambridge.

K

KEMPENEERS M. et LELIÈVRE E. (1991), « Analyse biographique du travail féminin », *European Journal of Population*, n° 7, p. 377-400.

KERGOAT D. (1978), « Ouvriers = ouvrières ? », *Critiques de l'économie politique*, n° 5.

– (1982), *Les Ouvrières*, Le Sycomore, Paris.

– (1984), *Les Femmes et le travail à temps partiel*, La Documentation française, Paris.

– (2012), *Se battre, disent-elles...*, La Dispute, Paris.

KERGOAT D., IMBERT F., LE DOARE H. et SENOTIER D. (1992), *Les Infirmières et leur coordination 1988-*

1989, Lamarre, Paris.

KNIBIEHLER Y. (2008), *Histoire des infirmières. En France au XX^e siècle*, Hachette Littératures, coll. « Pluriel », Paris.

L

LABOURIE-RACAPÉ A., LETABLIER M.-T. et VASSEUR A.-M. (1977), « L'activité féminine, enquête sur la discontinuité de la vie professionnelle », *Cahiers du Centre d'études de l'emploi*, PUF, n° 11, Paris.

LAGARENNE C. et LEGENDRE N. (2000), « Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux », *Économie et statistique*, n° 335, p. 3-25.

LAGRAVE R.-M. (1991), « Une émancipation sous tutelle. Éducation et travail des femmes au XX^e siècle », in DUBY G. et PERROT M. (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, tome V, Plon, Paris, p. 431-463.

LAINÉ F. et OMALEK L. (2012), « Les métiers en 2020 : progression et féminisation des emplois les plus qualifiés ; dynamisme des métiers d'aide et de soins aux personnes », *Dares Analyses*, n° 22.

LALLEMENT M. (1990), *Des PME en chambre. Travail et travailleurs à domicile d'hier et d'aujourd'hui*, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », Paris.

– (1994), *Travail et emploi. Le temps des métamorphoses*, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », Paris.

LANQUETIN M.-T. (1998), « L'inégalité professionnelle : le droit à l'épreuve des faits », in MARUANI M. (dir.), *Les Nouvelles Frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*, La Découverte-Mage, Paris, p. 115-125.

– (2009), « Égalité, diversité et... discriminations multiples », *Travail, genre et sociétés*, n° 21, p. 91-106.

LAUFER J. (1982), *La Féminité neutralisée ? Les femmes cadres dans l'entreprise*, Flammarion, Paris.

– (1984), « Égalité professionnelle, principes et pratiques », *Droit social*, n° 12, p. 736-746.

– (2005), « La construction du plafond de verre : le cas des femmes cadres à potentiel », *Travail et emploi*, n° 102, p. 21-29.

– (2009), « L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est-elle soluble dans la diversité ? », *Travail, genre et sociétés*, n° 21, p. 29-54.

LAUFER J. et FOUQUET A. (1998), « Les femmes dans l'entreprise : le plafond de verre est toujours là », *Revue française de gestion*, n° 119, p. 143-144.

LAUFER J., MARRY C. et MARUANI M. (dir.) (2003), *Le Travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*, La Découverte, Paris.

LAZARSELD P., JAHODA M. et ZEISEL H. (1981), *Les Chômeurs de Marienthal*, Minit, Paris (1^{re} éd. 1932).

LE CORRE S. (1991), « Modèles d'entreprises et formes de gestion sociale dans les hypermarchés : diagnostic et évolution », *Formation et emploi*, n° 35, p. 14-25.

LE FEUVRE N. et CROMPTON R. (1997), « Choisir une carrière, faire carrière : les femmes médecins en France et en Grande-Bretagne », *Cahiers du Gedisst*, n° 19, p. 49-75.

LE FEUVRE N. et WALTERS P., « Égales en droit ? La féminisation des professions juridiques en France et en Grande-Bretagne », *Sociétés contemporaines*, n° 16, p. 41-62, 1993.

LE RU N. (2011), « L'évolution des métiers en France depuis vingt-cinq ans », *Dares Analyses*, n° 66.

- (2011), « Séries longues d'emploi par métier et par secteur d'activité à partir des enquêtes Emploi de l'Insee », *Documenst d'études*, Dares, n° 158.
- LECOMTE S. (1999), « L'accès à l'emploi : un mirage pour les assistantes maternelles ? », *Travail, genre et sociétés*, n° 2, p. 71-90.
- LEDRUT R. (1966), *Sociologie du chômage*, PUF, Paris.
- LEFÈVRE C. et FILHON A. (dir.) (2005), « Histoires de familles, histoires familiales », *Les Cahiers de l'Ined*, n° 156.
- LETABLIER M.-T. (1986), « Les dynamiques de diffusion du travail à temps partiel aux États-Unis et en France », *Travail et emploi*, n° 30, p. 19-34.
- (2001), « Le travail centré sur autrui et sa conceptualisation en Europe », *Travail, genre et sociétés*, n° 6, p. 19-41.
- LIEBESKIND SAUTHIER I. (2009), « Histoire de la définition du chômage », *Courrier des statistiques*, n° 127, p. 5-12.
- LOCOH T., HECHT J. et ANDRO A. (2003), « Démographie et genre, de l'implicite à l'explicite », in LAUFER J., MARRY C. et MARUANI M. (dir.), *Le Travail du genre, les sciences sociales à l'épreuve des différences de sexe*, La Découverte, Paris, p. 299- 319.
- LUCAS M. (1979), *Le Travail à temps partiel*, La Documentation française, Paris.

M

- MAGNONID'INTIGNANO B. (1999), *Égalité entre femmes et hommes : aspects économiques*, rapport du Conseil d'analyse économique, n° 16, La Documentation française, Paris.
- MAIER F. (1991), *L'Emploi à temps partiel. Les femmes et la restructuration de l'emploi*, OCDE, Paris.
- MAINGUENÉ A. (2011), « Couple, famille, parentalité, travail des femmes Les modèles évoluent avec les générations », *Insee Première*, n° 1339.
- MALINVAUD E. (1986), *Sur les statistiques de l'emploi et du chômage*, La Documentation française, Paris.
- MARBOT C. (2008), « Travailler pour des particuliers : souvent une activité d'appoint », in « Les salaires en France », *Insee Références*, Paris.
- (2009), « Le recours aux services à domicile et ses déterminants en France », *Travail, genre et sociétés*, n° 22, p. 31-52.
- MARCHAND O. (1991), « Statistiques du chômage : les écarts se creusent depuis cinq ans », *Économie et statistique*, n° 249, p. 7-14.
- (1993), « Les emplois féminins restent très concentrés », *Données sociales*, Insee, p. 495-503.
- (2010), « 50 ans de mutations de l'emploi », *Insee Première*, n° 1312.
- MARCHAND O., *Note méthodologique simplifiée des informations rapides sur le chômage au sens du BIT et indicateurs sur le marché du travail*, n° 214, 2 sept. 2010 sur le site <<http://www.insee.fr>>.
- MARCHAND O. et THÉLOT C. (1983), « Le nombre des chômeurs », *Économie et statistique*, n° 160, p. 29-45.
- (1991), *Deux siècles de travail en France*, Études, Insee, Paris.
- (1992), « Pour une statistique historique », *Genèses*, n° 9, p. 98-101.
- (1997), *Le Travail en France, 1800-2000*, Nathan, Paris.

- MARPSAT M. (1984), « Chômage et profession dans les années trente », *Économie et statistique*, n° 170, p. 53-69.
- MARRY C. (1995), « Polytechniciennes = polytechniciens ? » *Les Cahiers du Mage*, n° 3/4, p. 73-86.
- (1997), « Le diplôme et la carrière : masculin/féminin », in TERRAIL J.-P. (dir.), *La Scolarisation de la France. Critique de l'état des lieux*, La Dispute, Paris.
- (2004), *Les Femmes ingénieurs, une révolution respectueuse*, Belin, coll. « Perspectives sociologiques », Paris.
- MARRY C., KIEFFER A., BRAUNS H. et STEINMANN S. (1998), « France-Allemagne : inégales avancées des femmes. Évolutions comparées de l'éducation et de l'activité des femmes de 1971 à 1991 », *Revue française de sociologie*, vol. 39, n° 2, p. 353-389.
- MARTIN M. (1987), « Ménagère, une profession ? Les dilemmes de l'entre-deux-guerres », *Le Mouvement social*, n° 140, p. 89-106.
- MARTIN-FUGIER A. (1979), *La Place des bonnes. La domesticité féminine en 1900*, Grasset, Paris.
- MARUANI M. (1979), *Les Syndicats à l'épreuve du féminisme*, Syros, Paris.
- (1985), *Mais qui a peur du travail des femmes ?* Syros, Paris.
- (dir.) (1986), « Femmes, modes d'emploi », *Nouvelles questions féministes*, n° 14-15.
- (dir.) (1998), *Les Nouvelles Frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*, La Découverte et Mage, Paris.
- (2002), *Les Mécomptes du chômage*, Bayard, Paris.
- (2003), « Les *working poor*, version française : travailleurs pauvres et/ou salarié(e)s pauvres ? », *Droit social*, n° 7/8, p. 696-702.
- (dir.) (2005), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, La Découverte, Paris.
- (2011), *Travail et emploi des femmes*, La Découverte, coll. « Repères » (4^e édition réactualisée), Paris.
- MARUANI M. et MICHON F. (1998), « Les normes de la dérégulation : questions sur le travail à temps partiel », *Économies et sociétés*, série AB, n° 20, p. 125-164.
- MARUANI M. et NICOLE C. (1985), « Quelques réserves sur l'armée de réserve », *Revue française des affaires sociales*, n° 2, p. 23-38.
- (1989), *Au labeur des dames. Métiers masculins, emplois féminins*, Syros et Alternatives, Paris.
- MARUANI M. et NICOLE-DRANCOURT C. (1989), *La Flexibilité à temps partiel, conditions d'emploi dans le commerce*, La Documentation française, coll. « Droits des femmes », Paris.
- MARUANI M. et REYNAUD E. (2004), *Sociologie de l'emploi*, La Découverte, coll. « Repères » (4^e éd.), Paris.
- MAURICE M., SELIER F. et SYLVESTRE J.-J. (1982), *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne*, PUF, Paris.
- MÉDA D. (1995), *Le Travail, une valeur en voie de disparition ?* Aubier, coll. « Alto », Paris.
- (2006), « Comment augmenter les taux d'emploi féminins ? », *Connaissances de l'emploi*, CEE, n° 27.
- MERON M. (1995), « Les trajectoires des jeunes : transitions professionnelles et familiales », *Économie et statistique*, n° 283-284, p. 3-8.
- (1997), « Les trajectoires des jeunes : distances et dépendances entre générations », *Économie et statistique*, n° 304-305, p. 3-16.

- (2003), « Statistique et démographie : compter n'est pas neutre : Introduction », in LAUFER J., MARRY C. et MARUANI M. (dir.), *Le Travail du genre, les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*, La Découverte, p. 277-279.
- (2008), « Femmes et hommes dans l'emploi », in « L'emploi, nouveaux enjeux 2008 », *Insee Références*, Paris, p. 85-93.
- MERON M., MINNI C. (1995), « Des études à l'emploi : plus tard et plus difficilement qu'il y a vingt ans », *Économie et statistique*, n° 283-284, p. 9-31.
- MERON M., OKBA M. et VINEY X. (2006), « Les femmes et les métiers : vingt ans d'évolutions contrastées », *Données sociales – La société française*, Insee, Paris, p. 225-234.
- MERON M., OMALEK L. et ULRICH V. (2009), « Métiers et parcours professionnels des hommes et des femmes », in « France portrait social 2009-2010 », *Insee Références*, Paris, p. 195-217.
- MERON M. et WIDMER I. (2002), « Les femmes au chômage retardent l'arrivée d'un premier enfant », *Population-F*, vol. 57, n° 2, p. 327-357.
- MERON M. et WIERINCK M. (2006), « Les obstacles à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes », *Regards sur l'actualité*, n° 317, p. 19-36.
- MEULDERS D. (1995), « Temps partiel, flexibilité et partage du travail en Europe », *Les Cahiers du Mage*, n° 2, p. 45-53.
- MEULDERS D. et TYTGAT B. (1990), « L'émergence d'emplois atypiques dans les pays de la CEE », *Travail et emploi*, n° 39, p. 87-96.
- MEURIC L. et WARNAN R. (2011), « Les professions entre 1999 et 2007 : plus de femmes dans des métiers plus qualifiés », *Insee Première*, n° 1376.
- MICHEL A. (dir.) (1974), *Activité professionnelle de la femme et vie conjugale*, Éditions du CNRS, Paris.
- (dir.) (1978), *Les Femmes dans la société marchande*, PUF, Paris.
- MICHEL M.-G. (1973), *L'Emploi féminin en 1968*, Les Collections de l'Insee, D 25.
- MICHON F. (1975), *Chômeurs et chômage*, PUF, Paris.
- MILEWSKI F. (2004), « Femmes : “top” modèles des inégalités », *La Revue de l'OFCE*, n° 90, p. 11-68.
- (dir.) (2005), *Les Inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarité*, La Documentation française, Paris.
- (2007), « Combattre les inégalités entre les femmes et les hommes. Idées simples, réalités complexes », *La Revue de l'OFCE*, n° 102, p. 541-558.
- MILEWSKI F. et PÉRIVIER H. (dir.) (2010), « Les discriminations entre les femmes et les hommes », *La Revue de l'OFCE*, vol. 3, n° 114.
- MINNI C. (2010), « Emploi et chômage des 50-64 ans en 2009 », *Dares Analyses*, n° 39.
- (2012), « Les disparités sur le marché du travail entre les femmes et les hommes : une analyse sur longue période », *Dares Analyses*, n° 15.
- MOLINIER P., LAUGIER S. et PAPERMAN P. (2009), *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*, Petite Bibliothèque Payot, Paris.
- MONSO O. et DE SAINT POL Th. (2006), « L'origine géographique des individus dans les recensements de la population en France », *Courrier des statistiques*, n° 117-119, p. 33-42.
- MOSCONI N. (dir.) (1998), *Égalité des sexes en éducation et formation*, PUF, Paris.
- MUEL-DREYFUS F. (1996), *Vichy et l'éternel féminin*, Le Seuil, Paris.

MULLER L. (2012), « Les écarts de salaire entre les hommes et les femmes en 2009 : le salaire horaire des femmes est inférieur de 14 % à celui des hommes », *Dares Analyses*, n° 16.

N

NICOLE C. (1984), « Les femmes et le travail à temps partiel : tentations et perversions », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, p. 95-109.

O

OKBA M. (2004), « L'accès des femmes aux métiers : la longue marche vers l'égalité professionnelle », *Premières synthèses*, Dares, n° 31.2.

OMNÈS C. (1998), *Ouvrières parisiennes. Marchés du travail et trajectoires professionnelles au XX^e siècle*, Éditions de l'EHESS, Paris.

P

PAILHÉ A. et SOLAZ A. (2006), « Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes », *Population et sociétés*, n° 426.

– (dir.) (2009), *Entre famille et travail. Des arrangements de couples aux pratiques des employeurs*, Ined et La Découverte, Paris.

PATEMAN C. (2010), *Le Contrat sexuel*, La Découverte, Paris.

PAUGAM S. (2000), *Le Salarié de la précarité*, PUF, Paris.

PAULIN V. (1938), « Le travail à domicile en France », *Revue internationale du travail*.

PÉRIVIER H. (2004), « Débat sur le congé parental : emploi des femmes et charges familiales. Repenser le congé parental en France à la lumière des expériences étrangères », *La Revue de l'OFCE*, n° 90, p. 261-341.

– (2004), « La marche vers l'égalité des sexes au travail : du piétinement au recul, il n'y a qu'un pas », *Droit social*, n° 9-10, p. 803-811.

PERROT M. (dir.) (1978) « Travaux de femmes dans la France du XIX^e siècle », *Le Mouvement social*, n° 105.

– (dir.) (1984), *Une histoire des femmes est-elle possible ?* Rivages, Marseille.

– (dir.) (1987), « Métiers de femmes », *Le Mouvement social*, n° 140.

– (1987), « Qu'est-ce qu'un métier de femme ? », *Le Mouvement social*, n° 140, p. 3-8.

– (1998), *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, Flammarion, Paris.

– (2006), *Mon histoire des femmes*, Le Seuil, Paris.

PINTO J. (1990), « Une relation enchantée, la secrétaire et son patron », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 84, p. 32-48.

PITROU A., BATTAGLIOLA F. et BUISSON M. (1984), « La continuité de l'activité professionnelle : trajectoires d'employées du secteur tertiaire », *Sociologie du travail*, n° 3, p. 290-306.

PLASMAN R. (dir.) (1994), *Les Femmes d'Europe sur le marché du travail*, L'Harmattan, Paris.

POCHIC S. (2000), « Comment retrouver sa place ? Chômage et vie familiale de cadres masculins », *Travail, genre et sociétés*, n° 3, p. 87-108.

PONTHIEUX S. (2004), « Les travailleurs pauvres : identification d'une catégorie », *Travail, genre et sociétés*, n° 11, p. 93-107.

– (2009), « Les travailleurs pauvres comme catégorie statistique. Difficultés méthodologiques et exploration d'une notion de pauvreté en revenu d'activité », *Documents de travail*, Insee, n° F0902.

– (2011), « Les travailleurs pauvres : comment rendre compte de la situation des femmes ? », *Documents de travail*, Mage, n° 16, p. 61-68.

PORTE J. (1961), « Les catégories socioprofessionnelles », in FRIEDMAN G. et NAVILLE P., *Traité de sociologie du travail*, tome I, Armand Colin, Paris.

PRUVOST G. (2007), *Profession : policier. Sexe : féminin. Les rapports de genre dans la police nationale*, Éditions de la MSH, Paris.

– (2008), *De la « sergote » à la femme flic. Une autre histoire de l'institution policière (1935-2005)*, La Découverte, Paris.

PUECH I. (2004), « Le temps du remue-ménage. Conditions d'emploi et de travail des femmes de chambre », *Sociologie du travail*, vol. 46, n° 2, p. 151-167.

R

RAVEL C. (2007), « La polarisation de l'emploi au sein des ménages de 1975 à 2002 », *Économie et statistique*, n° 402, p. 3-23.

RENNES J. (2007), *Le Mérite et la Nature. Une controverse républicaine : l'accès des femmes aux professions de prestige, 1880-1940*, Fayard, Paris.

ROGERAT C. et SÉNOTIER D. (1994), *Le Chômage en héritage : paroles de femmes*, GREC, Paris.

– (1997), « L'enchaînement des emplois précaires et du chômage », in APPAY B. et THÉBAUD-MONY A. (dir.), *Précarisation sociale, travail et santé*, Éditions du CNRS, Paris.

ROGERS R. (dir.) (2004), *La Mixité dans l'éducation. Enjeux passés et présents*, ENS éditions, Lyon.

ROLLIN J. (1990), « Entre femmes, les domestiques et leurs patronnes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 84, p. 63-77.

ROSENWALD F. (2006), « Filles et garçons dans le système éducatif depuis vingt ans », *Données sociales*, Insee, Paris, p. 87-94.

ROY D. (2011) « La contribution du travail domestique non marchand au bien-être matériel des ménages : une quantification à partir de l'enquête Emploi du temps » *Documents de travail*, Insee, n° F1104.

RUBERY J. *et al.* (1998), *Women and European Employment*, Routledge, Londres.

S

SAINT POL T. DE, MONSO O. et DENEY A. (2004), « Ménage et chef de ménage : deux notions bien ancrées », *Travail, genre et sociétés*, n° 11, p. 63-78.

SALAI R. (1988), « La flexibilité économique et la catégorie "chômeur" : quelques enseignements de l'histoire », in *Les Sans-emploi et la loi hier et aujourd'hui*, Calligrammes, Quimper.

SALAI R., BAVEREZ N. et REYNAUD B. (1986), *L'Invention du chômage*, PUF, Paris.

SAUVY A. (1947), préface in DARIC J., « L'activité professionnelle des femmes en France », *Travaux et Documents*, Ined et PUF, Cahier n° 5, Paris.

- (1965), *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, Fayard, Paris (réédition, Economica, Paris, 1984).
- SCHNAPPER D. (1981), *L'Épreuve du chômage*, Gallimard, Paris.
- SCHWEITZER S. (2002), *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes, XIX^e-XX^e siècles*, Odile Jacob, Paris.
- (2008), « La mère de Cavanna. Des femmes étrangères au travail au XX^e siècle », *Travail, genre et sociétés*, n° 20, p. 29-45.
- (2010), *Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIX^e-XXI^e siècle)*, Payot, Paris.
- SCOTT J. W. (1986), « Statistical representation of work : the politics of the chamber of commerce, Statistiques de l'industrie à Paris 1847-1848 », in KAPLAN S. L. et KOEPP C. J. (dir.), *Work in France : Representations, Meaning, Organization and Practice*, Ithaca-Londres, Cornell University Press, p. 335-363.
- (1990), « L'ouvrière, mot impie, sordide », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 83, p. 2-15.
- (1991), « La travailleuse », in DUBY G. et PERROT M. (dir.), *Histoire des femmes en Occident. Tome IV. Le XIX^e siècle*, Plon, Paris, p. 419-444.
- (1999), « A statistical representation of work. La statistique de l'industrie à Paris 1847-1848 », in *Gender and the Politics of History*, Columbia University Press, New York, p. 113-138.
- SILVERA R. (1996), *Le Salaire des femmes : toutes choses inégales par ailleurs*, La Documentation Française, Paris.
- (2002), *Articuler vie familiale et vie professionnelle en Europe. Un enjeu pour l'égalité*, La Documentation française, Paris.
- (2010), « Temps professionnels et familiaux en Europe : de nouvelles configurations », *Travail, genre et sociétés*, n° 24, p. 63-88.
- SINGLY F. DE (1982), « Mariage, dot scolaire et position sociale », *Économie et statistique*, n° 142, p. 7-20.
- (1987) (nouvelle éd. 2004), *Fortune et infortune de la femme mariée*, PUF, Paris.
- SINGLY F. DE et THÉLOT C. (1988), *Gens du privé, gens du public, la grande différence*, Dunod, Paris.
- SOFER C. (1985), *La Division du travail entre hommes et femmes*, Economica, Paris.
- SOHN A. (dir.) (2002), « Féminin et masculin », *Le Mouvement social*, n° 198.
- Statistique générale de la France (SGF)*, « Résultats des dénombrements de la population de 1851, 1856, 1861, 1866, 1872, 1881, 1886 ».
- STIGLITZ J.-E., SEN A. et FITOUSSI J.-P. (2009), *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, La Documentation française, Paris.
- SULLEROT E. (1968), *Histoire et sociologie du travail féminin*, Gonthier, coll. « Grand format femme », Paris.
- (1973), *Les Françaises au travail*, Hachette, Paris.

T

- TABARD N. (1982), « Le travail des femmes : part fondamentale du budget et non salaire d'appoint », *Recherches économiques et sociales*, n° 2, 2^e trimestre, p. 61-77.

- THÉBAUD F. (1986), *La Femme au temps de la guerre de 14*, Stock, Paris.
- (dir.) (1992), *Histoire des femmes en Occident, vol. 5 : Le XX^e siècle*, Plon, Paris.
 - (1992), « La Grande Guerre : le triomphe de la division sexuelle », in *Histoire des femmes en Occident, vol. 5 : Le XX^e siècle*, Plon, Paris, p. 31-74.
 - (1998), *Écrire l'histoire des femmes*, ENS Éditions, Fontenay-Saint-Cloud.
- THÉLOT C. (1986), « Le sous-emploi a doublé en quatre ans », *Économie et statistique*, n° 193, p. 37-42.
- THÉLOT H. (2008), « Aux frontières de l'emploi, du chômage et de l'inactivité », *Insee Première*, n° 1207.
- THÉVENOT L. (1977), « Les catégories sociales en 1975 : l'extension du salariat », *Économie et statistique*, n° 91, p. 3-31.
- (1981), « Un emploi à quel titre ; l'identité professionnelle dans les questionnaires statistiques », in *Les Catégories socioprofessionnelles et leur repérage dans les enquêtes*, Archives et documents, Insee, n° 38, p. 9-40.
- THIERCÉ A. (1999), « La pauvreté laborieuse au XIX^e siècle vue par Julie-Victoire Daubié » *Travail, genre et sociétés*, n° 1, p. 119-146.
- THULLIER G. (1988), *Les Femmes dans l'administration depuis 1900*, PUF, Paris.
- TILLY L. A. et SCOTT J. W. (1987), *Les Femmes, le Travail et la Famille*, Rivages, Paris.
- TOPALOV C. (1994), *Naissance du chômeur, 1880-1910*, Albin Michel, Paris.
- (1998), « L'individu comme convention. Le cas des statistiques professionnelles du XIX^e siècle en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis », *Genèses*, n° 31, p. 48-75.
 - (1999), « Une révolution dans les représentations du travail. L'émergence de la catégorie "population active" au XIX^e siècle en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis », *Revue française de sociologie*, n° 3, p. 445-476.
- Travail, genre et sociétés*, « Le care, projet égalitaire ou cache-misère ? », *Controverse*, n° 26, 2011.
- TRONTO J. (2009), *Un monde vulnérable*, La Découverte, Paris.
- TROTZIER C. (2002), « La déstabilisation des ouvrières licenciées », *Travail, genre et sociétés*, n° 7, p. 147-172.
- (2006), « Le choc du licenciement : femmes et hommes dans la tourmente », *Travail, genre et sociétés*, n° 16, p. 19-37.

U

- ULRICH V. (2009), « Logiques d'emplois à temps partiel et trajectoires professionnelles des femmes », in PAILHÉ A. et SOLAZ A. (dir.), *Entre famille et travail. Des arrangements de couples aux pratiques des employeurs*, La Découverte, Paris, p. 225-227.
- ULRICH V. et ZILBERMAN S. (2007), « De plus en plus d'emplois à temps partiel au cours des vingt-cinq dernières années », *Premières synthèses*, Dares, n° 39-3.
- (2007), « Six figures de l'emploi à temps partiel », *Premières synthèses*, Dares, n° 39/4.

V

- VALLET L.-A. (1986), « Activité professionnelle de la femme mariée et détermination de la position sociale de la famille. Un test empirique : la France entre 1962 et 1982 », *Revue française de sociologie*,

vol. 27, n° 4, p. 655-696.

– (1991), *La Mobilité sociale des femmes en France*, thèse de sociologie, Université de Paris-Sorbonne.

– (1995), « Diplôme féminin et carrière masculine : le sens d'une corrélation », *Revue française de sociologie*, vol. 36, n° 1, p. 143-169.

VILLENEUVE-GOKALP C. (1985), « Incidences des charges familiales sur l'organisation du travail professionnel des femmes », *Population-F*, n° 2, p. 267-298.

VOUILLOT F. (2007), Introduction au dossier « Formation et orientation : l'empreinte du genre », *Travail, genre et sociétés*, n° 18, p. 23-26.

– (2007), « L'orientation aux prises avec le genre », *Travail, genre et sociétés*, n° 18, p. 87-108.

Z

ZANCARINI-FOURNEL M. (2005), *Histoire des femmes en France, XIX^e-XX^e siècles*, Presse universitaires de Rennes, Rennes.

ZELDIN T. (1981), « Les femmes », in *Histoire des passions françaises 1848-1945*, tome 1, Le Seuil, coll. « Points Histoire », Paris, p. 399-421.

ZERNER S. (1987), « De la couture aux presses ; l'emploi féminin entre les deux guerres », *Le Mouvement social*, n° 140, p. 15-31.

ZYLBERBERG-HOCQUARD M.-H. (1978), *Féminisme et syndicalisme en France*, Anthropos, Paris.